

Conflits, crises et renouveau :  
changements au fil des générations



## Équipe de rédaction

### État de la population mondiale 2010

Le présent rapport a été élaboré par la Division de l'information et des relations extérieures de l'UNFPA, le Fonds des Nations Unies pour la population.

Reportages et rédaction : Barbara Crossette  
Commission consultative de l'UNFPA : Upala Devi, Laura Laski, Jemilah Mahmood, Aminata Touré, Sylvia Wong  
Conseillère technique : Nata Duvvury  
Rédacteur en chef : Richard Kollodge  
Assistants de rédaction : Phyllis Brachman, Robert Puchalik  
Rédactrice et administratrice associée : Mirey Chaljub

### Remerciements

L'équipe de rédaction est particulièrement reconnaissante envers la Commission consultative d'avoir guidé la conceptualisation et l'élaboration du présent rapport et des précieux retours d'information qu'elle a émis sur les versions préliminaires de celui-ci.

Nata Duvvury, Lectrice, Global Women's Studies, à la National University of Ireland de Galway, a mené les recherches du projet, en veillant à ce que le rapport reflète la pensée actuelle sur les femmes, la paix et la sécurité et a également relu les versions préliminaires du rapport et établi la bibliographie annotée.

Les chefs ou chefs par intérim de sept bureaux de pays de l'UNFPA (et leur personnel) ont organisé les interviews, pris les dispositions logistiques et aidé à orienter le reportage dans la région relevant de leur compétence : Esperance Fundira (Monrovia), Faris Hadrović (Sarajevo), Muna Idris (Amman), Janet Jackson (Kampala), Barbara Laurenceau (Port-au-Prince), Barbara Piazza-Georgi (Jérusalem) et Pornchai Suchitta (Dili). Les directrices et directeurs régionaux de l'UNFPA ont fourni des appuis extrêmement utiles à l'élaboration du rapport : Hafedh Chekir (États arabes), Thea Fierens (Europe de l'Est et Asie centrale), Nobuko Horibe (Asie), Bunmi Makinwa

(Afrique) et Marcela Suazo (Amérique latine et Caraïbes). Que soient ici remerciés également tout particulièrement tous les membres du personnel de l'UNFPA des pays analysés dans le rapport, qui ont fait don de leur temps et de leur expertise, ainsi que les interprètes qui, par leur tact et leur compréhension, ont su mettre les personnes interviewées à l'aise et les aider à parler des plus difficiles des expériences.

De précieux apports ont également été effectués par Safiye Çağar, Directrice de la Division de l'information et des relations extérieures, Neil Ford, Chef du Bureau des médias et de la communication, et Ann Erb-Leoncavallo, Bettina Maas et Sherin Saadallah du Bureau de la Directrice exécutive de l'UNFPA.

La VII Photo Agency a dépêché des photojournalistes dans trois des pays dont la situation est analysée dans le rapport : en Bosnie-Herzégovine (Antonin Kratochvil), au Libéria (Marcus Bleasdale) et au Timor-Leste (Ron Haviv).

Les indicateurs figurant dans le rapport ont été généreusement fournis par la Division de la population (Département des affaires économiques et sociales des Nations Unies), l'Institut statistique de l'UNESCO, l'Organisation mondiale de la santé, l'Organisation pour l'alimentation et l'agriculture des Nations Unies, la Banque mondiale et le *Resource Flows Project* de l'UNFPA. Edilberto Loíza, du Service de la population et du développement de l'UNFPA, a effectué l'analyse des indicateurs relatifs au 5e objectif du Millénaire pour le développement.

L'équipe de rédaction tient également à remercier les personnes qui ont courageusement fait le récit des expériences qu'elles ont vécues pour le rapport.

Photo de couverture:

*Femmes déblayant les gravats dans les rues de Port-au-Prince, Haïti.*

©UN Photo/Sophia Paris



# état de la population mondiale 2010

## Conflits, crises et renouveau : changements au fil des générations

Avant-propos *page ii*

---

Au sujet du présent rapport *page 1*

---

**1** La Bosnie-Herzégovine,  
catalyseur du changement *page 7*

---

**2** Une résolution et la réalité :  
une décennie sur le terrain *page 15*

---

**3** Les femmes aux premières  
lignes du relèvement *page 27*

---

**4** Temps de crise et fluctuations  
des relations entre les deux sexes *page 39*

---

**5** Les jeunes : avenir des sociétés  
au lendemain des conflits *page 47*

---

**6** Réfugiés et personnes déplacées :  
la vie des déracinés *page 63*

---

**7** En prison chez soi :  
la vie sous l'occupation *page 71*

---

**8** Et les 10 années  
à venir ? *page 77*

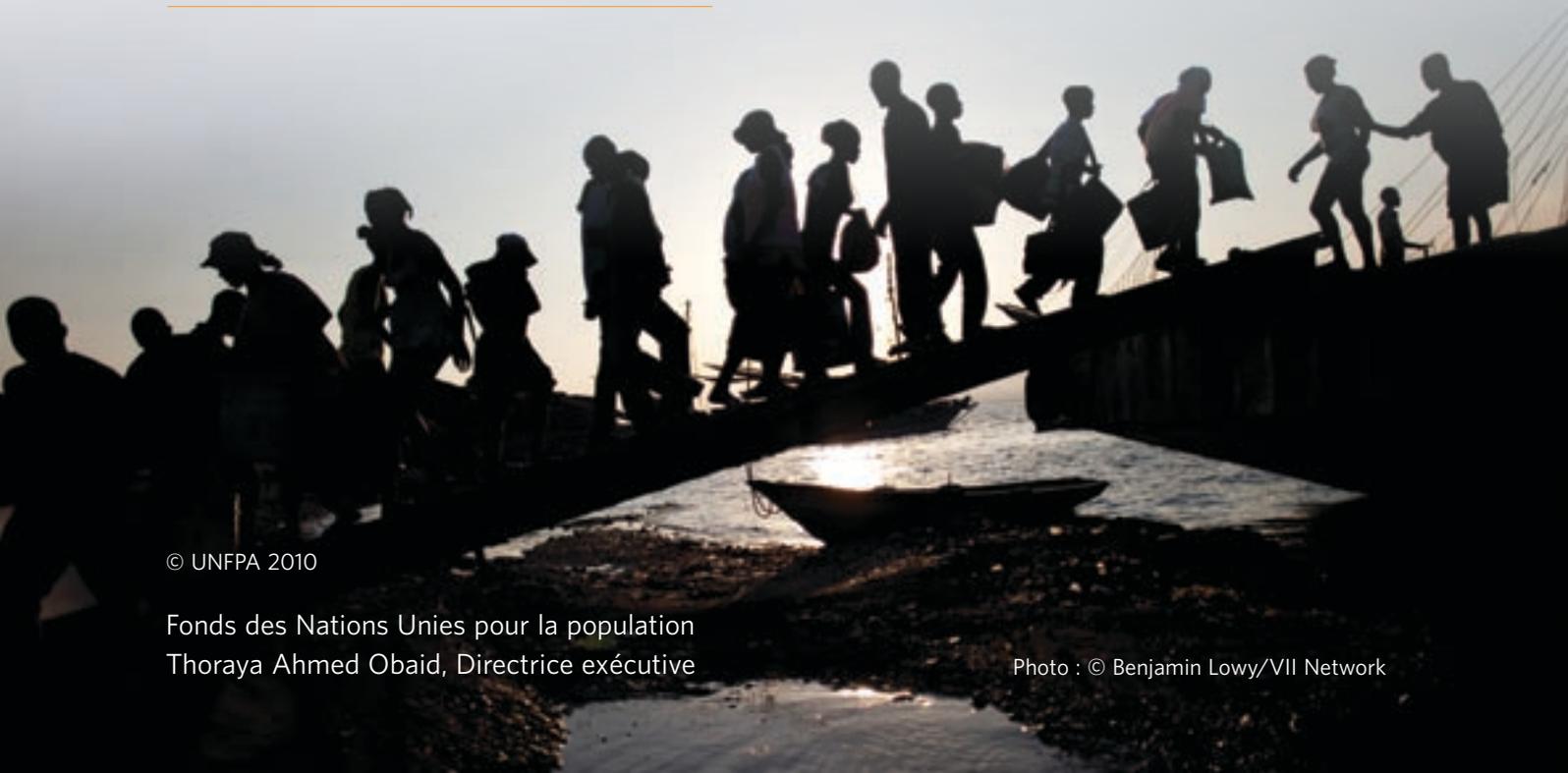
---

Bibliographie *page 86*

---

Indicateurs *page 92*

---



# Avant-propos

Les femmes font rarement la guerre, mais elles en subissent trop souvent les conséquences les plus graves. La violence sexiste, y inclus le viol, est une arme de guerre ignominieuse et de plus en plus fréquemment utilisée, dont les effets s'étendent au-delà des victimes immédiates pour exercer des ravages insidieux qui déchirent les familles et détruisent la société pendant plusieurs générations.

Les conflits actuels ne consistent plus en des affrontements de soldats en batailles rangées de part et d'autre des frontières nationales mais bien plus souvent en des actions de combattants qui, au sein d'un même pays, visent à prendre le pouvoir et pour lesquels tous les moyens sont bons pour briser la volonté des civils, femmes, filles, hommes et garçons, physiquement et psychologiquement ainsi que sur le plan économique et social.

Dans beaucoup des conflits actuels, les femmes se voient dépossédées de tout pouvoir par le viol ou la menace de viol ainsi que par l'infection par le VIH, les traumatismes et les incapacités qui en résultent. Les filles sont privées de leurs droits lorsque les menaces de violence les empêchent de poursuivre leurs études, lorsqu'elles sont enlevées ou soumises à la traite des personnes, ou lorsque leur famille se désintègre ou est contrainte de fuir. Dans certains conflits, les hommes sont aussi victimes de la violence sexuelle. Quant aux garçons, ils sont parfois exploités ou recrutés de force en tant que combattants.

*L'état de la population mondiale 2010* examine les effets des conflits et des crises humanitaires prolongées sur les femmes et les filles, ainsi que sur les hommes et les garçons; il montre comment nombre de femmes et de jeunes ont vaincu des obstacles apparemment insurmontables et ont commencé à refaire leur vie et à jeter les fondations de la paix et de renouveau de leur société.

L'UNFPA, Fonds des Nations Unies pour la population, est une agence de développement international qui œuvre en faveur du droit à la santé et de l'égalité des chances de chacun, femme, homme et enfant, et pour faire en sorte que chaque grossesse soit désirée, que chaque accouchement soit sans danger, que chacun soit protégé du VIH/SIDA

et que toutes les filles et toutes les femmes soient traitées avec dignité et respect. Ainsi que le montre le présent rapport, l'UNFPA appuie les efforts déployés par les pouvoirs publics pour autonomiser les femmes et les filles ainsi que les hommes et les garçons, celles et ceux qui ont été dépossédés par les conflits, celles et ceux aussi qui ont été frappés par les catastrophes telles que le séisme qui a dévasté Haïti en janvier 2010. L'UNFPA soutient également les organisations de la société civile, qui jouent un rôle essentiel dans le processus de relèvement de toute communauté.

Si le tremblement de terre en Haïti a fait l'objet d'une vaste couverture médiatique, il n'en a pas été de même pour la crise au Kirghizistan, bien que celle-ci ait coûté des centaines de vies et perturbé l'existence de dizaines de milliers de personnes. Et cependant, dans ces deux pays, les femmes et les jeunes sont exposés à des déplacements intérieurs ou à une expatriation, et ils se retrouvent dans des situations précaires, ne pouvant pas accéder aux soins de santé reproductive et étant plus vulnérables à la violence sexiste.

La parution du présent rapport coïncide avec le 10e anniversaire de la résolution 1325 du Conseil de sécurité des Nations Unies, qui appelait les parties aux conflits armés à prendre des mesures pour protéger les femmes et les filles de la violence sexiste et qui demandait qu'une place élargie soit accordée aux femmes dans les négociations et l'application des accords de paix. Mais le champ de la présente étude ne se limite pas à celui de la résolution 1325. Il englobe également les défis particuliers auxquels les femmes sont confrontées dans les conflits ou les urgences humanitaires, et les actions entreprises par les femmes elles-mêmes pour relever ces défis, panser les blessures et aller de l'avant, et pas seulement

en aidant leurs communautés respectives à revenir au statu quo mais également en contribuant à bâtir de nouvelles nations fondées sur l'égalité des droits et des chances.

Les résolutions peuvent guider les gouvernements et la communauté internationale dans leurs ripostes aux conflits et dans l'établissement d'un cadre d'actions visant à protéger les femmes et à assurer leur participation au processus de consolidation de la paix et de réconciliation, mais elles ne sauraient remplacer les efforts déployés aux niveaux de base pour autonomiser les femmes et pour instaurer dans le long terme des mécanismes permettant de faire face aux crises de toutes sortes, guerres, séismes ou autres catastrophes. Les pouvoirs publics doivent saisir les occasions qui se présentent durant le relèvement au lendemain de conflits ou qui émergent de catastrophes naturelles pour faire en sorte que le pays ne soit pas seulement reconstruit, mais qu'il le soit en mieux, qu'il connaisse un renouveau, les femmes étant mises sur un pied d'égalité avec les hommes, avec des droits et des chances pour tous, et qu'il soit établi sur des bases propices à un développement durable.

Les expériences de la décennie écoulée soulignent la nécessité d'éliminer les distinctions artificielles établies entre la crise, le relèvement et le développement. Au lendemain des guerres ou des catastrophes, l'intervention humanitaire doit inclure des actions qui sèmeront les semences d'un développement et d'une paix à long terme, de manière à ce que les pays soient mieux équipés pour prévenir les flambées de violence et pour assurer un retour plus prompt à la normale après la survenue de catastrophes telles que le séisme en Haïti. Nous devons remplacer le cercle vicieux de la crise et du sous-développement par un cercle vertueux de progrès social et économique et d'autonomisation.

L'analyse du continuum développement-crise et crise-développement met clairement en évidence le fait que tout investissement dans le développement amortit les chocs des crises et des catastrophes naturelles. Cet effet se révèle également lorsque l'on compare l'impact des récents séismes en Haïti



◀ La Directrice exécutive de l'UNFPA rencontre de jeunes Haïtiens surveillant la malnutrition chez les mères et les enfants au Centre Gheskio de Port-au-Prince en mars 2010.  
©UNFPA/Vario Serant

et au Chili. Mais il est également vrai que tout investissement consenti au cours de la phase des secours humanitaires peut devenir une base solide sur laquelle pourra s'appuyer la reconstruction de la société. Telle est la nature de ce continuum.

L'expérience démontre aussi que la violence sexiste ne se manifeste pas in vacuo. C'est généralement le symptôme d'un problème plus vaste, résultant d'une faillite institutionnelle, de normes qui perpétuent ou tolèrent la maltraitance, de relations entre les sexes dangereusement faussées et d'inégalités hommes-femmes profondément ancrées. Les guerres et les catastrophes ne sont pas les causes de la violence sexiste, mais elles l'exacerbent souvent ou en accroissent la fréquence.

Enfin, la nature de la riposte de la communauté internationale aux conflits évolue, dans le sens d'une réduction des ressources allouées aux opérations classiques de maintien de la paix et d'une augmentation des ressources attribuées aux interventions axées sur le développement qui jettent les bases d'actions gouvernementales visant à protéger les civils et, dans le long terme, à leur permettre de prospérer. Mais si l'État a la responsabilité officielle de protéger les populations, les communautés et les particuliers doivent également jouer un rôle dans la promotion de la paix et de la sécurité. Lorsque toutes les parties prenantes s'attellent à la tâche du relèvement, la société risque moins de rebasculer dans le chaos et la terreur après le retrait des forces de maintien de la paix.

Thoraya Ahmed Obaid  
Directrice exécutive, UNFPA



# Au sujet du présent rapport

Il y a dix ans, le 31 octobre 2000, par une démarche notoire et sans précédent, le Conseil de sécurité des Nations Unies est entré dans un nouveau territoire : reconnaissant la vulnérabilité des femmes et des filles à la violence durant et après les conflits armés et l'absence de représentation féminine, ou la faiblesse de cette représentation, dans les efforts visant à prévenir les guerres, à construire la paix et à rétablir les sociétés dévastées, il a adopté la résolution 1325.

La parution de l'édition de 2010 du rapport sur *l'État de la population mondiale* coïncide avec le 10e anniversaire de cette résolution historique. Le rapport expose la situation qui, une décennie s'étant écoulée, est celle des femmes dans les situations de conflit et de post-conflit, ainsi que dans les urgences et les crises qui perdurent.

Le rapport de cette année se distingue des livraisons précédentes, qui abordaient selon une démarche savante divers sujets liés au mandat et aux travaux de l'UNFPA, Fonds des Nations Unies pour la population. Il adopte une approche plus journalistique et se fonde sur les expériences de femmes et de filles, d'hommes et de garçons au lendemain de conflits et d'autres perturbations catastrophiques, dont il rapporte les propos pour décrire les défis auxquels ils font face, les mécanismes d'adaptation et de renforcement de leurs communautés respectives, et le parcours qui a mené un grand nombre d'entre eux à s'impliquer dans la reconstruction et le renouveau. Les personnes présentées dans le rapport ne sont ni des statisticiens ni des démographes, mais des ruraux vivant de la terre et des citoyens s'efforçant de survivre dans leurs villes dévastées. Nombreux sont les survivants et les survivantes des conflits et des catastrophes naturelles qui s'emploient aujourd'hui à aider leurs concitoyens à se remettre sur pied et à se réadapter.

Il existe, de par le monde, des organisations non gouvernementales et des activistes communautaires en nombre croissant qui œuvrent en partenariat avec les pouvoirs publics, les organismes des Nations Unies, les pays donateurs et les fondations. Dans les rangs des intervenants figurent aussi les anciens traditionnels et les chefs religieux, qui s'efforcent de reconforter les populations qui souffrent et qui ramènent les sociétés décimées à leurs racines, à leur culture et à leurs principes si souvent faussés par la guerre, l'exode, l'occupation et les catastrophes naturelles. Des initiatives locales guérissent les blessures et repensent les habitudes et les règles comportementales d'antan pour les adapter à un âge nouveau.

Tandis que le Conseil de sécurité adoptait la résolution 1325 en 2000, suivie au fil des ans par plusieurs autres sur la protection des femmes, des activités se déroulaient déjà sur le terrain dans des pays où les victimes de conflits et de catastrophes ne savaient souvent pas qu'elles étaient sous la lumière du projecteur du Conseil. Elles savaient tout simplement, par expérience vécue, qu'une tâche de reconstruction immense les attendait et elles entreprenaient de s'y atteler de toutes leurs forces, souvent avec l'aide d'organismes, de fonds et de programmes des Nations Unies et d'organisations humanitaires.

◀ *Manifestation de femmes à Monrovia (Libéria) au plus fort de la guerre civile en 2003. Image tirée du film Pray the Devil Back to Hell.*

©Pewee Flomuko

## 1 RÉSOLUTIONS DU CONSEIL DE SÉCURITÉ DES NATIONS UNIES CONCERNANT LES FEMMES, LA PAIX ET LA SÉCURITÉ

*La résolution 1325 (2000)*, sur les femmes, la paix et la sécurité, a été la première à prendre en considération l'impact des conflits sur les femmes, pendant les affrontements armés et à leur lendemain. Elle appelle toutes les parties aux conflits armés à prendre des mesures particulières pour protéger les femmes et les filles de la violence sexuelle, notamment du viol et d'autres formes d'atteintes sexuelles.

*La résolution 1820 (2008)* a été la première à traiter exclusivement de la violence sexuelle dans les conflits armés. Le Conseil y reconnaît que la violence sexuelle est un problème de sécurité et note que l'emploi de cette violence en tant que tactique de guerre contre les populations civiles constitue une menace pour le maintien de la paix et de la sécurité internationales.

*La résolution 1888 (2009)* fait suite à la résolution 1820, en soulignant l'importance de la prise en compte des questions relatives aux actes de violence sexuelle dès le début des processus de paix et la nécessité de traduire en justice les auteurs de tels actes. Elle appelle à l'inclusion de dispositions spécifiques pour assurer la protection des femmes et des enfants dans le mandat des opérations de maintien de la paix des Nations Unies et dans les négociations de paix parrainées par l'Organisation. Le Conseil de sécurité souligne la nécessité d'une prise en compte de la problématique de la violence sexuelle dès les premières phases des processus de paix et des efforts de médiation, pour protéger les populations à risque et favoriser une pleine stabilisation, notamment dans les domaines des accords relatifs à l'accès des intervenants humanitaires avant le cessez-le-feu et des droits de l'homme, des cessez-le-feu,

du désarmement, de la démobilisation et de la réinsertion, et de la réforme du secteur de la sécurité.

*La résolution 1889 (2009)* réaffirme la volonté du Conseil de sécurité de veiller à ce que ses résolutions 1325, 1820 et 1888, ainsi que ses résolutions 1612 (2005), 1674 (2006) et 1882 (2009) qui y sont liées, continuent d'être appliquées et le soient intégralement et de manière synergique. Le Conseil y exprime les vives inquiétudes qu'il continue de concevoir devant les obstacles persistants qui s'opposent à la pleine association des femmes à la prévention et à la résolution des conflits et à leur participation à la vie publique après les conflits. Il note que la marginalisation des femmes est susceptible de retarder l'instauration d'une paix durable et de bonnes conditions de sécurité ainsi que la réconciliation.

La Commissaire adjointe  
Bennetta Holder Warner  
au Centre de protection  
des femmes et des  
enfants de la Police  
nationale du Libéria.

►  
©VII Photo/Marcus Bleasdale



Le présent rapport repose sur des entrevues et des reportages effectués en Bosnie-Herzégovine, en Haïti, en Jordanie, au Libéria, en Ouganda, dans le Territoire palestinien occupé (Cisjordanie) et au Timor-Leste. Ces pays ont été choisis pour diverses raisons. Certains ont émergé récemment de conflits et ont entrepris leur reconstruction avec des ressources limitées. Certains ont connu de profonds changements sociaux du fait de la guerre et des déplacements de population. Dans tous, les Nations Unies sont présentes, dans certains cas sous forme d'une mission intégrée de maintien de la paix, mais partout, un groupe actif d'organismes des Nations Unies appuie les efforts gouvernementaux ainsi que non gouvernementaux. Le Libéria et l'Ouganda sont sortis de conflits récents. Les exemples de la Cisjordanie illustrent les problèmes particuliers causés par l'occupation. Les Irakiens réfugiés en Jordanie parlent de leur déracinement. Le cas de la Bosnie-Herzégovine démontre combien de temps il faut pour que les victimes de la guerre guérissent et comment les actions des communautés peuvent aider ou freiner le processus du rétablissement. En Haïti, une population paupérisée déjà usée par des décennies de troubles doit à présent reconstruire une nation après un

séisme cataclysmique survenu au lendemain de deux ouragans dévastateurs.

Des organisations communautaires, certaines ne disposant d'un effectif que de quelques personnes, et des organisations non gouvernementales plus importantes ont déjà, en intervenant au niveau de base, élargi la signification des résolutions du Conseil de sécurité et des déclarations des Nations Unies. Ce qui a commencé il y a une décennie par un appel invitant les gouvernements à traiter des abus ou de la négligence à l'égard des femmes et des filles s'est développé en un mouvement général qui englobe tous les membres de la société. Et aujourd'hui, une attention accrue est accordée aux traumatismes psychologiques et physiologiques des hommes et des garçons, qui, les gens de pays très divers en conviennent à présent, doivent participer à la reconstruction de la société et à la création d'espaces favorables à la paix.

La fourniture de conseils psychosociaux aux victimes de traumatismes s'accroît exponentiellement et dans de nombreux pays se professionnalise. Les besoins des communautés blessées sont définis non seulement en termes d'accords de paix et de cessation de la violence après les conflits mais aussi de programmes infor-

## 2 ONU-FEMMES

L'Assemblée générale des Nations Unies a voté à l'unanimité, le 2 juillet 2010, en faveur de l'établissement d'une nouvelle entité en vue d'accélérer les progrès à accomplir dans la prise en compte des besoins des femmes et des filles dans le monde entier. L'établissement de l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation de la femme, dite ONU-Femmes, s'inscrit dans le cadre de la réforme de l'Organisation et en rassemble

les ressources et les mandats de manière à en accroître l'impact.

« ONU-Femmes renforcera considérablement les efforts déployés par les Nations Unies visant à promouvoir l'égalité des sexes, à élargir les chances et à lutter contre la discrimination de par le monde », a dit le Secrétaire général Ban Ki-moon.

ONU-Femmes regroupera quatre organismes onusiens jusqu'ici distincts et fera fond sur leurs travaux :

- La Division de la promotion de la femme;

- L'Institut international de recherche et de formation pour la promotion de la femme;
- Le Bureau de la Conseillère spéciale pour la problématique hommes-femmes et la promotion de la femme;
- Le Fonds de développement des Nations Unies pour la femme (UNIFEM).

ONU-Femmes sera opérationnelle en janvier 2011.

### 3 DES RÉOLUTIONS À LA RÉALITÉ

L'UNFPA, en partenariat avec de nombreuses parties prenantes, aide les pays et les territoires à transformer en des réalités la résolution 1325 et celles traitant aussi des femmes, de la paix et de la sécurité qui l'ont suivie. Une grande part des travaux de l'UNFPA au niveau des pays porte sur le renforcement des capacités des instances gouvernementales, des organismes des Nations Unies et des institutions à intégrer les questions relatives à l'égalité des sexes dans la conception et la mise en œuvre d'activités dans les domaines de la paix et de la sécurité, de la prévention, de la protection et de la participation.

#### Prévention

En *Colombie*, l'UNFPA a établi un groupe spécial chargé de l'intégration systématique des sexospécificités et de la sensibilisation des forces armées et de la police aux questions relatives à la violence sexiste.

En *Géorgie*, l'UNFPA a dispensé une formation aux prestataires de services sur les questions relatives à la santé reproductive, à la violence sexuelle et sexiste et à la prise en charge clinique des survivantes de viol.

Au *Kosovo*, l'UNFPA appuie des programmes de formation psychosociale pour le personnel du ministère de la santé et du Réseau d'organisations non gouvernementales des femmes du Kosovo qui œuvre en faveur de l'égalité des sexes, de l'autonomisation des femmes et de l'élimination de la violence sexiste.

Au *Libéria*, l'UNFPA a apporté son concours au ministère de la santé et du bien-être social aux fins de l'établissement de services de conseils psychosociaux et d'appui aux communautés, tout particulièrement pour les survivantes de violence sexuelle et sexiste.

Au *Népal*, l'UNFPA appuie l'élaboration d'un Plan d'action national pour l'application de la résolution 1325. En 2008, l'UNFPA et les organisations partenaires ont également dispensé aux femmes membres de l'Assemblée constituante des formations sur les droits fondamentaux de la personne, portant tout particulièrement sur les résolutions du Conseil de sécurité 1325 et 1820.

Au *Tadjikistan*, l'UNFPA œuvre de concert avec un comité d'organisations non gouvernementales qui combattent la violence à l'égard des femmes au titre de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes.

#### Protection

Au *Botswana*, l'UNFPA a aidé un dispensaire desservant des réfugiés à fournir des services de santé sexuelle et reproductive, notamment pour la prévention de l'infection par le VIH, et a contribué à la fourniture des services.

En *Colombie*, l'UNFPA appuie des projets qui renforcent la capacité d'institutions et de communautés à étendre les systèmes de protection intégrée contre la violence à l'égard des femmes.

En *Côte d'Ivoire*, l'UNFPA a créé des centres qui fournissent des services aux survivantes de la violence sexiste.

En *Indonésie*, l'UNFPA a aidé l'agence de planification et de développement de la province d'Aceh à formuler un plan d'action provincial portant sur les questions relatives aux femmes, à la paix et à la sécurité.

Au *Kosovo*, l'UNFPA et le ministère du travail et du bien-être social collaborent pour formuler une stratégie de financement de foyers pour les femmes victimes de violence domestique.

Au *Liban*, l'UNFPA aide à renforcer les capacités des prestataires de services à dispenser des soins de santé mentale et reproductive et à dispenser des conseils psychosociaux aux femmes des communautés en situation de post-conflit.

Au *Libéria*, l'UNFPA a appuyé l'établissement par le ministère de la justice d'une unité chargée des affaires de violence sexuelle et sexiste, d'un service de permanence téléphonique et d'un tribunal compétent exclusivement en matière de violence sexiste.

#### Participation des femmes

En *Colombie*, la stratégie humanitaire de l'UNFPA comporte une composante consacrée à la participation des femmes aux processus décisionnels relatifs aux situations humanitaires. Le Fonds aide également les organisations de femmes à participer au processus de paix.

Au *Botswana*, l'UNFPA, en partenariat avec l'université d'État locale et l'UNICEF, a lancé un programme visant à renforcer les capacités de la Chambre des chefs, organe parlementaire, à traiter de manière intégrée des questions relatives aux femmes, à la paix et à la sécurité.

Au *Rwanda*, l'UNFPA appuie la Police nationale pour accroître son efficacité dans la lutte contre la violence sexiste et pour promouvoir le recrutement de femmes.

mels et formels qui puisent profondément dans l'histoire, la politique, l'économie et la culture pour essayer d'expliquer pourquoi la violence s'est manifestée – ou continue de se manifester une fois le conflit terminé – et ce que l'on peut faire pour en éradiquer les causes. L'importance d'une implication des jeunes dans ces débats est largement reconnue et de nombreux programmes novateurs ont démarré ces dernières années. Des artistes de toutes sortes et de tous âges sont pleinement disposés à prendre part aux débats, par le biais de leurs travaux, de même que des personnalités sportives qui travaillent bénévolement avec les jeunes.

Faisant écho à l'esprit du Sommet mondial des Nations Unies de 2005, fût-ce involontairement, de nombreux citoyens invoquent la « responsabilité de protéger » la population qui incombe aux pouvoirs publics. Les pays du monde entier ont convenu en 2005 d'attribuer avant tout aux instances gouvernementales l'obligation de protéger le peuple des divers maux qui peuvent le menacer, à grande échelle, la communauté internationale se tenant prête à aider ou à intervenir pour mettre un terme aux abus si toutes les autres mesures échouent. La responsabilité de protéger a été interprétée au sens large. Outre la protection contre les atteintes physiques, cette responsabilité est conçue en certains lieux comme couvrant aussi, du moins en esprit, les mesures visant à créer des institutions juridiques et judiciaires, ou à renforcer celles qui existent déjà, dans les zones ayant connu des conflits où les droits de propriété sont fréquemment contestés ou dans celles connaissant une violence troublante dans les foyers ou une forte criminalité dans les rues. Des institutions fonctionnelles de toutes sortes, notamment dans les secteurs de la santé et de l'éducation, accélèrent le retour à la normale et peuvent contribuer à prévenir de futurs conflits.

La violence et la maltraitance sexistes perdurent sous de multiples formes, souvent exacerbées



par le conflit armé ou la déstabilisation de la cellule familiale dans les camps de personnes déplacées ou laissées sans abri à la suite d'une catastrophe naturelle. Il est reconnu aujourd'hui que les rôles dévolus aux deux sexes peuvent être radicalement transformés par la guerre, l'occupation militaire et la vie de réfugiés, ce qui peut aboutir à des modifications des relations économiques au sein du ménage. De tels changements peuvent avoir des effets sociaux profonds et les études visant à les cerner et à les évaluer puis l'application des connaissances ainsi acquise ouvrent des aperçus sur le monde tel qu'il sera en phase de post-conflit. Dans de nombreux pays où l'existence a subi des perturbations, les gens s'emploient de multiples manières, souvent avec le soutien d'organisations d'action humanitaire et de développement, à bâtir un avenir meilleur.

▲ *Dubravka Salčić-Dizdarević, médecin à l'Hôpital universitaire national de Sarajevo et l'une des plus grandes psychothérapeutes de la Bosnie-Herzégovine. « La torture vise également à victimiser des familles entières. »*  
©VII Photo/Antonin Kratochvil



# La Bosnie-Herzégovine, catalyseur du changement

À Mostar, une femme d'un certain âge est entrée, avec appréhension, dans la salle sans fenêtre où elle avait convenu de parler, au début 2010, d'une existence détruite à tout jamais par la guerre, dans l'embrouillamini des conflits ethniques. Son mari, serbe bosniaque, a été fusillé en 1992 pour avoir refusé de porter l'uniforme des forces serbes. Ce n'est qu'en 2005 qu'elle a pu enfin confirmer l'assassinat de son mari, grâce à des preuves ADN. Étant croate, elle

s'était trouvée prise entre les Serbes et les Bosniaques. Pendant des jours et des semaines d'épouvante après que son mari eut été emmené, et après avoir été elle-même menacée de mort, elle s'était rendue de bureau en bureau, de soldat en soldat, dans l'espoir toujours plus mince de le retrouver. Elle avait perdu tout appétit, ne mangeait plus et était incapable de se reposer. Elle devait se cacher, une nuit même dans la cave à charbon d'une voisine, de crainte qu'on ne vienne l'arrêter.

Quand elle le pouvait, elle rentrait chez elle. Une expression angoissée assombrit soudain son visage : « Nous n'avions plus d'eau courante et, après un certain temps, j'ai dû aller à la citerne, dit-elle. En revenant, j'ai été interceptée par trois soldats. Ils m'ont dit de poser mes seaux et de les accompagner. » Et elle dit alors l'indicible, en un récit d'une horreur inexorable, tandis qu'elle se remémore les heures de violence sexuelle qui ont suivi. « Ils m'ont torturée, ils m'ont fait des choses inimaginables, dit-elle. Je les suppliais de me tuer. »

Ce sont de telles atrocités, en Bosnie-Herzégovine, puis au Rwanda et en Afrique de

l'Ouest, commises dans les années 1990, qui ont amené la communauté internationale à qualifier ces brutalités de « crimes de guerre », qui ont fait l'objet de poursuites devant des tribunaux régionaux d'abord, avant l'adoption en 1998 du Statut de Rome portant création de la Cour pénale internationale. Ces faits ont également abouti durant la première décennie du siècle nouveau, l'attention du monde se tournant vers l'est de la République démocratique du Congo et le Darfour, à des débats récurrents au Conseil de sécurité des Nations Unies. Les brutalités des années 1990 ont été le point de départ du processus qui a mené à la résolution 1325 et aux plusieurs autres qui lui ont fait suite.

La femme de Mostar avait 50 ans à l'époque de son calvaire. Ce n'est qu'en 2006, souffrant encore de lésions rénales et d'hypertension, qu'elle a pu parler de ce jour-là à une autre survivante de viol qui, dit-elle, la comprendrait. « Je ne pouvais pas raconter mon histoire jusqu'alors, explique-t-elle. J'avais peur de me faire blâmer. Le stigmate était trop grand. ». Ses deux fils, établis à l'étranger, ne savent rien. La vie tragique de cette femme, aujourd'hui bientôt septuagénaire

◀ *Femme bosniaque devant un complexe industriel incendié qui a servi de camp de concentration pendant la guerre.*

©VII Photo/Antonin Kratochvil

et encore en psychothérapie, montre la profondeur des cicatrices laissées par la guerre dans l'âme et l'esprit des victimes. Son histoire ainsi que celle de beaucoup d'autres montrent aussi combien la communauté internationale, les États et la société civile ont encore à faire pour épargner ces brutalités aux générations futures de par le monde.

Près de deux décennies ont passé depuis que la Bosnie-Herzégovine fut consumée par la guerre la plus coûteuse en vies humaines qu'ait connue l'Europe en plus d'un demi-siècle. La capitale, Sarajevo, a été assiégée quatre longues années et 15 ans se sont écoulés depuis la signature d'un accord de paix mettant fin aux combats. Mais dans des villes aussi différentes et aussi distantes que Mostar, Tuzla et Sarajevo, les femmes qui ont survécu aux « camps de viol » et aux agressions sexuelles commises dans leurs foyers et dans leurs quartiers vivent toujours dans la honte et la crainte, psychologiquement brisées et privées de la dignité et des réparations qu'elles demandent. Elles viennent

voir une étrangère, confiantes qu'elles sauront lui raconter leur histoire, mais pour la plupart elles n'y arrivent pas. Leur contrôle fléchit, elles allument une cigarette, leurs mains se mettent à trembler, leur voix craque et elles commencent à sangloter.

Malgré certains cas anecdotiques d'entraide entre voisines, les femmes de la Bosnie-Herzégovine disent souvent combien elles ont été peinées par le manque d'appui de la communauté durant ces heures les plus terribles de leur existence. De retour chez elles, beaucoup ont été abandonnées et maudites par leurs parents et leurs anciens amis. Elles sont encore secouées de se souvenir que les hommes, qui avaient eux aussi survécu à la détention, à l'humiliation et à la torture, ou qui avaient échappé de peu à la mort, n'aient pas trouvé en eux-mêmes compréhension et sympathie pour elles, et qu'ils les aient au contraire accusées de déshonorer leur famille. Nombreuses, elles le disent, sont celles qui ont commencé à se sentir coupables. Elles ont ainsi sombré dans une honte secrète, réprimant leur histoire, souvent pendant des années.

La guerre de Bosnie-Herzégovine a fait, estime-t-on, au moins 100 000 morts et environ 12 500 personnes sont toujours manquantes. Des atrocités ont été commises dans tous les camps durant cette guerre ainsi que les durant autres qui ont suivi le démantèlement de l'ex-Yougoslavie.

Dans certaines communautés bosniaques, par exemple, les femmes ont été séparées des hommes et détenues pendant des durées variables dans tout endroit susceptible d'être transformé en centre de détention. Elles étaient emmenées une à une, ou plusieurs à la fois, pour être soumises à des agressions sexuelles. Celles qui ont échappé à l'emprisonnement couraient le risque de se faire attaquer lorsqu'elles sortaient tout simplement de chez elles pour faire des courses, acheter des cigarettes ou aller chercher de l'eau.

*Enisa Salčinović (à droite), Présidente de la section féminine de l'Association des survivants et survivantes de tortures dans les camps de concentration en Bosnie-Herzégovine. Un quart des plus de 2 000 adhérentes de son association ont été violées.*

▼ ©VII Photo/Antonin Kratochvil



## 4

## LE TRIBUNAL PÉNAL INTERNATIONAL POUR L'EX-YOUGOSLAVIE

Le Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie (TPIY) a été créé par l'Organisation des Nations Unies pour juger les personnes présumées responsables des crimes de guerre commis dans les Balkans au cours des conflits des années 1990. Depuis sa création en 1993, le Tribunal a radicalement transformé le paysage du droit international humanitaire et permis aux victimes d'être entendues, de témoigner des atrocités et de décrire leurs souffrances.

Le TPIY a pour mission première de juger les principaux responsables de

crimes odieux tels que l'assassinat, la torture, le viol, la réduction en esclavage, la destruction de biens, ainsi que d'autres crimes. Les actes d'accusation délivrés par le Tribunal portent sur des crimes commis entre 1991 et 2001 contre des membres des différentes communautés ethniques en Croatie, en Bosnie-Herzégovine, en Serbie, au Kosovo et en ex-République yougoslave de Macédoine.

Bien que la plupart des affaires portées devant le Tribunal aient concerné des crimes commis par des Serbes et des Serbes de Bosnie, le

Tribunal a enquêté et mené des poursuites sur des personnes de toutes les origines ethniques. Des Croates, des Musulmans de Bosnie et des Albanais du Kosovo ont été reconnus coupables de crimes perpétrés, entre autres, contre des Serbes.

Source : Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie, [www.icty.org](http://www.icty.org)

On ne saurait peut-être jamais exactement combien de femmes ont subi des abus sexuels en Bosnie – la plupart des estimations parlent de dizaines de milliers – ni combien d'enfants sont nés des viols. La déclaration des agressions sexuelles aux autorités présentait de multiples problèmes, le risque social d'une telle déclaration ayant notamment un effet dissuasif. La situation politique délicate de la Bosnie-Herzégovine n'a pas facilité les redditions de comptes et les poursuites judiciaires pour crimes de guerre. Des organisations non gouvernementales ont fait campagne en faveur du versement de dommages-intérêts et d'une reconnaissance publique des souffrances des victimes, qui sont aujourd'hui d'âge moyen ou plus âgées. Et bien que beaucoup de ces femmes aient été seules et pauvres, il a fallu attendre jusqu'en 2008 pour que celles qui étaient disposées à se déclarer officiellement victimes, décision difficile en soi, commencent à recevoir des versements réguliers de l'État en dédommagement.

Les femmes bosniaques et croates qui ont raconté leur histoire pour le présent rapport ne peuvent pas être nommées par leur nom, à l'exception de quelques-unes. Enisa Salčinović est

Présidente de la section féminine de l'Association des survivants et survivantes de tortures dans les camps de concentration, qui dispense des appuis psychosociaux aux victimes et qui assure un suivi de leur état de santé. Des années de dépression ou d'alternances de relèvement et de rechute pèsent lourd sur la santé générale des femmes; celles-ci par ailleurs ne consultent pas non plus ou ne se font pas dépister pour le cancer régulièrement. Un quart des plus de 2 000 adhérentes de son association ont été violées, dit Mme Salčinović, et la plupart ont subi des tortures soit physiques, soit psychologiques.

En l'espace de moins d'un an après que la guerre eut éclaté en 1992, Enisa Salčinović avait perdu son mari, mort dans un camp de concentration, et avait été violée à de multiples reprises par des troupes serbes à Foca, où elle vivait avant d'être contrainte de s'enfuir de chez elle. Déportée par ses ravisseurs, elle erra dans l'ex-Yougoslavie avec ses deux enfants en bas âge jusqu'à ce qu'elle retrouve sa sœur dans un camp de personnes déplacées à Skopje. À la question de savoir à quel point cela avait dû être terrifiant pour ses enfants, elle ne peut que secouer la tête, sans pouvoir dire un mot. Assise

à côté d'elle, Esmija Kundo, elle aussi de Foca, parle de ses quatre enfants traumatisés par la guerre; l'un d'eux a interrompu ses études après la troisième année et n'a pas été capable de les reprendre. Elle est furieuse, dit-elle, de penser que l'on traite si bien les prisonniers qui passent en jugement à La Haye, alors qu'elle a eu tant de difficultés à trouver un petit appartement pour sa famille et qu'elle s'efforce de vivre avec la sécurité sociale de son mari défunt. Elle est dans l'incapacité de travailler, est hospitalisée tous les deux mois pour se faire administrer un traitement médicamenteux de stabilisation et elle voit tous les 15 jours les médecins d'un centre de traitement des victimes de tortures.

### « La question de la guerre est toujours présente, ici, dans les antécédents des victimes de la violence domestique. »

Bakira Hasečić est la plus connue, la plus franche et la plus ouverte des avocates des femmes victimes de la guerre. Porte-parole inlassable qui fait campagne en faveur de la reconnaissance et des réparations en tous les points du monde où elle pense qu'elle pourra être utile, elle est fondatrice et présidente de Femmes victimes de la guerre, ayant été elle-même victime de viol. Ses campagnes agressives n'ont pas été vues d'un bon œil par toutes les survivantes ou par d'autres organisations non gouvernementales ne partageant pas son approche. Menant ses activités à partir du siège modeste de son organisation dans un faubourg de Sarajevo, Bakira Hasečić est intervenue dans un domaine dont les services sociaux étaient absents et a su persuader les responsables gouvernementaux de faire de son organisation la seule habilitée à recevoir les demandes de dédommagement de l'État lorsque des fonds sont devenus disponibles, ce qui a donné lieu à des dissensions entre les groupes de femmes.

Il a été mis fin à ce monopole officieux, indique Saliha Đuderija, ministre adjointe pour les droits de l'homme et les réfugiés de Bosnie-Herzégovine, qui note par ailleurs que la question des réparations pour les femmes victimes n'avait pas, dans le passé, retenu l'attention qu'elle mérite dans les milieux officiels. Les victimes peuvent à présent, indique-t-elle, présenter des demandes par l'entremise des bureaux de services sociaux de même que par celle de Femmes victimes de la guerre et d'autres groupes. Elle signale également qu'il n'y a toujours pas, au niveau de l'État fédéral, de définition acceptée de la notion de victime.

Après la fin de la guerre en Bosnie-Herzégovine, il ne manquait pas d'aide pour les femmes dans le court terme. Les camps de viol étaient un scandale international et les organisations non gouvernementales, locales et internationales, « sont sorties de terre comme des champignons », dit Dubravka Salčić-Dizdarević, psychiatre qui est aussi fondatrice du Centre de réhabilitation des victimes de torture à Sarajevo. Beaucoup de ces associations désireuses d'apporter leur aide ne possédaient pas les compétences nécessaires pour travailler dans l'environnement bosniaque et ont fini par fermer leurs portes, n'ayant réduit que très peu le nombre de cas à traiter. Lors de l'établissement du Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie, les femmes avaient commencé à faire connaître leur histoire, dit-elle, et lorsque l'État leur a accordé des allocations pouvant atteindre 250 euros par mois, il y a deux ans, leur nombre a encore augmenté. « Mais elles ne parlent pas toutes, explique-t-elle, et c'est là un problème d'une ampleur considérable. C'est pourquoi il est très important que l'État soutienne les nombreuses organisations non gouvernementales qui continuent de participer au programme. » Quant à la communauté internationale, note-t-elle, « elle s'est désintéressée trop vite de la Bosnie-Herzégovine et s'en est remise beaucoup trop à des politiciens qui

n'étaient pas disposés à aborder des questions prêtant à controverse ou pas en mesure de le faire. Les allocations mensuelles versées aux victimes de viol sont actuellement d'environ 280 euros, ce qui est moins que ce que touchent la plupart des anciens combattants. »

Jasna Zečević dirige un centre modèle de conseils psychosociaux pour les victimes de traumatismes à Tuzla, dénommé *Vive Žene* [Que les femmes vivent], qui fonctionne selon un système fluide et multidimensionnel. « Nous modifions le concept tous les ans, dit Mme Zečević, pour tenir compte de l'évolution de la situation. » D'abord foyer d'accueil et de logement avant la fin de la guerre, le centre est aujourd'hui un dispensaire de conseils psychosociaux opérant en externe, qui ne possède plus que quelques chambres pour les urgences. Les patientes viennent d'une vaste zone s'étendant au-delà de Tuzla, notamment de camps de personnes déplacées (il y en a encore huit d'ouverts), indique Mme Zečević, qui précise : « Nous sommes des psychologues, des assistantes sociales, des enseignantes, des médecins, des infirmières, des administratrices, des avocates. »

Le centre *Vive Žene* se distingue par sa démarche globale et ses projets indépendants et pragmatiques. « Nous intervenons à plusieurs niveaux, dit sa directrice, dont le premier est la psychothérapie. Nous appelons cela la guérison intérieure. Les femmes ont besoin de traitements individuels. Au second niveau, nous veillons à leur réinsertion sociale dans la communauté, quelle qu'elle soit, où elles vont s'établir et nous avons un programme de post-traitement. Et nous agissons depuis trois ans à un troisième niveau, qui est celui du plaidoyer et du lobbying en faveur des droits des femmes. Donc nous sommes associées à toutes les actions concernant les victimes de la torture et aussi de la violence domestique. En effet, nous ne distinguons pas entre les victimes de la violence pendant la guerre et après la guerre, parce que nous avons



constaté qu'il y a un lien entre les deux. La question de la guerre est toujours présente, ici, dans les antécédents des victimes de la violence domestique. »

Le centre aide les femmes à se préparer à témoigner lors des procès pour crimes de guerre, si elles sont disposées à le faire et capables de le faire. On estime toutefois généralement en Bosnie-Herzégovine qu'aucun tribunal siégeant à l'étranger ne fera de différence dans la vie de la plupart des victimes. Beaucoup de femmes ont été déçues de voir que toute l'attention internationale dont elles avaient fait l'objet à la fin de la guerre n'avait en fin de compte apporté aucun changement significatif. Par ailleurs dans son rapport de 2009 *Whose Justice? The Women of Bosnia and Herzegovina Are Still Waiting* [La justice pour qui ? En Bosnie-Herzégovine, les femmes attendent toujours], Amnesty International a noté que les victimes n'étaient pas dédommagées de manière satisfaisante, même pour leur comparution devant des tribunaux internationaux, y inclus le TPIY.

Mme Zečević avait invité certaines de ses patientes à parler de leur existence avec l'auteur

▲ Bakira Hasečić (à droite), fondatrice et présidente de l'association Femmes victimes de la guerre, en Bosnie-Herzégovine.  
©VII Photo/Antonin Kratochvil



▲ Une survivante de la guerre en Bosnie-Herzégovine raconte le calvaire qu'elle et sa famille ont vécu.

©VII Photo/Antonin Kratochvil

du présent rapport. Au cours d'entretiens individuels, une ou deux femmes, bien habillées et apparemment en contrôle d'elles-mêmes, ont pu parler avec un certain détachement de l'enfer privé qui était le leur. Une femme mince et frêle avait dit à Mme Zečević qu'elle « viendrait à l'entrevue à quatre pattes » s'il le fallait, pour parler de son cas, mais elle tremblait et n'a pas été capable d'aller très loin. Alors qu'elle essayait de dire « et puis il m'a dit de me déshabiller », elle s'est effondrée, en larmes et secouée de tremblements, et il a fallu que Mme Zečević l'aide à sortir de la pièce.

Une autre femme, qui avait choisi de se concentrer sur le présent et l'avenir, s'est plainte de ce que les allocations de dédommagement dont le paiement avait été ordonné en 2008 ne lui avaient pas été versées depuis plusieurs mois. Elle était allée à Belgrade pour témoi-

gner dans un procès régional sur les crimes de guerre et, à son retour, avait été vilipendée par des voisins serbes. Elle avait songé à former une nouvelle organisation de victimes mais s'était rendu compte de la complexité de cette entreprise. « Les femmes ne veulent pas s'organiser, se battre, dit-elle. Elles sont isolées et pauvres. Elles veulent savoir s'il y a de l'argent à en tirer. Elles ont peu que leur famille se fasse harceler. » Analyse d'un réalisme brutal de la part d'une femme qui avait perdu sa maison, sa santé, son mari et qui s'était vu refuser une réinstallation aux États-Unis parce qu'on ne trouvait pas son nom dans une base de données de la Croix-Rouge. « Mon bateau a sombré », dit-elle. Mais elle a repris la lutte et a cherché d'autres moyens de redonner un sens à sa vie. Trois années d'aide de la part de Vive Žene ont enfin commencé à l'orienter sur la bonne voie.

On ne peut pas dire son nom. Elle n'a jamais révélé à son fils, âgé de 17 ans, les brutalités qu'elle a subies, le viol, et la grossesse qui en est résultée et qui l'a condamné à une vie sans père. Son histoire appartient à l'héritage honteux de la guerre de Bosnie-Herzégovine de 1992-1995, qui n'a jamais été pleinement analysé.

À la question de savoir combien d'enfants sont nés d'agressions sexuelles dans ce pays, la réponse est que l'on ne le sait pas. On l'ignore, parce que le sujet est trop troublant pour que l'on fasse des recherches, pour les enfants eux-mêmes tout d'abord et pour les mères qui craignent encore les conséquences sociales, aujourd'hui encore, de révéler ce qui leur est arrivé. Le viol commis en tant qu'acte de guerre est un crime international. Que le traitement de la victime ait pour effet de la culpabiliser est une honte pour la société, disent les conseillères qui travaillent avec elle et avec ces autres femmes sans nombre et sans nom.

L'histoire de cette femme a une fin satisfaisante, presque heureuse. C'est en effet une femme solide, aux mains durcies par des années de labeur, qui s'est fait une vie pour elle-même et pour son enfant, par la seule force de sa volonté et par son immense amour pour son fils qu'elle a failli abandonner alors qu'il était encore bébé. Après une intervention persuasive de la part de la femme qui lui a donné un emploi et qui a rendu sa vie supportable, elle a convenu de raconter son histoire et de parler d'elle-même, qui avait défié les conventions sociales et la colère de sa famille, pour préserver une vie et donner de l'affection à un jeune être.

À l'âge de 29 ans, chassée de son village dans l'est de la Bosnie par l'avancée de combattants serbes ethniques, elle a été capturée avec plus de 450 autres Bosniaques. Les femmes ont été séparées des hommes (dont beaucoup ont disparu à tout jamais) et incarcérées dans ce qui est devenu « une

maison de viol ». Elle a été libérée neuf jours après par des forces bosniaques, mais pas avant d'avoir été violée par un soldat dont elle est certaine que ce n'était pas un Serbe de Bosnie mais un combattant de l'actuelle République de Serbie. Celui-ci, après lui avoir jeté des injures raciales, l'a violemment agressée avant de la violer, après quoi elle a perdu conscience. Plusieurs mois après, capturée de nouveau, elle a été violée par six hommes qui l'ont abandonnée, perdant son sang, sur la rive d'un cours d'eau. Des villageois bosniaques l'ont trouvée, lui ont donné des vêtements et l'ont logée. Au printemps suivant, elle a mis au monde un garçon.

« J'ai dit à l'assistante sociale que je ne voulais pas de l'enfant, dit-elle par l'intermédiaire d'une interprète. Mais j'étais heureuse que ce soit un garçon, parce qu'une fille aurait risqué de subir ce que j'avais subi. » Sept mois ont passé, pendant lesquels elle est restée sans contact avec le bébé. Et puis elle a voulu le revoir et est partie à sa recherche, sans savoir quel nom on lui avait donné, d'abord dans les orphelinats. Elle a fini par le retrouver dans un hôpital, malade et dénutri.

« Il n'y avait pas beaucoup à manger cette année-là, dit-elle. Il se mettait toute sa petite main dans la bouche, jusqu'au poignet, pour téter. Quand je l'ai vu comme ça, tout son poing dans la bouche, j'ai décidé de le reprendre, quoi qu'il advienne. » Le bébé a été transféré dans un orphelinat et inscrit sous son nom à elle, pour que d'autres ne puissent pas l'adopter. À partir de ce moment-là, il est devenu le centre et le but de sa vie. Elle ne pouvait pas le ramener chez elle, car elle vivait avec son père et son frère, qui ne voulaient aucun contact avec l'enfant. Son père l'a battue, un jour où il a trouvé sous son lit une paire de petits chaussons qu'elle allait emmener à l'orphelinat où elle allait régulièrement voir son enfant et lui apporter de la nourriture et des vêtements. Le bébé savait qu'elle était sa

mère et il s'accrochait désespérément à elle à la fin de chaque visite, ne voulant pas la laisser repartir. « Je n'ai pas cessé de me battre pour lui depuis », dit-elle.

En 1994, elle a trouvé un emploi de femme de ménage pour bureaux et, en 1998, elle avait amassé de quoi s'acheter un petit terrain sur lequel elle a commencé à se construire une maison, seule, au moyen de matériaux gratuits. Elle a fini sa maison en 1999. « J'ai emménagé en juillet, je l'ai ramené chez moi et c'est là qu'il vit maintenant », dit-elle.

Son passé la hante encore quand elle est seule : « J'ai des flashbacks. C'est comme un immense écran où je vois ce qui s'est passé, où je le revis. En un mois, je dors peut-être cinq nuits. » Son fils ne lui a jamais posé de questions sur son passé, bien qu'ils aient vu ensemble le film *Grbavica (Sarajevo, mon amour)*, qui raconte une histoire pas très différente de la sienne. Elle ne sait pas ce dont il se doute peut-être déjà. Dans le village où ils vivent aujourd'hui, il y a des enfants sans père de Srebrenica, où des milliers d'hommes de la communauté ont été massacrés en 1995. Les administrateurs des établissements scolaires se montrent compréhensifs envers tous.

Son fils est un gentil garçon, dit-elle, « humble et peu exigeant ». Il n'est pas très doué pour les études et il suit des cours dans une école de formation professionnelle, mais elle fait remarquer : « L'essentiel, c'est qu'il est en bonne santé et qu'il veut travailler. C'est le travail qui m'a sauvée. C'est ça qui m'a permis de construire une maison et de survivre. »

« Quelquefois, je me demande ce qui a bien pu me donner toute cette énergie, dit-elle en songeant à son existence. Je viens d'un village, d'une famille d'agriculteurs de six enfants. J'ai été élevée à profiter des fruits de mon travail. » La religion a de l'importance pour elle, ajoute-t-elle : « Si vous ne croyez pas, vous n'avez pas de force de caractère. Ne vous laissez pas pousser par tous les vents. Il faut avoir une direction. »



# Une résolution et la réalité : une décennie sur le terrain

Au début 2000, lorsque le Conseil de sécurité des Nations Unies a commencé à se pencher sur les façons de protéger les femmes durant les conflits et à exiger qu'il leur soit fait une place dans la prévention des guerres et l'établissement d'une paix durable, le monde avait connu une décennie de guerres ethniques, parfois génocides, qui ont fait bien plus de morts parmi les populations civiles que parmi les combattants. Paradoxalement, toutefois, les années 1990 avaient

aussi été une période de progrès et d'engagements sans précédents en faveur des femmes sur le plan international. C'est durant cette période qu'avaient eu lieu notamment les conférences internationales sur les droits de l'homme à Vienne en 1993, sur la population et le développement au Caire en 1994 et sur la situation et les droits de la femme à Beijing en 1995. Ces conférences ont traité toutes trois des questions relatives aux femmes et aux conflits et les déclarations qui en sont issues prévoient des actions pour protéger leurs droits. Le temps était venu de combler l'écart qui existait entre les promesses et la réalité.

Dans le préambule de sa résolution 1325, le Conseil de sécurité note que « si les effets des conflits armés sur les femmes et les petites filles étaient mieux compris, s'il existait des arrangements institutionnels efficaces pour garantir leur protection et si les femmes participaient pleinement au processus de paix, le maintien et la promotion de la paix et de la sécurité internationales seraient facilités ». En adoptant cette résolution, le Conseil de sécurité a pris la décision historique d'étendre la portée de son mandat : le traitement des femmes et leurs rôles

dans les guerres et en temps de paix seraient désormais pris en considération dans le domaine des actions relevant de la sécurité internationale.

Anwarul Chowdhury, du Bangladesh, qui était membre du Conseil de sécurité à l'époque, n'a pas oublié la force de ce moment. « L'adoption de la résolution 1325 a ouvert, ainsi que l'on l'attendait depuis longtemps, une porte à celles qui ont démontré à de multiples reprises qu'elles apportent des améliorations qualitatives à la structuration de l'édifice de la paix au lendemain des conflits », a-t-il écrit dans un éditorial pour l'Inter Press Service en mars 2010. « À eux deux, note-t-il, le Programme d'action de Beijing et la résolution 1325 n'ont pas leur égal en termes de ce qu'ils peuvent faire pour autonomiser les femmes, non seulement pour donner à 50 % de la population mondiale ce qui leur est dû, mais aussi pour accroître la qualité de vie sur notre planète. Mais où en sommes-nous de leur mise en œuvre ? »

M. Chowdhury était président du Conseil de sécurité en mars 2000, lorsque la question de la protection et de l'implication des femmes a été mise sur le tapis. « J'ai été accusé d'inscrire à

◀ Estella Bamba, zambienne, officier de la Police de Nations Unies, dispense des conseils à la Police du Libéria au poste de police de Salem à Monrovia.

©VII Photo/Marcus Bleasdale



► Avertissement au poste de police de Salem à Monrovia : « Les sanctions pour viol sont graves. Vous serez poursuivi en justice. HALTE AU VIOL ! »

©VII Photo/Marcus Bleasdale

## 6 LES DROITS FONDAMENTAUX ET LA VIOLENCE À L'ÉGARD DES FEMMES

La Déclaration et le Programme d'action de Beijing, adoptés en 1995 par 189 pays lors de la Quatrième Conférence mondiale sur les femmes, soulignent le fait que la violence à l'égard des femmes est une violation de leurs droits fondamentaux et un obstacle au plein exercice de tous leurs droits. Les efforts se sont recentrés sur la responsabilisation des États dans la prévention et l'élimination de la violence à l'égard des femmes. Le Programme d'action de Beijing a identifié plusieurs domaines de préoccupation critiques, l'un d'entre eux portant sur la violence à l'égard des femmes, qui appellent une action urgente en vue de réaliser les objectifs d'égalité, de développement et de la paix. Plusieurs autres domaines de préoccupation critiques

portent également sur la violence à l'égard des femmes.

Plusieurs conséquences majeures résultent de la définition de la violence à l'égard des femmes comme une des violations des droits fondamentaux de l'être humain. Il est en effet possible alors de préciser les obligations qui incombent aux États de prévenir, d'éliminer et de punir ces actes de violence ainsi que de rendre des comptes s'ils n'y satisfont pas. Ces obligations résultent du devoir pour les États de prendre des mesures pour respecter, protéger, promouvoir et concrétiser les droits de l'homme.

Faire valoir que l'État doit prendre toutes les mesures voulues en réponse à la violence à l'égard des femmes ne relève plus du bon vouloir des pouvoirs

publics mais s'appuie sur des droits juridiques. Le cadre international des droits de l'homme offre un certain nombre d'outils et de mécanismes conçus pour garantir la responsabilisation des États au niveau international et régional. Il s'agit notamment des organes créés en vertu d'instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme et des cours pénales internationales, ainsi que des systèmes africain, européen et interaméricain de protection des droits de l'homme.

Source : Étude approfondie de toutes les formes de violence à l'égard des femmes : Rapport du Secrétaire général, 6 juillet 2006.

l'ordre du jour une question secondaire et beaucoup s'y sont vigoureusement opposés, a-t-il déclaré dans une interview. Ils n'établissent pas le rapport, intellectuellement, entre les femmes et la sécurité. » Il a fallu attendre jusqu'en octobre 2000 pour que la résolution soit adoptée.

La résolution 1325 émet des demandes spécifiques à l'intention du Secrétaire général et du Département des opérations de maintien de la paix des Nations Unies, notamment celles d'accroître la présence des femmes parmi les observateurs militaires, les forces de police civile, les responsables des droits de l'homme et le personnel humanitaire. Elle n'a cependant pas valeur contraignante au titre du chapitre 7 de la Charte des Nations Unies, qui permet au Conseil de sécurité d'imposer des sanctions et d'autoriser des interventions militaires. Le Conseil « *se déclare prêt* à incorporer une démarche soucieuse d'équité entre les sexes dans les opérations de maintien de la paix, et *prie instamment* le Secrétaire général [qui en tant que chef du Secrétariat des Nations Unies supervise le

département du maintien de la paix] de veiller à ce que les opérations sur le terrain comprennent, le cas échéant, une composante femmes ».

La réaction ayant été jugée lente, le Conseil de sécurité ne s'en est pas tenu à la résolution 1325. Le 19 juillet 2008, dans sa résolution 1820, il s'adresse plus fermement aux combattants de toutes sortes et aux États, lesquels ont l'obligation de protéger leurs ressortissants. Dans cette résolution, il « *exige* de toutes les parties à des conflits armés qu'elles mettent immédiatement et totalement fin à tous actes de violence sexuelle contre des civils », appelle à l'exclusion des crimes de violence sexuelle du bénéfice des mesures d'amnistie prises dans les accords de paix et rappelle à toutes les parties que « le viol et d'autres formes de violence sexuelle peuvent constituer un crime de guerre, un crime contre l'humanité ou un élément constitutive du crime de génocide ». Ces crimes ont été codifiés dans le Statut de Rome du Tribunal pénal international et les définitions correspondantes ont été appliquées par les tribunaux régionaux connais-

## 7 POUR OBTENIR DES DONNÉES FIABLES

L'UNFPA et d'autres organismes des Nations Unies élaborent de nouveaux systèmes pour recueillir et analyser des données désagrégées par sexe, de manière à informer les interventions humanitaires dans les situations de conflit, de post-conflit et d'urgence. En effet, on ne disposait jusqu'à présent que de très peu de données, voir aucunes, sur la violence sexiste.

En octobre 2009, en réponse à une demande du Conseil de sécurité, l'Équipe spéciale interorganisations sur les femmes, la paix et la sécurité a établi un Groupe de travail technique sur les indicateurs mondiaux pour la résolution 1325 (2000), pour suivre l'application de la résolution par les Nations Unies et leurs États Membres. L'UNFPA est mem-

bre de ce groupe de travail et contribue à l'établissement d'un ensemble définitif d'indicateurs que le Secrétaire général des Nations Unies présentera au Conseil de sécurité en octobre 2010.

L'UNFPA, en partenariat avec le Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés et le Comité international de secours, a élaboré un Système de gestion de l'information sur la violence sexiste, qui pourra servir aux fins de la formulation de programmes fondés sur des données fiables et améliorer la coordination sur le terrain. Ce système pilote constitue un effort visant à systématiser la gestion des données pertinentes dans toute la communauté de l'action humanitaire. Il offrirait un outil et une méthodologie standardisés pour le

recueil et l'analyse des données, accroîtrait la fiabilité des informations relatives à la violence sexiste dans les situations humanitaires et améliorerait le processus décisionnel au niveau local, national et mondial.

Depuis 2009, l'UNFPA, UNIFEM et le Bureau de la Conseillère spéciale pour la problématique hommes-femmes et la promotion de la femme s'emploient à renforcer les capacités en vue de l'élaboration de Plans d'action nationaux sur la résolution 1325 et de l'établissement ou de l'affinement d'indicateurs dans le cadre de ces plans, qui faciliteront le suivi de la mise en œuvre de la résolution 1325 (et de la résolution 1820). En 2009, l'Ouganda et la Sierra Leone se sont dotés de tels plans, assortis d'indicateurs.

## 8

## COMMENT LES PHILIPPINS ONT FORMULÉ LEUR PLAN D'ACTION POUR LA MISE EN ŒUVRE DE LA RÉOLUTION 1325

La réponse d'un pays à la demande émise par les Nations Unies d'établir une feuille de route nationale pour la mise en œuvre de la résolution 1325 peut venir avant que les pouvoirs publics ne passent à l'action. Aux Philippines, qui ont connu leur part de conflits, l'initiative est venue de la population. Jasmin Galace, directeur associé du Center for Peace Education, explique comment les choses se sont déroulées.

Cela a commencé à la fin 2007, à la cafétéria d'un collège universitaire pour femmes, où trois étudiantes se sont demandé s'il y avait du nouveau dans l'application de la résolution 1325 dans le pays. Elles ont pris contact avec la Philippine Commission on Women et ont organisé avec celle-ci un atelier national à l'intention d'organisations pacifistes et de groupes de femmes, afin de sensibiliser le public à la résolution et de déterminer s'il y avait des initiatives pour en assurer la mise en œuvre. Elles voulaient savoir comment il serait possible d'appuyer concrètement la résolution. L'atelier a été organisé par l'International Women's Tribune Centre; Sulong CARHRIHL, organisation de défense des droits de l'homme et de soutien de la paix, et la Philippine Commission on Women.

L'atelier s'est conclu sur une décision d'élaborer un plan d'action national pour l'application des résolutions 1325 et 1820 et d'inviter l'organisme gouvernemental chargé des questions relatives à la paix, le Bureau du conseiller présidentiel pour le processus de paix, à faire office de chef de file dans cette entreprise. Un comité préparatoire a été institué et chargé de mener six consultations régionales dans tout le pays. Il a élaboré un plan d'action préliminaire sur les femmes, la paix et la sécurité en tant que document de travail, qui a bénéficié de plusieurs consultations de multiples parties prenantes menées dans six régions des Philippines, d'août à octobre 2009.

Ont pris part aux consultations des fonctionnaires nationaux et locaux, des membres des forces armées et de la police, et des représentants des populations autochtones, de groupes religieux et d'organisations de base actifs dans les domaines de la paix, des femmes et des droits fondamentaux. Les consultations avaient inscrit à leur ordre du jour une analyse de situation sur les femmes, la paix et les conflits, les visions de paix, les initiatives féminines ayant trait à la consolidation de la paix et des recommandations sur les points qu'il conviendrait d'inclure dans un plan d'action national.

En octobre 2009, une version préliminaire du plan a été présentée à un atelier national d'organisations de la société civile, parrainé par l'International Women's Tribune Center. Un atelier comparable a eu lieu pour les représentants nationaux des mêmes organismes gouvernementaux consultés dans les

diverses régions. La version préliminaire du plan national a ensuite été renvoyée aux participants aux consultations régionales pour recueillir leurs commentaires et leurs suggestions. La dernière révision du plan a été effectuée par le comité préparatoire en mars 2010 et le plan a été lancé le 25 mars 2010.

La mise en application du plan a débuté en avril 2010 grâce au décaissement d'environ 200 000 dollars par le Bureau du conseiller présidentiel pour le processus de paix en faveur d'organisations de femmes et de paix. Et c'est ainsi que des hommes et des femmes œuvrent de concert pour faire en sorte que le Plan d'action national des Philippines ait un effet catalytique et transforme dans le pays la situation des femmes pour faire de celles-ci non plus des victimes, mais des artisanes de la paix au sein de leurs communautés respectives et dans l'ensemble du pays.

### Le Plan d'action national des Philippines vise quatre objectifs :

- Assurer la protection des droits fondamentaux des femmes dans les situations de conflit armé et de post-conflit et la prévention de la violation de ces droits;
- Autonomiser les femmes et assurer leur participation active et réelle dans les domaines de la consolidation de la paix, du maintien de la paix, de la prévention des conflits, de la résolution des conflits et de la reconstruction en phase de post-conflit;
- Promouvoir l'adoption systématique d'une perspective sensible aux sexospécificités dans tous les aspects de la prévention des conflits, de la résolution des conflits et de la consolidation de la paix;
- Institutionnaliser un système de suivi et d'information pour surveiller et évaluer la situation et pour émettre des rapports de manière à renforcer la responsabilité redditionnelle aux fins de la bonne mise en œuvre du Plan d'action national et de la réalisation de ses objectifs.

sant de crimes de guerre. Depuis des années, la commission d'actes de violence sexiste, notamment en République démocratique du Congo, avait fait l'objet de nombreux rapports.

Un an et trois mois plus tard, le 30 septembre 2009, dans sa résolution 1888, le Conseil de sécurité « se déclare à nouveau profondément préoccupé de ce que, bien qu'il ait maintes fois condamné la violence contre les femmes et les enfants, et notamment toutes les formes de violence sexuelle en période de conflit armé, et bien qu'il ait appelé toutes les parties à des conflits armés à mettre fin immédiatement à de tels actes, ceux-ci persistent et, dans certains cas, sont devenus systématiques ou se sont généralisés ». Cinq jours après l'adoption de cette résolution, le Conseil de sécurité revient à la charge en demandant des rapports supplémentaires sur la mise en œuvre de la résolution 1325 par les gouvernements ainsi que par les Nations Unies elles-mêmes.

À la mi-2010, 18 des 192 États Membres des Nations Unies avaient élaboré des plans d'action nationaux, tenant compte de leurs situations respectives, par lesquels ils s'engageaient à se joindre à un effort mondial visant à protéger les femmes et à inclure celles-ci dans les décisions et les actions relatives à la guerre et à la paix. Ces nations avisées sont les suivantes : Autriche, Belgique, Chili, Côte d'Ivoire, Danemark, Espagne, Finlande, Islande, Libéria, Norvège, Ouganda, Pays-Bas, Philippines, Portugal, Royaume-Uni, Sierra Leone, Suède et Suisse. Cinq d'entre elles menaient des activités de relèvement en phase de post-conflit et de consolidation de la paix. Selon les rapports reçus au milieu de l'année, d'autres pays s'employaient à formuler un plan national, ce qui est important non seulement en tant qu'indication de leur engagement mais aussi en tant que moyen d'institutionnaliser les résolutions au sein de l'administration nationale et d'attribuer la responsabilité de leur mise en œuvre à divers fonctionnaires et entités. Tandis qu'approchait



le 10e anniversaire de l'adoption de la résolution 1325, on attendait la finalisation et la publication de plans supplémentaires ainsi que leur mise en application progressive.

Au début 2010, en réponse à une demande du Conseil de sécurité, le Secrétaire général Ban Ki-moon a nommé une Représentante spéciale chargée de la question des violences sexuelles commises en période de conflit afin d'inciter tous les acteurs à intervenir concrètement. Le mandat du Conseil de sécurité était large. Dans sa résolution 1888, le Conseil de sécurité « Prie le Secrétaire général de charger un représentant spécial d'assurer une direction cohérente et stratégique, de s'employer utilement à renforcer les mécanismes de coordination des Nations Unies et de faire preuve de sensibilisation, notamment auprès des gouvernements, y compris les représentants des forces armées et de la justice, ainsi que des parties aux conflits armés et de la société civile, en vue de combattre, depuis le Siège et les bureaux de pays, la violence sexuelle en période de conflit armé tout en favorisant la coopération

▲ Margot Wallström, Représentante spéciale chargée de la question des violences sexuelles commises en période de conflit, prononçant une allocution à un événement de la campagne « Tous unis pour mettre fin à la violence à l'égard des femmes », note que dans les conflits contemporains, le viol se situe aux lignes de front.

©UN Photo/Devra Berkowitz

## 9 L'APPEL DE BRUXELLES À L'ACTION

La communauté internationale doit impérativement prévenir la violence sexuelle et sexiste en favorisant l'instauration de la parité et de l'égalité des sexes et l'autonomisation économique, sociale et politiques des femmes, ont déclaré à un symposium tenu à Bruxelles en juin 2006 les représentants d'instances gouvernementales, des Nations Unies, de la société civile et de la Commission européenne.

Les participants ont noté que la prévention de la violence sexuelle et la protection contre cette forme de violence devraient être intégrées dans tous les aspects de l'assistance humanitaire y compris la nourriture, le carburant, l'eau et l'assainissement et les abris, et qu'il fallait investir dans le renforcement des capacités de toutes les parties prenantes impliquées dans la prévention et la réponse aux violences sexuelles et sexospécifiques en période de conflit et au-delà.

Voir le texte intégral de l'Appel de Bruxelles à l'action à <http://www.unfpa.org/emergencies/symposium06/>.

entre tous les acteurs intéressés et la coordination de leurs activités, en s'appuyant d'abord sur l'initiative interinstitutions intitulée *Campagne des Nations Unies contre la violence sexuelle en temps de conflit* ».

Le choix du Secrétaire général pour pourvoir ce nouveau poste s'est porté sur Margot Wallström, ancienne ministre de Suède et vice-présidente de la Commission européenne, où elle était connue pour ses activités en faveur de la sécurité des femmes. Elle plaidait aussi vigoureusement en faveur d'une sensibilisation de l'Europe à l'urgence de la mise en œuvre des résolutions du Conseil de sécurité des Nations Unies sur la question. Un mois après sa nomination, en mars 2010, les Nations Unies ont institué un groupe d'experts, coprésidé par Mary Robinson, ancienne présidente de l'Irlande et ancienne Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme, qui a été chargé de coordonner l'appui de l'Organisation à la mise en œuvre de la résolution 1325 du Conseil de sécurité.

De son côté, le Département des opérations de maintien de la paix des Nations Unies recrute davantage de femmes en tant qu'officiers de poli-

ce civile pour les affecter à des missions de par le monde. Il y a également des femmes parmi les troupes de maintien de la paix fournies par divers pays. En 2010, le département comptait près de 124 000 personnes affectées à des missions, dont plus de 100 000 en uniforme. Parmi ces dernières, il y avait au milieu de l'année 13 680 officiers de police en service actif.

La proportion femmes-hommes dans les forces armées et la police augmente régulièrement depuis l'adoption de la résolution 1325. À la fin 2006, il y avait 1 034 femmes dans les forces en uniforme. Ce nombre avait atteint 1 360 en décembre 2007 et 1 794 une année plus tard, ce qui n'est encore qu'une petite fraction de ces effectifs. En 2009, les femmes ne représentaient que 7 % des officiers de police des Nations Unies et le Département des opérations de maintien de la paix a entrepris un effort mondial de recrutement, l'objectif visé étant de parvenir à un taux de 20 % de femmes dans les unités de police d'ici 2015.

Deux pays, le Bangladesh et l'Inde, qui figurent parmi les principaux pays fournisseurs de contingents, donnent également l'exemple en matière d'intégration des femmes dans les forces de police. L'Inde a été le premier pays à envoyer une force de police exclusivement féminine au Libéria. De même, une unité bangladaise entièrement féminine a été récemment envoyée en Haïti, rejointe dans ce pays par une nouvelle unité indienne. Le Pakistan, autre grand fournisseur de troupes aux Nations Unies, prévoit de former une unité de femmes et d'autres pays y songent également. Le Nigéria, de son côté, a prévu d'envoyer une unité entièrement féminine au Libéria. Il s'agit, dans tous ces cas, d'unités distinctes préexistantes, composées exclusivement de femmes.

Nombre de pays envoient régulièrement des femmes ainsi que des hommes au sein de contingents de troupes et de police. L'Afrique du Sud vient en tête avec le taux record de 17 % de

femmes parmi ses quelque 2 100 soldats de la paix affectés aux missions des Nations Unies. Le Nigéria déploie environ 350 femmes parmi ses près de 5 000 soldats de la paix.

La présence de femmes dans les forces de police et les forces armées en uniforme fait savoir aux populations locales que d'une part les Nations Unies considèrent que les femmes sont les égales des hommes dans l'exécution des missions, et qu'elles savent que ces femmes membres des contingents peuvent être des modèles particulièrement puissants. Les femmes qui ont subi des agressions peuvent être plus disposées à déclarer les incidents à des responsables femmes. Au Libéria, Gna Gudjonsdottir, officier de police islandaise qui est conseillère des Nations Unies auprès de la Police nationale libérienne, note que quand elle fait son jogging le matin dans les rues de Monrovia, elle est accueillie par de grands sourires des femmes locales.

Au cours des années durant lesquelles les résolutions 1325, 1820, 1888 et 1889 ont été formulées et adoptées par les Nations Unies, des mesures positives ont également été prises par des femmes qui agissaient de leur propre initiative, dans le cadre de mouvements de solidarité. Il n'en est sans doute pas de meilleurs exemples que celui des Libériennes qui ont défié des dangers extrêmes et se sont rassemblées en masse pour manifester et pour forcer le président Charles Taylor et les chefs de guerre à conclure un accord de paix en 2003, ou que celui des femmes de Bosnie-Herzégovine qui ont eu le courage ces dernières années de s'identifier en tant que victimes de violences sexuelles, pour remettre en question la stigmatisation sociale dont elles font l'objet depuis les guerres des Balkans des années 1990 et pour forcer les pouvoirs publics à reconnaître leurs souffrances.

Au sein des missions des Nations Unies, l'institutionnalisation des programmes sexospécifiques se poursuit. Au Timor-Leste, le

Programme de développement de la police du pays, l'UNFPA, la Police des Nations Unies – principale composante de la Mission intégrée des Nations Unies au Timor-Leste (MINUT) – et des représentants d'autres organismes onusiens ont rédigé un manuel à l'intention de la Police nationale timoraise sur les procédures d'enquête dans les affaires de violence sexiste; ils ont

## Les femmes qui ont subi des agressions peuvent être plus disposées à déclarer les incidents à des responsables femmes.

aussi dispensé des formations aux officiers de police locaux qui proviennent d'une société où la violence domestique est traditionnellement considérée comme étant du domaine de la vie privée et ne regardant que la famille. Cette perception a été mise en évidence dans les études commanditées par UNIFEM, le Fonds de développement des Nations Unies pour la femme, publiées en 2009, qui constataient que de nombreuses Timoraises considéraient la violence comme un élément normal de la vie familiale.

En mai 2010, le Parlement national timorais a adopté une loi contre la violence domestique

### 10 LA VIOLENCE SEXISTE

Violence sexiste est un terme générique désignant tout acte nuisible/préjudiciable perpétré contre le gré de quelqu'un, et qui est basé sur des différences socialement prescrites entre hommes et femmes.

L'expression « violence basée/fondée sur le sexe/sexiste » est souvent utilisée de manière interchangeable avec l'expression « violence à l'égard des femmes ». L'expression « violence basée/fondée sur le sexe/sexiste » souligne la dimension sexospécifique de ces types d'actes ou en d'autres termes, la relation entre la condition de subordination des femmes dans la société et leur vulnérabilité croissante à la violence. Il importe de noter, toutefois, que les garçons et les hommes peuvent également être victimes de la violence basée sur le sexe, notamment la violence sexuelle.

Source : Directives en vue d'interventions contre la violence basée sur le sexe dans les situations de crise humanitaire, *Comité permanent interorganisations des Nations Unies*

## 11 NOUVELLES DIRECTIVES POUR LES SOLDATS DE MAINTIEN DE LA PAIX

La place prioritaire accordée par la communauté internationale au problème de la violence sexuelle, en particulier depuis 2000, « reflète la réalisation que la crédibilité des opérations de maintien de la paix est en jeu si ces opérations ne sont pas en mesure de protéger les civils de la menace imminente de violences physiques, notamment de violences sexuelles », déclare un nouveau recueil de directives à l'intention des soldats de maintien de la paix publié en juin 2010 par le Département des opérations de maintien de la paix des Nations Unies, UNIFEM et la Campagne des Nations Unies contre la violence sexuelle en temps de conflit.

Selon *Addressing Conflict-Related Sexual Violence: An Analytical Inventory of Peacekeeping Practice* [Répondre au défi des violences sexuelles en période de conflit - un inventaire analytique des pratiques de maintien de la paix], les forces de maintien de la paix en uniforme peuvent contribuer à combattre la violence sexuelle et exercer des effets positifs sur la vie des femmes et des filles et, par extension, des communautés civiles.

La composante militaire des opérations de maintien de la paix peut jouer un rôle important, non seulement en protégeant les femmes de la violence, « mais aussi en appuyant ultérieurement le relè-

vement social et économique sur le plan individuel, a écrit le lieutenant-général Chikadibia Obiakor, conseiller militaire du Département des opérations de maintien de la paix dans la préface des directives. [...] Protéger les civils de la violence sexuelle liée aux conflits est une tâche qui n'incombe pas aux seuls militaires mais qui exige également la participation d'autres parties prenantes de manière à construire un environnement où la sécurité physique et matérielle est assurée. »

Ces directives sont disponibles en anglais à [www.unifem.org/materials/](http://www.unifem.org/materials/)

dont la rédaction avait commencé en 2003 et dont le texte avait été soumis à diverses révisions. Le parlement avait eu l'appui de l'UNFPA, d'UNIFEM et de la MINUT pour formuler la loi et pour informer les législateurs de ses objectifs et de son importance. La loi avait été rejetée précédemment, car bien qu'elle définisse la violence domestique, elle n'avait pas le pouvoir de la criminaliser. Cet obstacle a été éliminé en 2009 par l'adoption d'un code pénal précisant quelles étaient les infractions qui seraient considérées comme des crimes de violence domestique et comme étant de nature « publique », de sorte que le dépôt d'une plainte ne serait plus requis pour engager des poursuites.

Au cours des consultations menées avant le vote de la loi, d'aucuns ont estimé que cette mesure serait contraire à la culture timoraise et au caractère sacré de la famille. Rita Reddy, conseillère principale pour l'égalité des sexes auprès de la Police des Nations Unies au Timor-Leste, note que beaucoup de Timoraises faisaient face à des pratiques traditionnelles, telles que le système de la dot dit « *barlake* » établi de longue date, qui était souvent à l'origine de que-

relles familiales. « Les femmes peuvent se faire réprimander violemment si la famille a l'impression qu'elle n'a pas apporté la dot convenue », dit Mme Reddy, une Malaisienne possédant une expérience mondiale en matière de droits de la personne et de genre.

Avec l'aide de la Police des Nations Unies, la Police timoraise a établi des « unités pour personnes vulnérables », une par commissariat de police de district, qui traitent de toutes les affaires concernant les femmes et les enfants. Dans le cadre du projet, l'UNICEF, le Fonds des Nations Unies pour l'enfance, a mis au point des salles d'entrevue conviviales pour les enfants. « Étant donné la nature étrangère du concept de personne vulnérable, explique Mme Reddy, nous ne voulons pas que le système disparaisse après notre départ. Nous tenons à ce qu'il ait un avenir durable et qu'il soit reconnu comme faisant parti des activités générales de la police. » Certaines organisations non gouvernementales timoraises s'inquiètent de ce que la formation aux droits de l'homme et aux sexes spécifiques passera au second plan des priorités une fois que les forces de maintien de la paix et les formateurs

de la police des Nations Unies auront quitté le pays. Il y a les mêmes inquiétudes au Libéria, où une importante mission de maintien de la paix et divers organismes d'aide humanitaire et de développement, tel que l'UNFPA, sont à l'œuvre.

À Dili, Mme Reddy indique que ce n'est pas seulement la police locale qui a besoin de formation sur les questions relatives au genre. Elle note que dans les rangs de la Police des Nations Unies elle-même, il y a des officiers de police de 45 pays et que seuls certains d'entre eux possèdent certaines connaissances sur la violence sexuelle et sexiste. « Donc le programme de formation à la loi sur la violence domestique est également destiné aux officiers de police des Nations Unies », dit-elle. Sept pour cent des forces de la Police des Nations Unies au Timor-Leste sont des femmes. « Le Département des opérations de maintien de la paix a émis plusieurs directives et des recommandations concernant l'équilibre entre les sexes dans la police », fait remarquer Mme Reddy, en ajoutant qu'il reste cependant difficile pour les femmes de s'y engager.

Malgré la nécessité évidente que les femmes en uniforme de police soient considérées au Timor-Leste comme faisant « normalement » partie de la police et qu'elles constituent un modèle de rôle pour les Timoraises, Mme Reddy indique qu'il y a, chose qui a de quoi surprendre, des obstacles à surmonter de la part de femmes officiers de la Police des Nations Unies qui ne veulent pas faire « un travail de femmes ». « Certaines provenant de pays d'orientation occidentale estiment, dit-elle, qu'une affectation aux unités de protection des victimes équivaut à faire du baby-sitting pour les femmes et les enfants, et elles n'en veulent pas. Elles aiment le travail que font les hommes. »

Du côté timorais, la Police nationale compte actuellement près de 20 % de femmes, soit davantage que la moyenne mondiale. « Mais elles n'occupent pas les postes de direction au Timor,



dit Mme Reddy. Elles ont toutes des postes subalternes, avec une seule au niveau inspecteur. »

Au Libéria, Bennetta Holder Warner, chef de la Section de la protection des femmes et des enfants de la Police nationale, a un petit bureau, sombre, mal aéré, transformé en fournaise par les coupures d'électricité qui arrêtent la climatisation et l'éclairage. On amène des hommes dans le bureau adjacent pour les interroger et une bousculade bruyante dans le couloir interrompt la conversation. « Ce n'est pas un bâtiment très accueillant pour les enfants, dit-elle. Les victimes y côtoient des gens menottés,

▲ Une femme officier de la Police des Nations Unies (à gauche avec les enfants) et un femme officier d'une unité pour personnes vulnérables de la Police nationale du Timor-Leste (PNTL) effectuant une visite à domicile.

©UN Photo/Martine Perrette

12

## LE CONSEIL DE SÉCURITÉ, LES CONFLITS ET LE VIH/SIDA

La résolution 1308 du Conseil de sécurité, adoptée en 2000, réaffirmait l'importance d'une riposte internationale concertée à la pandémie de VIH/sida, compte tenu du fait que ses répercussions sur l'instabilité sociale et les situations d'urgence risquent d'être de plus en plus importantes, et reconnaissait que la pandémie est également exacerbée par la violence et l'instabilité, qui accroissent les risques d'exposition à la maladie. Cette résolution appelle entre autres à la mise en œuvre de mesures supplémentaires pour dispenser une formation au personnel de maintien de la paix sur la prévention de la propagation du VIH/sida.

et elles ont peur. » Il n'y a pas de cellules réservée aux délinquants juvéniles.

Et cependant, dit Mme Warner, établie il y a cinq ans avec l'aide de l'UNICEF à l'issue d'une guerre civile extrêmement brutale, sa section s'occupe d'un grand nombre d'enfants victimisés et a réalisé des progrès appréciables. La formation de la police en cours d'emploi, dans tout le pays, a contribué à une sensibilisation aux crimes envers les femmes et les enfants et à une meilleure compréhension de ces crimes, dit-elle. Dans toutes les régions du Nigéria, des unités spéciales de police enquêtent sur ces crimes et traitent leurs victimes; elles s'acquittent de diverses fonctions : arrestations, conseils aux survivant(e)s, orientation vers des foyers d'accueil, dont un pour les garçons, et fourniture de soins médicaux. Une task force nationale a lancé une campagne contre le trafic des enfants

et des efforts sont en cours dans tout le pays pour améliorer les procédures d'enquête. Dans le passé, il n'y avait souvent pas de suivi de la part des survivant(e)s ou d'un membre de leur famille après une arrestation initiale. « Il y a aujourd'hui davantage de gens qui viennent déposer plainte », note Mme Warner.

Dans toute l'Afrique, il paraît actuellement des rapports qui indiquent qu'une augmentation du nombre de femmes dans les rangs de la Police des Nations Unies et des forces de police nationales continue de porter ses fruits bien après la fin des crises. L'inspecteur général adjoint Kadi Facondo, la plus haut gradée des forces de police de la Sierra Leone, a acquis ses connaissances en matière de police sensible aux sexospécificités auprès de la Police des Nations Unies affectée dans son pays à la fin de la guerre civile. Avec l'assistance des Nations Unies, la Sierra Leone a ensuite établi ses propres unités d'appui aux familles pour encourager les victimes de viol, de violence domestique et d'autres crimes à demander de l'aide aux autorités.

Servant actuellement auprès d'une mission conjointe des Nations Unies et de l'Union africaine au Darfour, Mme Facondo a déclaré au Service des informations des Nations Unies qu'elle souhaiterait y voir l'application d'une approche des activités de police plus sensible aux sexospécificités. Malgré la superficie considérable du territoire, des agents responsables des questions de genre devraient être prêts à intervenir lors de toute interaction avec les personnes déplacées. Elle note que comme en Sierra Leone et au Libéria, où elle a également servi, les femmes du Darfour affectées par les violences sexuelles et sexistes « se sentent à l'aise de parler à des femmes officiers de la Police des Nations Unies ».

## 13 LA VIOLENCE SEXUELLE DANS LES SITUATIONS D'URGENCE

Lors des premiers stades des situations d'urgence, lorsque les communautés sont ébranlées, que les populations se déplacent et que les systèmes de protection ne sont pas tout à fait en place, la plupart des actes de violence sexiste sont des incidents de violence sexuelle dont les survivantes/victimes sont des femmes et les acteurs des hommes. La violence sexuelle est le type le plus immédiat et le plus dangereux de violence à motivation sexiste dans les situations d'extrême urgence. Plus tard, dans une phase plus stabilisée, avec la réadaptation et le relèvement qui s'ensuivent, d'autres formes de violence sexiste se manifestent et/ou sont rapportées à un rythme croissant. Celles-ci comprennent, entre autres, des pratiques traditionnelles préjudiciables (mutilation génitale féminine, mariage précoce forcé, crimes d'honneur, etc.) et la violence familiale.

Bien qu'il faille que l'intervention au cours des premières phases d'une situation d'urgence soit centrée sur la violence sexuelle, chaque situation est unique et il ne faudrait pas pour autant ignorer d'autres formes de violence sexiste. C'est ainsi, par exemple, que la gravité et la fréquence des actes de violence domestique augmentent souvent au lendemain des catastrophes naturelles et qu'il peut alors falloir une intervention immédiate de la part des acteurs humanitaires.

Source : Directives en vue d'interventions contre la violence basée sur le sexe dans les situations de crise humanitaire, *Comité permanent interorganisations des Nations Unies*



◀ Femmes officiers de police au poste de police de Salem, à Monrovia (Libéria) vérifiant les statistiques sur le crime.

©VII Photo/Marcus Bleasdale

## 14 LE VIH/SIDA DANS LES SITUATIONS D'URGENCE ET DE CRISE

Les conditions mêmes qui définissent une situation d'urgence complexe – les conflits, l'instabilité sociale, la pauvreté et le sentiment d'impuissance – sont aussi des conditions qui favorisent la propagation rapide du VIH/SIDA et des autres infections sexuellement transmissibles.

Pendant une crise, les effets de la pauvreté, du sentiment d'impuissance et de l'instabilité sociale sont intensifiés, accroissant ainsi la vulnérabilité des personnes face au VIH/SIDA. À mesure que la situation d'urgence et l'épidémie progressent simultanément, la fragmentation des familles et des communautés se produit, menaçant des relations stables. Les normes sociales réglementant le comportement sont souvent affaiblies. Dans de telles circonstances, les femmes et les enfants courent des risques accrus de violence et ils peuvent être forcés à avoir des relations sexuelles pour disposer de choses essentielles comme

les aliments, l'eau ou même la sécurité. Les déplacements peuvent faire se rencontrer des populations différentes, chacune avec des niveaux différents de prévalence du VIH/SIDA. Ceci est particulièrement le cas pour des populations qui émigrent vers des zones urbaines afin d'échapper aux conflits ou aux catastrophes dans les zones rurales.

Au cours de la phase aiguë d'une urgence, cette absence ou mauvaise qualité des services facilite la transmission du VIH/SIDA puisque les précautions universelles ne sont pas prises et que les préservatifs ne sont pas disponibles. Dans des situations de guerre, il existe un risque prouvé et croissant de transmission du VIH/SIDA par la transfusion de sang contaminé.

La présence des forces militaires, des forces de maintien de la paix ou d'autres groupes armés est un autre facteur qui contribue à une transmission accrue du VIH/SIDA. Il faut

intégrer ces groupes dans toutes les activités de prévention du VIH.

Les crises humanitaires récentes révèlent une interaction complexe entre l'épidémie de VIH/SIDA et l'insécurité alimentaire alliée à une gouvernance affaiblie. Les interactions de ces forces doivent être prises en compte dans toute intervention face à une situation d'urgence.

De toute évidence, il faut incorporer les problèmes posés par le SIDA dans la réponse générale apportée en situation d'urgence. Il est tout aussi évident que, si on n'aborde pas la question, l'impact du VIH/SIDA persistera et s'étendra au-delà de la crise elle-même, influençant ainsi les résultats de l'intervention et ayant un impact négatif sur les efforts de réhabilitation et de reconstruction.

*Source* : Directives concernant les interventions relatives au VIH/SIDA dans les situations d'urgence, *Comité permanent interorganisations des Nations Unies*.



# Les femmes aux premières lignes du relèvement

Le panneau indiquant le bureau de la juge Evelina Quaqua ne dit que « Tribunal E ». Elle siège « en chambre », sans public ni médias, dans une salle bien éclairée où les témoins et les survivantes peuvent faire leurs dépositions dans des cabines à parois en verre Argus qui leur permettent d'assister à l'audience sans être exposés à la vue des accusés ou du jury. Mme Quaqua est présidente d'un tribunal unique au Libéria, ayant pour seule domaine de compétence les crimes de violence sexuelle et sexiste.

Au cours d'une conversation dans son cabinet, la juge Quaqua note que depuis la fin de la guerre civile et le retour à un régime démocratique, elle a constaté une nette augmentation du nombre de femmes disposées à déclarer le viol et les autres crimes sexistes, car elles savent à présent quels sont leurs droits. Ce tribunal a été institué tout récemment et six affaires ont été jugées en présence d'un jury en un an. Les jurys, dit-elle, sont soigneusement sélectionnés. Cinquante « hommes et femmes crédibles » sont inscrits sur une liste générale, à partir de laquelle 15 jurés sont sélectionnés pour chaque affaire. La juge Quaqua a le pouvoir de condamner les personnes reconnues coupables par le jury à des peines de prison d'un minimum de 10 ans et pouvant aller jusqu'à la réclusion à perpétuité, selon la gravité des faits.

La juge Quaqua note que les enfants sont particulièrement vulnérables aux crimes sexuels

– elle a statué sur une affaire où la victime était âgée de cinq ans – et que l'auteur du crime est presque toujours un membre de la famille ou quelqu'un que l'enfant connaît. « Les violeurs ne sont pas des étrangers », dit-elle. Elle signale qu'elle ne juge pas encore beaucoup d'affaires d'agressions sexuelles commises envers des hommes, bien que les recherches indiquent que de nombreux hommes, peut-être près d'un tiers de la population masculine, ont subi des violences sexuelles durant la guerre civile. Comme dans les autres pays, les conseillers du Libéria notent que les hommes mettent plus longtemps à demander de l'aide.

Le Libéria a sans doute fait un bon départ sur la voie du relèvement en phase de post-conflit, du fait de l'influence politique considérable acquise par les femmes au cours de la décennie précédente. Les Libériennes, et parmi elles un grand nombre de vendeuses de marchés qui sont le soutien du commerce en Afrique de l'Ouest, ont démontré en 2003 que l'on pouvait réaliser

◀ Femmes ramenant des légumes d'une ferme pour les vendre au marché aux abords de Monrovia (Libéria). Le marché, construit avec l'appui de l'UNFPA, est un refuge pour les femmes et leurs enfants.

©VII Photo/Marcus Bleasdale



▲ Femmes officiers de police enseignant l'autodéfense à de jeunes Libériennes à Monrovia.  
©VII Photo/Marcus Bleasdale

ce qui semblait impossible par un vaste mouvement de paix s'appuyant fortement sur une large solidarité, avec de la persévérance, des chants et des prières et avec très peu de moyens financiers. Leur histoire, narrée dans le dramatique documentaire *Pray the Devil Back to Hell* [*Priez pour renvoyer le diable en enfer*] montre ce dont les femmes ont été capables pour exiger la fin de la guerre civile.

Dans l'ensemble de l'Afrique de l'Ouest, les femmes se sont organisées très activement. Même avant l'adoption de la résolution 1325, le Réseau des femmes du fleuve Mano pour la paix avait réuni des militantes de la Guinée, du Libéria et de la Sierra Leone qui s'employaient à rétablir la paix dans la région. Ce réseau, qui s'est vu décerner le Prix des droits de l'homme des Nations Unies en 2003, œuvrait à l'avant-garde de l'opposition au gouvernement de la Guinée. En septembre 2009, des troupes nationales ont ouvert le feu sur la foule dans un stade de

Conakry, capitale de la Guinée, où les adversaires du régime militaire au pouvoir s'étaient rassemblés. Dans le chaos provoqué par cette attaque meurtrière, de nombreuses femmes ont été enlevées et soumises à des violences sexuelles.

Force est de constater que malgré la force des mouvements féminins, la violence domestique reste un problème majeur au Libéria. Une organisation non gouvernementale (ONG) libérienne dénommée *Touching Humanity in Need of Kindness* [Toucher l'humanité qui a besoin de douceur] connue sous son acronyme anglais de THINK, fondée en 2003, s'est fixé pour mission de conseiller les femmes et les filles ayant survécu aux violences sexuelles durant la guerre, notamment certaines jeunes militaires et de nombreuses autres qui avaient été enlevées lors de raids par des combattants armés brutaux et indisciplinés de tous bords. « Quand les combattants passaient dans les villages, ils emmenaient les filles, parfois de sept, huit ou neuf ans, raconte Rosana Schaack, la directrice exécutive de l'organisation, pour leur servir d'esclaves sexuelles. Après la guerre, ces filles ont été rejetées par leurs familles et par les communautés qui ne voulaient ni d'elles ni des enfants procréés par les rebelles. Nous avons dû veiller à ce que ces enfants ne soient pas attaqués. »

En phase de post-conflit, THINK continue d'aider les filles, les jeunes femmes et quelques jeunes hommes et garçons en leur dispensant des conseils psychosociaux et des cours de formation d'une durée de neuf mois. La violence sexuelle et sexiste s'est déplacée et, des zones d'affrontement et des raids des milices rebelles, est passée aujourd'hui dans les rues, les foyers familiaux, les écoles et autres lieux familiers. Mme Schaack et ses conseillères sont d'accord avec la juge Evelina Quaqua pour dire que, dans ce contexte, les victimes connaissent généralement leurs agresseurs.

Trois filles âgées de 14 ans, gravement traumatisées, ont raconté leur histoire, individuellement et en compagnie d'une conseillère,

## 15 LES FEMMES, LES JEUNES ET LA VIOLENCE SEXISTE

La pauvreté et l'instabilité sociale, en période de crise et durant les premières phases du relèvement, par exemple, viennent accroître la fréquence de la violence sexiste. Cette forme de violence reflète et renforce les inégalités entre les sexes et les classes sociales et porte atteinte à la santé, à la sécurité, à l'autonomie et à la dignité de ses victimes.

Les conflits et les catastrophes naturelles déstabilisent les structures sociales, ce qui accroît considérablement la vulnérabilité de nombreux jeunes, de jeunes femmes en particulier, à la violence sexuelle, à l'exploitation par le travail et au trafic des personnes. Les survivantes de violence sexiste ne disposent que de services et d'appuis minimaux et l'application limitée des lois permet aux auteurs des faits d'échapper à la justice. Par ailleurs, les jeunes se trouvant aussi à une époque formative de la transition qui mène à l'âge adulte, ces violences peuvent avoir des impacts physiques, psychologiques et sociaux qui perdurent. Les

effets de la violence sexiste chez les jeunes sont profonds et exigent une attention plurisectorielle pour évaluer et instaurer des mécanismes de prévention et pour concevoir et fournir des services appropriés.

Au moins une femme sur trois de par le monde a été battue, contrainte d'avoir des rapports sexuels contre son gré, ou maltraitée d'autre manière au cours de son existence. Elle connaît généralement l'auteur des mauvais traitements ou des violences. En Sierra Leone, 50 000 à 64 000 femmes déplacées ont signalé avoir subi des violences sexuelles commises par des combattants armés et la moitié des femmes déplacées qui ont eu des contacts directs avec des combattants ont déclaré avoir été victimes de cette forme de violence. Selon les dispensaires de santé locaux de la province du Sud-Kivu, en République démocratique du Congo, 40 femmes en moyenne se font violer par jour.

La violence sexiste, en particulier à l'égard des jeunes, est fortement sous-

déclarée en raison de la crainte de représailles de la part des survivant(e)s et de la faible disponibilité de services tels que les soins de santé et la justice. Le manque d'informations précises et fiables sur les tendances fait également obstacle à l'action et à la prévention de la violence sexiste.

Dans la plupart des contextes, les survivantes n'ont pas accès à la contraception d'urgence pour prévenir la grossesse, à la prophylaxie post-exposition pour minimiser la transmission du VIH, au traitement des infections sexuellement transmissibles, aux conseils psychosociaux et autres, au prélèvement de preuves scientifiques ni à l'orientation vers les services d'aide juridique et sociale dans la communauté.

*Source : Youth Zones, par Governess Films en association avec l'UNFPA et la Women's Refugee Commission.*

dans l'environnement convivial pour les enfants qu'offre le siège de THINK, de dimensions modestes, à Monrovia. De nombreux animaux en peluche étaient éparpillés sur les lits où les enfants et les adolescents pouvaient se reposer pendant les séances de conseils; l'atmosphère était calme. L'une des filles, du district de Lofa, dans le nord du Libéria, a été violée par son pasteur, qui l'a trouvée seule chez elle un jour, l'a invitée au presbytère, l'y a enfermée et lui a dit que si jamais elle parlait du viol, il la tuerait. Sa famille s'est pourvue en justice, malgré les menaces, et le violeur a été incarcéré. Ce type d'affaires où des viols sont parfois commis par des personnes bénéficiant de la confiance des victimes, telles que des enseignants, par exemple, constitue un avertissement pour ceux qui en sont

venus à considérer que les victimes de tels actes n'ont en fait que peu de chances d'avoir gain de cause dans les recours en justice. Le courage de celles qui portent plainte ou intentent des procès est très remarqué et chaque victoire pour elles réduit l'impunité des auteurs des faits.

La seconde fille a été violée par un de ses oncles. Une troisième fille, âgée de 14 ans, a été violée par un ami de la tante chez laquelle elle habitait. Le traitement de ce dernier cas indique que les réactions de la police ont évolué. L'oncle de la victime a trouvé le jeune violeur et l'a amené à un poste de police où celui-ci a été arrêté. Dans tous ces cas, THINK peut offrir aux jeunes un refuge où ils vivent pendant leur réadaptation et même plus longtemps si leur vie est en danger. L'organisation possède également un

## 16 LA NAISSANCE D'UNE MINISTRE DU GENRE ET DU DÉVELOPPEMENT

Au Libéria, les femmes jouent aujourd'hui un rôle majeur dans la politique nationale; elles sont parvenues à ce résultat grâce à leur persévérance et à leur action concertée dans le cadre d'un mouvement de paix ainsi que de campagnes visant à leur permettre d'exercer leurs droits de citoyennes, à commencer par l'inscription sur les listes électorales. La participation des femmes à la politique a été un facteur non négligeable dans l'élection d'Ellen Johnson Sirleaf à la présidence du pays, une première pour le continent africain. Vu ce contexte, la création du ministère du genre et du développement aurait dû aller de soi, mais elle n'a certainement pas eu lieu du jour au lendemain.

« Le ministère a vu le jour après des années de plaidoyer en faveur de l'égalité des sexes », dit Vabah Kazaku Gayflor, ministre du genre et du développement. Au cours de son existence, cette femme est passée des profondeurs de la pauvreté rurale aux plus hauts sommets de la notoriété internationale. « Les choses ont commencé par la création d'une unité de coordination au sein du ministère de la planification, note-t-elle. À l'issue du conflit, nous avons constaté qu'il y avait un grand nombre de femmes et d'organisations de femmes un peu partout, et qu'elles cherchaient à ce que l'on fasse attention à elles. »

Les choses étaient presque comiques au début. « Nous avions des caisses de Coca-Cola pour sièges, dit Mme Gayflor, et une machine à écrire manuelle. Je me souviens très clairement des célébrations de la première Journée internationale de la femme. Et vous savez ce que nous avions comme budget pour cela ? Trois cents dollars. »

Après la quatrième Conférence mondiale sur les femmes de 1995, les Libériennes ont obtenu l'appui d'UNIFEM pour établir une équipe spéciale et ont commencé à œuvrer à la création d'un ministère en bonne et due forme. « Les femmes ont présenté un projet de loi au Parlement, dit Mme Gayflor. Le ministère a été créé en 2001 et je suis devenue

ministre en 2003. » À l'époque, elle était aux Pays-Bas où elle terminait ses études de troisième cycle sur les femmes, le genre et le développement. « J'ai été élue in absentia », dit-elle.

« Au début, j'avais un fauteuil qui n'avait plus que trois pieds et que j'appuyais sur une brique, raconte-t-elle. On voyait le ciel par le plafond parce qu'une roquette avait explosé sur le toit. Je partageais mon bureau avec les insectes et les oiseaux. Nous n'avions pas de personnel. À l'époque, les femmes ne savaient même pas qu'il y avait un ministère du genre. » Mme Gayflor a donc lancé une campagne d'information. « Et puis la période électorale est arrivée, dit-elle. Et j'ai fait savoir à tous les azimuts que les femmes devaient aller s'inscrire ». Les premiers chiffres étaient très décevants. « J'avais eu une bourse de recherche pour Harvard, mais quelque chose m'a dit de ne pas y aller », note-t-elle. Elle a alors fermé le ministère et a envoyé le personnel sur le terrain dans tout le pays pour inscrire les femmes. « J'ai ordonné à mon personnel de se mettre à l'ouvrage et d'inscrire les femmes sur les listes électorales, dit-elle. Je leur ai dit que si nous ne le faisons pas, nous n'avions plus qu'à plier bagages. » Et puis elle a mobilisé des fonds pour la campagne d'inscriptions électorales et a pris la route elle aussi; sa petite équipe dormait par terre, mangeait en roulant, et les assiettes sales s'empilaient dans la fourgonnette. « Une semaine ou quinze jours après, la Mission des Nations Unies au Libéria m'a appelée et m'a annoncé : Vabah, vous avez réussi. Moi j'ai demandé : réussi quoi ? Et ils m'ont dit : les femmes sont 51 % de l'électorat. »

« Les inscriptions et le vote n'étaient pas sensibles aux sexospécificités, note Mme Gayflor. Les vendeuses de marché, par exemple, ne pouvaient pas abandonner leurs marchandises et nous avons donc envoyé des femmes qui sont allées les inscrire sur place, dans leurs étals. S'il y avait eu des bureaux d'inscription dans les marchés, ces complications supplé-

mentaires nous auraient été évitées. » Mais le scrutin qui a suivi a fait marque dans l'histoire de l'Afrique.

« Nous ne nous sommes pas arrêtés à l'application de la résolution 1325 avec l'élaboration d'un plan d'action, rappelle Mme Gayflor. Nous sommes allés très loin. Et c'est pour cela que nous avons une femme à la présidence. Nous avons quelque chose comme 20 % de femmes dans les forces de sécurité avant même de formuler notre plan d'action. Donc ce que nous allons faire maintenant, c'est le rendre mesurable. »

Vabah Gayflor a tiré des enseignements de la vie, tout au long du parcours qui l'a menée à son portefeuille ministériel. Sa mère est décédée quand elle avait huit ans, mais son père l'a envoyée faire ses études, et elle a mieux réussi que son frère. « J'ai terminé mes études secondaires à la tête de ma classe, dit-elle. Mon père recevait de bons rapports scolaires sur moi : c'est un garçon manqué, disait-il. À présent, les parents apprécient leurs filles et il y a beaucoup de familles qui constatent que les garçons ne sont pas les seuls à fournir des appuis à la famille. »

Mme Gayflor est devenue vendeuse de marché pendant la guerre civile, après que son père, qui travaillait dans un hôpital, eut perdu son emploi. « Nous n'avions plus un sou : en tout et pour tout 2 dollars, dit-elle. De notre maison, je voyais les vendeuses du marché qui faisaient des affaires et je me suis dit que j'allais en faire autant. » Elle a appris à acheter et à vendre des produits pour nourrir sa famille. Elle se levait le matin à 5 heures pour faire frire des bananes plantains qu'elle vendait comme friandises aux gens qui venaient chercher leurs médicaments. Elle vendait tout ce qu'elle pouvait acheter pour réaliser des bénéfices. En deux ans, dit-elle, elle avait gagné assez d'argent pour laisser à son père 2 000 dollars pour les dépenses ménagères. Il lui restait 1 000 dollars pour elle-même et elle est partie pour Monrovia, où elle a commencé une nouvelle vie.

centre d'hébergement provisoire pour les enfants en difficulté et trouve des familles d'accueil pour certains d'entre eux.

De nombreuses organisations libériennes et des groupes non gouvernementaux d'autres pays ont lancé des programmes pour les jeunes, qui sont souvent aussi administrés par des jeunes, pour éduquer les adolescents dans le domaine de la sexualité, leur apprendre à être vigilants et les inciter à adopter des attitudes positives. Les jeunes, la paix maintenant revenue, bénéficient des conseils de leurs pairs qui les encouragent à rejeter les comportements tels que l'emploi de la sexualité et l'enlèvement des filles en tant que tactiques de guerre, qui se pratiquaient durant le conflit. À l'Association du planning familial du Libéria, Comfort Dunbar Kollie, la jeune femme qui dirige le centre d'éducation et d'information des jeunes, indique que les messages à l'intention des adolescents préconisent les rapports sexuels à moindre risque, l'usage du préservatif, l'abstinence et le respect d'autrui dans les relations. Le centre dispense également des conseils psychologiques. « Nous donnons aux jeunes des informations qui les autonomisent, dit-elle. Les adolescents veulent être indépendants en tout et ils agissent généralement à bon escient à condition d'être bien informés. »

De l'autre côté de l'Atlantique, en Haïti, des dirigeantes féministes faisaient campagne, avant la survenue du séisme, pour obtenir une meilleure protection de la part des pouvoirs publics, dit Olga Benoît, directrice de l'organisation Solidarité des femmes haïtiennes (SOFA - Solidarité Fanm Ayisyen, en créole). La ville de Port-au-Prince elle-même était dangereuse, dit-elle. « Il n'y avait pas de règlements pour la construction, pas de plan d'urbanisme », note-t-elle, ce qui a contribué à la destruction de tant de maisons, bâtiments scolaires, hôpitaux et entreprises commerciales lors du tremblement de terre. « Pendant les premières 24 heures, nous n'avons pas eu d'aide, nous avons été entièrement laissés à nous-mêmes,

dit-elle. Il n'y avait pas de plan d'urgence, pas d'administration les premiers jours. » Le Conseil de sécurité des Nations Unies et ses résolutions peuvent paraître très loin de là, mais les femmes haïtiennes savent instinctivement pourquoi de telles mesures sont nécessaires.

Carine Exantus, étudiante en journalisme à l'université d'Haïti, gravement endommagée par le séisme de janvier 2010 et contrainte de fermer ses portes, a observé ce qui se passait autour d'elle et tenu un journal. À Port-au-Prince, la capitale, où au moins 200 000 personnes ont trouvé la mort et où plus d'un million se sont retrouvées sans abri et dépendantes des services d'aide pour survivre, les femmes ont été particulièrement désarmées durant les mois qui ont suivi la catastrophe. Carine Exantus s'en est bien rendu compte, puisqu'elle s'est trouvée contrainte, avec sa famille bourgeoise, leur maison détruite, de se réfugier dans un camp, sale et surpeuplé, établi sur la Place Pigeon, à proximité du palais présidentiel en ruines. Le jour et davantage encore la nuit, dit-elle, l'impuissance et la vulnérabilité des femmes étaient évidentes.

**« Pendant les premières 24 heures, nous avons été entièrement laissés à nous-mêmes. »**

À la Place Pigeon, elle a été témoin des mauvais traitements et de la négligence subis par les femmes et les filles, qu'il aurait été difficile de ne pas remarquer étant donné le manque de vie privée dans le camp. Elle a vu des femmes travailler toute la journée pour survivre, pour se procurer de la nourriture et de l'eau, s'efforçant de faire leur toilette et celle de leurs enfants et de veiller à la santé de la famille. La nuit beaucoup ne trouvaient pas de repos dans leurs campements de fortune. « Beaucoup de femmes et de filles vivent dans le camp, écrit Carine Exantus dans son journal. Elles sont victimes de toutes sortes de violences, physiques, morales ou psychologiques.



▲ *Haïtiennes nettoyant les gravats dans les rues dans le cadre d'un programme « travail contre numéraire » dans le quartier de Carrefour Feuille de Port-au-Prince.*

©UN Photo/Sophia Paris

Le plus grand problème pour les jeunes filles est de devoir prendre leur douche en public et de s'exposer aux regards indiscrets. Certains garçons en profitent pour leur faire des remarques grossières sur leurs caractéristiques physiques. Presque toutes les nuits, nous entendons des hurlements de femmes et de filles. Leur mari ou leur partenaire les fouettent, les battent violemment. Elles sont souvent maltraitées et se voient parfois contraintes de fuir pour échapper à leurs bourreaux. » Carine Exantus note aussi que des étrangers rôdent dans les camps en quête de victimes; elle signale qu'après la Journée internationale de la femme, le 8 mars, un jeune homme a été arrêté pour tentative de viol. « Le problème, écrit-elle, c'est la condition de la femme. »

Les dirigeantes d'organisations féminines disent que les Haïtiennes, chefs de près de la moitié des familles du pays, sont extrêmement vulnérables lors des catastrophes, du fait de l'absence du père qui leur laisse la charge entière des enfants. Seules avec ceux-ci dans les camps surpeuplés s'étendant sur des hectares de terre

boueuse, elles ont du mal à se procurer des revenus et la protection de la police reste limitée. Mme Benoît se montre toutefois confiante et attend des changements. « Les femmes devraient s'organiser dans les camps, et elles le feront, a-t-elle déclaré à la fin avril. Il y a d'abord eu les besoins alimentaires, la santé [...] Il faut que les choses se tassent un peu. » Entretemps, la SOFA et d'autres organisations documentent les cas de violence sexiste dans les camps et offrent certains services médicaux dans un dispensaire pour les victimes du séisme. Celles-ci fondent certains espoirs sur les unités de police des Nations Unies fournies par le Bangladesh et l'Inde, composées entièrement de femmes, qui pourront peut-être améliorer la sécurité des personnes déplacées.

Mme Benoît signale que son organisation s'emploie depuis les années 1980 à améliorer la situation des femmes et à les aider à trouver leur place dans la société haïtienne. « À l'époque, personne ne parlait de la place des femmes », dit-elle. La SOFA a milité et a obtenu la création d'un ministère de la condition féminine, portant ainsi les questions intéressant les femmes à un niveau supérieur. « Vingt-cinq ans plus tard, on voit la différence », dit-elle. Des défenseurs des droits des femmes, œuvrant avec le ministère, ont obtenu la promulgation d'un décret qui criminalise le viol, bien que la justice soit lente à traiter les affaires. Il est évident qu'il reste beaucoup à faire dans ce domaine. « Nous devons transformer les attitudes des juges, de la police, des responsables de la santé, dit Mme Benoît, pour qu'ils cessent de considérer que la fille ou la femme sont responsables d'avoir provoqué le crime. »

Le séisme a été dévastateur pour la SOFA, qui travaille avec la CONAP, la Coordination nationale de plaidoyer pour les droits des femmes. Les deux organisations ont perdu des adhérentes influentes. Le bâtiment du ministère de la Condition féminine s'est effondré alors qu'avait lieu une réunion de haut niveau de

## 17 LA SANTÉ REPRODUCTIVE DANS LES SITUATIONS D'URGENCE

Les femmes ne cessent pas d'avoir des enfants quand les catastrophes surviennent. Dans les situations de crise ou les camps de réfugiés, une femme en âge de procréer sur cinq est enceinte.

Les conflits et les catastrophes naturelles constituent de graves facteurs de risque pour ces femmes et leurs bébés, du fait de l'absence soudaine de soutien médical, à laquelle viennent s'ajouter très fréquemment les traumatismes, la malnutrition ou la maladie, et l'exposition aux violences.

Les femmes déplacées par les conflits doivent parfois accoucher sur les routes de l'exode, sans disposer des articles les plus élémentaires qui leur permettraient de le faire dans de bonnes conditions d'hygiène. Les catastrophes naturelles peuvent d'une part détruire les centres médicaux et provoquer d'autre part des accouchements prématurés. Dans les populations réfugiées ou déplacées, même dans un environnement relativement stable, le manque de planification familiale et de soins maternels peut mettre d'innombrables femmes en danger. Les femmes qui meurent en couches laissent derrière elles des familles en détresse et les taux de mortalité et d'abandon scolaire chez leurs enfants survivants sont plus élevés que chez les autres. Des interventions urgentes peuvent faire la différence entre la vie et la mort pour les femmes enceintes et les nouveau-nés, de même que pour les autres enfants

et les membres de la famille dont les femmes prennent soin.

Lorsque les accoucheuses qualifiées et les soins obstétricaux d'urgence font défaut, les grossesses non planifiées peuvent avoir une issue mortelle. Nombreux sont les couples qui préféreraient ne pas avoir d'enfants en période de crise, mais qui n'ont pas les moyens de différer les grossesses, faute de services de planification familiale. Les carences de la planification familiale peuvent avoir d'autres conséquences graves, notamment les avortements pratiqués dans des conditions dangereuses à la suite de grossesses non désirées. En rétablissant l'accès à une contraception sans danger et efficace, on protège la vie et le bien-être des femmes et des enfants et on permet aux couples touchés par les crises de gérer plus efficacement leurs maigres ressources familiales.

Les soins prénatals sauvent des vies et préservent la santé des futures mères et de leurs bébés. Ils permettent de repérer les problèmes de santé générale à traiter et apprennent aux femmes et aux communautés à reconnaître les signes de danger durant la grossesse. Les soins prénatals doivent aussi répondre aux besoins nutritionnels spéciaux des femmes enceintes.

En temps de crise, le risque de mortalité maternelle et infantile est encore plus élevé. Les femmes qui fuient les conflits ou sont déplacées

par des catastrophes naturelles se voient souvent contraintes d'accoucher sans disposer des fournitures les plus strictement nécessaires pour le faire dans de bonnes conditions d'hygiène. Les mesures les plus importantes pour assurer un accouchement sans danger consistent à offrir aux femmes des soins qualifiés lors de l'accouchement et à veiller à ce que les femmes victimes de complications graves aient rapidement accès à des soins obstétricaux d'urgence.

Les situations d'urgence aggravent le risque d'exposition au VIH et aux autres infections sexuellement transmissibles. Le déplacement et la désintégration des familles et des communautés, ajoutés à l'effondrement de l'infrastructure sanitaire et éducative et au fait que les préservatifs ne sont soudain plus disponibles, peuvent accroître la fréquence des rapports sexuels non protégés. Le danger de contracter une infection est plus grand en cas de viol et d'autres formes de rapports sexuels subis sous la contrainte, en raison du risque accru de lésions et de saignement du vagin. Dans certains cas, même en phase de post-conflit, une culture de violence persistante et la dégradation des systèmes juridiques continuent d'inciter à la violence sexuelle.

Source : Les femmes sont la trame : Santé de la reproduction dans les communautés en crise, UNFPA.

militantes. Parmi les femmes qui ont été tuées figuraient deux dirigeantes féministes connues, Myriam Merlet et Magalie Marcelin, ainsi que la directrice générale du ministère, Myrna Narcisse Théodore. Vers la fin du printemps, le personnel du ministère travaillait encore sous des tentes installées dans un espace d'où avaient été déblayés les gravats des bâtiments détruits. « Tout le mouvement a été décapité », dit Mme Benoît.

Parmi les causes pour lesquelles ces femmes luttait figurait l'établissement de services spécialisés ou de locaux distincts pour interroger les survivantes de la violence sexiste. Treize commissariats de police en étaient dotés avant le séisme. À Port-au-Prince, ils ont tous été détruits, sauf un qui a alors été occupé par des officiers de police ne disposant plus d'autres bureaux. En 2009, une initiative conjointe de l'Académie de

police nationale d'Haïti, de la Coalition nationale contre les violences faites aux femmes et de l'UNFPA, premier organisme des Nations Unies qui œuvre avec la police haïtienne dans le domaine de la lutte contre la violence sexiste, a formé 770 agents nouvellement recrutés à interagir avec les femmes maltraitées ou violées. Par ailleurs, Haïti a également bénéficié d'une collaboration avec le Brésil, pays qui possède de l'expérience en matière de création de services de police réservés aux femmes ainsi que des dispensaires de santé reproductive bien établis. Le Brésil commande la force de maintien de la paix des Nations Unies en Haïti et ses soldats sont intervenus au sein des communautés; des représentants de la police haïtienne se sont également rendus en visite au Brésil.

### Florance Achan a d'abord été chassée de chez elle par de violents raids de voleurs de bétail nomades de la région voisine de Karamoja, puis par l'Armée de résistance du Seigneur.

Haïti n'est qu'un exemple des répercussions dans de nombreux pays de l'extrême pauvreté et des carences du développement sur les ripostes aux crises et sur l'action en faveur des femmes, ainsi que des difficultés supplémentaires du relèvement au lendemain des crises. Le manque d'attention politique accordée aux questions féminines se traduit souvent par une insuffisance des dépenses pour l'amélioration et l'expansion de programmes pour les femmes, notamment dans les domaines de l'éducation et de la santé reproductive. Au niveau des villages, les filles et les femmes qui savent lire et compter sont souvent faciles à repérer car elles se montrent toutes disposées à parler des questions de développement et des besoins des femmes.

Dans le village d'Acowa, situé dans l'est du district d'Amuria en Ouganda, Florence Achan

est l'une de ces femmes. Elle s'est jointe à certaines de ses consœurs et à quelques hommes pour parler de leurs expériences respectives dans le cadre d'un programme d'amélioration des techniques agricoles locale mis en œuvre par l'ASB (Arbeiter-Samariter-Bund – Fédération samaritaine des travailleurs), une grande ONG allemande, avec le soutien ici de l'UNFPA, du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés et de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture. Florence Achan, 35 ans, est une personne déplacée, comme les autres membres du groupe. Elle a d'abord été chassée de chez elle par de violents raids de voleurs de bétail nomades de la région voisine de Karamoja, puis par l'Armée de résistance du Seigneur. Le récit des vicissitudes des différents membres du groupe était si poignant que l'interprète a éclaté en sanglots. Mme Achan s'est alors levée et a parlé, en anglais. Séparée de son mari lors des raids, elle ne l'a retrouvé que lorsqu'elle a enfin pu revenir chez elle en 2004, mais une mauvaise surprise l'attendait. « Il vivait avec une autre femme », dit-elle. En femme éduquée qu'elle est – elle a fait ses études secondaires – Florence Achan a résolu de trouver une solution au problème. Elle s'est renseignée sur les prêts bancaires, les semences et les techniques agricoles, et elle a persuadé son mari de se joindre à elle, en partenariat, pour exploiter leur lopin de terre. Ils se sont mis à l'œuvre ensemble. Il a cessé de voir d'autres femmes et de se quereller avec elle. En revanche, la première année, rien n'a marché dans leur travaux agricoles et ils n'avaient rien à manger. Mais ils sont restés ensemble et ont l'intention de prendre un nouveau départ à deux. « Si Dieu nous envoie de la pluie, nous réussirons », dit-elle, son mari assis près d'elle. Nous nous sommes réconciliés et nous repartons à zéro. »

Les organismes internationaux disposent d'une somme considérable de documents et d'études qui montrent que les femmes éduquées

ont, d'une part, moins d'enfants et les envoient faire des études, et, d'autre part, de meilleures perspectives économiques, ce qui contribue à améliorer la vie familiale. L'analphabétisme, qui touche des millions de femmes, défavorise celles-ci de multiples façons, notamment en les empêchant de se renseigner sur la contraception et de la pratiquer. Il y a actuellement au monde, estime-t-on, 215 millions de femmes qui souhaiteraient éviter les grossesses mais qui n'emploient pas de méthode de contraception efficace, signale le Guttmacher Institute, organisation de recherche et de plaidoyer. Beaucoup, sinon la plupart, vivent dans des pays pauvres.

Au Timor-Leste, Kirsty Sword Gusmão, fondatrice de l'Alola Foundation, ONG de développement et d'éducation, note : « Les principales difficultés que les femmes ont à surmonter aujourd'hui ont trait à l'indépendance, ou à la dépendance, économique et aux impacts qui en résultent en termes d'options qui sont disponibles pour résoudre les problèmes tels que ceux de la violence domestique. Les femmes sont très dépendantes des hommes sur le plan financier et n'ont souvent pas la possibilité de se pourvoir en recours juridiquement, ce qui leur ferme les portes à d'autres choses, telles que l'éducation. Il en est tout particulièrement ainsi des femmes rurales. »

« Vous devez vous rappeler que le mouvement des femmes est très fort ici, dit Mme Gusmão, australienne d'origine et épouse du premier ministre Xanana Gusmão, considéré comme un héros de la révolte et des luttes contre l'occupation indonésienne qui a pris fin en 1999. « Nous n'avions qu'une seule organisation de femmes avant 1999, dit-elle. Nous opérons, de toute évidence, dans un environnement très répressif, où le mot d'ONG était inconvenant. »

Kirsty Gusmão note qu'il se manifeste un grand intérêt pour la planification familiale, et une grande demande de ces services qui, dans un pays qui possède l'un des taux de fécondité les

plus élevés au monde, dont considérés comme un moyen de maîtriser les dépenses familiales. Il est ressorti d'une conversation, animée, avec des femmes d'un village de la côte nord du Timor-Leste que le nombre optimal d'enfants est de quatre. Le taux de fécondité national est supérieur de beaucoup à six. Selon les villageoises, les services de planification familiale de l'État sont souvent difficiles à atteindre et n'ont pas toujours les fournitures nécessaires en stock.

« Il y a des difficultés à obtenir des pouvoirs publics qu'ils étendent les services à tout le pays, ainsi qu'à apprendre au personnel infirmier et aux médecins à présenter les options aux familles, dit Mme Gusmão. Ils se heurtent de toute évidence à une opposition du clergé. La situation n'est pas facile, mais pour ce qui est de l'attitude des femmes, je crois que dans l'ensemble elles sont très ouvertes à la planifica-

*Jeune femme lors d'une visite médicale dans un dispensaire de Dili (Timor-Leste).*

▼ ©VII Photo/Ron Haviv



La violence sexiste est particulièrement problématique dans le contexte des situations d'urgences complexes et de catastrophes naturelles, où les femmes et les enfants sont souvent les cibles d'abus, constituent le plus grand nombre, et sont les plus vulnérables à l'exploitation, à la violence et aux sévices, simplement en raison de leur sexe, de leur âge, et de leur statut dans la société.

Lors d'une crise tel qu'un conflit armé ou une catastrophe naturelle, les institutions et systèmes de protection physique et sociale risquent d'être ébranlés ou détruits. Les services de police, judiciaires, de santé, éducatifs et sociaux sont souvent ébranlés, beaucoup de personnes fuient, et celles qui restent courent le risque de ne pas disposer de la capacité ou de l'équipement nécessaire pour travailler. Souvent, les familles et les collectivités sont séparées, ce qui perturbe davantage les systèmes d'appui collectif et les mécanismes de protection.

Aux fins de sauver des vies et d'optimiser la protection, dès les premières étapes d'une situation d'urgence, il faudrait mettre en place un ensemble d'activités coordonnées de prévention et réponse minimales à la violence basée sur le sexe. Les survivant(e)s/victimes de la violence sexiste nécessitent une assistance pour remédier aux conséquences nuisibles. L'aide nécessaire pourrait consister en des soins de santé, un appui psychologique et social, la sécurité, et des réparations juridiques. Dans le même temps, il faudrait mettre en œuvre des activités de prévention pour pallier aux causes et aux facteurs contribuant à la violence sexiste dans cette situation spécifique. Les prestataires de toutes ces activités doivent être au fait des choses, qualifiés et attentionnés, de manière à aider la survivante/victime, et à prendre des mesures de prévention efficaces.

La violence sexuelle est souvent utilisée en tant qu'arme de guerre, ciblant civils, femmes et enfants. Les survivants/

victimes sont fortement exposés à des risques de graves problèmes durables de santé, notamment de décès des suites des blessures ou de suicide. Les conséquences pour la santé englobent les grossesses non désirées, les avortements auto-provoqués dans de mauvaises conditions d'hygiène, les



*Grace est revenue dans sa communauté après avoir été enlevée par l'Armée de résistance du Seigneur.*

©Panos Pictures/Jenny Matthews

infanticides et les infections transmises sexuellement, notamment le VIH/sida. Le traumatisme psychologique, de même que le stigmatisme social et le rejet, sont aussi monnaie courante. La plupart des sociétés ont tendance à blâmer la victime dans les cas de violence sexuelle, ce qui accroît le dommage psychologique. La nature exacte et la gravité du traumatisme physique et émotionnel varient fortement selon la survivante/victime; tous les services de réponse ne seront donc pas forcément voulus ou nécessités par toutes les survivantes/victimes. Il faudrait cependant que la réponse à la violence sexiste comporte une série de services disponibles visant à la réduction des conséquences néfas-

tes et la prévention de nouveaux sévices infligés aux survivantes/victimes.

En temps de crise, les services de soins de santé sont souvent gravement affectés ou perturbés. Le manque de coordination, le surpeuplement, les contraintes d'ordre sécuritaire, et les priorités concurrentes, peuvent contribuer encore plus à une diminution des services de santé disponibles et accessibles, surtout pour les femmes et les enfants. Des services de santé faciles d'accès et en état de fonctionner font aussi toute la différence quant à la capacité des femmes de réduire les risques pour leur santé et pour celle de leurs enfants.

Bien que la plupart des survivantes/victimes de violence sexuelle ne parlent à personne de l'agression, certaines se confient à un praticien de la santé si les services de santé sont physiquement/géographiquement faciles d'accès, confidentiels, à l'écoute, prévoient des consultations privées, et sont de bonne qualité. Les centres de santé peuvent servir de premiers lieux « neutres » pour fournir informations et conseils sur la santé génésique des femmes et des jeunes filles. Les femmes ont davantage accès à ces informations si elles sont disponibles dans le contexte des soins de santé de base, plutôt que dans le cadre de programmes spécialisés ou distincts.

Source : Directives en vue d'interventions contre la violence basée sur le sexe dans les situations de crise humanitaire, *Comité permanent interorganisations des Nations Unies*.

tion familiale et qu'elles comprennent mieux le lien entre la taille de la famille et la pauvreté. » Le personnel de l'organisation Marie Stopes International au Timor-Leste et d'autres ONG ainsi que celui de l'UNFPA est parvenu aux mêmes conclusions.

Mario Martins da Cruz est chef d'équipe et spécialiste en éducation pour Marie Stopes au Timor-Leste. « Il faut améliorer la santé reproductive, non seulement pour les femmes mais aussi pour les hommes et l'ensemble de la communauté, et c'est l'information et l'éducation qui offrent les meilleures possibilités », dit-il au siège de l'organisation à Dili où il parle avec d'autres agents de terrain de leurs travaux et de leurs impressions. « Nous organisons des séances d'information où nous commençons par la santé reproductive, la physiologie, les organes. Et puis nous parlons de la planification familiale et des infections sexuellement transmises. Il y a des gens qui ont des connaissances très limitées dans le pays, mais beaucoup sont satisfaits de ce que nous faisons. Ils savent que les informations peuvent améliorer leur existence. Par contre, il y a encore des femmes qui ont peur de leur mari. La réalité, c'est que les gens ne sont pas suffisamment informés et que, pour beaucoup d'entre eux, les informations qu'ils ont sont souvent négatives. »

À la Clinique Santo António de Motaél de Caritas, à Dili, la mère Idalia Taveras, la carmélite qui dirige le bureau de Caritas de Dili, indique que toutes les femmes viennent chercher ici des informations sur la contraception, bien que l'Église catholique soit opposée aux méthodes modernes de planification familiale, et que les gens sont souvent peu satisfaits des prestations des établissements de santé de l'État. Il y a plus d'une décennie, dit-elle, il avait été ordonné aux femmes de faire usage de moyens de contraception pour limiter leur famille à deux enfants, et elles risquaient la stérilisation si elles ne se conformaient pas à cet ordre. Ces temps sont révolus et la Clinique Motaél, qui doit son nom

à l'église sur le terrain de laquelle elle se trouve, dit aujourd'hui aux femmes et à leur mari qu'ils sont libres de choisir.

La clinique étant un établissement catholique, son personnel explique à la fois la position morale de l'Église sur la planification familiale et les options disponibles de nos jours, mais ses vastes services médicaux, qui traitent aussi bien les hommes que les femmes, ne dispensent pas de contraceptifs modernes. Ils ont pu distribuer aux femmes des colliers de perles qui les aident à repérer chaque jour où elles en sont de leur cycle de menstruation, bien que cet instrument ne soit plus recommandé ni distribué par la plupart des organismes internationaux car il n'est pas considéré comme fiable ou efficace. Les Timoraises, toutefois, l'apprécient et il constitue pour elles une méthode de planification familiale qui ne les oppose pas aux enseignements de l'Église. Parfois aussi, l'emploi du collier de perles est une première étape avant l'usage de moyens modernes de planification familiale. La clinique recherche de nouvelles sources d'approvisionnement.

Avec leurs conseils francs sur les questions de reproduction, les carmélites n'ont pas échappé à l'attention des autorités de l'Église, mais elles leur ont expliqué, dit la mère Idalia, qu'elles ne font qu'aider les gens à exercer leur droit à l'information.



# Temps de crise et fluctuations des relations entre les deux sexes

S'enfuyant de la République démocratique du Congo, un homme visiblement désespéré a confié à un travailleur humanitaire s'occupant de réfugiés en Ouganda qu'il ne pouvait plus supporter d'assister en témoin impuissant aux brutalités et aux sévices infligés aux personnes qui l'entouraient. Il connaissait la détresse des hommes qui se trouvent dans l'impossibilité d'agir devant l'anarchie et la violence incontrôlée. Il n'avait pas non plus pu échapper à la violence sexiste et sexuelle.

« Nous sommes des lâches et nous n'en sommes pas fiers, a-t-il dit. C'est pourquoi nous sommes tous partis. »

Alors que le monde et les institutions mondiales ont enfin révélé au grand jour les violences faites aux femmes dans les situations de conflit et de catastrophe, il est apparu à de nombreux acteurs intervenant dans les communautés affectées que les hommes avaient, eux aussi, subi toutes sortes de violences et de mauvais traitements. Guérir leurs blessures et leur redonner le sentiment de leur valeur dans la société est perçu aujourd'hui comme revêtant une importance primordiale pour le succès à long terme de la réconciliation et de la reconstruction. Non seulement les femmes et les hommes travaillent-ils ensemble à la reconstruction matérielle des maisons et des communautés, mais ils parlent également de l'évolution des rôles attribués aux deux sexes et de l'éclatement des notions traditionnelles de la masculinité pouvant résulter des conflits ainsi que du déplacement.

Les résolutions du Conseil de sécurité et d'autres instruments des Nations Unies ont employé pendant des années le terme de « civils » pour désigner tous les hommes, femmes et enfants affectés par la guerre, même lorsqu'ils visaient essentiellement les violences à l'égard des femmes et des filles. Les homicides sexospécifiques tels que le massacre de milliers d'hommes et de garçons en Bosnie-Herzégovine au milieu des années 1990, dans le cadre de ce que le monde a dénommé la « purification ethnique », ont été condamnés pour ce qu'ils étaient. Mais ce phénomène n'a pas inspiré une campagne durable en vue de l'élimination de la violence à l'égard des hommes et des garçons.

Une focalisation de l'attention sur les hommes et les garçons ne va toutefois pas sans controverse. De nombreuses femmes et certaines organisations de défense des femmes se préoccupent de la survenue d'un fléchissement dans les durs combats menés au fil des ans pour assurer aux femmes la reconnaissance de leurs droits, l'accès à la justice et

◀ *Thaïlandaise, officier de la Police des Nations Unies (à gauche) et femme officier d'une unité pour personnes vulnérables de la Police nationale du Timor-Leste (PNTL) (à droite), répondant à un appel près du village de Gleno.*

©UN Photo/Martine Perret

des réparations, dès lors que l'attention se tourne vers les hommes. Après tout, la violence à l'égard des femmes est toujours très présente et, en certains lieux, s'aggrave. C'est ainsi qu'en Afrique en 2008, par exemple, la Déclaration de Goma sur l'élimination de la violence sexuelle et la lutte contre l'impunité dans la Région des Grands Lacs a noté que la violence sexuelle et sexospécifique, particulièrement à l'égard des femmes et des enfants, avait atteint des proportions pandémiques et n'était « pas seulement liée à des situations de crise ou de guerre ». Et en Bosnie-Herzégovine, où le recours au viol durant la guerre au début des années 1990 a mené à la classification des violences sexuelles de toutes sortes parmi les crimes de guerre internationalement reconnus, le Centre sur le genre, organisme officiel, a signalé en 2010 un accroissement de la violence domestique, 15 ans après la conclusion d'un accord de paix mettant fin au conflit.

Toutefois, beaucoup sinon la plupart des acteurs, de l'un et l'autre sexe, engagés dans la lutte mondiale contre la violence sexiste accueillent avec satisfaction une focalisation accrue sur les hommes et les garçons, qu'ils considèrent comme une évolution importante, en ce que les hommes sont perçus comme faisant partie d'une solution durable, même lorsque le problème réside dans des comportements masculins.

Dans certaines sociétés traditionnelles, le langage du féminisme et des droits des femmes a suscité des alarmes chez les hommes et doit être soigneusement traduit dans les langues et les cultures locales pour attirer les hommes dans le débat sur les changements sociétaux en cours de par le monde. Telle est l'opinion exprimée par Otellu Eyatty, surintendant de la police d'Amuria, district rural de l'est de l'Ouganda. Selon lui, l'emploi d'un langage venu du Nord a été source de malentendus chez les hommes de la région, déjà stressés par le sentiment d'impuissance qu'ils éprouvent après avoir perdu leurs troupeaux aux voleurs de bétail de la région voisine de Karamoja,

repère de clans armés. « Ils ne savent pas ce qu'est l'autonomisation [N.d.t. : *empowerment* en anglais], dit-il. Le terme est menaçant pour les hommes, comme si les femmes allaient leur enlever tout pouvoir. » La façon dont les idées sont présentées, note-t-il, peut faire le succès ou l'échec de la compréhension des rôles dévolus aux deux sexes.

Dans plusieurs régions de l'Ouganda, les hommes ont subi des agressions psychologiques et physiques, qui sont emblématiques de ce qui est survenu en de nombreux autres lieux où les conflits ou les catastrophes ont perturbé l'existence des gens, notamment au Libéria, où selon les estimations 30 % des hommes, voire davantage, ont subi des sévices pendant les années de troubles et de guerre civile. Parmi ces sévices figurent, dans la catégorie des agressions violentes, les viols, souvent commis par des groupes armés. Le projet de loi sur les réfugiés de la prestigieuse université Makerere a documenté ces sévices et consigné les récits de personnes déplacées en Ouganda et de réfugiés de la région des Grands Lacs, en particulier de la République démocratique du Congo. Les résultats des recherches de ce projet forment la base d'un film produit en 2008, intitulé *Gender Against Men [La sexualité contre les hommes]*.

Dans le film, un réfugié congolais, montré en silhouette dans l'obscurité, décrit les violences sexuelles qu'il a subies de la part de « nombreux » soldats non identifiés de l'une des factions belligérantes du Congo. « Je ne sais pas combien il y en a eu, dit-il. Je suis plutôt traumatisé. Après, ça, on ne sait pas comment vivre comme avant. » Son explication du comportement de ses agresseurs est particulièrement troublante à plusieurs niveaux : « Nous ne valions rien, dit-il. Ils nous ont mis dans la situation des femmes. [Ils ont dit] nous allons vous montrer que vous êtes tous des femmes. Vous n'êtes pas des hommes comme nous. »

Le mal fait aux hommes n'est pas toujours physique; il y a aussi, souvent caché, les traumatismes psychologiques infligés généralement à des

fins d'intimidation et d'humiliation, particulièrement destructeurs pour l'âme, car ils frappent les hommes dans leur identité même telle qu'ils la perçoivent, ou dans leur masculinité, explique dans le film Chris Dolan, le directeur du projet de loi sur les réfugiés. « Nombre de conflits comportent des conflits d'identité : identités ethniques, identités politiques, et même des tentatives de déterminer qui est inclus, qui est exclu, qui est jugé digne ou indigne, note-t-il. Le point principal, c'est l'humiliation. Comment faites-vous pour humilier les exclus et leur prouver qu'il est justifié de les exclure ? Comment établissez-vous votre suprématie, votre droit de contrôler ? Cela semble se faire, pour beaucoup, par des formes particulières de violence. Je crois que l'usage de la violence sexuelle vise essentiellement, je dirais, le cœur du sentiment d'identité individuel et collectif. »

Des hommes et des enfants sont forcés de regarder leur épouse et leur mère se faire violer par des agresseurs armés, sans pouvoir rien y faire. Quelquefois, les victimes sont leur sœur, ou un parent âgé ou d'autres membres de leur famille. Quelquefois, le chef de famille est attaché, pieds et poings liés pendant l'agression. Le mal psychologique fait aux enfants témoins de tels actes est incommensurable. Dans *Gender Against Men*, une jeune femme explique que son frère a été tué, abattu d'un coup de feu, pour avoir refusé de la violer.

Lorsque les hommes ont perdu leur logement et leurs moyens d'existence et qu'ils se retrouvent confinés dans des camps de réfugiés ou des établissements provisoires pour personnes déplacées, un autre facteur se manifeste : ces hommes perdent souvent leur sentiment d'utilité et de valeur. Ils voient les femmes qui se chargent de la fragile économie familiale, qui achètent et vendent ce qu'elles peuvent, pratiquent le troc pour se procurer de la nourriture ou d'autres nécessités, qui se prostituent parfois pour donner de quoi manger à la famille. L'évolution des rôles traditionnels attribués aux deux sexes est aujourd'hui largement



considérée comme l'un des facteurs de l'augmentation de la violence domestique dans les camps, qui peut se poursuivre après le retour au pays ou la réinstallation dans une autre région. Dans un rapport récent produit pour les Nations Unies, l'Internal Displacement Monitoring Centre, ONG établie par le Norwegian Refugee Council, signale que le nombre de personnes déplacées dans leur propre pays est passé d'un total mondial de 17 millions en 1997 à plus de 27 millions en 2009, soit le niveau le plus élevé depuis que l'on a commencé à recueillir ces statistiques à la suite des guerres civiles et des conflits internes des années 1990. Les menaces pour la paix domestique et la confusion concernant les rôles dévolus aux deux sexes ne peuvent donc que s'intensifier. Les recherches indiquent que si les accords de paix et de cessez-le-feu conclus de par le monde durant la première décennie du XXI<sup>e</sup> siècle ont pu réduire les déplacements de population dans certaines régions, de nouvelles crises ont éclaté ailleurs.

▲ *Groupe de jeunes devant une école à Amuru (Ouganda).*  
©Panos Pictures/Jenny Matthews

Le Pakistan avait en 2009 le plus grand nombre de personnes déplacées en raison de l'avancée de l'insurrection des talibans et de la riposte militaire des autorités. Trois millions de Pakistanais ont été chassés de chez eux en 2009, soit trois fois plus de personnes qu'en République démocratique du Congo, qui se classait en deuxième place.

Les souffrances des hommes, outre l'absence de campagne internationale pour y sensibiliser le public, échappent fréquemment à l'attention et ne sont pas traitées car les hommes ne demandent pas d'aide, sous forme de conseils psychosociaux ou autres, aussi souvent ni aussi promptement que les femmes. Alumai Francis, coordonnateur de la formation pour la Transcultural Psychosocial Organization of Uganda : « La question du traitement des hommes est celle de l'acceptation, qui est liée à la question de la masculinité. Aucun homme ne peut se présenter devant le monde entier et annoncer qu'il a été vaincu. Ils essaient de s'adapter eux-mêmes. Et dans la plupart des cas, d'après ce que j'ai constaté, ce manque d'ouverture [...] se traduit par d'autres types de comportements. On assiste alors à un accroissement des comportements et des habitudes tels que l'abus d'alcool, la violence domestique et diverses formes de viol. »

« Quand vous observez les hommes au sein de leur famille, vous constatez qu'ils ont autant besoin de counselling que les femmes et les enfants », dit M. Francis à propos du stress résultant des conflits lors d'une conversation avec d'autres représentants d'ONG réunis à Kampala au siège de l'UNFPA. « Mais ce n'est pas facile de les y amener, explique-t-il. Les hommes n'acceptent de l'aide que lorsqu'ils en sont au trente-sixième dessous. Quand vous les amenez dans des centres de counselling, ils pensent que le counselling est pour les gens qui ont des problèmes mentaux. Pour eux, ce ne sont pas les malades qui recourent au counselling, ce sont les fous. Il n'est donc pas acceptable d'être vu en ces

lieux. Qu'est-ce que la communauté en pensera ? Qu'est-ce que la communauté va dire de vous ? Et donc la plupart des hommes se réfugient dans une négation de la réalité. Et ici encore, cela se traduit par d'autres comportements négatifs : abus d'alcool, violence domestique, maltraitance d'enfants, et autres. » Les travailleurs sociaux qui vivent dans les communautés où les familles sont revenues de camps de personnes déplacées aident les hommes à accepter plus facilement de se faire soigner, dit-il, mais cela prend du temps.

Les hommes ont souvent une distance psychologique considérable à couvrir, non seulement pour s'adapter aux nouvelles réalités de la situation au lendemain des conflits, mais aussi pour demander de l'aide lorsqu'il s'avère qu'ils ne parviennent pas à s'adapter. Chris Dolan a noté il y a dix ans, dans un rapport d'étude intitulé *Collapsing Masculinities and Weak States—a case study of northern Uganda* [L'effondrement des masculinités et les États faibles – étude de cas dans le nord de l'Ouganda], combien les stéréotypes et les modèles des comportements masculins et féminins perçus étaient profondément ancrés, les femmes étant invariablement, dans le système en place, des citoyennes de deuxième classe. Sur ces bases, les nouvelles attitudes issues des perturbations dues aux conflits et des aptitudes à la survie acquises et renforcées par la nécessité qui se manifestent chez les femmes, lesquelles aspirent à une certaine indépendance économique et sociale au sein d'une vie villageoise qui reprend, jettent un immense défi aux hommes qui s'imaginaient sans doute qu'ils allaient retrouver leur autorité et réexercer leur domination dans de brefs délais.

Parmi les Palestiniens habitant les terres occupées par Israël, les traditions relatives aux rôles dévolus aux deux sexes sont, de même, remises en question, encore que de différentes manières et pour différentes raisons. C'est ce que note Ziad Yaish, représentant assistant attaché au programme de l'UNFPA dans le Territoire palestinien occupé, auteur d'une thèse de maîtrise sur

Personnes déplacées et réfugiés - 1989-2009



■ Personnes déplacées  
■ Personnes déplacées protégées par le HCR  
■ Réfugiés  
**Source:** Internal Displacement Monitoring Centre, Norwegian Refugee Council.

le sujet défendue à l'université de Birzeit, dans laquelle il concentre ses recherches sur la ville de Naplouse, où les familles ont subi des décennies d'occupation et d'attaques militaires sporadiques. Les établissements israéliens s'étendent dans les alentours de la ville, reliés par des routes que les Palestiniens ne sont pas autorisés à emprunter.

Naplouse, ville ancienne possédant une longue histoire de résistance, a subi des assauts et des opérations de perquisition et de ratissage intrusives des forces israéliennes. Elle est plus ou moins enfermée à l'intérieur de barricades israéliennes, tels que des barrages routiers parfois déplacés sans préavis qui font perdre un temps considérable aux habitants, forcés de modifier leur itinéraire. L'économie locale est au plus mal; les emplois sont rares et le chômage élevé. M. Yaish s'intéressait, il l'a confié dans une interview, aux modalités selon lesquelles les ménages négociaient l'autorité dans cette situation de crise.

« Je voulais savoir comment les hommes vivaient cette situation et quels étaient les effets de l'occupation sur les rôles dévolus aux deux sexes dans la famille. dit-il. Je voulais étudier les hommes, en particulier les hommes mariés et leurs

relations avec leur femme et leurs enfants. L'idée m'est venue lorsque j'ai vu des hommes aux postes de contrôle israéliens, se faire fouiller, humilier, être parfois fouillés à nu et interrogés devant leur famille. Je me suis dit : comment ces hommes réagissent-ils une fois rentrés chez eux ? »

« Les études sur l'effet de la guerre et des conflits armés sur la masculinité dans le monde arabe sont limitées, écrit M. Yaish dans sa thèse. Toute la notion de masculinité est nouvelle dans le monde arabe. » Ses recherches dans les librairies et bibliothèques du Caire, d'Amman, de Damas et de Jérusalem ne lui ont permis de trouver qu'un petit nombre d'ouvrages et d'articles pertinents.

Dans la région de Naplouse, Ziad Yaish a réparti ses sujets en deux groupes, les hommes de moins de 40 ans et les hommes de plus de 40 ans, pour déterminer s'il y avait des différences générationnelles. Il a également parlé à des femmes dont le mari était chômeur. « Les hommes sont censés nourrir et protéger leur famille. Mais ici, s'ils perdent leur emploi, ce sont les femmes qui s'efforcent de pallier aux difficultés, de subvenir aux besoins familiaux. Elles essaient de lancer

des projets générateurs de revenus, ou de trouver un emploi rémunéré. » Les hommes âgés, a-t-il constaté, tendent à se désengager de la famille s'ils se sentent marginalisés par les femmes, beaucoup de celles-ci s'efforçant de leur fournir un soutien psychologique en espérant qu'un jour, les choses reviendront à la « normale ».

À Gaza, où les Palestiniens sont sujets à des limitations encore plus grandes qu'en Cisjordanie, un groupe de femmes communiquant par liaison vidéo avec le bureau de l'UNFPA de Jérusalem, a déclaré avoir constaté des changements dans les rôles et les attitudes des hommes et des femmes ces dernières années, à mesure que l'étau se refermait sur le territoire. Sabha Sarhan, qui depuis 2003 organise des clubs d'auto-assistance pour femmes rurales, où l'on enseigne entre autre la production vivrière et les conserves alimentaires à but commercial, signale que les femmes savent que la vie est très dure, psychologiquement, pour les hommes et qu'elles ont trouvé des moyens de maintenir la paix dans leur ménage. « Les hommes sont frustrés par de petites choses, dit-elle, comme le fait de ne pas pouvoir acheter de cigarettes. Mais les femmes sont intelligentes. Elles savent gagner de l'argent pour appuyer les hommes et éviter la violence. » Sabha Sarhan note qu'elle s'est attachée, dès le début de ses projets ruraux, à rejeter la coutume qui confinait les femmes chez elles, et elle pense que les Palestiniennes de Gaza sont aujourd'hui plus fortes, en partie en raison des difficultés auxquelles elles ont dû faire face pour assurer leur survie et celle de leur famille.

Maryam Zaqoot, militante des droits de la personne et directrice de la Culture and Free Thought Association [Association pour la culture et la liberté de pensée] à Gaza, ajoute que son organisation et d'autres reconnaissent que le conflit avec Israël a touché les hommes plus durement que les femmes de multiples façons et que, aspect positif, il avait contribué à un partage accru des efforts pour faire atténuer les difficultés de la

vie. « Les hommes se rendent compte davantage de ce que font les femmes », dit-elle. Fiza Shraim, pionnière palestinienne de l'amélioration de la profession de sage-femme et des soins maternels dans des situations extrêmement difficiles, lui fait écho en disant avoir remarqué que les jeunes hommes sont moins nombreux à rechercher des femmes dociles, sans éducation, qui resteront à la maison, et qu'ils leur préfèrent des femmes capables de travailler et de contribuer à l'entretien de la famille. Elle note aussi qu'elle voit davantage d'hommes qui aident aux travaux ménagers, signe parallèle d'un changement d'attitude.

En Cisjordanie, Ziad Yaish a constaté que les femmes excusent souvent les comportements abusifs parce qu'elles considèrent que les hommes au chômage ont besoin de leur aide et de leur soutien. Les jeunes chômeurs palestiniens ne se distancient pas de la vie familiale, comme le font beaucoup de leurs aînés, mais se démènent et continuent de chercher un emploi. Pour passer le temps, ils bavardent avec des amis dans les cafés, s'ils en ont les moyens, ou simplement aux coins de rues. « Ils sont très en colère, frustrés, dit-il. Les jeunes hommes recourent davantage à la violence pour affirmer leur masculinité dans leur ménage. » En général, les hommes ne recherchent et n'acceptent pas les conseils psychosociaux, offerts dans les territoires palestiniens occupés par de nombreuses organisations. Mais, a constaté M. Yaish dans ses recherches, les hommes comme les femmes indiquent qu'ils se tournent davantage vers la religion en quête de paix intérieure et pour les aider à affronter les vicissitudes de l'existence.

« On examine toujours la masculinité en relation avec la féminité, dit-il, mais il faut les examiner ensemble. Ici [...] je remarque beaucoup de programmes qui parlent de la violence sexiste mais toujours [...] au sujet des femmes. Cela devient une question féminine et je crois que cela ne l'est pas : en fait, c'est une question de femmes et une question d'hommes. »

## 19 QUAND LES FEMMES SE FONT COMBATTANTES

Les féministes ont souvent dit que les femmes étaient par nature des artisanes de la paix et qu'elles choisiraient les solutions non violentes de préférence aux conflits dans toute la mesure du possible. Depuis l'antiquité, cependant, les femmes font la guerre et beaucoup d'elles ont pris part, de plein gré ou de force, aux conflits contemporains. Les conflits ethniques et les causes nationalistes ou liées aux classes sociales ont entraîné des femmes déterminées dans des guerres civiles, voire des actes de terrorisme. La guerre de haute technologie telle que la pratiquent les pays développés a attiré des femmes vers les carrières militaires, où elles recherchent des fonctions de haute responsabilité dans la hiérarchie, en concurrence avec les hommes.

Swati Parashar, lecteur à l'université de Limerick (Irlande), parlant récemment du féminisme et des conflits armés à Sri Lanka, où plus d'un cinquième des cadres du mouvement des Tigres de libération de l'Eelam tamoul étaient des filles et des femmes, pose un certain nombre de questions pertinentes. « Non seulement les femmes qui appuient et pratiquent une violence à la fois ciblée et aveugle envers les institutions de l'État et les civils sans armes redéfinissent-elles les notions de nationalisme, de genre et d'identité religieuse, mais elles mettent également en évidence leurs relations complexes et problématiques avec le féminisme. Dans quelle mesure les activités militantes et le combat armé offrent-ils aux femmes des possibilités de dépasser les limites des rôles traditionnellement dévolus aux deux sexes ? [...] Comment les militantes sont-elles influencées par ces mouvements politiques et comment les influencent-elles ? [...] Comment les relations internationales féministes abordent-elles ou devraient-elles aborder ces militantes ? »

À quoi l'on peut ajouter une autre question : Que se passe-t-il quand les

combats cessent et que les femmes rentrent chez elles ? Le Népal et Sri Lanka procèdent actuellement à la réinsertion d'ex-combattantes. Un avertissement à l'intention des femmes qui ont choisi de se battre aux côtés des hommes concernant certaines de leurs attentes en phase de post-conflit a été lancé par



Combattante maoïste à Bhojpur (Népal), en 2005.

©AFP/Getty Images

Sara Emmanuel, dans la *ISIS Newsletter* de juin 2007, sur la base de l'expérience acquise en Amérique centrale. « En El Salvador, écrit-elle, les ex-militantes parlaient, à propos de leur vie de combattantes, d'une sorte de libération des restrictions sociales, d'une nouvelle liberté sexuelle et d'une libération des notions classiques de maternité, de l'espoir de trouver un moyen d'échapper à la pauvreté et à l'oppression et de contribuer à l'avènement d'un avenir meilleur. Toutefois, les réalités apportées par la paix et la démobilisation ont été toutes autres. Les femmes ont été séparées de leurs camarades, ont dû retourner soudain à la famille et la réinsertion a été difficile. Elles se sentaient seules et isolées et avaient besoin d'attention affective et de soutien. »

Au Népal, les femmes ont joué de multiples rôles durant un conflit armé de 10 ans entre les forces gouvernementales et une insurrection maoïste, en tant que combattantes, agents de sécurité de l'État, seul soutien de famille, chercheuses, militantes, journalistes et politiciennes. L'image de la femme armée d'un fusil était une nouvelle réalité au Népal, qui remettait en cause la perception traditionnelle de la femme, membre soumis de la société. Toutefois, la participation féminine aux pourparlers de paix officiels menés entre le gouvernement du Népal et le parti communiste unifié du Népal (maoïste) a été inexistante, bien que certaines femmes aient pris part à des négociations locales et pour la plupart de manière officieuse. Après la signature de l'accord de paix de 2006, les femmes se sont vu offrir des possibilités de participation à la consolidation de la paix. Une constitution provisoire a présenté la notion des « droits des femmes » comme fondamentale et a interdit la discrimination fondée sur le sexe. En 2006, une résolution parlementaire a réservé aux femmes 33 % des sièges dans tous les organes de l'État.

Les forces maoïstes étaient composées pour un tiers de femmes, dont beaucoup étaient des enfants au moment de leur engagement. En février, quand les maoïstes ont démobilisé 3 000 mineurs d'âge de leur Armée de libération populaire, un millier d'entre eux étaient des filles. Dans le cadre d'un programme d'appui conjoint des Nations Unies, administré par l'UNFPA, des services de santé reproductive ont été proposés aux ex-combattantes et une assistance technique a été offerte pour assurer l'adoption d'une démarche sensible aux sexospécificités lors de la planification et de l'exécution du processus de démobilisation.



# Les jeunes : avenir des sociétés au lendemain des conflits

En fin d'après-midi et le soir, sur les plages de Dili, capitale du Timor-Leste, des adolescents d'âge scolaire et des jeunes hommes ayant du temps à eux se rassemblent pour aller nager ou pêcher ou simplement pour se promener parmi les vendeurs ambulants et les boutiquiers du bord de mer. Le Timor-Leste, de même que d'autres pays qui entreprennent la tâche de la reconstruction au lendemain des conflits, a beaucoup de jeunes. Le défi consiste à les associer à

cette tâche, en partenariat et les deux sexes étant sur un pied d'égalité. Plus d'un tiers des 1,1 million d'habitants du pays ont de 10 à 24 ans, l'âge moyen de la population timoraise se situant aux environs de 22 ans. Le taux de croissance démographique, 3,3 % par an selon les estimations, est du double de la moyenne mondiale.

Au Timor-Leste, qui n'a accédé à la pleine indépendance qu'en 2002, les emplois pour les jeunes des deux sexes devraient occuper une place prioritaire dans les politiques de post-conflit, dit Ameerah Haq qui, en tant Représentante spéciale du Secrétaire général, dirige la mission des Nations Unies dans le pays. En effet, selon un rapport de 2010 du projet EWER (*Early Warning and Response* – Alerte et riposte rapides), projet établi en 2008 en partenariat entre Belun, une ONG timoraise s'employant au renforcement de la société civile, et le Center for Conflict Resolution de l'université Columbia de New York, le manque d'emplois a provoqué une montée de la criminalité juvénile et les groupes d'arts

martiaux se sont transformés en gangs des rues, sévissant dans les marchés et le long des routes.

Le conflit qui a pris fin en 1999 a dévasté, estime-t-on, 70 % de l'économie du pays, qui est toujours fortement dépendante de la petite agriculture. Le Timor-Leste ne manque pas de ressources naturelles : il tire des revenus significatifs des activités d'exploitation pétrolière et gazière dans la mer du Timor qu'il partage avec l'Australie. Mais cela n'a pas créé beaucoup d'emplois ni encouragé la croissance industrielle dans le pays. Mme Haq recherche des moyens d'encourager la petite entreprise, en particulier chez les femmes, dont beaucoup sont jeunes.

Le Timor-Leste n'est pas le seul pays au monde à faire face à un problème démographique tandis que sa population se remet encore des séquelles de l'occupation, dans un contexte de ralentissement économique et de flambées périodiques de violence politique. On compte aujourd'hui sur Terre plus de 1,8 milliard d'habitants de 10 à 25 ans et, selon certains rapports,

◀ *Enfants haïtiens chantant avant le dîner à l'orphelinat du Jardin de Patience à Port-au-Prince (Haïti).*

©VII Photo/Lynsey Addario

L'accès à des moyens d'existence sans danger, dignes et durables pour les jeunes est indispensable pour assurer leur protection et pour réduire les risques d'exploitation et d'abus. La promotion des opportunités économiques pour les gens, par le biais d'une éducation informelle axée sur le marché, d'une formation professionnelle, d'activités génératrices de revenus, de programmes de microcrédit et de programmes agricoles, peut jouer un rôle important pour encourager les jeunes à contribuer à la société et aider à renforcer leurs capacités.

L'importance de moyens d'existence durables pour les jeunes est soulignée par le fait que le risque de basculer à nouveau dans le conflit pour les pays émergeant de la guerre civile est de 44 % s'il n'y a pas de reprise économique. L'apport de moyens d'existence aux jeunes est une composante intégrale de la consolidation de la paix et

du développement économique. Étant donné que la majorité des réfugiés sont, à l'heure actuelle, déplacés en moyenne pendant 17 ans, c'est toute une génération qui pourrait ne pas être en mesure d'acquérir les connaissances théoriques et pratiques nécessaires pour reconstruire les communautés et le pays. Malgré cela, les jeunes figurent parmi les groupes de population touchés par les crises qui sont les moins desservis; la communauté internationale doit déployer des efforts concertés pour veiller à ce que le potentiel dont les jeunes sont porteurs ne soit pas perdu dans les situations d'urgence humanitaire complexes.

Dans une étude, 60 combattants interrogés, représentant 15 forces armées de différents pays d'Afrique de l'Ouest, ont unanimement invoqué la pauvreté débilante et l'absence d'espoir comme les principales motivations qui les avaient poussés à s'engager.

Une étude longitudinale sur 16 ans portant sur d'anciens enfants soldats au Mozambique a constaté que quoiqu'apparemment bien adaptés, tous avaient déclaré que leur situation économique avait été et continuait d'être l'un des principaux obstacles s'opposant à leur transition à la vie civile.

Si la principale préoccupation dans les interventions d'urgence est souvent l'apport d'aliments et de logements, il manque à beaucoup de jeunes des activités productives et intéressantes qui leur offriraient des connaissances pratiques et leur permettraient d'espérer un avenir meilleur. Les interventions intégrées offrant des moyens d'existence font défaut dans la plupart des situations de crise et de relèvement précoce.

*Source : Youth Zones, par Governess Films en association avec l'UNFPA et la Women's Refugee Commission.*

3,6 milliards d'habitants de moins de 30 ans, soit plus de la moitié de la population mondiale. Dans les pays en développement en général, et dans ceux qui émergent de conflits en particulier, les jeunes représentent une forte proportion de la population nationale, et l'avenir présente pour eux un immense intérêt. Dans les régions où ont sévi les conflits, leur jeune existence peut avoir été brisée par la violence, la mort de certains de leurs proches, le déplacement et, dans de nombreux cas, le recrutement forcé dans les armées nationales ou les forces rebelles. Les filles n'échappent pas au conflit, enlevées par des combattants armés, certaines portant encore leur uniforme d'écolières, qui en font des esclaves sexuelles, des cuisinières, des porteuses ou leur imposent d'autres travaux particulièrement pénibles pour le corps et pour l'âme.

Le retour à une vie aussi proche que possible de la normale est la première priorité pour les jeunes touchés par la violence. Les agents de l'aide humanitaire disent que les enfants réagissent bien à l'établissement d'un certain ordre dans leur existence, qu'il s'agisse d'une salle de classe, d'activités sportives ou de loisirs organisés ou de repas réguliers. Dans le long terme, une fois que leur réinsertion a été assurée et qu'ils ont bénéficié de services d'éducation et de formation, les jeunes ont toutes les chances de veiller à ce que leur communauté et leur pays se développent en paix. Ils ont devant eux des années pour s'employer à modifier les situations, les attitudes, la culture et parfois les politiques qui ont débouché sur le conflit. Par ailleurs, de nombreux enfants suivront les jeunes d'aujourd'hui dans l'âge adulte et les prendront pour exemple. Les taux de fécondité

21

## ACCÈS DES JEUNES À LA PLANIFICATION FAMILIALE DURANT LES CONFLITS ET LES URGENCES

Il est essentiel de répondre aux besoins de planification familiale durant les urgences. Les jeunes sont touchés par la perte des mécanismes d'appui familiaux et sociaux, et les systèmes en place fournissant des informations dans ce domaine risquent d'être perturbés ou inaccessibles. Les jeunes femmes et les filles sont un groupe à risque, notamment dans les situations d'urgence, où elles peuvent être contraintes à des comportements sexuels dangereux, tels que l'échange de rapports sexuels contre de la nourriture ou pour s'assurer leur sécurité, ou pour répondre à leurs besoins ou à ceux de leur famille.

En tous temps, mais particulièrement dans les situations d'urgence, lorsque les besoins de planification familiale ne constituent pas une priorité, les jeunes ont le droit de recevoir des informations exactes et complètes sur la santé sexuelle et reproductive et d'accéder aux services. Cela leur permet d'agir à

bon escient et de manière responsable. Mais il arrive souvent que les parents et les autres adultes de la communauté ne veulent pas parler de contraception aux jeunes en raison de normes culturelles ou religieuses interdisant l'activité sexuelle avant le mariage. Les travailleurs de la santé, de leur côté, peuvent également s'abstenir de fournir des informations ou des services de planification familiale aux jeunes, non mariés en particulier, en raison de leurs convictions personnelles ou de pressions sociales.

On sait que, dans tout groupe de population déplacé, environ 4 % des femmes en âge d'avoir des enfants (15 à 44 ans) seront enceintes. Une étude portant sur 575 adolescents dans un camp de réfugiés dans le nord du Kenya a constaté que 70 % d'entre eux étaient sexuellement actifs et avaient des rapports sexuels non protégés et non planifiés. Plus de 60 % des décès maternels enregistrés dans le monde

surviennent dans 10 pays, dont neuf sont en situation de conflit ou de post-conflit.

Une étude récente a révélé que les pays affectés par les conflits reçoivent 43 % moins de financements pour la santé reproductive que les autres pays et que les financements accordés à la planification familiale dans ces pays ont accusé une chute considérable, étant passés de 20,1 millions de dollars en 2004 à 1,9 million en 2006.

*Source : Youth Zones, par Governess Films en association avec l'UNFPA et la Women's Refugee Commission.*

élevés dans les contextes où les services de santé reproductive ne sont pas toujours accessibles ou lorsque la tradition favorise les familles nombreuses provoquent une explosion de jeunesse qui se manifeste dans le profil démographique national.

Selon la Banque mondiale, lorsque l'on examine les pourcentages des enfants de 0 à 14 ans dans les pays ou territoires en situation de post-conflit retenus comme échantillon pour le présent rapport, seule la Bosnie-Herzégovine a un profil démographique comparable à celui des autres pays développés, 15,7 % de sa population se situant dans cette catégorie d'âge. Au Libéria, en Ouganda et au Timor-Leste, ce groupe représente 40 % de la population totale ou plus. En Haïti, 36,7 % de la population a moins de 14 ans. En Cisjordanie et à Gaza, on estime que 42 % de la population a moins de 15 ans.

Les jeunes peuvent constituer un « dividende démographique » qui sera payant pendant de longues années, en fournissant la main-d'œuvre et les connaissances nécessaires pour la reconstruction des villes, de l'économie et de la vie quotidienne, mais à condition que les pouvoirs publics ne négligent pas d'inscrire la formation et la santé des jeunes au nombre de leur multiples priorités. En effet, c'est en grande partie aux jeunes qu'incomberont, au cours des décennies à venir, les tâches de l'élimination des profonds traumatismes infligés par les conflits, le rétablissement des systèmes d'éducation et la création de nouvelles sources de production et de revenus.

Il n'est pas facile pour les jeunes de travailler alors qu'ils souffrent encore des lésions psychologiques des conflits. En Bosnie-Herzégovine, les tensions ethniques continuent de couvrir, 15 ans



▲ *Saliha Đuderija, ministre adjointe pour les droits de l'homme et les réfugiés de Bosnie-Herzégovine, note que la question des réparations pour les femmes victimes n'a pas retenu l'attention qu'elle mérite dans les milieux officiels.*

©VII/Antonin Kratochvil

après le retour de la paix en 1995. En octobre 2009, par exemple, un affrontement entre Croates et Bosniaques après un match de football s'est soldé par la mort d'un supporter de 24 ans. Cet incident a profondément peiné Dubravka Salčić-Dizdarević, médecin à l'Hôpital universitaire nationale et l'une des plus grandes psychothérapeutes de la Bosnie, qui a déclaré dans une interview qu'à la vue de jeunes animés par les haines ethniques d'une génération antérieure qu'elle concevait des craintes pour l'avenir d'un pays divisé qui ne s'est pas encore remis des traumatismes des années 1990.

Le Dr Salčić-Dizdarević qui est aussi directrice médicale du Centre de réhabilitation des victimes de la torture de Sarajevo, fondé en 1997, a observé de nombreux cas de transfert des traumatismes aux enfants. « Les victimes ne sont pas seulement les personnes qui ont été torturées pendant la guerre, dit-elle. La torture vise également à victimiser des familles entières. » Une étude bosniaque a estimé que 200 000 personnes avaient été soumises à des tortures pendant la guerre et qu'environ 30 000 en étaient mortes en détention. « Notre centre a admis quelque 10 000 personnes en 13 ans pour les traiter et la durée moyenne de la réhabilitation est d'environ trois ans », dit le Dr Salčić-Dizdarević, qui est

restée à Sarajevo pendant la guerre de 1992-1995 et qui a été l'un des premiers spécialistes à entreprendre un travail intensif avec les victimes. Dans le cadre du processus, les enfants et les conjoints des victimes reçoivent également un traitement pour résoudre les traumatismes, certains avec un temps de retard. Le processus de guérison n'est pas terminé.

Saliha Đuderija, ministre adjointe pour les droits de l'homme et les réfugiés de Bosnie-Herzégovine, a exprimé les mêmes inquiétudes devant l'explosion de violence des jeunes supporters des équipes de football ainsi que devant le spectacle d'un groupe ethnique qui serre les rangs pour protéger l'agresseur présumé. « La société commence à tolérer cela, a-t-elle déclaré à la presse. Quel sorte de pays sommes-nous où une communauté protège un criminel ? »

En revanche, il y a également eu des développements très positifs. Il existe un festival multiethnique des enfants à Sarajevo, événement annuel qui est un projet de l'UNICEF, appuyé par plusieurs gouvernements. Ce festival rassemble des artistes, des musiciens, des cinéastes et des auteurs de livres pour enfants de toute l'Europe durant quelques jours d'activités culturelles enrichissantes. En 2010, pour la deuxième année, les enfants ont été invités à écrire des messages sur un « mur des souhaits et des exigences » pour faire savoir aux dirigeants ce dont les communautés ont besoin selon eux. On a promis aux enfants qu'ils pourraient prendre part ultérieurement à des réunions avec des adultes influents pour parler de leurs préoccupations. Le gouvernement de la Bosnie-Herzégovine a lancé dans 10 municipalités un projet pilote sur la protection sociale des enfants et a associé ceux-ci aux affaires communautaires, notamment à des activités de plaidoyer en faveur de leurs droits.

Des jeunes de Bosnie-Herzégovine, qui ont voyagé dans toute l'Europe et au-delà, se sont joints aux activités entreprises dans les Balkans pour éliminer les obstacles ethniques. En mai

2010, de jeunes Bosniaques ont assisté au quatrième festival des « Journées de Sarajevo » à Belgrade, capitale de la République de Serbie. Ils ont participé là à des panels sur des sujets d'actualité, tels que la violence lors des rencontres sportives, ainsi que sur des questions plus générales. L'un des panels, réuni au Centre de décontamination culturelle de Belgrade, nom fort bien trouvé, avait pour thème : « Comment éviter de répéter notre passé ». Des productions musicales et théâtrales et une exposition d'œuvres de jeunes photographes illustrant la vie quotidienne des habitants de Sarajevo faisaient partie de l'événement, qui bénéficiait de l'appui de la Bosnie-Herzégovine et de la République de Serbie. Cette manifestation annuelle a pour mission, ainsi que l'ont définie les organisateurs « de promouvoir la communication et la réconciliation entre les jeunes Bosniaques et les jeunes Serbes, en leur offrant un lieu de réunion leur permettant de regarder en face, ensemble, le passé et l'avenir et en contribuant à établir des liens plus solides entre les citoyens des deux communautés ».

Dans le nord de l'Ouganda, où pendant près de deux décennies l'Armée de résistance du Seigneur (LRA) a enlevé des dizaines de milliers d'enfants et contraint une multitude d'entre eux à commettre des crimes contre leur propre famille et leur communauté, des ONG locales solides appuyées par des programmes d'aide d'organismes internationaux et gouvernementaux œuvrent à l'avant-garde des efforts de relèvement. Plusieurs concentrent leurs activités sur les jeunes.

« Les jeunes sont le pilier du relèvement et du processus de consolidation de la paix en phase de post-conflit dans le nord de l'Ouganda, et aucun programme de reconstruction au lendemain des guerres ne saurait les ignorer », déclare une publication du Youth Leadership Project du Forum des ONG du district de Gulu. Gulu est la ville principale du nord de l'Ouganda et le centre économique d'une région habitée par les Acholi.

Le district et ses environs ont été le site d'atrocités commises par la LRA, sous la direction de Joseph Kony, lui-même acholi, qui s'en est pris à son propre peuple et, par des actes d'une extrême brutalité, a causé des souffrances terribles.

Le réseau du Forum de Gulu est ouvert à toute ONG ou organisation de la société civile qui souscrit aux principes du développement axé sur les droits de l'homme. Dans leurs activités avec les jeunes, le réseau et les groupes se sont concentrés sur la résolution des conflits, notamment pour étudier les mécanismes de la justice traditionnelle, et sur la formation des jeunes afin de renforcer leurs capacités en matière de travail de développement dans tous les secteurs de l'économie. Simultanément, le réseau de Gulu encourage les études scolaires par le biais du Youth Leadership Project, en accordant des bourses d'étude aux jeunes du nord de l'Ouganda.

## « Les jeunes sont le pilier du relèvement et du processus de consolidation de la paix dans le nord de l'Ouganda, et on ne saurait les ignorer. »

L'un des principaux groupes du réseau de Gulu est la Fondation Straight Talk [littéralement : Fondation franc-parler], organisation nationale ayant son siège à Kampala et des antennes à Gulu et dans quelques autres villes. À Gulu, elle administre le Gulu Youth Centre, centre polyvalent pour jeunes appuyé par l'UNFPA et l'USAID par l'entremise du Civil Society Fund et de l'organisation Save the Children en Ouganda. Ce centre est devenu un important prestataire de soins de santé sexuelle et reproductive pour les jeunes du nord de l'Ouganda : il fournit des tests de dépistage du VIH et des conseils psychosociaux, traite les infections sexuellement transmises, donne des conseils de planification familiale et distribue des fournitures, notamment des contraceptifs d'urgence. Il aligne ses program-

## 22 VULNÉRABILITÉ ACCRUE DES JEUNES AU VIH DANS LES CONFLITS ET LES URGENCES

Les populations affectées par les conflits, en particulier les jeunes, sont à risque élevé d'être exposés au VIH et infectés du fait de l'insécurité et des vulnérabilités accrues qui en résultent. La perturbation des services de santé sexuelle et reproductive et le manque d'accès aux informations sur le VIH et aux services de prévention peuvent accroître la vulnérabilité des jeunes.

Dans les situations d'urgence, les structures familiales et communautaires qui influent normalement sur les comportements sont affaiblies, et la pauvreté, l'instabilité sociale et le manque d'autres options peuvent amener les jeunes à échanger des rapports sexuels contre de la nourriture, une protection ou divers services. Le recours aux actes sexuels en tant que stratégie de survie pendant les situations d'urgence, notamment de la part des femmes et des filles, accroît leur vulnérabilité au VIH.

Des conflits récents ont donné lieu au recrutement de jeunes gens, garçons et filles, dans les forces armées, où ils sont exposés à des risques d'infection par le VIH du fait de violences sexuelles commises par des officiers plus âgés, d'ordres directs qui leur sont donnés de commettre des viols ou de pressions de leurs pairs favorisant les comportements sexuels à risque. On dispose d'une masse croissante de données scientifiques sur la trajectoire du VIH/sida chez les forces en uniforme et les personnels démobilisés, qui risquent davantage de transmettre l'infection étant fortement mobiles, jeunes pour la plupart et ayant les moyens d'acheter des rapports sexuels ou de faire usage de leur pouvoir et de leurs armes pour exploiter autrui ou abuser d'eux. Néanmoins, avec les approches et la formation voulues, les jeunes associés aux forces combattantes ou aux groupes armés peuvent deve-

nir des agents de changements et aider les communautés à mener des activités de prévention de l'infection par le VIH, contribuant ainsi à la solution et non pas au problème.

Au moins 15 millions de jeunes sont touchés par le VIH et le sida dans les conflits et les situations d'urgence qui y sont liées de par le monde. En Afrique subsaharienne, région du monde où l'on relève la plus forte concentration de situations d'urgence au monde, 57 % des adultes vivant avec le VIH sont des femmes. Les femmes de 15 à 24 ans risquent trois fois plus d'être infectées par le virus que les hommes du même groupe d'âge.

*Source : Youth Zones, par Governess Films en association avec l'UNFPA et la Women's Refugee Commission.*

mes sur les domaines intéressant les jeunes pour mettre en évidence la violence sexiste et les pratiques culturelles néfastes et pour œuvrer à leur réduction; il offre notamment un programme de break dance véhiculant des messages positifs.

Dans ses travaux dans le domaine de la santé reproductive, le Gulu Youth Centre fait face à des réalités inquiétantes concernant l'existence des filles et des jeunes femmes. Chez les adolescents les plus âgés, le taux d'infection par le VIH est considérablement plus élevé dans la population féminine que dans la population masculine. Le centre attribue ce fait à plusieurs facteurs : le mariage précoce de filles avec des hommes plus âgés ayant eu d'autres partenaires sexuelles, le mariage forcé avec des hommes ayant plusieurs épouses et l'échange de faveurs sexuelles de la part de jeunes filles contre de l'argent pour acheter de la nourriture ou se payer des études. La violence à l'égard des femmes est également préoccupante

dans le nord de l'Ouganda, où la prévalence du VIH/sida s'établit à environ 8,3 %, bien au-dessus de la moyenne nationale de 6,4 %, niveau déjà très élevé par rapport aux normes internationales. Faith Lubanga, directrice du Gulu Youth Centre, note qu'il n'y a pas de sujets tabous dans les groupes de discussion, où les jeunes demandent souvent des informations sur des sujets tels que les infections sexuellement transmises ou l'alcoolisme, problèmes que le conflit a aggravés chez les hommes. « Nous luttons contre divers mythes, tel que celui selon lequel on peut éviter l'infection par le VIH en se lavant avec du Coca-Cola », dit-elle.

Le Gulu Youth Centre reçoit environ 1 350 visiteurs par semaine, signale Mme Lubanga. La convivialité de son environnement, avec ses salles de consultation et ses installations cliniques discrètes, se remarque au premier coup d'œil. Sarah Lanyero, la thérapeute clinicienne du centre établi

il y a six ans précise que le service de conseils en planification familiale existe depuis 2006 et qu'il est ouvert aux jeunes de 15 à 24 ans. Dans le passé, la clinique soignait des femmes ayant subi des avortements dans de mauvaises conditions d'hygiène, souvent provoqués par des concoctions d'herbes locales ou des drogues autoadministrées. Ces cas sont plus rares aujourd'hui, dit-elle, les jeunes ayant davantage de connaissances sur les relations sexuelles responsables. Elle dément aussi les mythes entourant la santé sexuelle et reproductive et la planification familiale, selon lesquels, par exemple, la contraception causerait des anomalies congénitales chez les futurs bébés, ou que l'interruption des règles (effet secondaire des contraceptifs injectables) provoque des accumulations de sang dans l'organisme, qui exigent des interventions chirurgicales.

Le Gulu Youth Centre cherche à atteindre les jeunes des deux sexes. En tant que stratégie visant à accroître la participation des hommes aux débats, Mme Lanyero indique que le centre ne présente pas ses programmes publics en tant qu'événements de planification familiale mais comme des sessions d'information générale sur l'économie et la santé de la famille, qui mènent à parler de contraception. « Les hommes commencent à venir se renseigner sur la planification familiale pour leur épouse », dit-elle. Sur une table de la véranda du centre se trouvent des exemplaires de journaux de la Fondation Straight Talk conçus pour plaire aux garçons et aux filles et pour les informer. *Straight Talk* est un journal pour les adolescents plus âgés et *Youngtalk* cible les élèves de fin d'études primaires. Des émissions radiophoniques, certaines destinées aux parents, sont diffusées dans plus d'une dizaine de langues dans tout le pays, sur 39 stations FM. Avec une telle panoplie d'instruments médiatiques axés sur les jeunes, les messages de la fondation atteignent un vaste public.

Un phénomène marqué en Ouganda, présent à différents degrés dans d'autres régions émer-

geant de conflits, est la présence et l'autorité de jeunes professionnels locaux, dont beaucoup sont des femmes, dans les programmes de post-conflit de toutes sortes. Au bureau de Gulu de War Child Canada, organisation à but non lucratif ayant son siège à Toronto, trois de ces jeunes femmes ougandaises se sont réunies pour parler du service de protection juridique qu'elles gèrent pour les femmes et les enfants. « La protection juridique et l'intervention en faveur des femmes et des enfants sont l'un des derniers droits dont l'on se préoccupe, après l'alimentation, l'eau, le logement, la santé et les conseils psychosociaux », dit Vanina Trojan, Canadienne qui est coordonnatrice de la protection juridique à Gulu, qui présente trois jeunes membres de son personnel ougandais. « Nous voulons rétablir le cadre juridique des droits, dit-elle, et ce n'est certainement pas une priorité dans les zones de conflit. »

Annette Okwera, chef des adjoints parajuridiques du district de Gulu, parle de certains dossiers concernant les enfants qui ont été traités par son bureau. Avant la guerre, dit-elle, « notre culture était fermée; la guerre a changé cela. À présent, les gens qui rentrent chez eux se retrouvent seuls, sans l'appui de leur clan. » Elle indique que les abus sexuels à l'égard des enfants ne sont que trop fréquents et qu'il y a également de nombreux cas de négligence envers les enfants. Mais il peut être frustrant d'essayer d'amener les gens à déclarer les cas à la police ou à se pourvoir en justice dans les familles qui sont accoutumées à s'en remettre aux systèmes de justice des clans, administrés par les anciens, systèmes qui ne font que commencer à réémerger, ou lorsque les pressions sociales empêchent d'émettre des accusations publiques.

En Haïti, où des gangs de jeunes hommes armés défiaient les soldats de la paix des Nations Unies bien avant le séisme de 2010, de nombreuses organisations sont à l'œuvre pour orienter les jeunes vers des activités communautaires constructives. Ces efforts, bien que toujours de

petite envergure, s'accélérent depuis la survenue de la catastrophe, dans la mesure où les maigres ressources financières le permettent. L'UNFPA, dont le siège a été détruit par le séisme et qui travaille à partir de locaux provisoires rudimentaires, est intervenu promptement pour former des jeunes et les mettre au travail dans des camps de personnes déplacées. Les jeunes de 15 à 24 ans représentent 22,7 % de la population haïtienne et pourraient être une force puissante dans la reconstruction du pays. À l'instar du Programme des Nations Unies pour le développement et d'autres organismes, l'UNFPA a appuyé des initiatives du type travail contre numéraire et a recruté des jeunes pour préparer des « trousseaux de dignité », contenant des fournitures essentielles pour l'hygiène, savon, brosses à dents, sous-vêtements, serviettes hygiéniques pour femmes et autres objets adaptés à la situation, destinées à être distribuées à la population déplacée.

## « Quand nous parlons de reconstruction, il faut y inclure la reconstruction sociale. »

De jeunes bénévoles soutenus par l'UNFPA, l'UNICEF, le Programme alimentaire mondial et l'Organisation mondiale de la santé, avec le renfort de la Police des Nations Unies, ont également aidé à distribuer des aliments supplémentaires aux enfants, aux femmes enceintes et aux nouvelles mamans. Dans un autre projet, des jeunes ont accompagné des chercheurs pour déterminer le nombre de personnes déplacées par le séisme et leurs besoins. Les chercheurs ont ainsi rapporté, entre autres, que les femmes estimaient important de disposer de conditions propices au respect de leur intimité et de latrines leur étant réservées en tant que condition nécessaire pour éviter le viol et les crimes sexistes.

Le ministère haïtien de la jeunesse et des sports a pu organiser des camps de loisir pour un millier d'enfants déplacés de 11 à 16 ans, hors de

la ville de Port-au-Prince, où ils peuvent passer la journée à pratiquer des sports et à se livrer à des activités créatives dans un cadre campagnard. Des psychologues et des thérapeutes y sont disponibles pour organiser des débats dans le cadre d'ateliers sur toute une gamme de sujets, dont la santé sexuelle et reproductive. Il est prévu pour l'avenir d'implanter dans chaque région du pays des centres intégrés pour jeunes, où continuera d'être appliqué le concept des ateliers. Le ministère espère également créer des réseaux par l'entremise de la télévision et de la radio, pour permettre aux jeunes de se mettre en rapport les uns avec les autres et de se parler.

L'un des legs tragiques des longues décennies de dictature et de troubles politiques est la perte du sens de la communauté, note Witchner Orméus, directeur du service Jeunesse et intégration au ministère de la Jeunesse et des Sports. Le ministère, dit-il, envisage divers moyens de rétablir le travail bénévole et l'action communautaire pour répondre aux besoins de la société après la dévastation causée par le séisme, étant donné l'incapacité de l'État avec ses ressources limitées, et malgré une généreuse aide étrangère, de fournir tout ce dont les gens ont besoin pour refaire leur vie et reconstruire.

« Quand nous parlons de reconstruction, il faut y inclure la reconstruction sociale », dit M. Orméus. Il précise à ce propos que dans le fonds d'évaluation des besoins créé au printemps 2010, les dépenses consacrées aux jeunes ont été prises en considération pour la première fois et qu'un nouveau projet de loi sur les associations est en cours de préparation. Les gouvernements haïtiens n'ont pas de très bonnes relations avec les organisations bénévoles, dont beaucoup opèrent dans des limbes juridiques, mais à l'évidence, il existe un réel potentiel d'implication accrue des jeunes dans le relèvement, lequel exigera des années sinon des décennies.

Il y a de nombreuses organisations de jeunes, d'appartenances très diverses, certaines laïques,

d'autres religieuses, à Port-au-Prince et dans les autres villes et localités touchées par le séisme. Elles ont pu apporter une aide limitée, en raison des budgets très modestes dont elles disposent, après la catastrophe, beaucoup d'entre elles ayant aussi perdu leurs locaux et certains de leurs membres. Au moins 1,2 million de personnes se sont retrouvées sans abri du jour au lendemain et beaucoup n'avaient pour toute option que de se trouver une petite place dans l'un des multiples camps de sinistrés.

Les travaux de jeunes bénévoles, apparemment sans coordination officielle des pouvoirs publics, n'ont pas toujours retenu l'attention des médias internationaux, étant donné l'ampleur de la dévastation et les dimensions des camps de personnes déplacées, mais des organisations laïques ainsi que religieuses y prennent part. L'une de ces organisations, la Jeunesse adventiste, dont la formation en temps normal comprend la façon de monter une tente, de faire du feu et de faire cuire les aliments dans des trous creusés dans le sol lorsqu'il n'y a pas d'ustensiles, était présente dans la plupart des camps, dit Jude Bien-Aimé, l'un des dirigeants des Adventistes du septième jour à Port-au-Prince. Son Église a aussi fourni des aliments, notamment par le biais d'une soupe populaire active à la porte de son bureau, qui accueille des gens venus de la rue; elle dispense également des conseils psychosociaux.

Des membres des Boy-Scouts et des Girl-Guides, se sont employés, souvent de leur propre initiative, à aider les victimes au cours des heures et des jours qui ont suivi la survenue de la catastrophe, disent Nicolas Clervil et Gérard-Marie Tardieu, respectivement commissaire et commissaire adjoint du mouvement scout en Haïti. Ils sont particulièrement fiers d'une jeune guide qui, à elle seule, a attiré l'attention du public en s'efforçant d'organiser les apports d'aide à Léogane, ville située près de l'épicentre du séisme. Le siège du mouvement, à Port-au-Prince, a été détruit par le séisme et scouts et guides vivent mainte-



nant hors de la ville, dans un village de toile d'où ils organisent leurs activités.

Un groupe de jeunes, dénommé Kiro (d'après le nom de Jésus Christ en grec), qui sous la direction du prêtre Alexandre Kakolo et avec l'appui de l'Église romaine catholique dominante en Haïti a été particulièrement actif dans les interventions de secours après le séisme, a promptement établi des programmes dans les camps de personnes déplacées, parfois en coopération avec des organismes gouvernementaux. Des camions de l'État, par exemple, ont transporté les ordures ramassées par les bénévoles afin de réduire les risques pour la santé dans les camps surpeuplés et sous-desservis. Des membres de Kiro ont également organisé des activités pour les enfants des camps. « Nous voulons aider les gens à se détendre, améliorer l'atmosphère, leur parler », dit Alexandre Kakolo. Le groupe s'est également préoccupé de trouver de l'eau potable pour les habitants des camps qui n'avaient souvent pas d'eau propre à boire dans la chaleur tropicale.

Kiro s'est attelé à une autre tâche difficile, celle de parler aux garçons du respect des femmes dans les camps de sinistrés, celles-ci faisant l'objet d'agressions sexuelles dans les douches communes

▲ *Jeunes à Port-au-Prince (Haïti) jouant et acquerrant de nouvelles connaissances au Camp de l'Avenir, camp de jour pour les jeunes déplacés.*

©UNFPA/Trygve Olfarnes

et les toilettes, qui ne répondent guère à leurs besoins d'intimité. Les résidents font régulièrement mention des agressions subies par les filles et les femmes dans les camps où la présence de la police est rare, voire nulle.

Des dirigeants de certains groupes de jeunes, reflétant les vieilles idées relatives à l'attribution de la responsabilité de la violence sexiste, ont suggéré que si les filles étaient moins légèrement vêtues, elles risqueraient moins de se faire violer. L'un d'eux dit qu'il conseille aux filles de porter des pantalons ou « deux paires de pantalons » au lit. La notion selon laquelle les filles qui se font violer sont fautives a toujours cours dans de nombreux pays.

Au Libéria, une enquête nationale menée en 2008 a constaté que le plus grand nombre de victimes de viol appartenait au groupe des filles et des jeunes femmes de 10 à 19 ans. Et 83 % des personnes interrogées et 84 % des jeunes estiment que les femmes contribuent au viol en portant des vêtements trop révélateurs. Certains étudiants avancent la notion que le viol peut être

« accidentel », à savoir qu'il se produit sur l'inspiration du moment, en raison d'une provocation. Le rapport intitulé « Research on Prevalence and Attitudes to Rape in Libéria » [Recherche sur la prévalence du viol et les attitudes y relatives au Libéria] a été commandité par la Mission des Nations Unies au Libéria (MINUL) en partenariat avec le ministère libérien du Genre et du Développement pour trouver des explications à la persistance du problème du viol dans un pays émergent de la guerre civile.

Dans le monde entier, des organismes, fonds et programmes des Nations Unies ont élaboré et/ou développé des projets destinés aux jeunes, en accordant une place particulière à ceux qui vivent dans la pauvreté et dans des situations de post-conflit. L'UNFPA, ainsi que les autres organismes, reconnaît que la meilleure façon d'atteindre les jeunes est de le faire par le biais de leurs moyens d'expression. « Les échanges d'idées, de valeurs, de musique et de symboles qu'effectuent les jeunes par le biais des médias et des technologies électroniques ont abouti à l'émer-

## 23 L'IMPACT PSYCHOLOGIQUE DES CONFLITS SUR LES JEUNES

Dans les situations d'urgence, les réseaux communautaires et familiaux perdent de leur cohésion et, au niveau local comme au niveau national, les violences subies lors de ces situations s'accompagnent d'un risque accru de traumatisme psychologique. Les crises et les conflits peuvent aggraver les problèmes psychologiques préexistants et en causer de nouveaux : anxiété, deuil, névrose post-traumatique et dépression. Dans les situations d'urgence humanitaire, les jeunes, en particulier les adolescents, peuvent être exposés à des événements extrêmement stressants et traumatiques, tels que le déplacement, la séparation de leur famille, les violences physiques et sexuelles ou le recrutement forcé dans des groupes armés.

Bien que tout le monde ne connaisse pas de problèmes psychologiques ou sociaux durant les crises, les adolescents y sont plus sujets que d'autres. L'adolescence est une période délicate de développement et de transition, et l'ajustement aux changements sociaux, comportementaux, cognitifs et physiques, difficile en temps normal, peut l'être encore bien davantage en temps de crise. Le traitement des problèmes mentaux et psychosociaux peut aider les adolescents à acquérir de la résistance, à prendre de meilleures décisions et à adopter des comportements plus sains. Il est donc important d'intégrer des appuis à cette fin dans les mécanismes de riposte aux urgences.

Près d'un tiers des survivant(e)s d'actes de violence sexiste développent

des problèmes de santé mentale. Des études portant sur des jeunes ayant été exposés à une violence extrême, chez les adolescents cambodgiens réfugiés et les enfants palestiniens, font apparaître une forte prévalence de troubles affectifs. Une étude longitudinale d'enfants soldats au Mozambique révèle que 100 % de ces enfants interviewés, rendus à la vie civile, manifestent des symptômes de troubles psychologiques et que, 16 ans plus tard, 70 % d'entre eux avaient encore des souvenirs récurrents des événements traumatisants et y pensaient périodiquement.

*Source : Youth Zones, par Governess Films en association avec l'UNFPA et la Women's Refugee Commission.*

gence d'une culture mondiale de la jeunesse, note le Fonds. Nombreux sont les jeunes qui s'organisent et établissent des relations de réseau par des vecteurs formels et informels. »

Les jeunes sont souvent particulièrement nombreux parmi les personnes affectées par les crises, signale l'UNFPA et « la prise en considération de la diversité des jeunes dans l'offre de programmes permet d'obtenir de meilleurs résultats et d'aider les jeunes à saisir les opportunités et à relever les défis auxquels ils font face ». Cela ne va toutefois pas sans difficultés. « Plus de la moitié des jeunes ont moins de 2 dollars par jour pour vivre, indique l'UNFPA. Ils n'ont souvent pas accès aux technologies et à l'information. Beaucoup font aussi face à l'inégalité sociale, à la discrimination sexuelle et au chômage et ne disposent que d'établissements d'enseignement et de santé de qualité médiocre. Ils méritent mieux. Et un investissement dans les jeunes est un investissement dans les futurs chefs de famille, de communauté et d'État. »

Au Kenya, l'UNICEF a appuyé un projet gouvernemental visant à associer les jeunes à une réflexion sur l'avenir politique du pays, à la suite des violentes émeutes qui ont éclaté après des élections nationales très contestées en 2008. Au lancement de l'édition de cette année du *National Youth Situation Analysis Report* [Rapport national d'analyse de la situation de la jeunesse], plus de 1 000 jeunes assemblés à Nairobi ont pris part à des célébrations avec chants, productions théâtrales et danse. Beaucoup de jeunes Kényans et Kényanes ont été affectés par les événements de 2008 au cours desquels on estime qu'au moins 1 000 personnes ont péri, victimes de violences interethniques, et où un nombre bien plus élevé de gens ont été chassés de chez eux. L'éducation a également été interrompue, certains établissements d'enseignement ayant été incendiés et détruits.

L'éducation est un besoin essentiel et l'un des principaux piliers de la reconstruction sociale au lendemain des conflits. Elle peut être un inves-

tissement clé dans la sécurité à long terme. Pour établir une paix durable une fois le calme revenu après les conflits, femmes et hommes, garçons et filles doivent, par des processus d'apprentissage et d'enseignement appropriés, acquérir ce que l'UNESCO appelle des aptitudes à la vie quotidienne, « apprendre à être et à être ensemble ». L'éducation est également d'une importance en

24

## GUERRES ET CATASTROPHES NATURELLES DÉVASTENT LES SYSTÈMES D'ENSEIGNEMENT DÉJÀ FRAGILES

Les conflits armés et les catastrophes naturelles ont des effets perturbateurs voire dévastateurs sur les systèmes d'éducation. Les bâtiments scolaires sont endommagés ou détruits, les enseignants sont déplacés et l'éducation des jeunes est interrompue, souvent pendant plusieurs années. De nombreux jeunes passent toute leur enfance et leur adolescence dans des camps de réfugiés ou des bidonvilles urbains, de sorte qu'ils ne sont plus scolarisés, certains même ne l'ayant jamais été. Illettrés et sans notions de calcul, ils sont également privés de la protection et du soutien psychosociaux d'une importance fondamentale qu'offrent les établissements d'enseignement. À mesure qu'ils vieillissent, les jeunes pris dans les situations de conflit et dans les déplacements de population voient se réduire les probabilités de jamais faire des études. Il en est tout particulièrement ainsi des jeunes femmes, en raison des obstacles culturels, économiques et physiques qui s'opposent à leur éducation.

Formelle et informelle, l'éducation apporte aux jeunes un sentiment de normalité et un espoir en l'avenir, promeut le bien-être et le développement cognitif et réduit les risques de s'adonner à des activités dangereuses. L'éducation est un droit fondamental de la personne, proclamé dans la Déclaration universelle des droits de l'homme et d'autres instruments internationaux; il est toutefois particulièrement difficile de veiller au respect de ce droit dans les situations de conflit, de catastrophes naturelles ou de déplacements de population.

Seuls 20 % des réfugiés en âge de faire des études secondaires sont scolarisés et, en 2007, seuls 30 % de ces réfugiés scolarisés étaient des filles.

L'éducation des jeunes dans les situations d'urgence ne fait pas l'objet d'une attention suffisante de la part de la communauté internationale et des millions de jeunes continuent d'être privés d'options en la matière. L'éducation informelle, en particulier, se voit souvent attribuer une basse priorité dans les programmes des donateurs, des décideurs politiques et des praticiens.

Source : Youth Zones, par Governess Films en association avec l'UNFPA et la Women's Refugee Commission.



▲ *Enfants portant de l'eau pour leurs mères dans un marché aux alentours de Monrovia (Libéria). Le marché, construit avec l'appui de l'UNFPA, est un lieu où les femmes et leurs enfants sont à l'abri du harcèlement et des mauvais traitements.*

©VII Photo/Marcus Bleasdale

tant qu'investissement dans le développement d'une future génération qui saura résoudre les problèmes, disposera de compétences sociales et professionnelles appropriées et possèdera les connaissances aussi vastes que profondes qu'exige l'élaboration d'une société dynamique et novatrice.

Selon les derniers chiffres de l'UNESCO (publiés en 2010), il y avait en 2007 72 millions d'enfants qui n'étaient pas scolarisés dans le primaire. Leur nombre devrait se situer à 56 millions d'ici 2015, ce qui est une amélioration mais qui n'atteint pas, tant s'en faut, l'objectif du Millénaire pour le développement de l'éducation primaire pour tous. Dans l'enseignement secondaire, les estimations concernant le nombre de jeunes non scolarisés varient de 71 millions à 266 millions, selon les paramètres définissant le groupe d'âge des adolescents.

La tendance des filles à disparaître des salles de classe est un problème évoqué presque universellement dans les pays en développement et en particulier dans ceux qui émergent de conflits, où les communautés établies ont subi des perturbations et essaient de se rétablir dans des situations encore instables. Au Timor-Leste,

Filomena Belo, ancienne combattante pour l'indépendance de l'Indonésie et aujourd'hui directrice du bureau de la planification, du suivi et de l'évaluation au Secrétariat d'État pour la promotion de l'égalité, estime qu'il faut accorder une attention considérablement accrue au recrutement d'enseignants afin d'assurer aux filles un environnement convivial et sensible aux spécificités dans l'enseignement secondaire et supérieur. Les taux d'abandon sont élevés au Timor-Leste, note-t-elle, en raison des mariages précoces, des grossesses chez les adolescentes et de la crainte des agressions dans les salles de classe et les campus ou entre la maison et l'établissement d'enseignement.

Au Libéria et en Ouganda, des villageoises ayant accédé à des postes d'autorité dans les administrations locales déplorent également le manque d'environnements scolaires conviviaux pour les filles, d'abord dans le primaire mais aussi, chose plus importante, au niveau du secondaire, où les défections de filles sont nombreuses. Les filles ne font plus d'études, en particulier après l'âge de la puberté, pour des raisons aussi simples que l'absence de toilettes

privées où elles ne se feront pas agresser. Au Libéria, dans la communauté de Soul Clinic, proche de Monrovia, avec l'aide des Nations Unies, Lucy Page, fondatrice et directrice exécutive du Community Empowerment Program, a pu construire une école à l'intention des enfants des vendeuses de marché locales. À proximité des salles de classe, elle fait remarquer fièrement la présence de deux blocs sanitaires distincts, un pour les garçons, un pour les filles, aux murs en parpaings, reliés à un système septique moderne et avec l'eau courante. Des panneaux aux murs interdisent l'emploi de tout langage sexuel explicite et tout comportement inconvenant. Parcourant du regard le marché de Soul Clinic, avec sa pompe à eau, ses latrines et ses douches propres, la nouvelle école et un petit moulin à céréales près des étals des vendeuses, Mme Page déclare

avec satisfaction : « Nous avons amélioré leur sort. Nous leur avons redonné leur dignité. »

Dans les pays émergeant de catastrophes ou de conflits, la valeur de l'enseignement supérieur peut facilement passer au second plan, derrière les problèmes immédiats que sont la faim et la manque de logement. Mais des dirigeants du monde de l'enseignement plaident publiquement en faveur d'une reconnaissance accrue du rôle de l'éducation dans le rétablissement de la société et pour préparer les jeunes à assumer à l'avenir les responsabilités du développement national. En Bosnie-Herzégovine, Saša Madacki, Directeur du Centre des droits de l'homme à l'université de Sarajevo, indique qu'il existe d'immenses lacunes dans les connaissances qu'ont les Bosniaques de leur société, car peu de recherches ont été menées hors des centres de population et que cela a mené à un déni des réalités. « Nombreux sont les gens

## 25 VISION DE L'UNFPA POUR LES JEUNES

L'UNFPA promeut et protège les droits des jeunes. Il envisage un monde où les garçons et les filles disposent de possibilités optimales de réaliser leur plein potentiel, de s'exprimer librement, de voir leurs opinions respectées et de vivre une vie exempte de pauvreté, de discrimination et de violence.

À ces fins, le Fonds œuvre dans tous les secteurs et avec de nombreux partenaires pour :

- Autonomiser les adolescents et les jeunes et les aider à acquérir des aptitudes qui leur permettront de réaliser leurs rêves, d'exercer leur esprit critique et de s'exprimer librement;
- Promouvoir la santé, notamment en leur donnant accès à des informations sur la santé sexuelle et reproductive ainsi qu'à une éducation, à des fournitures et à des services dans ces domaines;
- Mettre les jeunes en relations avec des programmes de moyens d'existence et d'emploi;
- Appuyer les droits des jeunes, notamment des filles et des membres des groupes marginalisés, à grandir de manière saine et sans danger et à bénéficier d'une juste part des investissements sociaux;
- Encourager l'exercice du leadership chez les jeunes et leur participation aux décisions qui touchent à leur existence, notamment à l'élaboration de plans de développement de la société où ils vivent.

L'approche holistique, plurisectorielle et collaborative de l'UNFPA reflète une vision qui appréhende la vie des jeunes de manière non pas fragmentée mais globale. Au niveau des politiques, le Fonds situe les questions relatives aux adolescents et aux jeunes dans le contexte général du développement et de la réduction de la pauvreté. Au niveau des programmes, il plaide en faveur d'un ensemble essentiel d'interventions de protection sociale des jeunes incluant des services d'éducation, des servi-

ces de santé sexuelle et reproductive, et des appuis pour leur permettre de se procurer des moyens d'existence. À ces deux niveaux, le Fonds encourage les alliances intergénérationnelles qui unissent l'énergie, les perspectives et la motivation des jeunes à l'expérience et au savoir des formateurs et des facilitateurs adultes.

L'adolescence est une période marquée par de multiples transitions vitales, physiques, psychologiques, économiques et sociales. Au sortir de l'enfance, les pressions qui incitent les jeunes à se forger une identité spécifique et à devenir des adultes responsables s'intensifient. Les transitions qui s'engagent s'accompagnent de défis et de choix, fortement marqués par les attentes des sociétés et des familles pour les membres de l'un et l'autre sexes. Le succès de ces transitions dépend, en partie, de l'appui que les jeunes reçoivent de leur famille, de leur communauté et de l'ensemble de la société.

qui prétendent qu'avant la guerre, il n'y avait pas de violence domestique, les femmes n'étaient pas maltraitées, les enfants n'étaient pas maltraités, dit-il. Alors qu'en fait, ce qui se passait, c'est que l'on n'en parlait pas en public ou aux autorités. »

Il souhaite que l'université produise davantage de chercheurs et de spécialistes en sciences sociales, maintenant que l'évolution des attitudes autorise des débats plus ouverts sur des questions telles que la situation de la femme dans la culture patriarcale du pays, en particulier en milieu rural. « Le problème est que nous n'avons toujours pas

de données sur les régions rurales, les villages isolés, dit-il, pas de recherches anthropologiques. Et on ne peut pas ignorer les réalités sociales dans sa propre maison. »

M. Madacki est très critique du fait qu'une grande partie des recherches effectuées en Bosnie-Herzégovine de l'après-guerre ne l'est pas par des étudiants ou des chercheurs d'universités bosniaques, mais par des gens de l'extérieur pour lesquels l'avenir du pays importe peu. Selon lui, le domaine des études sociales est grand ouvert et il faudra une nouvelle génération de spécialistes locaux

## 26 RÔLE DES CHEFS TRADITIONNELS ET DES ANCIENS LORS DES CRISES ET DU RELÈVEMENT

L'un des développements récents les plus remarquables, notamment en certains lieux de l'Afrique et de la région Asie-Pacifique, est la réémergence et l'implication croissante des dirigeants traditionnels et des anciens dans la tâche du relèvement des communautés rurales au lendemain de catastrophes, et leur consentement d'inclure les besoins et les droits des femmes. La plupart des dirigeants traditionnels étant, dans beaucoup de pays, des hommes, cette tendance semble être issue d'une prise de conscience sociale de la part des hommes ainsi que d'une autonomisation accrue des femmes qui ont relevé les défis du conflit et du déplacement et qui ont réintégré leur foyer avec un nouveau sentiment de force qui modifie les rôles dévolus aux deux sexes dans la famille.

Au Timor-Leste, par exemple, des femmes ont été élues au poste de chef de village, dit *chefe de suco*. À Fidji, en mai 2010, un groupe de 45 hommes, dont des *turaga-ni-koros*, chefs de village traditionnels, ont suivi un programme de formation sur les droits des femmes et la violence sexiste. Des dirigeants religieux ainsi que des élus locaux et des officiers de sécurité ont également pris part aux débats, menés par Shamina Ali, directrice exécutive du Fiji Women's Crisis Centre. Le centre, qui s'est fixé pour mission d'éduquer les communautés sur la

violence sexiste, a ensuite dispensé des formations et organisé des débats pour les jeunes hommes de Tonga.

Lorsqu'un groupe de chefs de clan et d'anciens acholi du nord de l'Ouganda s'est réuni près de Gulu pour parler de leurs institutions culturelles pour le présent rapport, une femme était également présente. Les taux élevés de mortalité maternelle et d'infection par le VIH en Ouganda ont contribué dans une grande mesure à attirer l'attention des dirigeants traditionnels qui voient leur famille et leur communauté décimées. Ces questions ouvrent la porte à un débat sur le problème général des relations entre les sexes. Il y a également du nouveau dans l'air et des organisations de femmes hardies ainsi que des militantes et militants courageux plaident en faveur de la santé et des droits des femmes commencent à se faire entendre plus largement. On voit se manifester les premiers signes d'une volonté naissante mais croissante de la part d'hommes et de femmes d'œuvrer de concert dans le domaine des responsabilités et des rôles dévolus aux deux sexes. Janet Jackson, représentante de l'UNFPA en Ouganda a été témoin de ce phénomène et a appuyé les efforts. « Une grande partie du travail que nous avons effectué dans le nord a permis aux femmes de se mobiliser, dit-elle; elles en ont assez. »

Dans la ville de Lira, à l'est de Gulu, où vit le peuple lango, Alfred Adeke, ancien comptable dans le secteur cotonnier à l'esprit pratique, chef de clan lango, a aujourd'hui le titre de ministre des finances de la Fondation culturelle lango. Lors d'un déjeuner avec des collègues actifs à Lira dans des projets visant à venir en aide aux victimes de l'Armée de résistance du Seigneur (LRA), il a parlé du rôle coutumier des chefs de clan qui exerçaient jadis leur autorité sur des groupes de familles, autorité qui leur avait été enlevée en 1966, quatre ans après l'accession de l'Ouganda à l'indépendance.

Les dirigeants culturels lango de la région de Lira, ainsi que d'autres peuples du nord de l'Ouganda, voient dans leurs institutions historiques précoloniales rétablies par une nouvelle constitution durant les années 1990, un système de justice et de réconciliation qui pourrait offrir un complément utile aux tribunaux actuels du système judiciaire de l'État, où le traitement des dossiers laisse à désirer. Devant les tribunaux de l'État, les pauvres n'ont pas souvent gain de cause, ne disposant pas des moyens financiers ni de l'expérience et des connaissances qui permettent à d'autres de faire usage de la loi à leur avantage. Dans le système de justice administré par les clans, ils peuvent espérer des résultats plus favorables, la réconciliation étant souvent l'objectif principal visé.

pour resituer le passé tragique de la Bosnie dans un contexte historique bosniaque ou balkanique.

Emmet Dennis, qui est devenu président de l'université du Libéria l'an dernier, estime que l'enseignement supérieur devrait être un terrain de formation actif, produisant des penseurs bien éduqués qui s'emploieront à combler les lacunes de la reconstruction et du développement du pays dans un large éventail de domaines, depuis la médecine et le droit jusqu'à l'agriculture et aux affaires. Son université, qui faisait jadis la fierté de Monrovia, capitale du Libéria, a beaucoup

souffert de la guerre civile et de l'exode de ses meilleurs professeurs qui l'a laissée avec un personnel enseignant aux compétences inférieures et trop facilement tenté par la corruption dans des temps économiques très difficiles pour les enseignants et les étudiants, dit-il. M. Dennis décrit les projets hardis qu'il a conçus pour mettre fin à la stagnation de l'institution et pour la rendre conviviale pour les jeunes, en partenariat avec de grandes institutions d'enseignement du monde entier. « L'université doit être le leader de notre société », dit-il.

Aux abords de Gulu, capitale commerciale du nord de l'Ouganda, les dirigeants acholi ont publié un recueil de droit coutumier et, plus récemment, un document intitulé « Principes acholis des relations entre les sexes ». Le préambule de ce document reflète les réalités d'une ère nouvelle et les réactions face aux changements d'attitudes et aux influences extérieures. Il évoque notamment « la nature évolutive et dynamique de la culture et la nécessité que celle-ci se conforme aux normes constitutionnelles et aux instruments internationaux des droits de l'homme établis afin de rester pertinente ».

Devant le grand nombre de jeunes Acholi, garçons et filles, qui ont été enlevés et recrutés de force dans l'Armée de résistance du Seigneur et étant donné que ceux qui sont revenus sont souvent gravement traumatisés ou incapables de concevoir la vie sans arme à feu, les anciens pensent que les rituels coutumiers peuvent contribuer à ramener la paix dans les villages et les villes. « Les enfants sont tourmentés, possédés par les esprits du mal en raison de tous les actes qu'ils ont commis, explique Nephthali Ococ, vice-président des anciens acholi. Les filles contraintes à l'esclavage sexuel font face aujourd'hui à une stigmatisation considérable. Les familles sont embarrassées. Certaines filles de familles très pauvres sont revenues avec des enfants. Nous devrions

trouver un moyen de traiter le problème des enfants qui ont commis des crimes contre leur gré. » Et il dit aux communautés acholis : « Quiconque est allé dans la brousse a commis un crime ou un autre ».

À Empowering Hands (littéralement, Mains habilitantes), petite ONG survivant tant bien que mal à Gulu, des jeunes hommes qui ont été soldats et des femmes anciennes esclaves sexuelles dans la brousse apportent leur aide à ceux et celles qui ont connu les mêmes situations au moyen de cérémonies acholi de purification. Pour les jeunes traumatisés, ces cérémonies sont accompagnées de counselling et de longues conversations rassurantes. Beaucoup des jeunes traités à Empowering Hands ne trouveraient sans doute pas de services professionnels de conseils psychosociaux ou ne pourraient pas se les payer. Le partage aide tout le monde. « Nous avons tous et toutes été stigmatisés, victimisés » dit une jeune femme qui travaille au centre de l'ONG. L'une de ses collègues décrit comment elle a été battue par les troupes rebelles, forcée de transporter de lourdes charges et exploitée sexuellement. Elle dit avoir eu un bébé quand elle avait 14 ans, en captivité. Quand elle est rentrée chez elle, ses parents étaient partis. Elle élève son enfant et ses quatre frères et sœurs grâce à ses maigres revenus. Le fait de pouvoir parler de ses problèmes avec d'autres qui ont subi ce qu'elle a subi

lui apporte un peu de bonheur et de paix, dit-elle. Mais son plus grand regret est de ne pas avoir les moyens de reprendre ses études.

À Kampala, Primo Madra, médecin et administrateur de programme national pour les urgences à l'UNFPA, est préoccupé par le fait que les services sociaux sont encore insuffisants dans le nord et estime que des efforts supplémentaires doivent être déployés par les autorités des districts et le gouvernement national pour consolider la paix et poursuivre la réconciliation.

Le responsable administratif de Gulu a reconnu dans une interview que les services publics étaient dépassés. Plus de 90 % des centaines de milliers de personnes déplacées étant revenues des camps en 2010. « Revenir au pays signifie construire une maison, commencer à produire de la nourriture, trouver de l'eau », dit-il. Les différends relatifs à la propriété foncière entravent le développement, les orphelins doivent encore être hébergés et les 10 % des personnes déplacées toujours dans les camps sont particulièrement vulnérables. Ce sont des vieillards sans ressources et des survivants de familles brisées sans terre où ils pourraient se réinstaller. Les institutions traditionnelles veulent aider, mais les défis à relever sont généralement au-delà de leurs capacités et de leurs moyens.



# Réfugiés et personnes déplacées : la vie des déracinés

À Amman, Mazin Mohammed Riadh, qui s'est réfugié en Jordanie venant d'Iraq pour fuir les violences de 2007, se rappelle le mal qu'il a eu à se défaire de l'habitude nerveuse qu'il avait prise de regarder dans son rétroviseur pour voir si quelqu'un le suivait. En Jordanie aussi, à Zarqa, Shahad, 18 ans, pleure tous les soirs parce que son père s'est vu refuser l'autorisation de se réinstaller aux États-Unis et qu'elle ne sait pas quel avenir elle pourrait avoir en tant que réfugiée.

À l'autre bout de la ville, Kadeja Jaber explique comment elle a recours à toutes les ressources de son ingéniosité pour préserver un peu de bonheur dans l'exil, depuis que sa famille a été forcée de quitter la ville de Nadjaf, en Iraq, après l'assassinat de son frère.

Plus de 40 millions de personnes de par le monde, soit à peu près l'équivalent de la population du Kenya, de l'Espagne ou de la Pologne, ont été déracinées de chez elles, déplacées dans leur pays ou contraintes de se réfugier à l'étranger. Beaucoup ne réintégreront jamais leur foyer et toutes sont « désorientées, traumatisées et perturbées et vivent dans la crainte et la détresse, en proie à des sentiments d'impuissance et de dépendance », a déclaré John Holmes, Secrétaire général adjoint aux affaires humanitaires, lors du lancement d'un nouveau rapport des Nations Unies en mai 2010, indiquant que le nombre de personnes déplacées avait dépassé celui des réfugiés.

Au cours des 10 ou 20 dernières années, le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les

réfugiés (HCR) a vu s'estomper la distinction jadis claire entre les personnes déplacées dans leur pays et les réfugiés qui fuient de pays en pays. Ces deux groupes ont des besoins semblables et les mêmes craintes lorsque les conflits les forcent à fuir. L'Iraq en est un exemple des plus clairs. Selon les estimations du HCR et du gouvernement, à la mi-2010, il y avait 4,8 millions d'Iraqiens « relevant de la compétence du HCR », c'est-à-dire qui estimaient qu'ils ne pouvaient plus vivre en sécurité chez eux; sur ce total, plus de 2,6 millions de personnes étaient déplacées en Iraq et 1,9 million d'autres avaient quitté le pays. Les conversations avec les familles iraqiennes qui ont cherché refuge en Jordanie révèlent que beaucoup se sont trouvées dans ces deux situations : elles sont d'abord passées par une série de déménagements successifs en Iraq en quête de sécurité et finalement, en désespoir de cause, ont fui hors du pays, parfois sous le coup de menaces de mort. Après les élections nationales ayant eu lieu en Iraq en 2010, une nouvelle peur est venue compliquer l'existence

◀ *Écolière iraqienne réfugiée dans la cour de récréation avec ses camarades jordaniennes, à l'École élémentaire Shemeisani à Amman (Jordanie).*

©Getty Images/Salah Malkawi

des réfugiés irakiens qui déclarent s'inquiéter de ce que, le climat politique irakien ayant été caractérisé de « normal » et la violence sectaire se réduisant (mais cependant pas terminée), leurs pays d'accueil en Europe et au Moyen-Orient pourraient les renvoyer chez eux.

L'Iraq, qui compte 29 millions d'habitants, est un pays jeune. L'âge médian est légèrement supérieur à 20 ans, plus d'un tiers de la population se situant dans la catégorie de zéro à 14 ans et un cinquième dans celle de 15 à 24 ans. Parmi les Irakiens qui vivent dans la peur, se trouvent donc des enfants aux grands yeux, au regard grave, qui comprennent à peine ce qu'est devenue leur existence, tandis que leurs parents, père et mère, connaissent une profonde angoisse.

Mazin Mohammed Riadh, qui dit qu'il lui a fallu six mois pour ne plus avoir peur d'être pris

en filature, est un ingénieur de 37 ans, originaire de Bagdad. Il se rappelle la terreur dans laquelle vivaient sa femme et ses enfants à leur arrivée en Jordanie durant l'été 2007. Plusieurs parents de sa femme, Hirraa Abass Fadhil, 26 ans, avaient été tués par les membres d'une milice chiite à cause de leur nom sunnite; un de ses oncles assassiné était un imam. « Mon fils a peur chaque fois qu'il voit un agent de police, en raison de ce qu'il a vécu à Bagdad et de la nature sectaire des forces de l'ordre », dit M. Riadh. Alors il emmène le petit garçon dans la rue pour serrer la main aux agents de police jordaniens et leur parler, de manière à lui apprendre que ceux-ci ne lui veulent pas de mal. Il explique que lui et sa femme ont eu leurs propres problèmes à résoudre avant de pouvoir faire attention à leurs enfants : « Nous avons dû commencer par nous calmer, mentale-

## 27 LA MOITIÉ DES RÉFUGIÉS AU MONDE SONT DES FEMMES

Les femmes et les filles représentaient, en moyenne, 49 % des « personnes relevant de la compétence » du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) en 2009. Elles comptaient pour 47 % parmi les réfugiés et les demandeurs d'asile et pour la moitié de toutes les personnes déplacées et des rapatriés (anciens réfugiés). Par ailleurs, 41 % des réfugiés et des

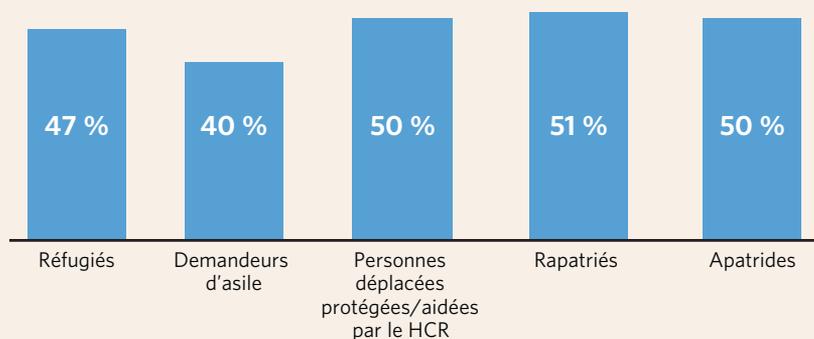
demandeurs d'asile étaient des enfants de moins de 18 ans.

C'est l'Europe qui a la plus faible proportion de femmes parmi les réfugiés (44 %) et l'Afrique centrale et la région des Grands Lacs la plus forte (53 %). Ces moyennes dissimulent toutefois d'amples variations entre divers groupes de populations et localités. C'est ainsi qu'en

moyenne, pour les localités pour lesquelles les données sont disponibles, les femmes représentent 51 % des réfugiés de retour au pays mais seulement 40 % des demandeurs d'asile. Au Tchad, par exemple, elles constituent un tiers (33 %) des réfugiés en milieu urbain mais 70 % des réfugiés dans le camp de Daha 1.

Quelque 45 % des personnes relevant de la compétence du HCR étaient des enfants de moins de 18 ans, 11 % d'entre eux ayant moins de cinq ans. La moitié de la population avait de 18 à 59 ans, et 5 % avaient 60 ans ou plus. Les enfants représentaient 41 % de la population des personnes réfugiés ou en situation analogue. Leur proportion était de beaucoup plus élevée chez les personnes rapatriées en 2009 (54 %). Ceci présente des difficultés considérables pour les programmes de réinsertion, en particulier pour l'éducation dans les régions où les établissements scolaires ont été endommagés ou détruits.

Pourcentage de femmes par catégorie de population (fin 2009)



Source : Tendances mondiales en 2009: Réfugiés, demandeurs d'asile, rapatriés, personnes déplacées à l'intérieur de leur pays et apatrides, *Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés*.

ment, comprendre que nous étions en sécurité. Une fois que nous nous sommes accoutumés à notre environnement, ici, j'ai entrepris d'apprendre à mes enfants à vivre normalement. »

Le couple a deux garçons, Abdullah, né en 2003, et Abdurrahman, né deux ans après, qui s'adaptent à présent raisonnablement bien, disent leurs parents. Le problème, c'est Adam, frère de Hirraa âgé de 15 ans qui, ainsi que les deux sœurs de celle-ci, vit avec les Riadh en Jordanie. La mère des enfants est morte en 2000 en donnant naissance à la plus jeune, nommée Nawal. Leur père, cardiaque, est mort un an après. L'autre sœur, Havaa, 19 ans, est très troublée et ne sait quel avenir elle aura, car la famille n'a pas les moyens de lui payer des études supérieures, dispensées en grande partie par des institutions privées en Jordanie. M. Riadh dit qu'il a promis à sa femme de toujours s'occuper de ses sœurs et de son frère et de veiller à ce qu'ils restent tous ensemble, en famille. Cette promesse a eu un effet négatif sur leur existence de réfugiés, dit M. Riadh, homme au parler mesuré, visiblement éprouvé par les divergences au sein de la famille concernant l'avenir de celle-ci.

M. Riadh, avec sa formation d'ingénieur, a eu la possibilité de se réinstaller aux États-Unis, mais Adam a refusé d'y aller et sa famille ne partira pas sans lui. La situation dans laquelle ils se trouvent, leur avenir dans les mains d'un adolescent perturbé, illustre bien les tristes complications de la vie des réfugiés, qui continuent de se manifester après le retour d'un certain sentiment de sécurité. Adam ne s'est jamais remis de la mort de son frère Omar, tué par balles à l'âge de 18 ans, alors qu'il entraînait dans un quartier chiite de Bagdad où il a été reconnu comme habitant un quartier sunnite de la ville connu pour abriter des terroristes d'Al-Qaïda. En Iraq en 2007, dit Hirraa, « les cadavres, chiïtes et sunnites, jonchaient les rues ». En Jordanie, à Amman, le bureau du HCR s'était préparé à faire face à un flot de réfugiés iraqiens en 2003 après l'invasion de l'Iraq par les forces

de la coalition américaine, mais ils ne sont pas venus. Ce n'est qu'à partir de 2006, époque de l'explosion des tueries sectaires, que beaucoup d'Iraqiens ont finalement opté pour l'exode et parmi eux M. Riadh.

« Les choses sont horribles pour Adam, dit M. Riadh par l'entremise d'un interprète. Omar était son idole, son ami, son frère. Après sa mort, Adam rêvait de lui toutes les nuits. Il errait dans les rues en espérant le retrouver en vie et le ramener chez nous. La mort d'Omar a touché toute la famille, mais personne autant qu'Adam. Il était dans un état mental affreux quand nous sommes arrivés en Jordanie. Il ne voulait voir personne. Il ne voulait pas aller en classe. Nous l'avons emmené au counselling. Il y est allé une fois ou deux, et puis il a demandé : « C'est parce que je suis fou que vous m'amenez là ? » Il ne voulait pas que quelqu'un le voit là. Nous l'obligeons à aller en classe. La première année, il s'est battu à l'école; c'était une bagarre entre deux élèves parce qu'il était iraquien. »

Quand M. Riadh a eu la possibilité de partir pour les États-Unis, Adam a refusé catégoriquement. Il avait entendu dire qu'il serait recruté dans l'armée américaine, mais ce n'était qu'un prétexte, et le fait qu'il n'y ait pas de service militaire obligatoire aux États-Unis n'y a rien changé. « Il nous dit que si nous essayons de l'obliger à y aller, il rentrera à Bagdad, même s'il s'expose à se faire tuer », dit M. Riadh. Et c'est ainsi qu'au milieu de l'année 2010, l'avenir de la famille est au point mort. M. Riadh est déterminé à continuer d'essayer.

La vie de la famille Riadh à Amman a été quelque peu facilitée par la générosité d'ONG jordaniennes et internationales et par des mesures ouvrant les services sociaux de l'État, notamment l'éducation de base et certains soins de santé subventionnés, aux réfugiés. Des services de santé reproductive, souvent gratuits, sont largement disponibles pour les Iraqiens en Jordanie. Dans la famille Riadh, Hirraa, qui s'occupe de ses deux enfants, de ses sœurs et de son

frère durant ces temps stressants, bénéficie d'un suivi régulier assuré par la Jordan Health Aid Society, ONG à but non lucratif établie il y a cinq ans, qui a entrepris une expansion régionale et dépêche des dispensaires mobiles. À Amman, les équipes médicales se rendent à domicile, de manière à éviter aux femmes de sortir seules dans une ville qu'elles ne connaissent pas encore bien. Les services dispensés à Hirraa comprennent des tests réguliers de diagnostic et de dépistage.

Jusqu'à ce qu'il refuse de continuer de se faire soigner, Adam a été conseillé par l'Institute for Family Health de la Noor Al Hussein Foundation d'Amman, établissement fondé initialement en tant que dispensaire de santé de la mère et de l'enfant en 1986 sous l'égide de la Reine Noor, veuve du Roi Hussein décédé en 1999. En 2002, grâce à un financement de l'Union européenne et avec les conseils de l'UNFPA, l'institut s'est étendu pour devenir un centre complet de conseils psychosociaux. Aujourd'hui, 30 % de ses clients sont des hommes, beaucoup en counselling, dit Manal Tahtamouni, obstétricienne-gynécologue qui est la directrice de l'institut. L'établissement offre également des services de réhabilitation et d'aide aux victimes de la torture ou de la violence sexiste et il a vu sa clientèle de réfugiés irakiens augmenter.

*Le Dr Manal Tahtamouni, Directrice de l'Institute for Family Health de la Noor Al Hussein Foundation d'Amman, examine une patiente.*

▼ ©Institute for Family Health



« Nous avons actuellement un comité directeur d'hommes irakiens, dit le Dr Tahtamouni, qui s'est chargée de la gestion générale de l'un de nos projets. » Elle note que les Irakiens, dont beaucoup sont membres de professions libérales ou appartiennent généralement à la classe moyenne, attendent beaucoup d'eux-mêmes mais n'ont pas un très grand sens de la communauté. « Au niveau individuel ou familial, ils sont généralement isolés, non seulement de la communauté d'accueil mais aussi des autres familles irakiennes, dit-elle. Nous essayons d'impliquer les Irakiens et les Jordaniens dans les mêmes activités, pour les aider à nouer des relations et à s'intégrer. »

Zeina Jadaan, fonctionnaire adjointe chargée de la protection pour le HCR en Jordanie, signale que le harcèlement des enfants irakiens en milieu scolaire a sensibilisé les Jordaniens ainsi que les réfugiés irakiens à la large interprétation de la violence sexiste et des attaques fondées sur la nationalité. La maltraitance physique comme psychologique est trop souvent acceptée en silence par la société et par les victimes elles-mêmes. « Ils ne savent pas toujours que ce qu'ils font est mal, dit-elle. Les femmes pensent souvent qu'il est normal de se faire battre. » Mme Jadaan note que la maltraitance des enfants est souvent liée à la violence sexuelle et sexiste chez les réfugiés qui vivent hors de leur environnement familial et face à de multiples difficultés. Son analyse trouve des échos en des lieux aussi divers que la Bosnie-Herzégovine et le Libéria, où les responsables de centres de counselling confirment l'existence fréquente de relations entre les conflits ou les autres perturbations sociales.

Les cas de violence sexiste et de maltraitance d'enfants portés à l'attention du HCR font d'abord l'objet d'analyses et d'enquêtes effectuées au moyen d'interviews menées de manière compatissante, en cherchant à aider. En Jordanie comme dans pratiquement toutes les régions du monde, parmi les réfugiés, les auteurs des faits sont souvent des membres de la famille ou des

personnes connues de la victime. Certaines affaires sont renvoyées par le HCR au département de la protection de la famille du Gouvernement jordanien, que Mme Jadaan décrit comme étant « très efficace et très utile ». Ce département est, dit-elle, un organisme polyvalent qui dispense des services de conseils psychosociaux, juridiques et de réconciliation pour les individus et les familles concernées et qui intervient également dans le domaine de la santé et de la médecine légale. « Et, chose encore plus importante, ajoute Mme Jadaan, il possède l'autorité, en tant qu'organisme gouvernemental, de dire au mari ou au contrevenant quel qu'il soit de se conformer à la loi, qu'il s'agisse de conventions internationales ou de dispositions nationales. Il peut transmettre les dossiers aux tribunaux s'il y a lieu. »

Malgré l'aide que les Iraquiens peuvent trouver en Jordanie au cours de cette phase traumatique de leur existence, il n'en demeure pas moins qu'en tout réalisme, pour une famille telle que celles des Riadh, la réinstallation dans un pays tiers constitue souvent le meilleur espoir de prendre un nouveau départ, tant que la situation restera dangereuse en Iraq. La Jordanie n'est pas signataire de la convention de 1951 sur les réfugiés et les Iraquiens sont traités en « invités » temporaires et ne sont donc pas autorisés à travailler dans le pays, bien que certains aient trouvé des emplois dans le secteur informel ou dans le cadre de programmes spéciaux. « Sans statut juridique ni accès à des moyens d'existence, et face à une situation économique précaire, note le HCR, les Iraquiens sont de plus en plus nombreux à se trouver en grande difficulté. »

Certaines estimations situent le nombre de réfugiés irakiens en Jordanie à un demi-million. Mais seuls 30 000 environ sont inscrits auprès du HCR. Quelque 12 000 d'entre eux bénéficient d'appuis financiers, variables selon la taille et les besoins de la famille, allant d'un peu moins de 100 dollars [70 dinars jordaniens] par mois à 400 dollars [290 dinars] pour les familles nom-



◀ Petites Iraquiennes, sœurs, dans leur maison d'Amman (Jordanie).

©HCR/P. Sands

breuses particulièrement vulnérables. La plupart emploient ces allocations pour payer leur loyer et s'acheter des aliments et des médicaments.

Arafat Jamal, représentant adjoint du HCR en Jordanie, précise que la population irakienne réfugiée en Jordanie n'est pas hébergée dans des camps de vaste étendue comme le public non averti pourrait se l'imaginer. Il n'y a pas de villages de toile sur lesquels flotte le drapeau du HCR. Au contraire, les Iraquiens, beaucoup appartenant à la classe moyenne et venant de zones urbaines, sont arrivés sans transition dans les villes et localités jordaniennes où ils ont dû trouver des logements à louer. L'aide financière qu'ils reçoivent leur est distribuée au moyen de billetteries (système employé également pour les réfugiés irakiens à Damas). Entretemps, les Iraquiens instruits et aisés sont de plus en plus nombreux à s'installer dans des pays tiers, laissant derrière eux une population résiduelle qui a de moins en moins de ressources et qui est de plus en plus dépendante de l'appui des donateurs internationaux et des organismes d'aide.

Les chrétiens sont parmi les plus pauvres des réfugiés irakiens. L'un des groupes internationaux travaillant avec eux en Jordanie est l'ONG Messagers de la paix, ayant son siège en Espagne mais active dans 40 pays. De nombreux chrétiens ont été ciblés par les extrémistes dans certaines régions de l'Iraq. Le Père Khilail Jaar,

Les communautés d'accueil de migrants de par le monde doivent fournir des services de santé de la mère et de l'enfant accessibles, acceptables et d'un coût abordable pour tous les migrants quel que soit leur statut juridique, afin de réduire la vulnérabilité des femmes à la migration, déclare l'Organisation internationale pour les migrations (OIM).

« Les femmes et les filles, en particulier lorsqu'elles sont contraintes de migrer ou se trouvent en situation irrégulière, sont touchées de manière disproportionnée par les risques associés à la migration en raison de leur vulnérabilité à l'exploitation et à la violence » dit la Directrice générale adjointe de l'OIM, Ndioro Ndiaye. Cette vulnérabilité est aggravée et portée à des niveaux inacceptables par le manque d'accès à des services appropriés de santé maternelle et de l'enfant en particulier, ce qui peut entraîner des coûts publics et sociaux dans le long terme. »

Le manque d'accès aux services de santé maternelle et de l'enfant, souvent conçus comme des soins préventifs, peut mener et mène effectivement à des situations menaçant le pronostic vital et à des résultats tragiques, qui proviennent de ce que les problèmes n'ont pas été détectés en temps utile ou que les capacités et le traitement voulus ne sont pas disponibles.

Les bébés et les enfants de femmes qui n'ont pas reçu de soins prénatals peuvent être plus sensibles à diverses difficultés telles que les naissances prématurées et les carences de croissance et de développement. Le manque d'accès aux services de santé maternelle et de l'enfant peut également perpétuer les problèmes de santé au sein des communautés de migrants, ce qui impose à longue échéance des contraintes accrues aux systèmes de santé des sociétés d'accueil.

Le non-respect des programmes de vaccination peut non seulement contribuer à des flambées de maladies contagieuses mais aussi affecter les possibilités d'accès des enfants à l'enseignement. Les personnes les plus à risque de par le monde sont

les migrantes en situation irrégulière et celles qui ont été contraintes de migrer, telles que les personnes déplacées ou les demandeuses d'asile.

De récentes études menées dans certains pays d'Europe ont démontré que l'absence de statut juridique, qui accroît les risques de violence et d'agression sexuelle envers les migrantes en situation irrégulière, réduit aussi leur accès aux soins prénatals. Ce fait est particulièrement préoccupant dès lors que l'on sait que les migrantes en situation irrégulière ont un taux de grossesse non désirée plus élevé que les autres femmes, en raison du manque d'accès à la planification familiale et à l'éducation ainsi que des suites de la violence sexuelle.

« La peur de la déportation dissuade de nombreuses migrantes en situation irrégulière de demander des soins, leur priorité étant de rester invisibles dans la société. Le mieux qu'elles puissent espérer dans les pays de destination, ce sont des soins d'urgence, et la santé maternelle et de l'enfant ne relève de cette catégorie qu'une fois qu'il est trop tard », ajoute Mme Ndiaye.

En Afrique de l'Est, le personnel de santé de l'OIM sur le terrain cite le manque de services conviviaux qui promeuvent la santé maternelle et de l'enfant, à savoir notamment les soins prénatals et postnatals, les accouchements assistés et les programmes de survie des enfants, comme le problème le plus pressant à résoudre pour les migrantes. Ces problèmes se manifestent aussi dans des régions de destination telles que l'Europe. Pour les femmes déplacées, la distance entre le domicile et le centre de santé est le principal obstacle qui s'oppose à l'accès aux services de santé reproductive et maternelle, en milieu rural tout particulièrement. Dans des lieux tels que le delta du Mékong et le Zimbabwe, ainsi qu'en Iraq avec ses 2,8 millions de personnes déplacées, les distances à couvrir pour atteindre l'établissement de santé le plus proche interdisent l'accès de nombreuses

femmes aux soins prénatals et postnatals, à des moments où elles sont le plus vulnérables du fait de l'absence de logement, d'alimentation et d'assainissement appropriés. Cela se traduit par des décès maternels et infantiles et des fausses couches évitables.

Dans certains cas, le manque d'information fait que les personnes déplacées ne connaissent pas leurs droits en matière d'accès aux services de santé et que le personnel de santé ne sait pas quelles sont ses obligations de fournir ces services, ce qui a pour résultat d'empêcher les femmes déplacées de recevoir l'aide dont elles ont besoin.

Parmi les solutions envisageables figurent l'établissement de capacités en matière de santé communautaire et de soins obstétriques au sein des communautés de migrants ainsi que le renforcement de ces capacités. Cela aiderait à repérer à l'avance les problèmes effectifs et potentiels et à améliorer l'aiguillage des patientes. En Iraq et en Afghanistan, par exemple, l'OIM a inclus dans ses interventions des formations à l'intention de femmes déplacées en tant qu'accoucheuses traditionnelles, qui peuvent fournir ces services d'aide vitaux. Ces types de programmes peuvent également être mis en œuvre dans les communautés de migrants des pays de destination. L'un des grands avantages d'une telle démarche est que les agents de santé de ces communautés comprennent les facteurs sociaux et culturels qui limitent l'accessibilité et l'acceptabilité des services de santé existants.

« Ce qui fera une très grande différence, en dernière analyse, est que les autorités fournissent des services de santé de la mère et de l'enfant, pierre cornière des soins de santé primaire, à tous les migrants et migrantes », conclut Mme Ndiaye.

Source : Gender and Migration News, mai 2009, Organisation internationale pour les migrations.

qui représente l'ONG à Amman, note dans un rapport de 2008 que beaucoup de ces chrétiens qui sont venus à Amman disent ne pas recevoir les services d'appui au niveau qu'ils attendaient. Son programme d'aide, bien qu'il desserve les gens de toutes les confessions, compte 75 % de chrétiens irakiens parmi ses clients.

En Jordanie, certains des Irakiens les plus pauvres se sont installés hors de la capitale, où le coût de la vie est moins élevé. À Zarqa, à une trentaine de kilomètres au nord d'Amman sur la route de Damas, Hassan Alibayadh vit à la limite de la subsistance dans une petite maison donnant sur une ruelle mal entretenue, avec sa femme, Azhar Ghani, et ses deux enfants, une fille, Shahad, âgée de 18 ans, et un garçon, Ahmad, âgé de 17 ans. La pièce du devant contient à peine un petit sofa, quelques chaises et un vieux réfrigérateur; les vêtements de la famille sont suspendus sur des cintres dans la cage d'escalier. M. Alibayadh est un homme visiblement soucieux, qui vient d'apprendre que sa demande d'asile aux États-Unis a été rejetée, alors qu'on lui avait dit précédemment qu'il remplissait les conditions requises pour être autorisé à s'y réinstaller. Il se pose un tas de questions : Est-ce parce qu'il est chiite et que l'on pense qu'il serait en sécurité en Iraq où le gouvernement est dirigé par les chiites, malgré la menace de mort qui pèse sur lui ? Est-ce parce qu'il a servi dans l'armée irakienne, bien qu'il y ait très longtemps de cela ? Est-ce parce qu'il a été blessé lors d'une explosion pendant son service militaire, ce qui fait qu'il souffre de lésions au cerveau et d'épilepsie ? Il ne sait pas et il refuse de s'adresser de nouveau au HCR pour demander un réexamen de son dossier.

« J'étais si déprimé par le rejet de ma demande que je n'arrivais même plus à regarder la télévision, dit-il. Mon monde s'était effondré. » Aujourd'hui confiné dans sa triste mesure, troisième logement de la famille en Jordanie, et en retard dans le paiement du loyer, il est accusé par son fils d'avoir gâché toute l'existence de la

famille. Sa fille, dit-il, pleure toutes les nuits. Sa femme s'efforce d'assurer la cohésion de la famille. « Ma femme est très débrouillarde, dit-il. Un mois elle paie le loyer, le suivant elle paie l'épicier. Elle jongle. » Leur propriétaire actuel ne menace pas de les mettre à la rue comme d'autres l'ont fait pour retard de paiement du loyer, qui s'élève à l'équivalent de 84 dollars par mois pour un logement de quelques petites pièces.

Dans un foyer un peu plus heureux à Zarqa, dans un quartier où les Irakiens peu fortunés ont recréé une communauté, Kadeja Jaber, 22 ans, assure elle aussi la survie de sa famille. Cette mère d'un bébé de deux mois et d'un garçon de quatre ans a recouvert les murs gris de leur petite maison au moyen de papier d'emballage-cadeau pour égayer l'atmosphère. Un don de la Société du Croissant-Rouge jordanienne lui a permis d'acheter des matelas et du tissu pour confectionner des housses qui en font un sofa confortable. Elle a suivi des cours de broderie, de fabrication de poupées et d'articles divers tels que des sacs à provision et des sacs de rangement avec des poches pour divers petits objets ménagers. Elle s'est inscrite à un cours de production artisanale de quatre jours dispensé par une ONG bénéficiant du patronage royal jordanien et s'est vu remettre 100 dinars [environ 140 dollars] à la fin du cours pour les « investir » dans quelque chose qu'elle pourrait vendre en réalisant un bénéfice. Elle a acheté des ingrédients pour produire des biscuits et autres aliments et en a tiré un peu d'argent.

La famille, des chiites de la ville de Nadjaf où son frère s'est fait tuer, a obtenu des allocations régulières de diverses sources qui, avec les revenus de travaux occasionnels que le mari de Kadeja, technicien d'entretien automobile, peut trouver, leur assurent des rentrées d'environ 400 dollars par mois. Kadeja, qui est illettrée, dit qu'elle prend des pilules contraceptives parce qu'ils n'ont pas les moyens d'avoir d'autres enfants.



# En prison chez soi : la vie sous l'occupation

À Gaza, il y a quelques années de cela, lorsque les femmes la ville de Beit Hanoun se sont vues empêchées d'atteindre les hôpitaux par les raids et les points de contrôle routier israéliens, Fiza Shraim a décidé de créer temporairement une salle d'accouchement au dispensaire de soins primaires auquel les femmes pouvaient parvenir. Mme Shraim, lauréate du prix 2010 pour la santé et la dignité de la femme décerné par l'association Americans for UNFPA, avait perçu un besoin dans son environnement et trouvé un moyen d'y répondre. Gaza avait jadis un taux d'accouchement en milieu hospitalier de 99 %, ce qui est la solution optimale dans les pays où les sages-femmes sont rares et où les accouchements à domicile présentent des risques. Avec les attaques intermittentes, les bouclages et les autres perturbations, ce pourcentage a commencé à se réduire et la salle d'accouchement de Mme Shraim constitue une oasis au milieu du désert.

Mme Shraim est titulaire d'un diplôme d'infirmier et d'études supérieures, obtenu tandis qu'elle élevait 13 enfants. Elle est également sage-femme qualifiée et à l'âge de 12 ans, dans une situation d'urgence, avait mis au monde l'un des bébés de sa propre mère. En 2008-2009, au cours de l'attaque d'Israël à Gaza, elle a rouvert la salle d'accouchement d'urgence de Beit Hanoun qu'elle avait créée quelques années auparavant et a offert des services de santé physiologique et psychologique. Quelque 52 femmes ont accouché pendant les 21 jours de l'attaque, Mme Shraim travaillant pratiquement 24 heures sur 24. Plusieurs nuits, appelée au secours, elle s'est rendue, à ses risques et périls, dans des mai-

sons où des femmes enceintes étaient bloquées par les bombardements ou le manque de transport pour mettre leurs enfants au monde.

« J'ai fait face à de nombreuses difficultés, écrit-elle dans un récit informel décrivant sa vie. J'avais une famille nombreuse dont j'étais le seul soutien. » Pour s'assurer un revenu pendant que son mari était au chômage, Mme Shraim travaille à l'hôpital Balsam de Beit Hanoun. Mais elle a pour projet de trouver un moyen d'ouvrir des centres et de former des sages-femmes dans les régions isolées de la bande de Gaza, afin de faciliter les accouchements et de réduire le nombre de décès des mères et des bébés.

La situation économique de Mme Shraim du fait de l'incapacité de son mari de trouver du travail est généralisée à Gaza. Sabrah Sahan, fondatrice d'une association d'éducation pour la génération de revenus et de développement communautaire de petite envergure à Gaza, qui a accompagné Mme Shraim lors d'une téléconférence vidéo pour parler de la vie dans le Territoire palestinien occupé, note que les jeunes hommes souffrent tout particulièrement d'être chômeurs. « Ils font des études universitaires et

◀ *Palestinienne et son bébé au point de contrôle de Hawarra, près de la ville de Naplouse (Cisjordanie).*

©Getty Images/Uriel Sinai

il n'y a pas d'emplois pour eux, dit-elle. Ils sont frustrés. Le seul travail qu'ils trouvent, c'est de creuser les tunnels. » Il s'agit ici des tunnels par lesquels diverses marchandises sont introduites en contrebande à Gaza depuis l'Égypte, activité illégale mais qui aide à remédier aux pénuries causées par le bouclage israélien qui prive les habitants de la bande de Gaza de nombreux produits de première nécessité, en particulier de matériaux de construction pour réparer les bâtiments endommagés par la guerre.

Les frontières vitales se ferment les unes après les autres pour les Palestiniens dans les territoires occupés par Israël. À Gaza, ils sont bloqués à l'est par la frontière israélienne et ses strictes contraintes. À l'ouest, ils font face au contrôle israélien de la côte méditerranéenne, et au sud,

### Les couvre-feu interdisent pratiquement toute sortie la nuit, même en cas d'urgence médicale.

il y a l'Égypte. En Cisjordanie, l'humiliation est quotidienne aux points de contrôle routiers et la population vit sous la menace d'un encerclement des villes par les colonies israéliennes qui montent comme des fortifications au sommet des collines environnantes. Un gigantesque mur de béton hostile interdit l'accès des Palestiniens à Israël, fermant des routes que les populations locales ne peuvent plus emprunter et qui relie les colonies israéliennes sur le sol palestinien.

La population totale du Territoire palestinien occupé, qui comprend la Cisjordanie et la bande de Gaza, était d'environ 3 940 000 habitants en 2009, selon le Bureau central de statistique palestinien qui effectue ses propres recensements depuis 2007, avec le concours de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (connu sous son acronyme anglais d'UNRWA) et, plus récemment, de l'UNFPA. Sur ce total, quel-

que 2 450 000 personnes vivent en Cisjordanie et environ 1 500 000 à Gaza. L'UNRWA, établi en 1949, fournit aide et protection à quelque 4,7 millions de réfugiés palestiniens inscrits en Jordanie, au Liban et en Syrie ainsi que dans le Territoire palestinien occupé et mène des activités de plaidoyer en leur faveur. Presque entièrement financé par des contributions volontaires, l'UNRWA offre des services de base, notamment d'éducation et de santé, dans la région, partout où sont inscrits des réfugiés palestiniens.

La Cisjordanie et Gaza, deux sociétés distinctes par certains côtés, se ressemblent par le fait qu'elles ne sont jamais complètement assurées de leur sécurité, la reprise des conflits, de durée indéterminée, étant toujours une possibilité. Les Palestiniennes qui vivent dans les territoires occupés par Israël et les hommes qui les soutiennent font preuve de courage, de créativité et d'ingéniosité pour essayer d'atténuer les difficultés dans leur environnement et d'accroître la sécurité de l'existence de leur famille. L'un des problèmes les plus réfractaires auxquelles elles s'attaquent est celui des prestations de services de santé reproductive. En Cisjordanie ainsi qu'à Gaza, pratiquement tous les accouchements avaient lieu en milieu hospitalier, conditions considérées comme préférables par les experts locaux.

En Cisjordanie, les choses ont changé en 2002-2003 lorsque les Forces de défense israéliennes, ripostant à une série d'attaques palestiniennes, ont assiégé plusieurs villes, notamment Ramallah, Djénine et Naplouse, faisant de nombreux morts et causant des destructions considérables. Durant les années qui ont suivi, l'accès aux soins médicaux est devenu très difficile pour les Palestiniens, et l'on possède de nombreux rapports faisant état de gens qui ayant besoin de voir un médecin ou d'être hospitalisés ont été retardés aux points de contrôle routiers ou renvoyés chez eux. Les couvre-feu interdisent pratiquement toute sortie la nuit, même en cas d'urgence médicale. Et quand les combats cessent, les obstacles restent en place pendant des années.

L'histoire de Samira, villageoise d'Azoun Atmeh, près de Qalqilia, a pris des dimensions de symbole pour les Palestiniens. En 2007, alors que la situation s'améliorait censément, le point de contrôle placé à la sortie du village restait néanmoins fermé la nuit. « À cette époque les femmes en travail avait un problème, dit sa fille Hannan lors d'une réunion où les femmes de la famille s'étaient rassemblées pour parler de ce qui s'était produit. Les femmes devaient quitter le village plusieurs jours à l'avance et habiter chez des parents pour être à proximité d'un hôpital. » Les soins de santé reproductive pendant la grossesse ont généralement marqué un recul, parce que les femmes ne voulaient pas courir les risques que présentent les détecteurs aux rayons x aux points de contrôle routiers, ajoute-t-elle, et le suivi post-natal était moins fréquent. Devant cette situation, Hannan a décidé de faire des études dans le domaine de la santé reproductive et de devenir sage-femme, et c'est peut-être ce qui a sauvé la vie de sa mère et de son petit frère.

Le jour où Samira a commencé à avoir des contractions, son mari l'a emmenée en voiture mais a été empêché de passer au premier point de contrôle. Il a parlementé et plaidé auprès des soldats israéliens, mais s'est fait dire que s'il faisait un pas de plus, ils le tueraient, raconte Hannan. Samira, toujours dans la voiture, a appelé son mari et lui a dit de ne pas risquer la mort, car il avait neuf personnes à charge qui dépendaient de lui dans la famille. Ils ont donc fait demi-tour et, en arrivant à la maison, Hannan a constaté que la tête du bébé était déjà visible. C'est elle qui a mis le bébé au monde dans la voiture, avant d'aider sa mère à rentrer dans la maison; elle a trouvé une lame de rasoir et une ficelle pour couper et lier le cordon ombilical. Hannan est aujourd'hui infirmière et travailleuse médicale bénévole.

Ali Shaar, médecin et administrateur de programme national pour la santé reproductive au programme d'aide aux Palestiniens de l'UNFPA, signale qu'en 2006, au plus fort de la crise de la

santé reproductive, environ 1 400 mères palestiniennes ont accouché aux points de contrôle routiers ou dans des voitures en route pour l'hôpital. Encore aujourd'hui, les soins prénatals ne sont pas ce qu'ils pourraient être et il est fait état de décès de bébés qui auraient pu être évités. Devant l'incertitude d'atteindre un hôpital, les femmes optent davantage pour des accouchements en présence de sage-femme ou par césarienne, qui dans certaines régions isolées de la vallée du Jourdain ont atteint environ 26 %, dit le Dr Shaar.

« On peut se déplacer facilement aujourd'hui, explique-t-il, mais toute l'infrastructure des points de contrôle est encore en place et la détente pourrait cesser en l'espace de cinq minutes. »

Nombre de projets d'auto-assistance ont été lancés, par des Palestiniennes et pour les Palestiniennes, non seulement dans le domaine de la santé mais aussi dans celui du développement économique. À Jéricho, la Young Women Christian Association (YWCA) propose des cours de préparation de produits alimentaires de niveau professionnel à la maison pour les commercialiser et se procurer des revenus et pour donner aux Palestiniens une alternative à l'achat de biens israéliens. Les agriculteurs palestiniens, qui subissent souvent les pressions de l'empiètement des colonies israéliennes sur leurs terres, produisent des dates, des oranges, des légumes, du miel et du lait de chèvre pour faire du fromage, tous de haute qualité. Les femmes peuvent également apprendre à se servir d'un ordinateur et acquérir d'autres connaissances à la YWCA. Étant donné le grand nombre d'hommes au chômage, les femmes peuvent tirer parti de cette formation professionnelle. À Naplouse, un nouveau centre pour femmes enseigne les rudiments de la gestion financière et administrative.

À Naplouse, les déplacements du public sont encore limités par les points de contrôle et l'interdiction de passer par les zones réservées aux colons israéliens. Les habitants conviennent que des militants palestiniens ont effectué des opé-

rations à partir de la ville, ce qui en fait la cible d'attaques israéliennes. Naplouse a été gravement endommagée par des raids israéliens en 2002, qui ont essentiellement détruit son industrie de fabrication de savon ainsi que d'autres secteurs économiques, laissant la population dans un marasme prolongé avec un taux de chômage élevé. Des gens ont trouvé du travail hors de la ville, certains aussi loin qu'à Jérusalem, à une soixantaine de kilomètres au sud, et ils disent que le trajet peut exiger plusieurs heures bien que les routes soient relativement peu encombrées, en raison des retards imprévisibles aux postes de contrôle. Il s'avère difficile, dans de telles conditions, de refaire sa vie après les attaques et les dégâts matériels sont encore largement répandus à Naplouse, qui est l'un des plus anciens centres urbains au monde.

Des femmes de Naplouse, œuvrant par l'entremise d'initiatives communautaires appuyées par les autorités municipales, ont établi ces dernières années un réseau d'assistance. Soixante femmes, ayant reçu une formation au travail psychosocial, aident les femmes traumatisées ou blessées, les orientant le cas échéant vers des services professionnels dispensés par divers services municipaux. En 2010, ce réseau a ouvert son nouveau siège dit « the Women's Corner » [le coin des femmes], au premier étage d'un complexe commercial au centre-ville.

Au Women's Corner, lieu agréable et accueillant, les femmes peuvent trouver des conseils psychosociaux dans le cadre d'un programme coordonné par Rafif Mahlas, qui dirige les travaux du réseau dans ce domaine. Le réseau dispense également des formations à des activités génératrices de revenus et une petite boutique expose et vend les objets artisanaux produits par les femmes. Parmi ces objets, pour lesquels les femmes sont rémunérées, figurent des broderies, certaines perlées, des savons à l'huile d'olive et des aliments préparés. Les nouveaux programmes du réseau dans les domaines des finances et de

l'administration visent à aider les femmes à opérer une transition qui de productrices artisanales qu'elles sont en feront des entrepreneurs sachant commercialiser leurs produits et gérer leurs finances. Le Women's Corner plaide également auprès des services municipaux pour les amener à intégrer la problématique hommes-femmes dans leur travail et à pratiquer une budgétisation sensible aux sexospécificités.

Raeda Freitekh, qui est venue au Women's Corner parler de son existence en tant que victime des attaques israéliennes et de ses longues années de réadaptation, fait figure de modèle et inspirent beaucoup d'autres femmes de Naplouse par sa détermination et sa persévérance. En 2002, sa maison a été bombardée par les Israéliens. « Deux de mes tantes ont été tuées, dit-elle, et je suis restée enterrée dans les gravats pendant neuf heures. J'ai repris conscience trois jours après à l'hôpital. » Que ce soit du fait de l'effondrement du bâtiment ou des efforts de sauvetage maladroits des passants, elle en est sortie complètement paralysée, ne pouvant même plus bouger les mains. « Je ne me souviens de rien, dit-elle, mais à ce que l'on m'a expliqué, un passant m'a entendue appeler de dessous les décombres. Ils m'ont peut-être mal déplacée pour m'extraire des ruines, parce qu'ils pensaient à me sauver la vie et à rien d'autre. À l'époque, la situation était extrêmement mauvaise. Il y a eu beaucoup de morts, beaucoup de maisons détruites, et personne ne comprenait ce qui se passait. Nous pensions tous que la ville entière serait peut-être anéantie et nous avec. »

« Je ne me souciais pas de ce qui m'était arrivé, explique-t-elle. Je pensais à ma famille. Où étaient-ils tous ? Les médecins ne voulaient rien me dire. Je suis restée trois mois à l'hôpital et puis j'ai appris la vérité : je ne retrouverai jamais aucune mobilité; mes tantes étaient mortes et ma maison détruite. J'ai compris alors quelle était la réalité. » Mme Freitekh a subi plusieurs interventions chirurgicales, dont une en Jordanie. « Et

puis trois mois après être rentrée, mon frère a été tué. Il n'y avait plus rien pour moi. »

« J'avais 27 ans, j'étais en première année d'études universitaires à l'époque du bombardement, dit-elle. Avant cela, j'avais été mariée et j'avais un fils et une fille, mais j'étais séparée de mon mari et j'étais revenue vivre dans la maison familiale. Après mes blessures, mon mari a trouvé très facile de me dire : tu es handicapée, tu n'es plus bonne à rien en tant qu'épouse, je divorce. Il a trouvé cette façon très simple de dire adieu. » Une féministe palestinienne connue, Rawda Baseir, qui connaissait l'une des tantes de Mme Freitekh et avait été informée de la tragique histoire de la famille, est intervenue pour sauver celle-ci de la dépression et combattre ses pensées suicidaires. « Elle m'a dit que c'était à moi de choisir si je voulais mourir là dans mon lit ou si je voulais continuer ma vie », dit-elle. Mme Baseir avait organisé un groupe de soutien pour les femmes qui avaient perdu des proches pendant les attaques et elle a encouragé Raeda Freitekh à s'y joindre. Celle-ci se rappelle la première réunion, catastrophique : « Je n'ai assisté qu'à une réunion, mais j'ai bien senti en moi que je n'étais pas prête à écouter ou à participer. Je n'ai pu que pleurer. J'avais honte d'être dans une chaise roulante. Quelques mois avant cela, je marchais, j'étais forte. Et maintenant, je ne pouvais plus bouger. »

Cédant à l'insistance constante de Mme Baseir et avec l'aide financière de celle-ci, Mme Freitekh est retournée à l'université nationale An-Najah de Naplouse pour faire des études de psychologie, en espérant faire usage de ses connaissances pour aider les autres. À cette époque, grâce à la rééducation, elle avait retrouvé l'usage des bras et du torse, mais pas des jambes. « Les études à l'université ont été très difficiles pour moi, dans ma chaise roulante. C'était horrible d'arriver jusqu'aux salles de cours, dans un vieux bâtiment, sans accès spécial pour les handicapés. Mes amis m'ont beaucoup aidée, en me portant pour monter les



escaliers. Parfois, les enseignants changeaient de salle et revenaient au rez-de-chaussée, rien que pour moi. J'étais la seule personne en chaise roulante. Il y a maintenant à l'université six personnes handicapées, et l'accès a été amélioré. Mais grâce à Dieu, mes amis et mes professeurs m'ont beaucoup soutenue. »

Son diplôme en mains, Raeda Freitekh a d'abord trouvé un emploi à temps partiel dans un programme de counselling de la municipalité avant de devenir cette année conseillère psychosociale au Centre de santé mentale de Naplouse. On lui a dit qu'elle avait obtenu cet emploi parce qu'elle était passée par tous les problèmes, psychosociaux et physiques, et qu'elle saurait donc apporter un soutien aux autres. « Dans ce centre, je me sens en vie, dit-elle. J'ai trouvé quelque chose que je suis capable de faire. ». Son histoire a inspiré ses propres enfants, son fils qui a aujourd'hui 17 ans et sa fille qui en a 13, et ils viennent la voir fréquemment. Ils continuent de vivre avec leur père tandis qu'elle vit dans la maison de l'un de ses frères qui a été réaménagé pour son fauteuil à roulettes. « Maintenant, mes enfants sont très fiers de moi, dit-elle. Il y a des gens qui leur disent : hé, vous avez une mère plutôt forte ! » Ce à quoi elle ajoute : « Oui, mais il a fallu toute une communauté et l'appui de femmes fortes pour que tout cela soit possible ».

▲ *Palestinienne marchant le long du mur israélien à Al-Ram (Cisjordanie) aux abords de Jérusalem.*

©Reuters/Baz Ratner



# Et les 10 années à venir ?

En jetant un regard en arrière sur la décennie écoulée puis en se tournant vers l'avenir et la prochaine décennie, les responsables du maintien de la paix des Nations Unies et des organismes humanitaires constatent d'une part la survenue de changements concrets et de nombreux développements positifs dans les sociétés en situation de post-conflit, mais perçoivent aussi de nouveaux défis à relever. Ces défis exigent des engagements à long terme pour l'étape suivante du

relèvement, celle du développement de tous les secteurs de la société tout en continuant d'accorder l'attention requise aux femmes, pour assurer une reconstruction et un rétablissement durables. Il en va de même dans les situations de crise humanitaire et d'urgence, telles que celle ayant résulté du séisme en Haïti.

« La résolution 1325 du Conseil de sécurité est fondamentale en ce qu'elle définit dans leurs grandes lignes les mesures à prendre pour répondre aux besoins spécifiques des femmes et des filles, des hommes et des garçons affectés par les conflits ainsi qu'au cours du processus du relèvement après les conflits », dit le professeur Nata Duvvury, Co-directrice du Global Women's Studies Programme à la National University of Ireland, à Galway, qui est l'un des principaux chercheurs s'intéressant aux sociétés en phase de post-conflit. « Les pays réalisent des progrès en termes de formulation et de mise en œuvre de politiques alignées sur la résolution 1325, mais nous n'avons pas un seul exemple où toutes les dimensions de cette résolution sont prises en considération sous forme de politiques efficaces et, chose plus importante,

de mécanismes de responsabilisation transparents », note-t-elle.

« Dans ces conditions, nous ne pouvons pas encore conclure que nous avançons vers un monde où les conflits s'atténuent, bien qu'une étude importante ait constaté en 2001 que les pays où l'égalité des sexes est plus grande au sein des ménages risquent moins de recourir à la violence en cas de crise internationale. Ceci tend à indiquer qu'une réduction des conflits est possible si les sociétés émergeant de conflits s'emploient à se réformer et à reconstruire sur la base de l'égalité des sexes », dit le professeur Duvvury. Le rapport sur l'étude en question, « Gender, Violence, and International Crisis », dû à Mary Caprioli et Mark Boyer, est paru dans le *Journal of Conflict Resolution*.

Les gouvernements et les forces de maintien de la paix des Nations Unies comprennent les uns et les autres qu'une ère nouvelle commence et que, bien que les progrès soient lents en certains lieux, il y a beaucoup à gagner en appuyant les femmes et en les intégrant dans les activités de consolidation de la paix et de reconstruction. Les organismes des Nations Unies ont été

◀ Femme contemplant les ruines dans le quartier de Carrefour Feuilles à Port-au-Prince (Haïti).

©Benjamin Lowy/VII Network

*Mettre un terme à l'impunité* : Pour les femmes affectées par les guerres, une justice tardive est davantage qu'un déni de justice : c'est une terreur qui se poursuit. La première priorité est de sortir du cercle vicieux de l'impunité. Ainsi que la Déclaration de Beijing le précise, aucun État ne peut se prévaloir de coutumes nationales en tant qu'excuse pour ne pas garantir tous les droits et toutes les libertés fondamentales de la personne.

*Protéger et autonomiser les femmes et les filles affectées par les guerres* : Protection et autonomisation sont les piliers jumeaux des résolutions 1325 et 1820. Nous ne protégeons pas seulement les femmes *contre* la violence; nous les protégeons aussi *pour* qu'elles deviennent des agents du changement.

*Renforcer l'engagement et le leadership politiques* : Les résolutions 1820 et 1888 du Conseil de sécurité ne sont pas des fins en elles-mêmes mais des instruments mis à la disposition des dirigeants politiques. Des efforts seront déployés pour élargir la base des parties prenantes, pour rallier les États, les Nations Unies et les entités

régionales, les amener à s'approprier ce programme et à se sentir responsables de sa réussite, car la violence sexuelle ne doit plus être considérée comme « un problème de femmes, rien de plus ».

*Repenser le viol en tant que tactique de guerre et de terreur* : Dans les conflits contemporains, le viol se situe sur la ligne de front. C'est une question de sécurité qui exige une riposte de sécurité. Il faut reconnaître cette réalité et y réagir. Ceux qui tolèrent le terrorisme sexuel commettent un acte de défi envers le Conseil de sécurité, qui a le pouvoir d'imposer des sanctions, de renvoyer les affaires devant les tribunaux internationaux et d'appliquer des mesures d'exécution robustes. Les négociations de paix doivent porter résolument sur la violence sexuelle dès leurs premières phases et comporter des mesures qui feront que le viol en temps de guerre ne se poursuivra pas dans la réalité en temps de paix.

*Harmoniser et amplifier la riposte de la communauté internationale* : Pour les femmes affectées par la guerre, il n'y a pas de « résolution 1325 », de « réso-

lution 1820 », de « programmes, fonds ou entités ». Il y a tout simplement « les Nations Unies » et nous devons être unis dans l'action, en faisant cause commune avec nos partenaires gouvernementaux et non gouvernementaux.

Tout en jetant un regard vers le passé, sur la promesse du Programme d'action de Beijing et sur l'adoption de la résolution 1325, nous envisageons également un avenir où l'inclusion des femmes dans les activités de paix et de sécurité ne sera plus novatrice mais normale. Nous savons que la cessation des hostilités n'apportera pas la paix aux femmes si le viol persiste, que la loi n'apportera pas la justice aux femmes s'il n'est pas accordé de réparations, et qu'un siège à la table ne garantira pas une authentique participation après des décennies d'exclusion des femmes. En dernière analyse, le changement doit impérativement se faire sentir dans l'existence des femmes qui se rendent au marché dans l'est du Congo, qui ramassent du bois de feu à l'extérieur d'un camp au Darfour, ou qui font la queue à un bureau de vote dans un village d'Afghanistan. Leur sécurité sera la véritable mesure de la réussite.

on ne peut plus clairs sur ce point : les femmes sont d'une importance clé pour le développement national et veulent être considérées au lendemain des conflits, non pas comme de simples victimes à protéger, mais comme des acteurs du relèvement. Au niveau communautaire, des ONG, reliées entre elles par des téléphones mobiles et par l'Internet, créent des programmes novateurs alignés sur la situation, la culture et les besoins spécifiques locaux. Il est demandé aux pays donateurs de prêter attention à leurs idées.

Des organismes multinationaux et des organisations régionales ont également été encouragés à agir dans les domaines concernant les femmes, la

paix et la sécurité. L'Union africaine, l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) et la Banque mondiale figurent parmi les entités qui ont organisé des événements sur ces questions en 2010. La réunion de l'OSCE était axée spécifiquement sur la compréhension des avantages à échoir de l'association des femmes aux initiatives de sécurité et sur le rôle des femmes dans une large gamme d'activités allant de la prévention des conflits à la lutte contre le terrorisme.

Le chef du Département des opérations de maintien de la paix des Nations Unies, Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix, Alain Le Roy, et la Conseillère pour l'éga-

lité des sexes au Département des opérations de maintien de la paix, Comfort Lamptey, notent dans leur domaine d'activité certaines tendances positives qui augurent bien de la protection et de la promotion de la femme.

En 2010, le Secrétaire général Ban Ki-moon a nommé la Suédoise Ann-Marie Orlor au poste de Conseillère des Nations Unies sur les questions de police au sein du Département des opérations de maintien de la paix, faisant d'elle la première femme à occuper ce poste. Mme Orlor, avocate et ancien membre de la Police nationale suédoise où elle a effectué 20 ans de services, occupait le poste d'adjointe au Conseiller des Nations Unies sur les questions de police et menait les efforts visant à recruter davantage de femmes dans les services de police onusiens.

Trois missions de paix des Nations Unies sont actuellement dirigées, du côté civil, par des représentants spéciaux du Secrétaire général qui sont des femmes : Ellen Margrethe Løj du Danemark au Libéria, Ameerah Haq du Bangladesh au Timor-Leste et Lisa M. Buttenheim des États-Unis à Chypre. Les Nations Unies accordent de plus en plus la préférence aux missions intégrées, où les forces de maintien de la paix et les organismes humanitaires interviennent côte à côte en tant qu'équipes de pays, et ces hautes responsables se trouvent donc aux premières lignes de la poursuite des activités d'aide visant à la réhabilitation et à la reconstruction engagées lors des missions de maintien de la paix, en coopération avec les instances gouvernementales. Une bonne police civile et l'établissement de l'état de droit sont indispensables au développement en phase de post-conflit, tout particulièrement pour les femmes, qui n'ont bénéficié que récemment de nouvelles lois réprimant la violence domestique. Quatre femmes ont également été nommées à des postes de représentantes adjointes sur le terrain.

M. Le Roy note que le rôle et le nombre des officiers de police des Nations Unies s'accroissent



rapidement à mesure que les pays deviennent plus nombreux à émerger des conflits, que les effectifs militaires se réduisent et que l'apport par les missions d'une force police civile solide léguée aux pays accède au rang des priorités. Selon les diverses politiques des pays, les officiers de police des Nations Unies peuvent patrouiller, apporter leur concours aux enquêtes ou former des forces de police locales ou nationales. En l'espace de cinq ans, les effectifs de police des Nations Unies ont considérablement augmenté. « En 2006, nous avions 6 000 officiers de police dans nos missions, dit M. Le Roy. Nous en avons aujourd'hui plus de 13 000. Leur nombre a doublé au cours des trois dernières années et la tendance s'intensifie. Et il y a de plus en plus de femmes parmi eux. »

« Au cours de la dernière décennie, notre rôle, au Département des opérations de maintien de la paix, a connu des changements du tout au tout, dit M. Le Roy. Le mandat du maintien de la paix est devenu bien plus complexe et sa portée s'est considérablement élargie. Nous interagissons bien plus avec la société civile. » Au Burundi, en Afghanistan et au Népal, note-t-il, les missions ont promu les quotas pour les femmes dans les assemblées législatives. « Nous avons fait pression en faveur de l'adoption de la loi contre le viol au Libéria et d'une loi contre la violence domestique au Timor-Leste, dit-il. En matière de droits de l'homme, nous veillons à ce que le cadre juridique voulu soit en place. »

Il est essentiel d'assurer une transition sans heurts de l'appropriation internationale de la consolidation de la paix à une appropriation nationale, dit Comfort Lamptey. « Dans les

▲ Ameerah Haq, Représentante spéciale du Secrétaire général pour le Timor-Leste et chef de la Mission intégrée des Nations Unies au Timor-Leste (MINUT), présente un rapport au Conseil de sécurité.

©UN Photo/Paulo Filgueiras

pays où les Nations Unies réduisent leurs effectifs, note-t-elle, la société civile, le ministère de l'égalité des sexes et d'autres doivent veiller à la durabilité de la paix. » Et dans les pays où il n'y a pas eu de missions internationales de maintien de la paix, cette responsabilité incombe aux pouvoirs publics et aux citoyens, auxquels les organismes, fonds et programmes des Nations Unies peuvent fournir des conseils et une assistance substantiels, ajoute Mme Lamptey.

Sur le plan international, dit M. Le Roy, il sera important de veiller à ce qu'un financement suffisant soit accordé au développement après le maintien de la paix, étant donné que les États Membres des Nations Unies doivent verser des quotes-parts convenues pour le maintien de la paix mais qu'ils versent des contributions volontaires aux programmes d'action humanitaire et de développement. Pour faciliter la transition du maintien de la paix au développement à long terme nécessaire à l'instauration d'une paix durable, les Nations Unies ont institué en 2005 une Commission de consolidation de la paix, organisme intergouvernemental qui, en 2006, a été doté d'un Fonds pour la consolidation de la paix financé à hauteur de 340 millions de dollars, afin d'aider les pays fragiles risquant de

*Femmes officiers de police au Poste de police de Salem à Monrovia (Libéria) vérifiant les registres sur la criminalité.*

▼ ©VII Photo/Marcus Bleasdale



rebasculer dans le conflit. Cinq pays bénéficient actuellement de l'appui de cette commission : le Burundi, la Guinée-Bissau, le Libéria, la République centrafricaine et la Sierra Leone. Depuis septembre 2009, Judy Cheng-Hopkins est Sous-Secrétaire générale à l'appui à la consolidation de la paix et, à ce poste, dirige les opérations internationales depuis New York.

Mme Cheng-Hopkins, qui a travaillé 10 ans en Afrique pour le Programme des Nations Unies pour le développement et qui a dirigé ensuite le bureau de New York du Programme alimentaire mondial avant d'être Haut-Commissaire adjointe pour les réfugiés, note que son bureau entretient d'étroites relations avec l'UNFPA en tant qu'organisme d'exécution, car celui-ci se concentre sur les femmes et les jeunes qui ont un rôle important à jouer dans la reconstruction après les conflits. Elle indique que beaucoup de gens ne voient pas bien le rapport entre le genre, la jeunesse et la consolidation de la paix, mais que le chômage en phase de post-conflit peut toucher 70 % des jeunes, si bien que ceux-ci, en particulier les jeunes hommes qui sont sortis des combats sans éducation ni formation professionnelle, se retrouvent sans espoir d'être employés et que ces « jeunes hommes oisifs et en colère », comme elle les décrit, sont vulnérables aux tentations du crime ou à une reprise de la violence. « L'emploi des jeunes dans ces conditions n'est même plus une question de développement, dit-elle, mais une question de guerre ou de paix. » S'agissant des femmes, elle ajoute : « Leur rôle en tant que moteurs de la paix est devenu l'un de nos principaux domaines d'intervention. »

Mme Cheng-Hopkins rappelle que les principales activités de la Commission de consolidation de la paix concernent la réforme du secteur de la sécurité, notamment le désarmement et la réinsertion des ex-combattants, les programmes de dialogue et de réconciliation nationaux, l'état de droit et la justice transnationale, le rétablissement des services de base

La Campagne des Nations Unies contre la violence sexuelle en temps de conflit rassemble les initiatives de 13 entités de l'Organisation axées sur la lutte contre la violence sexuelle pendant et après les conflits. C'est un effort concerté visant à améliorer la coordination et la responsabilisation, à étendre les programmes et le plaidoyer, et à appuyer les activités nationales de prévention de la violence sexuelle liée aux conflits, en réponse aux résolutions 1820 et 1888 du Conseil de sécurité.

Cette campagne appuie l'implication des femmes dans la prévention des conflits et l'accroissement de leur influence sur les négociations de paix

et les processus de relèvement en phase de post-conflit. Elle contribue à inscrire la lutte contre la violence sexuelle à l'ordre du jour pour les secteurs de la justice et de la sécurité. La Campagne des Nations Unies contre la violence sexuelle cherche à renforcer les services offerts aux survivant(e)s, notamment les soins de santé, l'appui juridique et l'assistance économique pour les aider à refaire leur existence.

#### Ce qu'elle fait :

- Actions au niveau des pays : apport d'appuis stratégiques à ce niveau, notamment pour le renforcement des capacités, et d'appuis

ciblés en faveur d'une planification et de l'exécution de programmes conjoints avec les Nations Unies.

- Plaidoyer : actions visant à sensibiliser le public et à générer la volonté politique de traiter la violence sexuelle dans le cadre d'une campagne plus vaste dite « Halte au viol ».
- Apprentissage par la pratique : création d'un noyau de connaissances sur la violence sexuelle liée aux conflits, comprenant notamment des méthodes de recueil de données et une compilation de la jurisprudence internationale et des ripostes efficaces.

et de l'administration publique, et la relance économique. Ces activités sont en corrélation directe avec la prévention d'un retour de la violence, dit-elle.

« Le problème est qu'après les conflits, le taux de rechute est de 50 % », dit Mme Cheng-Hopkins. La riposte internationale doit être plurisectorielle et novatrice. En Sierra Leone ainsi qu'au Libéria, les apports du Fonds pour la consolidation de la paix ont été alloués à l'indemnisation à l'échelle de la communauté, de manière à atteindre les femmes qui ne parviennent pas à faire savoir publiquement qu'elles ont été violées.

Elisabeth Lindenmayer, ancienne Conseillère politique et chef de cabinet adjointe de Kofi Annan lorsqu'il était Secrétaire général des Nations Unies, dirige aujourd'hui le Programme d'études des Nations Unies à l'École des affaires internationales et publique de l'université Columbia. En janvier 2010, elle a dirigé une équipe de recherche envoyée en Haïti (qui s'est trouvée sur place lors du séisme), qui a produit un rapport intitulé *Haïti: A Future Beyond Peacekeeping* [Haïti : un avenir au-delà du maintien de la paix],

dont la conclusion est qu'une nouvelle pensée est nécessaire pour relever les défis dans les nations qui semblent exposées à des risques apparemment constants. Bien que ne concernant qu'Haïti, ce rapport émet toutefois un message universel.

« L'une des grandes difficultés auxquelles se heurtent le Conseil de sécurité des Nations Unies et la communauté internationale est que la sécurité est toujours perçue comme isolée du développement, écrit Mme Lindenmayer. À l'évidence, une définition de la sécurité strictement limitée à la réforme du secteur de la sécurité et à la police n'est pas valable. La menace la plus grave pour la stabilité et la paix durable est le manque de moyens d'existence pour les populations haïtiennes pauvres, ceux-ci devant être fournis soit par des emplois dans le secteur formel soit par des activités agricoles. Tant que le Conseil de sécurité choisira de définir la paix comme l'absence de guerre ou de conflit et de connaître principalement des questions de « sécurité dure », la problématique des sources d'instabilité et de fragilité en Haïti ne sera pas traitée de manière appropriée. »



▲ *Jordan Ryan, Administrateur assistant du Programme des Nations Unies pour le développement et Directeur du Bureau de la prévention des crises et du relèvement : « La violence sexiste empêche également les femmes de réaliser leurs droits économiques au sein du ménage et dans la société. »*

©Photo ONU/Mark Garten

Jordan Ryan est le Directeur du Bureau de la prévention des crises et du relèvement au Programme des Nations Unies pour le développement, et comme les représentants de son entité sont les hauts fonctionnaires chargés de diriger et de coordonner l'action des Nations Unies dans les pays où l'Organisation intervient, la pensée et la planification de son équipe se reflèteront au niveau mondial. M. Ryan, a été Coordonnateur humanitaire et Représentant spécial adjoint du Secrétaire général auprès de la Mission des Nations Unies au Libéria de 2006 à 2009, jusqu'à ce qu'il prenne ses fonctions actuelles, était dans ce pays aux premières lignes d'un vaste effort de relèvement post-conflit. Dans une interview et dans des remarques écrites sur le présent rapport, il a attiré l'attention sur la nécessité, telle qu'il la perçoit, de repenser les actions qui permettront d'aller au-delà des accords internationaux relatifs à la protection et la promotion de la femme, quelle que soit la valeur de ces instruments pour fixer les objectifs et les normes. Il s'agit de s'engager dans le long terme à fournir un soutien cohérent à des programmes souvent lents dans leurs progrès mais essentiels, tels que l'expansion des services d'éducation et de santé ou la mise en place d'un appareil judiciaire crédible. Les bailleurs de fonds doivent fournir leur concours dans la durée, dit-il.

« Il ne s'agit pas seulement de faire place à davantage de femmes à la table, mais aussi de veiller à ce que toute la problématique hommes-femmes soit inscrite à l'ordre du jour et à ce que cette table, à savoir les structures de

gouvernance et les dirigeants hommes, soit telle qu'il puisse en émerger une perspective sensible aux sexospécificités, explique-t-il. Une force de police entièrement féminine ne peut pas faire grand-chose pour la protection des femmes si celle-ci n'est pas incluse dans son mandat ou s'il n'y a pas d'institutions de sécurité ou d'appareil judiciaire fonctionnels. »

« En dépit de toutes les activités de plaidoyer en faveur du leadership des femmes, note-t-il, il n'a pas encore été formulé d'ordre du jour complet pour l'égalité des sexes en phase de post-conflit. L'accent mis sur la représentation et la violence sexuelle fait que l'on accorde bien moins d'attention aux dimensions sexospécifiques de la réforme foncière, de la décentralisation gouvernementale et de la privatisation. L'appui d'une réelle participation des femmes à la consolidation de la paix en phase de post-conflit exige un triple investissement, dans les capacités humaines, dans les institutions féminines et dans l'instauration d'un environnement porteur qui facilite l'apport de contributions actives de leur part. »

Les bailleurs de fonds et les pouvoirs publics doivent adopter une approche plus visionnaire du renforcement des capacités, dit-il. « La formation et l'emploi de travailleuses de la santé en milieu rural et urbain et l'apport de ressources suffisantes aux établissements de santé locaux constituent le principal défi à relever dans les pays au lendemain des crises. »

Revenant à la focalisation des résolutions du Conseil de sécurité et de multiples autres déclarations et programmes sur la violence sexuelle et sexiste, M. Ryan s'interroge : « Posons-nous les bonnes questions ? La violence et l'exploitation sexuelles et sexistes sont des obstacles fondamentaux qui s'opposent à la capacité des femmes d'exercer leurs droits civiques et leur leadership et d'apporter des contributions à la réconciliation. La violence sexiste empêche également les femmes de réaliser leurs droits économiques au sein du ménage et dans la société. »

« Toutefois, note M. Ryan, les ripostes à la violence et à l'exploitation sexuelles et sexistes sont restées très étroitement définies; il leur a été alloué des ressources insuffisantes et elles n'ont pas été prises en considération de façon cohérente dans les cadres et les plans prioritaires de la consolidation de la paix. Cela provient en partie de ce qu'il existe très peu d'approches fondées sur les faits en matière de prévention de la violence sexuelle et sexiste, de protection contre ces formes de violence et de guérison physique et psychosociale. Malgré la volonté politique présente, nous n'avons pas de réponses claires. Nous n'avons prévenu la violence sexuelle nulle part et devons faire preuve de prudence en ce qui concerne les approches actuelles. Nous allouons des ressources substantielles sans comprendre le contexte, ni les causes, ni les conséquences, recherchées ou involontaires. »

Au sujet de ce que les femmes de divers pays disent de leurs espoirs déçus d'une réduction de la violence lorsque les conflits se terminent,

M. Ryan dit ceci : « Les résolutions du Conseil de sécurité traitent de la violence sexuelle liée aux conflits comme étant une question de sécurité lorsqu'elle est utilisée comme arme de guerre, alors que des recherches de plus en plus nombreuses montrent que même après la signature d'un accord de paix, la violence à l'égard des femmes s'intensifie. Nous devons comprendre comment et pourquoi certaines formes particulières de violence sexuelle, sur ce qu'il est convenu d'appeler le champ de bataille comme ailleurs, sont déterminées historiquement et par le contexte présent. »

« La violence sexuelle ne peut pas être perçue uniquement en termes criminels, dit M. Ryan. Elle contribue à l'expression cumulative des horreurs et des traumatismes de la guerre et en résulte à la fois. » Les hommes doivent faire l'objet d'une attention considérablement accrue, ajoute-t-il. C'est un problème auquel on s'intéresse de plus en plus sérieusement en Afrique, comme le montrent les travaux du projet de

## 31 IMPORTANCE CLÉ DES QUESTIONS DE GENRE POUR LE DÉSARMEMENT

Le désarmement, la démobilisation et la réinsertion (DDR) sont des activités conçues pour faciliter la dissolution des unités de combattants et la réintégration de ceux-ci au sein de la société. Ces activités peuvent comporter la remise des armes, la réinstallation matérielle des ex-combattants, souvent d'abord dans des camps avant leur acheminement vers d'autres localités, la distribution d'ensembles d'avantages sociaux (notamment des vêtements, des aliments et des allocations monétaires), et la mise en place de programmes de crédit, de formation ou autres pour appuyer la réinsertion des démobilisés au sein des communautés.

Mais les conflits armés affectent différemment les femmes et les hommes. Bien que chaque conflit présente une dynamique qui lui est propre, les hommes sont généralement plus actifs

dans les combats organisés, alors que, vraisemblablement, les femmes ont été hébergées dans des camps de réfugiés, ont subi des violences, ont dû assumer des responsabilités non traditionnelles et faire face à une intensification de leurs responsabilités domestiques, pour procurer des aliments aux membres de leur famille, leur trouver un logement et veiller à leur sécurité.

Les femmes et les hommes ont un accès inégal aux ressources au lendemain des conflits. Étant donné les inégalités et les préjugés liés au sexe, les hommes sont souvent mieux à même de tirer parti des initiatives de reconstruction. Une attention particulière est souvent requise pour éviter que les femmes et les filles soient exclues des programmes et pour faire en sorte qu'elles bénéficient elles aussi des efforts de reconstruction, faute de quoi les activi-

tés de DDR risquent d'aggraver encore les inégalités entre les sexes.

Les activités de DDR qui se concentrent exclusivement sur un segment de la société, celui des ex-combattants masculins, sans tenir compte des interactions de ce groupe avec le reste de la société, sont d'une efficacité limitée. Une bonne compréhension des modalités de reconstruction de la société et notamment des aspects de la reconstruction liés au genre, accroît les possibilités d'instauration d'une paix durable.

Source : Gender Perspectives on Disarmament, Demobilization and Reintegration, *Note d'information n° 4, 2001, Bureau de la Conseillère spéciale pour la problématique hommes-femmes et la promotion de la femme.*

loi sur les réfugiés de l'université Makerere en Ouganda. « Nous devons prendre en considération les défis psychosociaux auxquels les hommes font face après des décennies de conflit, sans environnement social « normatif » de quelque sorte que ce soit dans lequel s'intégrer », dit-il.

M. Ryan en déduit que, lors du passage d'un environnement militaire à un environnement civil, il faut mener des études supplémentaires sur les vastes conséquences sociales des hostilités, en particulier dans les pays pauvres. « Des décennies d'études de combattants américains rentrés dans leurs foyers ont permis d'établir des liens entre les traumatismes dus au combat et des taux plus élevés de chômage, de sans-abrisme, de détention d'armes à feu, de maltraitance d'enfants, de violence domestique, de toxicomanie, de suicide, d'homicide et de criminalité », dit-il. En revanche, dans les pays en développement, « il existe très peu d'études et l'on possède une expérience

## « Le développement humain et la sécurité humaine devraient être les objectifs jumeaux du relèvement. »

limitée des façons d'aborder le réajustement psychosocial d'ex-combattants et de soldats », note-t-il, en ajoutant que, trop souvent, les recherches et les travaux cliniques se sont appuyés sur les analyses et les prescriptions de l'Occident.

« Il est urgent de prêter attention aux aspects psychosociaux du relèvement des actes de violence et de leur commission », conclut M. Ryan, qui note encore qu'il n'y a pas de remède à action rapide. Tel est aussi le message communiqué par de nombreux membres des populations de toute une gamme de pays qui ont connu eux-mêmes des perturbations catastrophiques dans leur existence et qui s'efforcent encore de comprendre comment ils pourront parvenir à un monde meilleur après les conflits.

Nata Duvvury propose une formule : « Le développement humain et la sécurité humaine

devraient être les objectifs jumeaux du relèvement, que ce soit au lendemain de catastrophes naturelles ou de conflits. Il faut, pour atteindre ces objectifs, un programme transformateur garantissant à tous leurs droits économiques, sociaux, culturels, civils et politiques. Les femmes et les filles, les hommes et les garçons, en tant que citoyens jouissant pleinement de leurs droits, sont les acteurs clés qui définiront et appliqueront ce programme transformateur. L'égalité des sexes et une transformation des normes en la matière se situent au cœur même d'une pleine participation. Les lois et les politiques, éminemment nécessaires, ne suffisent pas. La transformation des normes relatives au genre doit avoir lieu au niveau des individus, des familles, des communautés, des nations et des institutions internationales.

« Il est tout aussi important que la responsabilité des changements incombe non seulement aux entités internationales et aux États-nations, mais aussi aux communautés et aux familles. Nous voyons émerger de par le monde des partenariats entre les femmes et les hommes, entre les communautés et les États, et entre les États eux-mêmes ainsi qu'avec les organisations internationales, aux fins de réaliser des progrès en matière d'égalité des sexes, de développement humain et de sécurité humaine. Il faut soutenir ces partenariats et les développer. Avec la résolution 1325 du Conseil de sécurité en toile de fond, nous assistons à une nouvelle façon de s'engager, de se détourner du conflit et de s'orienter vers l'égalité, qui est porteuse de progrès dans le sens d'une dissolution des distinctions hiérarchiques fondées sur le genre et la situation sociale, économique et politique.

« Le relèvement et le rétablissement au lendemain des catastrophes et des conflits offrent la possibilité non seulement d'une reconstruction, mais aussi d'une transformation, dit Mme Duvvury. Les situations de crise rompent les modalités et modes d'interaction établis et

les femmes assument souvent des rôles et des responsabilités hors de leurs domaines traditionnels de compétence. Souvent, toutefois, on assiste durant la phase de reconstruction à une inversion et un rapide retour aux normes de genre établies avant les conflits. Il se présente donc cette difficulté que, malgré une application plus large aujourd'hui d'approches sensibles aux sexes, l'attention accordée à une compréhension approfondie de la construction des normes de genre et de l'instauration de relations plus équitables entre les deux sexes semble insuffisante. En d'autres termes, il est important non seulement d'offrir aux femmes des possibilités de faire entendre leur voix (par le biais des quotas politiques, par exemple) mais aussi de modifier

les perceptions des aptitudes et des performances des femmes ainsi que d'assurer l'instauration de changements fondamentaux dans le pouvoir qu'elles exercent au sein des institutions.

« Le défi qu'il s'agit encore de relever est celui de la modification fondamentale de l'équilibre des pouvoirs dans les relations entre les deux sexes, de manière à ce que les femmes et les hommes, les filles et les garçons aient un accès égal aux ressources, une aptitude égale à contrôler l'emploi des ressources, et le droit de participer. En d'autres termes, pour qu'il soit un renouveau et par un simple relèvement, le processus de reconstruction doit se concentrer sur la transformation des relations sociales, des valeurs, des identités, des idéologies et des institutions. »

## 32 LES FEMMES, ARTISANES DE LA PAIX

Bien que les femmes soient souvent exclues des négociations de paix formelles et qu'elles ne soient représentées que marginalement au sein des structures politiques à pouvoir décisionnel, il apparaît, au vu des expériences de divers pays touchés par des conflits, qu'elles prennent souvent part vigoureusement aux activités informelles de consolidation de la paix et d'élaboration de politiques.

Le Burundi et le Népal sont deux pays affectés par des conflits dans lesquels ont été reconnus les efforts déployés par les femmes dans la société civile tout au long des processus d'établissement de la paix et de post-conflit. Dans ces deux pays, l'expansion des responsabilités et des rôles publics des femmes au cours des conflits armés a préparé le terrain à l'établissement de toute une gamme d'organisations et de réseaux féminins. Au sein de ceux-ci, les femmes se sont livrées à des activités de préparation de la paix au cours des conflits, ont milité activement en faveur de l'intégration d'une démarche sexospécifique et d'une participation des femmes aux négociations de paix, et ont poursuivi leur plaidoyer en faveur

de la participation politique, des droits et des besoins des femmes tout au long de la phase de post-conflit.

À l'époque où le processus de paix a démarré au Burundi en 1998, les organisations de Burundaises avaient déjà milité en faveur de la paix depuis plusieurs années. Face à la guerre civile qui avait éclaté en 1994, les femmes avaient uni leurs forces au-delà des clivages ethniques pour créer un certain nombre d'associations et deux organisations cadres, le Collectif des associations et ONG féminines du Burundi (CAFOB) et Dushirehamwe, qui rassemblaient divers groupes de femmes pour mener des activités de plaidoyer en faveur de la paix au niveau de base et au niveau national. Tout au long de la phase post-conflit, les organisations et réseaux de femmes ont joué un rôle important en mobilisant les femmes et en organisant leurs actions au Burundi.

Le Népal a vu déferler une vague d'engagement politique des femmes au cours des grandes manifestations pacifiques de 2006 qui ont lancé le processus de paix dans les pays, les femmes de la société civile descendant

dans les rues pour exiger la paix et la démocratie. Depuis lors, une multitude d'organisations féminines aux priorités et aux activités diverses et ciblant divers groupes sont à l'œuvre. Malgré l'absence de liens formels de communication entre les institutions politiques et les groupements de la société civile, nombre d'organisations féminines font pression avec persistance pour obtenir l'accès aux dirigeants et aux institutions politiques et emploient diverses méthodes pour se faire entendre (pétitions, publications dans les médias, ateliers, séminaires, campagnes de signatures et manifestations publiques). Les organisations de femmes ont également joint leurs efforts en faveur de causes communes en rapport avec les femmes, la paix et la sécurité par le biais de réseaux tels que Shanti Malika, Women's Alliance for Peace, Power, Democracy and the Constituent Assembly (WAPPDCA) et WomenAct.

Source : Women's Organizations: A Driving Force Behind Women's Participation and Rights, Åshild Falch, 2010, Peace Research Institute Oslo

# Évolution des perspectives sur le genre, les conflits, les crises et le renouveau :

## Bibliographie

Le champ du discours portant sur les femmes dans les conflits et au lendemain des conflits est aussi vaste que complexe et a considérablement évolué depuis l'analyse des dichotomies simplistes opposant la guerre et la paix, les agresseurs et les victimes, pour englober de récentes explorations des différentes réalités auxquelles font face les femmes et les hommes et la multiplicité de leurs expériences de la guerre et des conflits en tant que victimes ainsi qu'en tant qu'auteurs des agressions.

Les analyses les plus récentes traitent également de manière plus concrète des impacts des situations de conflit et de post-conflit sur les femmes, les filles, les hommes et les garçons et proposent des stratégies applicables aux fins de l'élaboration de sociétés plus pacifiques.

Les images de civils affectés par les récents conflits sont diffusées de plus en plus largement de par le monde et mettent les chercheurs, les planificateurs et les décideurs politiques au défi d'intervenir face à leur immédiateté et compte tenu de toute la complexité des situations. Les histoires illustrées par ces images, comme le documente le présent rapport, soulignent le rôle central du genre dans la détermination de l'expérience personnelle des conflits et dans la formulation de stratégies pour la consolidation de la paix et la transformation en phase de post-conflit.

La présente bibliographie contient plusieurs études d'une importance fondamentale qui ont façonné le débat sur les liens unissant le genre, les situations de conflit et de post-conflit, la sécurité et le développement humain. Y figurent également des études sur des thèmes tels que la violence sexiste, en particulier la violence sexuelle et les conflits, l'impact des conflits sur la santé reproductive, les femmes et les processus décisionnels en phase de post-conflit et les liens entre les questions de genre et les catastrophes naturelles.

La bibliographie se termine sur une liste de ressources à l'intention des lecteurs intéressés par des informations détaillées sur certains thèmes spécifiques.

### **Genre, patriarcat et conflit**

Les chercheuses et chercheurs féministes ont contribué à la compréhension de la dynamique de la guerre et des conflits en décrivant le rôle essentiel que joue le patriarcat en façonnant le discours et les stratégies sur la guerre. Enloe (1990), Cockburn (1998, 1999) et d'autres ont largement documenté l'emploi de « construits essentialistes » de la féminité et de la masculinité dans le discours de la guerre. Une affirmation ayant émergé de ces recherches est qu'il existe clairement une relation entre la masculinité, la militarisation et l'agres-

sion d'une part et l'effondrement de la féminité avec la paix d'autre part. Un vaste corpus de documents se concentre sur les femmes en tant que victimes passives ou agents de la paix. Divers auteurs ont cherché à démontrer que les femmes étaient des artisanes naturelles de la paix, du fait de leur rôle de mère, de leur empathie essentielle avec autrui et de la force de leurs relations communautaires (Alonso, 1993; Carpenter, 2005; Cohn, Kinsella and others, 2004; Franceshet, 2004; Galtung, 1996; Gilligan, 1982; Goldstein, 2003; Ruddick, 1989 et 2004). Dans cette littérature, la notion de genre recouvre souvent celle de la femme, dont on assume qu'elle est « différente » de l'homme. On y trouve également l'argument que puisque les femmes sont les « opprimées », la paix est leur responsabilité exclusive et leur devoir moral (Aroussi, 2009). En d'autres termes, les femmes sont des ressources pour la consolidation de la paix et leur implication dans les initiatives de paix, de sécurité et de développement est une question d'égalité (Anderlini, 2007; Porter, 2007). Chose plus importante, certains auteurs présentent l'argument que les femmes intervenant dans les négociations de paix y introduiraient des priorités différentes axées sur les droits économiques et sociaux, la justice sociale et la sécurité humaine (Anderlini, 2007; Bell and O'Rourke, 2007; Chinkin, 2004; Gierczy, 2001; Porter, 2007).

Plusieurs chercheuses et chercheurs féministes signalent l'existence de problèmes à plusieurs niveaux résultant de la caractérisation des femmes en tant que victimes et agents de la paix. Il y a en premier lieu le fait que les femmes peuvent participer aux conflits en tant que combattantes, informatrices et espionnes; en second lieu, cela suppose que la féminité prend le pas sur l'identité politique et impose un programme commun à toutes les femmes (Shepherd, 2008). Et en troisième lieu, le discours attribue des valeurs à la dichotomie masculin/féminin et guerre/paix. Cette dichotomie risque de légitimer l'exclusion des femmes des processus de paix formels et est donc antithétique de l'égalité (Aroussi, 2009; Charlesworth, 2008). Cette caractérisation ne remet pas en question le monde patriarcal de la politique et, comme dans le cas de la Bosnie-Herzégovine, dans le long terme, exclut les femmes du processus politique (Helms, 2003).

D'autres font valoir que le fait de ne pas reconnaître la multiplicité des expériences des femmes et des filles lors des conflits laisse de côté les questions des droits des combattantes ou des femmes intervenant dans la reconstruction en phase de post-conflit. De nouvelles recherches documentent l'implication active, qu'elle ait été forcée ou volontaire, de femmes dans les conflits en Algérie, en Érythrée, au Guatemala, au Libéria, au Népal, au Nicaragua, en Ouganda, dans le Territoire palestinien occupé et à Sri Lanka (Moser and Clark, 2001;

Potter, 2004; Parashar, 2009). Bien que des femmes et des filles aient été associées aux conflits en tant que combattantes ou personnel auxiliaire, victimes de rapt ou épouses et personnes à charge, (McKay and Mazurana, 2004; Rehn and Johnson Sirleaf, 2002), à la signature des accords de paix et lors de la mise en œuvre des politiques de désarmement, démobilisation et réinsertion (DDR), les femmes et les filles sont souvent perdantes, en partie parce que la plupart des politiques de DDR appliquent la règle « une personne, une arme » pour identifier les personnes pouvant prétendre à l'aide (Bouta and Frerks, 2002). Dans les situations de désarmement collectif, les combattantes doivent s'en remettre à leurs officiers supérieurs pour être inscrites sur les listes. Il est fréquent que les femmes deviennent invisibles avec la résurgence des normes traditionnelles et des stigmates associés aux meurtres, à la violence sexuelle, aux enfants illégitimes et autres; en fait, elles se « réinsèrent spontanément » (McKay and Mazurana, 2004).

On reconnaît de plus en plus, par ailleurs, la multiplicité des expériences des hommes en tant que non combattants dans les conflits et les enlèvements, viols, massacres et déplacements qu'ils ont subis (Carpenter, 2006; Dolan, 2002; GTZ, 2009; Sivakumaran, 2007). Les victimes des conflits comprennent des hommes comme des femmes et l'expérience de la victimisation a de graves répercussions sur la reconstruction en phase de post-conflit

### *Impacts des conflits*

La violence sexuelle, comprenant le viol et/ou l'esclavage sexuel, est le mieux documenté des impacts des conflits sur les femmes et les hommes (Bastick and others, 2007; Farr, 2009; Human Rights Watch, various; Johnson and others, 2008; Seifert, 1994, 1996; Sharlach, 2000; Stiglmeier, 1994). La documentation assemblée sur le viol, en particulier en Bosnie-Herzégovine et au Rwanda, a contribué à la reconnaissance de la notion du viol employé comme arme de guerre et à sa classification parmi les crimes contre l'humanité. Sur le plan international, on reconnaît de plus en plus la violence sexuelle en temps de conflit comme un crime et certains ont relevé une tendance à son accroissement dans le temps et à l'expansion de son emploi dans les conflits (Green, 2006; Wade and Marsh, 2007). On s'intéresse de plus en plus aux raisons qui font de la violence sexuelle une caractéristique si répandue des conflits. L'opinion générale est que le corps féminin est un site d'hostilité entre différents hommes et que le viol des femmes est essentiellement une forme d'émasculatation du groupe d'hommes perçu comme le plus faible (Seifert, 1994; Zarkov, 2001). Le viol a également été perçu comme une stratégie de purification ethnique orientée du sommet vers la base. Toutefois, des analyses récentes font valoir que le viol n'est pas une stratégie orientée du sommet vers la base, mais qu'il est plus spontané. Cohen (2008, 2009) affirme que le viol fonctionne en fait comme une

forme de création de liens affectifs et de chantage dans les conflits civils où interviennent des combattants très jeunes, et souvent eux-mêmes victimes d'enlèvement. On a relevé une dynamique analogue dans des cas de viols collectifs commis au Cambodge (Duvvury and Knoess, 2005). Par ailleurs, on se rend compte de plus en plus que le viol ne diminue pas après la cessation des hostilités et qu'en fait la menace se déplace et provient, non plus de personnels militaires mais de voisins, de parents, voire de cambrioleurs (El-Bushra, 2008; Congo Advocacy Coalition, 2008). El-Bushra présente un argument convaincant selon lequel il faut, pour comprendre les raisons de la survenue de viols en phase de conflit et de post-conflit, élaborer un cadre conceptuel qui permette d'explorer les relations de pouvoir sous-jacentes par une analyse selon le genre.

Un autre impact important des conflits est l'infection par le VIH. Certains considèrent que les conflits s'accompagnent d'un accroissement du risque d'infection par le VIH, en particulier dans les contextes où le viol et l'enlèvement de filles pour en faire des « femmes de brousse » sont très répandus (El-Bushra, 2008; Farr, 2009; Mills and others, 2006). Deux études menées au Rwanda ont constaté que 17 % des femmes ayant survécu au génocide et 67 % des survivantes de viol étaient séropositives (McGinn, 2000). Il existe également certains constats selon lesquels les communautés touchées par des conflits de longue durée (telles que celles de la Sierra Leone par exemple) ont un taux de prévalence du VIH inférieur à celui de communautés environnantes, en raison de leur isolement relatif et de leur mobilité limitée (Anema and others, 2008; Spiegel, 2004; Spiegel and others, 2007). Il est un fait incontestable que la violence sexuelle constitue un facteur de risque d'infection par le VIH et que les besoins des survivantes et survivants de cette violence doivent être pris en considération. Une difficulté dans les situations de conflit et de post-conflit ainsi qu'après les catastrophes naturelles est qu'il se produit des décalages temporels considérables, allant jusqu'à deux ans en République démocratique du Congo, entre la survenue de la violence et le traitement (Steiner and others, 2009), l'accès aux établissements de santé étant limité du fait de la perturbation/destruction de l'infrastructure de santé ainsi que du manque de ressources (Carballo and others, 2005; Liebling-Kalifani and others, 2008; World Health Organization, 2004).

Les conflits, les situations de post-conflit et les catastrophes naturelles ont tous de graves impacts négatifs sur la santé reproductive. Les femmes connaissent des problèmes gynécologiques, des grossesses non désirées, font des fistules obstétricales et accouchent prématurément, et la mortalité maternelle augmente (McGinn, 2009; Reproductive Health Matters, 2008). Beaucoup de ces difficultés sont aggravées par les conditions de vie dans les camps de personnes déplacées, que le déplacement résulte de conflits ou de catastrophes naturelles (Carballo and others, 2005; O'Heir, 2004). Plumper and

Neumayer (2003) suggèrent qu'il y a un impact sur la durée de vie, l'écart de ce paramètre entre les sexes s'inversant souvent dans les situations de conflit et de post-conflit, ce qui indique que les effets directs et indirects de telles situations sont plus graves pour les femmes que pour les hommes. La mortalité infantile constitue aussi un aspect important, ainsi que ses implications pour les politiques en matière de population (Carballo and others, 2005). Par ailleurs, les conflits ont de graves répercussions sur la santé mentale. Johnson and others (2008) documentent la forte association entre le statut de combattant, l'expérience de la violence sexuelle et les effets sur la santé physique et mentale, notamment les symptômes de stress post-traumatique, la dépression et les pensées suicidaires (des résultats analogues ayant été signalés pour l'Afghanistan et le Kosovo - voir Cardozo and others, 2004).

Un autre thème qui occupe une place importante dans la littérature consacrée à la violence sexiste et aux conflits est celui de leur interaction. Plusieurs chercheurs suggèrent que les États où l'égalité entre les sexes est plus grande, la violence intrafamiliale plus basse, l'acceptation de la violence sexiste moindre et les services pour les survivantes plus disponibles sont, dans l'ensemble, moins susceptibles de recourir à la violence pour résoudre les différents inter-États et intra-États (Caprioli and Boyer, 2001; Erchak, 1994; Cockburn, 2001; Hudson, 2009). D'autres attirent l'attention sur des signes croissants indiquant que le conflit augmente la violence sexiste et débouche sur un cercle vicieux, en particulier sous forme de violence à l'égard des partenaires intimes, de mariages précoces, de viols de gangs et de meurtres d'honneurs, les hommes s'efforçant de reprendre le contrôle en phase de post-conflit (Pillay, 2002; Greenberg and Zuckerman, 2009; Hudson and others, 2009; Hyder and others, 2007; Strickland and Duvvury, 2003).

### *Les femmes dans les situations de post-conflit*

Un vaste corpus de recherches et d'études se constitue sur les façons de reconstruire la société au lendemain des conflits. Parmi les thèmes traités figurent les relations entre les deux sexes, la sécurité nationale, la sécurité humaine et le développement; l'effet des politiques et des programmes au-delà de la consolidation de la paix sur l'édification de l'État; la mesure dans laquelle les possibilités qui s'ouvrent aux femmes durant les conflits perdurent; les changements subis par les normes régissant les relations entre les deux sexes et les rôles et responsabilités de chacun; et les composantes essentielles d'une évolution dans le sens d'une transformation.

S'agissant du genre, de la sécurité nationale et de la sécurité humaine, plusieurs auteurs notent que si ces deux formes de sécurité ne sont pas en opposition, il existe entre elles une tension dynamique (Porter, 2008; Mack, 2005; Kerr, 2007). La sécurité humaine est importante en ce qu'elle se concentre sur la sécurité

des individus et des communautés davantage que sur la sécurité de la nation (Kaldor, 2007). La sécurité humaine touche également au développement et dépend de mesures d'établissement de structures de pouvoir qui permettent aux femmes, aux hommes et aux communautés de participer activement à la reconstruction de l'État.

Un autre point débattu dans la littérature est la mesure dans laquelle de nouveaux rôles et de nouvelles possibilités se sont ouverts aux femmes. Des études ont documenté le fait que durant les conflits, il s'offre aux femmes des possibilités d'assumer des rôles jusqu'alors dominés par les hommes ou considérés comme leur étant exclusivement réservés (Beecham and Popovic, 2009; Lindsey 2001; Meintjes 2001; Pankhurst, 2008a et 2008b). En phase de post-conflit, il se produit souvent un choc en retour, les hommes essayant de reprendre leurs rôles « traditionnels » et de retrouver leurs prérogatives dans le domaine privé comme dans le domaine public (Jennings, sans date; Porter, 2007).

S'agissant de la participation des femmes à la reconstruction au lendemain des conflits, il est important de noter l'attention qui a été accordée aux mesures assurant la représentation des femmes dans les négociations de la paix et leur participation aux processus décisionnels politiques (Beecham and Popovic, 2009). Les femmes ont vu leur rôle dans les négociations de paix évoluer dans le temps, en particulier dans la diplomatie de la société civile et l'activisme aux niveaux de base, encore qu'elles soient largement laissées en marge des négociations de paix formelles (Porter, 2008). L'implication des femmes a eu des impacts en termes d'inclusion de composantes sexospécifiques dans les négociations de paix et a par ailleurs intensifié les pressions en faveur de plans d'action nationaux dotés d'indicateurs clairs sur la participation des femmes aux processus de paix, la prévention de la violence sexiste et sexuelle, la protection contre ces formes de violence et la poursuite en justice de leurs auteurs, et la promotion des droits des femmes (Beecham and Popovic, 2009). Plusieurs études signalent l'adoption de nouvelles lois au Rwanda, en Afghanistan, au Guatemala, au Népal et au Burundi comme résultant de l'implication des femmes dans les négociations de paix (Chinkin, 2003; Nakaya, 2003). Il existe toutefois peu de recherches qui déterminent effectivement l'impact d'une participation féminine accrue aux processus de paix dans le moyen et le long terme. Une étude de Nakaya (2003) signale, tendance préoccupante, une réduction de la participation des femmes aux processus politiques au début 2000, après la signature des accords de paix au Guatemala et en Somalie à la fin des années 1990. En revanche, au Burundi et au Népal, il s'est produit une augmentation significative de la représentation des femmes au sein des organes politiques au lendemain immédiat de la signature des accords. Mais cela n'a pas débouché sur l'octroi d'un rôle indépendant significatif aux femmes, qui ont

continué d'être subordonnées à un système politique patriarcal, un changement institutionnel et culturel fondamental étant nécessaire pour développer les capacités et l'action effective de celles-ci (Falch, 2010). Les organisations féminines de la société civile peuvent offrir un terrain efficace et propice à l'engagement politique des femmes, mais il se présente également des problèmes de tension entre les dirigeantes élues et les groupes de femmes, de sujétion excessive des groupes aux financements extérieurs, et de manque d'engagement à long terme de la part des donateurs internationaux (Falch, 2010).

La question des ressources est d'une importance primordiale. Une analyse des financements de la Banque mondiale en 2004 a permis de constater que 4,67 % d'un total de 67 millions de dollars avaient été attribués à 10 projets axés sur les femmes dans la reconstruction en phase de post-conflit. Un autre constat essentiel est que le financement des organisations de femmes a connu une réduction marquée, au Kosovo par exemple, une fois que l'urgence de la reconstruction était passée (Greenberg and Zuckerman, 2009; Quiñones, 2004).

## Ressources

- Adnan A. and others. 2007. "Intimate Partner Violence among Afghan Women Living in Refugee Camps in Pakistan." *Social Science & Medicine* 64(2007): 1536-1547.
- Alonso, H. 1993. *Peace as a Women's Issue: A History of the US Movement for World Peace and Women's Rights*. New York: Syracuse University Press.
- Anderlini, N. S. 2007. *Women Building Peace, What They Do, Why It Matters*. Londres : Lynne Rienner Publishers, Inc.
- Anema, A. and others. 2008. "Widespread Rape Does not Directly Appear to Increase the Overall HIV Prevalence in Conflict-affected Countries: So Now What?" *Emerging Themes in Epidemiology* 5:11.
- Aroussi, S. 2009. "Women, Peace, and Security: Moving Beyond Feminist Pacifism." Paper presented at Panel on Destabilising Gender in Conflict, Peacemaking and Care. Political Studies Association Annual Conference.
- Bastick, M. and others. 2007. *Sexual Violence in Armed Conflict: Global Overview and Implications for the Security Sector*. Genève : Geneva Centre for the Democratic Control of Armed Forces.
- Beecham, G. and N. Popovic. 2009. "Putting Policy into Practice: Monitoring the Implementation of UN Security Council Resolutions on Women, Peace and Security." Note d'information pour l'International Conference on Indicators for Monitoring 1325 and 1880. Oslo, 11-13 novembre.
- Bell, C. and C. O'Rourke. 2007. "Does Feminism Need a Theory of Transitional Justice? An Introductory Essay." *International Journal of Transitional Justice* 1:23-44.
- Bouta, T. and G. Frerks. 2002. *Women's Roles in Conflict Prevention, Conflict Resolution and Post-Conflict Reconstruction: Literature Review and Institutional Analysis*. La Haye : Netherlands Institute of International Relations.
- Caprioli, M. and M.A. Boyer. 2001. "Gender, Violence, and International Crisis." *The Journal of Conflict Resolution* 45(4): 503-518.
- Carballo, M. and others. 2005. "Impact of the Tsunami on Reproductive Health." *Journal of the Royal Society of Medicine* 98(9): 400-403.
- Cardozo, B.L. and others. 2004. "Mental Health, Social Functioning and Disability in Postwar Afghanistan." *Journal of the American Medical Association* 292(5): 575-584.
- Carpenter, C. 2006. "Recognizing Gender-Based Violence Against Civilian Men and Boys in Conflict Situations." *Security Dialogue* 37(1).
- Carpenter, C. 2005. "Women, Children and Other Vulnerable Groups: Gender, Strategic Frames and the Protection of Civilians as a Transnational Issue." *International Studies Quarterly* 49(2): 295-344.
- Charlesworth, H. 2008. "Are Women Peaceful? Reflections on the Role of Women in Peace-building." *Feminist Legal Studies* 16: 347-361.
- Chinkin, C. 2004. *Peace Processes, Post-Conflict Security and Women's Human Rights: The International Context Considered*. Ninth Torkel Opsahl Memorial Lecture. Belfast: Democratic Dialogue.
- Chinkin, C. 2003. "Peace Agreements as a Means for Promoting Gender Equality and Ensuring Participation of Women." Note élaborée pour la réunion du groupe d'expert de la Division de la promotion de la femme des Nations Unies. Ottawa, 10-13 novembre.
- Chynoweth, S.K. 2008. "The Need for Priority Reproductive Health Services for Displaced Iraqi Women and Girls." *Reproductive Health Matters* 16(31): 93-102.
- Clark, C.J. and others. 2010. "Association Between Exposure to Political Violence and Intimate-Partner Violence in the Occupied Palestinian Territory: A Cross-sectional Study." *Lancet* 375: 310-16.
- Cockburn, C. 2001. "The Gendered Dynamic of Armed Conflict and Political Violence." In C. Moser and F. Clark (eds.), *Victims, Perpetrators or Actors: Gender, Armed Conflict and Political Violence*. Londres : Zed Books, pp. 12-29.
- Une autre question qui a été mise en évidence est qu'une grande part de l'attention et des financements est accordée à des programmes focalisés sur les femmes et très peu à des programmes tenant compte de la problématique hommes-femmes ou transformateurs. Il est indispensable de donner plus de visibilité aux femmes (et c'est là un message important de la résolution 1325 du Conseil de sécurité), mais il faut accorder aussi une importance égale aux stratégies et aux interventions visant les contraintes structurelles, les plus critiques étant celles liées aux relations entre les sexes et aux construits des masculinités et des féminités (Strickland and Duvvury, 2003). Un programme transformateur peut s'appuyer sur la résolution des traumatismes des conflits subis par les femmes et les hommes, les filles et les garçons, reconstruire le capital social pour renforcer les relations de confiance et améliorer la résolution des conflits au niveau local, et intégrer l'égalité des sexes et la résolution des conflits dans des programmes de développement menés dans les domaines de l'éducation, de la santé, de la génération de revenus et du développement communautaire (Greenberg and Zuckerman, 2009). Des ressources supplémentaires sont disponibles à [www.unfpa.org](http://www.unfpa.org).

- Cockburn, C. 1999. *Gender, Armed Conflict and Political Violence*. Background paper for Conference on Gender, Armed Conflict and Political Violence. Washington, D.C., Banque mondiale, 10-11 juin.
- Cockburn, C. 1998. *The Space Between Us: Negotiating Gender and National Identities in Conflict*. London: Zed Books, Ltd.
- Cohen, D. 2009. "The Role of Female Combatants in Armed Groups: Women and Wartime Rape in Sierra Leone (1991-2002)." Exposé présenté à la 50<sup>e</sup> Convention annuelle de l'International Studies Association. New York, 15-18 février.
- Cohen, D. 2008. "Explaining Sexual Violence During Civil War: Evidence from Sierra Leone (1991-2002)." Exposé présenté au Séminaire sur la violence sexiste dans les conflits intra-étatiques, Harvard Humanitarian Initiative, Harvard University. Cambridge, 19-20 septembre.
- Cohn, C., and others. 2004. "Women, Peace and Security." *International Movement Journal of Politics* 6(1): 130-140.
- Congo Advocacy Coalition. 2008. "Update on Protection of Civilians in Eastern Congo's Peace Process." Disponible à <http://hrw.org/english/docs/2008/07/28/congo19717.htm>.
- Del Zotto, A. and A. Jones. 2002. *Male-on-Male Sexual Violence in Wartime: Human Rights' Last Taboo?* Exposé présenté à la Convention annuelle de l'International Studies Association. New Orleans, 23-27 mars. Disponible à <http://adamjones.freesevers.com/malerape.htm>.
- Dolan, C. 2002. "Collapsing masculinities and weak states – a case study of northern Uganda." In Cleaver (ed.), *Masculinities Matter! Men, Gender and Development*. Londres : Zed Press.
- Duvvury, N. and J. Knoess. 2005. *Gender Based Violence and HIV/AIDS in Cambodia: Links, Opportunities and Potential Responses*. Washington, D. C.: International Center for Research on Women et GTZ.
- El-Bushra, J. 2008. *How Should We Understand Sexual Violence and HIV/AIDS in Post-Conflict Contexts?* ASCI Research Report, No. 17. New York: AIDS, Security and Conflict Initiative.
- El Jack, A. 2003. *Gender and Armed Conflict: Overview Report*. Brighton: University of Sussex, Institute of Development Studies.
- Enloe, C. 1990. *Bananas, Beaches and Bases: Making Feminist Sense Out of International Politics*. Californie : University of California Press.
- Erchak, G. 1994. "Family Violence." In C. R. Ember and M. Ember (eds.), *Research Frontiers in Anthropology*. Englewood Cliffs: Prentice-Hall.
- Falch, A. 2010. *Women's Participation and Influence in Post-conflict Burundi and Nepal*. PRIO Working Paper. Oslo: PRIO.
- Farr, K. 2009. "Extreme War Rape in Today's Civil War-Torn States: A Contextual and Comparative Analysis." *Gender Issues* 26: 1-41.
- Franceshet, S. 2004. "Explaining Social Movement Outcomes, Collective Action Frames and Strategic Choices in First and Second Wave of Feminism in Chile." *Comparative Political Studies*, 37(5): 499-530.
- Galtung, J. 1996. *Peace by Peaceful Means: Peace, Conflict Development and Civilisation*. Londres : Sage.
- Gierycz, D. 2001. "Women, Peace and the United Nations: Beyond Beijing." In Skjelbaek, I. and D. Smith (eds.), *Gender, Peace and Conflict*. Londres : Sage, pp. 14-31.
- Gilligan, C. 1982. *In a Different Voice: Psychological Theory and Women's Development*. Cambridge: Harvard University Press.
- Goldstein, J.S. 2003. *War and Gender: How Gender Shapes the War System and Vice Versa*. Second edition. Cambridge: Cambridge University Press.
- Green, J.L. 2006. "Collective Rape: A Cross-National Study of the Incidence and Perpetrators of Mass Political Sexual Violence, 1980-2003." Dissertation, Ohio State University. Disponible à [http://www.ohiolink.edu/etd/view.cgi?acc\\_num=osu1153496251](http://www.ohiolink.edu/etd/view.cgi?acc_num=osu1153496251).
- Greenberg, M. and E. Zuckerman. 2009. "The Gender Dimensions of Post-Conflict Reconstruction: The Challenge to Development Aid." In Addison, T. and T. Bruck (eds.), *Making Peace Work: The Challenges of Social and Economic Reconstruction*. Londres : Palgrave MacMillan.
- GTZ. 2009. *Masculinity and Civil Wars in Africa—New Approaches to Overcoming Sexual Violence in War*. Eschborn: Deutsche Gesellschaft für Technische Zusammenarbeit.
- Harvard Humanitarian Initiative and Oxfam International. 2010. "Now the World Is Without Me: An Investigation of Sexual Violence in Eastern Democratic Republic of Congo." Oxford: Oxfam. Disponible à [http://www.oxfam.org.uk/resources/policy/conflict\\_disasters/sexual-violence-drc.html](http://www.oxfam.org.uk/resources/policy/conflict_disasters/sexual-violence-drc.html).
- Helms, E. 2003. "Women as Agents of Ethnic Reconciliation? Women, NGOs and International Intervention in Post War Bosnia-Herzegovina." *Women's Studies International Forum* 26(1): 5-33.
- Holmes, R. and others. 2009. "Gender Vulnerabilities, Food Price Shocks and Social Protection Responses." Background Note. Overseas Development Institute. Londres, août 2009.
- Hudson, V. and others. 2009. "The Heart of the Matter: The Security of Women and the Security of States." *International Security* 33(3): 7-45.
- Human Rights Watch. 2004. "In War as in Peace: Sexual Violence and Women's Status." In *World Report 2004: Human Rights and Armed Conflict*. New York: Human Rights Watch. Disponible à <http://hrw.org/wr2k4/>.
- Human Rights Watch. 2003. *We'll Kill You If You Cry: Sexual Violence in the Sierra Leone Conflict*. New York: Human Rights Watch. Disponible à <http://hrw.org/reports/2003/sieraleone/>.
- Human Rights Watch. 2000. "Sierra Leone Rebels Forcefully Recruit Child Soldiers." Disponible à <http://www.hrw.org/en/news/2000/05/31/sierra-leone-rebels-forcefully-recruit-child-soldiers?print>.
- Human Rights Watch. 1996. *Shattered Lives: Sexual Violence During the Rwandan Genocide and Its Aftermath*. New York: Human Rights Watch.
- Hyder, A. and others. 2007. "Intimate Partner Violence among Afghan Women Living in Refugee Camps in Pakistan." *Social Science & Medicine* 64(7): 1536-1547.
- Jennings, K.M. Sans date. *Gender and Post-Conflict Statebuilding*. Working paper, Program on States and Security, Ralph Bunche Center for International Studies, City University of New York.
- Johnson, K. and others. 2008. "Association of Combatant Status and Sexual Violence with Health and Mental Health Outcomes in Post-conflict Liberia." *Journal of the American Medical Association* 300(6): 676-690.
- Kaldor, M. 2007. *Human Security: Reflections on Globalization and Intervention*. Cambridge: Polity Press.
- Kerr, P. 2007. "Human Security." In A. Collins (ed.), *Contemporary Security Studies*. Oxford: Oxford University Press, pp. 91-108.
- Leaning, J. and T. Gingerich. 2005. *The Use of Rape as a Weapon of War in the Conflict in Darfur, Sudan*. Program on Humanitarian Crises and Human Rights. Cambridge: Harvard School of Public Health.
- Liebling-Kalifani, H. and others. 2008. "Violence against Women in Northern Uganda: The Neglected Health Consequences of War." *Journal of International Women's Studies* 9(3).

- Lindsey, C. 2001. *Women Facing War: ICRC Study on the Impact of Armed Conflict on Women*. Genève : Comité international de la Croix-Rouge.
- Mack, A. 2005. *Human Security Report 2005: War and Peace in the 21st Century*. New York: Oxford University Press.
- Mazurana, D. 2005. *Women in Armed Opposition Groups in Africa and the Promotion of International Humanitarian Law*. Genève : Geneva Call.
- McGinn, T. 2009. "Barriers to Reproductive Health and Access to Other Medical Services in Situations of Conflict and Migration." In S. Martin and J. Forbes (eds.), *Women, Migration, and Conflict: Breaking a Deadly Cycle*. Dordrecht: Springer.
- McGinn, T. 2000. "Reproductive Health of War-Affected Populations: What Do We Know?" *International Family Planning Perspectives* 26(4): 174-180.
- McKay, S. and D. Mazurana. 2004. *Where Are the Girls? Girls in Fighting Forces in Northern Uganda, Sierra Leone, and Mozambique: Their Lives During and After War*. Montréal : Centre international des droits de la personne et du développement démocratique.
- Meintjes, S. 2001. "War and Post-War Shifts in Gender Relations." In S. Meintjes and others (eds.), *The Aftermath: Women in Post-Conflict Transformation*. London: Zed Books.
- Mills, E.J. and others. 2006. "The Impact of Conflict on HIV/AIDS in Sub-Saharan Africa." *International Journal of STD and AIDS* 17(11): 713-7.
- Moser, C. and F. Clark. 2001. *Victims, Perpetrators or Actors: Gender, Armed Conflict and Political Violence*. Londres : Zed Books.
- Nakaya, S. 2003. "Women and Gender Equality in Peace Processes: From Women at the Negotiating Table to Post-Conflict Structural Reforms in Guatemala and Somalia." *Global Governance* 9: 459-476.
- O'Heir, J. 2004. "Pregnancy and Childbirth Care Following Conflict and Displacement: Care for Refugee Women in Low-resource Settings." *Journal of Midwifery and Women's Health* 49(4): 14-18.
- Pankhurst, D. 2008a. "Gendered Peace." In Pugh, N. and others (eds.), *Critical Perspectives on the Political Economy of Peacebuilding*. Basingstoke: Palgrave.
- Pankhurst, D. 2008b. "Post-War Backlash Violence against Women. What Can 'Masculinity' Explain?" In Pankhurst, D. (ed.), *Gendered Peace: Women's Struggles for Post-War Justice and Reconciliation*. New York, Londres : Routledge.
- Parashar, S. 2009. "Feminist International Relations and Women Militants: Case Studies from Sri Lanka and Kashmir." *Cambridge Review of International Affairs* 22(2): 235-256.
- Pillay, A. 2002. "Violence Against Women in the Aftermath." In S. Meintjes and others (eds.), *The Aftermath: Women in Post-Conflict Transformation*. Londres : Zed Books.
- Plumper, T. and E. Neumaye. 2003. "The Unequal Burden of War: The Effect of Armed Conflict on Gender Gap in Life Expectancy." *International Organisation* 60(3): 723-754.
- Porter, E. 2008. "Is Human Security a Feminist Peacebuilding Tool?" Exposé présenté au Feminist Security Studies Panel, 49th ISA Convention, San Francisco.
- Porter, E. 2007. *Peacebuilding: Women in International Perspective*. Londres : Routledge.
- Potter, M. 2004. *Women, Civil Society and Peacebuilding: Paths to Peace through Empowerment of Women*. Belfast: Training for Women Network.
- Quiñones, A. 2004. *Gender and Post-Conflict Reconstruction: The World Bank Track Record*. Washington, D.C.: Heinrich Böll Foundation.
- Rehn, E. and E. Johnson-Sirleaf. 2002. *Women, War and Peace: The Independent Experts' Assessment on the Impact of Armed Conflict on Women and Women's Role in Peacebuilding*. New York: UNIFEM.
- Reproductive Health Matters. 2008. *Reproductive Health Matters* 16(31): 4-252.
- Ruddick, S. 2004. "Maternal Thinking as a Feminist Standpoint." In S. Harding (ed.), *The Feminist Stand Point Theory Reader: Intellectual and Political Controversies*. New York: Routledge, pp. 161-168.
- Ruddick, S. 1989. *Maternal Thinking: Towards a Politics of Peace*. Boston: Beacon Press.
- Seifert, R. 1996. "The Second Front: The Logic of Sexual Violence in Wars." *Women's Studies International Forum* 19(1/2): 35-43.
- Seifert, R. 1994. "War and Rape: A Preliminary Analysis." In A. Stigl Mayer (ed.), *Mass Rape: The War Against Women in Bosnia-Herzegovina*. Lincoln: University of Nebraska Press, pp. 54-72.
- Sharlach, L. 2000. "Rape as Genocide: Bangladesh, the Former Yugoslavia, and Rwanda." *New Political Science* 22(1): 89-102.
- Shepherd, L.J. 2008. *Gender, Violence and Security*. Londres : Zed Books.
- Sivakumaran, S. 2007. "Sexual Violence Against Men in Armed Conflict." *European Journal of International Law* 18: 253-276.
- Spiegel, P. and others. 2007. "Prevalence of HIV Infection in Conflict-affected and Displaced People in Seven Sub-Saharan African Countries: A Systematic Review." *The Lancet* 369(9580): 2187-2195.
- Spiegel, P. 2004. "HIV/AIDS Among Conflict-affected and Displaced Populations: Dispelling Myths and Taking Action." *Disasters* 28(2): 322-339.
- Steiner, B. and others. 2009. "Sexual Violence in the Protracted Conflict of DRC: Programming for Rape Survivors in South Kivu." *Conflict and Health* 3(3). Disponible à <http://www.conflictandhealth.com/content/3/1/3>.
- Stigl Mayer, A. (ed.). 1994. *Mass Rape: The War Against Women in Bosnia-Herzegovina*. Lincoln: University of Nebraska Press.
- Strickland, R. and N. Duvvury. 2003. *Gender Equity and Peacebuilding, From Rhetoric to Reality: Finding the Way*. Washington, D.C.: International Center for Research on Women.
- Talviste, V. 2009. *Displaced Adolescent Girls' Protection: Could Casuistry Be a Methodology for Humanitarians?* Oxford: Oxford University Department of International Development.
- Ward, J. and M. Marsh. 2006. *Sexual Violence Against Women and Girls in War and Its Aftermath: Realities, Responses and Required Resources*. Note d'information établie pour le symposium de l'UNFPA sur la violence sexuelle durant les conflits et au-delà, 21-23 juin.
- Women's Commission for Refugee Women and Children. 2007. *Iraqi Refugee Women and Youth in Jordan: Reproductive Health Findings: A Snap Shot from the Field*. New York: Women's Commission for Refugee Women and Children.
- World Health Organization. 2004. *Country Profile Bosnia and Herzegovina*. Genève : Organisation mondiale de la santé.
- Zarkov, D. 2001. "The Body of the Other Man: Sexual Violence and the Construction of Masculinity, Sexuality and Ethnicity in the Croatian Media." In Moser, C. and F. Clark (eds.), *Victims, Perpetrators or Actors: Gender, Armed Conflict and Political Violence*. Londres et New York : Zed Books.

# État de la population mondiale 2010 : indicateurs choisis

## Accent sur la santé reproductive

Chaque année, le rapport sur l'*État de la population mondiale* fournit des données qui indiquent les progrès réalisés et les défis à relever dans la mise en œuvre de divers aspects du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement (CIPD) et qui mettent en évidence les changements démographiques intervenus au niveau national, régional et mondial.

La livraison de 2010 du rapport comprend pour la première fois une analyse d'indicateurs choisis, l'accent étant mis cette année sur la santé reproductive.

Le but de l'accès universel aux soins de santé reproductive, composante centrale du Programme d'action de la CIPD, a vu son importance réaffirmée en tant que priorité en matière de développement par son adoption en 2007 comme cible du 5e objectif du Millénaire pour le développement. Les progrès réalisés dans l'accomplissement de ce but sont mesurés au moyen de données sur les taux de naissance chez les adolescentes, la prévalence des contraceptifs, les besoins de planification familiale non satisfaits et l'accès aux soins prénatals.

L'accès universel aux soins de santé reproductive est une composante essentielle d'un « continuum de soins », lequel est porteur à son tour d'avantages dans d'autres domaines. Lorsque les femmes et les filles disposent du pouvoir de décider d'avoir des enfants et du moment où elles en auront, elles ont davantage de chances de vivre une grossesse saine et de rechercher des soins prénatals. Leurs enfants sont plus nombreux à survivre au-delà de la petite enfance. Les filles dont la mère survit sont plus nombreuses à faire des études, et donc moins susceptibles de se marier à un âge précoce, et elles tendent davantage à retarder leur première grossesse jusqu'à ce qu'elles aient une vingtaine d'années, réduisant ainsi le risque de mortalité maternelle lié à des complications de la grossesse ou de l'accouchement. Mais malgré les preuves de plus en plus nombreuses de ces relations causales positives, les progrès sur la voie de l'accès universel aux soins de santé reproductive continuent de présenter de grandes difficultés.

Les tableaux des pages qui suivent contiennent les valeurs des indicateurs démographiques, sociaux et économiques retenus qui contribuent à assurer un suivi complet des progrès accomplis dans la réalisation des priorités de développement définies dans le Programme d'action de la CIPD et de certains objectifs du Millénaire pour le développement, à savoir ceux relevant des domaines de l'éducation et de la santé.

Ces indicateurs illustrent également divers aspects du continuum de soins en matière de santé reproductive, maternelle,

néonatale et infantile. Les indicateurs relatifs à la santé comprennent les taux de mortalité maternelle et infantile, les taux de prévalence des contraceptifs, les taux de prévalence du VIH/sida et les taux des naissances chez les adolescentes. Des indicateurs supplémentaires pour le continuum de soins de santé, notamment la disponibilité de personnel qualifié à l'accouchement, sont inclus dans la deuxième série de tableaux, qui contiennent divers indicateurs démographiques.

Les tableaux qui suivent situent les indicateurs de l'accès aux soins de santé reproductive dans le cadre général d'un suivi des tendances démographiques, des conditions de vie, de l'accès aux ressources et d'autres facteurs liés à l'autonomisation des femmes, à leur accès à l'éducation et à leur accès aux services de santé. Cette présentation des données donne un aperçu général des facteurs qui déterminent la qualité de vie des femmes et des hommes. Les tableaux fournissent également des informations sur la richesse nationale ainsi que sur le niveau d'instruction et le niveau d'urbanisation de la population, trois facteurs qui ont leur importance pour l'accès aux soins de santé reproductive.

Les données ne sont pas désagrégées par caractéristiques socio-économiques au sein des pays, mais des facteurs tels que le niveau d'éducation, la richesse et le lieu d'habitation (urbain/rural) signalent d'importantes disparités.

Considérées dans le contexte d'autres caractéristiques socio-démographiques, les données relatives à la CIPD montrent que bien que les taux de naissances chez les adolescentes aient diminué au cours de la décennie écoulée et que l'usage des contraceptifs ait augmenté, les progrès généraux sur la voie de l'accès universel aux soins de santé reproductive se sont ralentis.

L'accès des femmes aux soins de santé reproductive est souvent corrélé avec le niveau de leur statut social et économique. Même dans de nombreux pays où les progrès vers l'accès universel aux soins de santé reproductive ont été lents, on a constaté des gains significatifs chez les femmes de niveau socioéconomique supérieur. Dans certains de ces pays, comme à Madagascar, des progrès notables ont été réalisés ces 10 dernières années, mais les taux de progrès ont été variables et les gains les plus substantiels ont été obtenus dans les groupes les plus privilégiés. Sur la même période, dans de nombreux autres pays, tels que ceux présentant un faible taux de prévalence de l'usage de la contraception et un fort besoin non satisfait de planification familiale, les femmes des ménages aisés, les femmes ayant une éducation secondaire ou supérieure et les citadines présentent des taux de grossesse inférieurs et des taux

d'usage de la contraception supérieurs et des besoins en matière de planification familiale plus satisfaits que leurs homologues sans éducation, disposant de moins de revenus ou vivant en milieu rural.

Des disparités marquées entre les femmes les plus riches et les femmes les plus pauvres, les plus éduquées et les moins éduquées, les citadines et les femmes rurales apparaissent au niveau régional, national et sous-national. L'importance des facteurs économiques est mise en évidence lorsque les données de niveau national sont groupées selon le niveau de développement économique. C'est ainsi que les taux des naissances chez les adolescentes sont très élevés dans les pays les moins avancés, la moyenne étant de 103 naissances pour 1 000 femmes de 15 à 19 ans, soit plus de cinq fois la moyenne pour les pays développés où ce taux se situe à 21 naissances pour 1 000 femmes de la même catégorie d'âge. Dans le monde en développement, ces disparités se manifestent souvent au niveau des sous-régions et des pays distincts. Par exemple, dans les sous-régions africaines, les taux des naissances chez les adolescentes vont de 32 en Afrique du Nord à 167 en Afrique moyenne. Il existe des différences majeures dans les sous-régions qui constituent l'Afrique subsaharienne : le taux de naissance chez les adolescentes est de 62 en Afrique australe, contre plus de 100 en Afrique orientale, moyenne et occidentale. Les taux globaux de prévalence de la contraception, et en particulier les taux d'emploi de méthodes modernes de contraception, varient considérablement et restent faibles dans de nombreuses régions du monde. En fonction du revenu, l'emploi de méthodes modernes va de 22 % dans les pays les moins avancés à 55 % dans les pays en développement et à 58 % dans les pays développés. Sur le plan régional, les taux de prévalence de méthodes modernes de contraception s'échelonnent entre 23 % en Afrique et 64 % dans la région Amérique latine et Caraïbes.

Les données actuelles concernant les taux de naissances chez les adolescentes révèlent des disparités persistantes entre les régions, selon le niveau de richesse, le niveau de développement ou la géographie. Dans l'ensemble, les femmes sont plus nombreuses à faire usage de la contraception et les adolescentes moins nombreuses à devenir mères chaque année. Mais les progrès se sont généralement ralentis depuis 2000. Parallèlement, la réduction des taux de naissances chez les adolescentes a, elle aussi, ralenti et, dans de nombreux pays, en particulier les moins avancés, les taux ont peut-être même marqué une légère augmentation. S'agissant de la prévalence de la contraception, les taux sont restés relativement bas dans les pays les moins développés, à 28 % toutes méthodes confondues et à 22 % pour les méthodes modernes. Ces taux sont considérablement inférieurs à ceux des pays les plus développés, où 68 % des femmes pratiquent une méthode quelconque de contraception et 58 % des méthodes modernes, ainsi qu'à ceux des pays en développement, où 61 % des femmes

pratiquent une méthode quelconque de contraception et 55 % des méthodes modernes.

On note également des variations lorsque les pays sont regroupés par régions. C'est ainsi que l'Europe a le plus faible taux de naissances chez les adolescentes avec 17 naissances pour 1 000 filles de 15 à 19 ans, alors que ce taux est de 103 en Afrique. Les moyennes régionales font apparaître des disparités mondiales dans les taux d'usage des contraceptifs et les taux de naissances chez les adolescentes, mais cela peut également masquer d'importantes disparités en matière d'accès aux soins de santé reproductive au sein des régions. En Afrique, par exemple, les données pour les sous-régions présentent d'amples variations : parmi les régions subsahariennes, l'Afrique australe a de loin le plus faible taux de naissances chez les adolescentes, avec 61 naissances pour 1 000 filles, et le plus fort taux de prévalence de la contraception, avec 59 % toutes méthodes confondues et 58 % pour les méthodes modernes. Le reste des sous-régions de l'Afrique subsaharienne, en revanche, a des taux de naissances chez les adolescentes très supérieurs à 100 naissances pour 1 000 filles et des taux de prévalence de la contraception de 26 % ou moins. C'est l'Afrique moyenne qui a le taux de naissances chez les adolescentes le plus élevé, avec 167 naissances pour 1 000 filles, alors que ses taux de prévalence de la contraception ne sont que de 19 % toutes méthodes confondues et de 7 % pour les méthodes modernes.

L'ensemble d'indicateurs inclus dans le présent rapport illustre une large gamme de facteurs qui sont en rapport direct et indirect avec les progrès sur la voie de l'accès universel aux soins de santé reproductive, et qui se combinent pour fournir un jeu de données significatif sur les progrès en matière de bien-être général des femmes et des hommes, notamment sur leur accès aux ressources et aux services de santé et d'éducation. S'il faut se garder d'utiliser hâtivement des indicateurs distincts pour déterminer les causes et les effets, ces données n'en reflètent pas moins l'existence de fortes relations entre les caractéristiques sociodémographiques et l'accès des femmes aux soins de santé reproductive. Ces relations ainsi que le ralentissement général des progrès soulignent les inégalités persistantes auxquelles il faut remédier pour parvenir à un accès universel aux soins de santé reproductive.

# Suivi des objectifs de la CIPD : indicateurs retenus

Pays, territoire ou zone	Mortalité			Éducation				Santé reproductive			
	Mortalité infantile. Total pour 1 000 naissances vivantes	Espérance de vie M/F	Ratio de mortalité maternelle	Taux (brut) de scolarisation primaire M/F	Pourcentage achevant la cinquième année d'enseignement primaire M/F	Taux (brut) de scolarisation secondaire M/F	Pourcentage d'analphabètes (plus de 15 ans) M/F	Naissances pour 1 000 femmes âgées de 15 à 19 ans	Prévalence de la contraception		Taux de prévalence du VIH (15-49 ans)
									Méthode quelconque	Méthodes modernes	
Afghanistan	152	44,7 / 44,6	1 800	127 / 84		41 / 15		121	19	16	
Afrique du Sud	43	50,6 / 53,2	400	106 / 103	82 / 83	93 / 97	10,1 / 11,9	59	60	60	18,1
Albanie	15	73,8 / 80,1	92	102 / 102		79 / 76	0,7 / 1,3	14	69	10	
Algérie	28	71,4 / 74,4	180	111 / 104	95 / 97	80 / 86	18,7 / 36,1	7	61	52	0,1
Allemagne	4	77,5 / 82,8	4	105 / 105		103 / 100		8	70	66	0,1
Angola	111	46,1 / 50,1	1 400	141 / 114		19 / 16	17,2 / 43,0	124	6	5	2,1
Antilles néerlandaises	12	73,1 / 79,7		125 / 123		87 / 95	3,7 / 3,7	32			
Arabie saoudite	17	71,4 / 75,8	18	100 / 96	100 / 94	102 / 87	10,5 / 19,8	26	24		
Argentine	13	72,0 / 79,6	77	116 / 115	95 / 98	80 / 90	2,4 / 2,3	57	65	64	0,5
Arménie	24	70,8 / 77,2	76	104 / 106		86 / 90	0,3 / 0,6	36	53	19	0,1
Australie <sup>1</sup>	4	79,6 / 84,1	4	106 / 105		153 / 146		15	71	71	0,2
Autriche	4	77,7 / 82,9	4	100 / 99		102 / 98		13	51	47	0,2
Azerbaïdjan	41	68,5 / 73,0	82	117 / 115		107 / 104	0,2 / 0,8	34	51	13	0,2
Bahamas	8	71,5 / 77,1	16	103 / 103	92 / 93	92 / 94		53			
Bahreïn	9	74,6 / 77,9	32	106 / 104	100 / 98	95 / 99	8,3 / 10,6	17	62	31	
Bangladesh	41	65,8 / 68,1	570	89 / 94	52 / 58	43 / 45	40,0 / 50,2	72	56	48	
Barbade	10	74,9 / 80,2	16		94 / 95			43			
Bélarus	9	63,8 / 75,6	18	98 / 100		94 / 96	0,2 / 0,3	21	73	56	0,2
Belgique	4	77,3 / 83,3	8	103 / 103	90 / 92	110 / 107		8	75	73	0,2
Belize	16	74,9 / 78,8	52	122 / 119	94 / 93	72 / 78		79	34	31	
Bénin	81	61,1 / 63,5	840	125 / 108	70 / 69	46 / 26	46,5 / 71,9	112	17	6	1,2
Bhoutan	41	65,0 / 68,8	440	105 / 106	93 / 99	58 / 54	35,0 / 61,3	38	31	31	
Bolivie (État plurinational de)	42	64,2 / 68,5	290	108 / 108	83 / 83	83 / 81	4,0 / 14,0	78	61	34	0,2
Bosnie-Herzégovine	12	72,9 / 78,0	3	109 / 110		89 / 91	0,6 / 4,1	16	36	11	<0,1
Botswana	32	55,7 / 55,0	380	111 / 109	89 / 89	78 / 82	16,9 / 16,5	52	44	42	23,9
Brésil	22	69,3 / 76,6	110	132 / 123		96 / 106	10,2 / 9,8	76	77	70	0,6
Brunéi Darussalam	5	75,3 / 80,1	13	107 / 107	100 / 99	96 / 98	3,4 / 6,7	25			
Bulgarie	11	70,3 / 77,3	11	101 / 101		90 / 87	1,4 / 2,1	42	63	40	
Burkina Faso	78	52,3 / 55,0	700	79 / 68	82 / 83	21 / 16	63,3 / 78,4	131	17	13	1,6
Burundi	95	49,8 / 52,9	1 100	139 / 132	59 / 65	21 / 15	27,7 / 40,1	19	9	8	2,0
Cambodge	57	60,2 / 63,9	540	120 / 112	60 / 65	44 / 36	14,9 / 29,1	39	40	27	0,8
Cameroun	84	51,1 / 52,3	1 000	119 / 102	63 / 63	41 / 33	16,0 / 32,2	128	29	12	5,1
Canada	5	78,8 / 83,2	7	99 / 99		102 / 100		13	74	72	0,4
Cap-Vert	23	69,0 / 74,3	210	105 / 98	90 / 92	65 / 71	10,4 / 20,7	95	61		
Chili	7	75,9 / 82,0	16	108 / 103	96 / 97	89 / 92	1,4 / 1,3	60	64		0,3
Chine	22	71,8 / 75,3	45	111 / 116	100 / 99	74 / 78	3,3 / 9,5	10	87	86	0,1

## Suivi des objectifs de la CIPD : indicateurs retenus

Pays, territoire ou zone	Mortalité			Éducation				Santé reproductive			
	Mortalité infantile. Total pour 1 000 naissances vivantes	Espérance de vie M/F	Ratio de mortalité maternelle	Taux (brut) de scolarisation primaire M/F	Pourcentage achevant la cinquième année d'enseignement primaire M/F	Taux (brut) de scolarisation secondaire M/F	Pourcentage d'analphabètes (plus de 15 ans) M/F	Naissances pour 1 000 femmes âgées de 15 à 19 ans	Prévalence de la contraception		Taux de prévalence du VIH (15-49 ans)
									Méthode quelconque	Méthodes modernes	
Chypre	5	77,6 / 82,3	10	104 / 103	97 / 100	98 / 99	1,0 / 3,3	6			
Colombie	18	69,9 / 77,2	130	120 / 120	85 / 93	86 / 95	6,7 / 6,6	74	78	68	0,6
Comores	44	64,0 / 68,5	400	125 / 114	79 / 81	52 / 39	20,7 / 32,2	46	26	19	
Costa Rica	10	76,8 / 81,7	30	110 / 109	95 / 98	87 / 92	4,3 / 3,8	67	80	72	0,4
Côte d'Ivoire	83	57,2 / 59,8	810	83 / 66	83 / 73	34 / 19	35,8 / 55,7	130	13	8	3,9
Croatie	6	73,3 / 80,0	7	99 / 98		92 / 95	0,5 / 2,0	14			<0,1
Cuba	5	77,0 / 81,2	45	103 / 101	96 / 96	92 / 91	0,2 / 0,2	45	73	72	0,1
Danemark	4	76,4 / 81,0	3	99 / 99	100 / 100	117 / 121		6			0,2
Djibouti	80	54,8 / 57,5	650	49 / 43	92 / 87	35 / 24		23	18	17	
Égypte	32	68,8 / 72,4	130	102 / 97	96 / 97	82 / 77	25,4 / 42,2	39	60	58	
El Salvador	19	67,0 / 76,5	170	117 / 113	78 / 82	63 / 64	12,9 / 18,6	83	73	66	0,8
Émirats arabes unis	9	77,0 / 79,1	37	108 / 108	100 / 100	93 / 95	10,5 / 8,5	16	28	24	
Équateur	19	72,5 / 78,5	210	119 / 118	83 / 84	75 / 76	12,7 / 18,3	83	73	58	0,3
Érythrée	51	58,0 / 62,6	450	57 / 47	77 / 69	36 / 25	23,0 / 45,5	67	8	5	1,3
Espagne	4	78,1 / 84,4	4	107 / 106	100 / 100	117 / 123	1,6 / 3,1	12	66	62	0,5
Estonie	7	68,3 / 78,9	25	101 / 99	99 / 98	98 / 101	0,2 / 0,2	21	70	56	1,3
États-Unis d'Amérique	6	77,3 / 81,7	11	98 / 99	96 / 98	94 / 94		36	73	68	0,6
Éthiopie	75	54,7 / 57,6	720	103 / 92	46 / 49	39 / 28	50,0 / 77,2	104	15	14	2,1
Ex-République yougoslave de Macédoine	14	72,2 / 76,9	10	93 / 93		85 / 82	1,4 / 4,6	22	14	10	<0,1
Fédération de Russie	11	61,1 / 73,6	28	97 / 97		86 / 84	0,3 / 0,6	25	80	70	1,1
Fidji	19	67,0 / 71,6	210	95 / 94	100 / 97	78 / 84		32			
Finlande	3	76,7 / 83,4	7	98 / 97	99 / 100	108 / 113		11			0,1
France	4	78,2 / 85,0	8	111 / 109		113 / 113		7	71		0,4
Gabon	47	60,2 / 62,5	520	135 / 134	68 / 71	52 / 45	9,1 / 16,8	90	33	12	5,9
Gambie	74	54,9 / 58,3	690	84 / 89	71 / 72	52 / 49	43,3 / 65,7	88	18	13	0,9
Géorgie	33	68,5 / 75,4	66	109 / 106	94 / 97	92 / 88	0,2 / 0,3	45	47	27	0,1
Ghana	71	56,2 / 58,0	560	106 / 105	62 / 65	58 / 52	27,7 / 40,7	64	24	17	1,9
Grèce	4	77,4 / 82,0	3	101 / 101	99 / 98	104 / 99	1,8 / 4,1	9	76	46	0,2
Guadeloupe	7	76,4 / 82,5					5,2 / 4,5	19			
Guam	9	73,7 / 78,4						52	67	58	
Guatemala	26	67,3 / 74,4	290	117 / 110	71 / 70	58 / 55	20,5 / 31,3	107	43	34	0,8
Guinée	93	56,9 / 60,9	910	97 / 83	74 / 65	45 / 26		152	9	4	1,6
Guinée-Bissau	109	47,1 / 50,1	1 100	96 / 65		26 / 14	33,9 / 63,5	129	10	6	1,8
Guinée équatoriale	95	49,9 / 52,2	680	101 / 96	34 / 31	33 / 19	3,1 / 10,9	123	10	6	
Guyana	39	65,2 / 71,0	470	109 / 108	64 / 65	102 / 102		63	34	33	
Haïti	62	59,9 / 63,4	670					46	32	24	2,2
Honduras	26	70,3 / 75,1	280	116 / 116	75 / 80	57 / 72	16,3 / 16,5	93	65	56	0,7
Hongrie	7	69,8 / 77,8	6	100 / 98		98 / 97	0,9 / 1,1	20	81	71	0,1
Hong Kong, Chine <sup>a</sup>	4	79,7 / 85,4		102 / 100	100 / 100	82 / 84		6	80	75	
Îles Salomon	40	66,1 / 68,1	220	109 / 106		38 / 32		42	35	27	

## Suivi des objectifs de la CIPD : indicateurs retenus

Pays, territoire ou zone	Mortalité			Éducation				Santé reproductive			
	Mortalité infantile. Total pour 1 000 naissances vivantes	Espérance de vie M/F	Ratio de mortalité maternelle	Taux (brut) de scolarisation primaire M/F	Pourcentage achevant la cinquième année d'enseignement primaire M/F	Taux (brut) de scolarisation secondaire M/F	Pourcentage d'analphabètes (plus de 15 ans) M/F	Naissances pour 1 000 femmes âgées de 15 à 19 ans	Prévalence de la contraception		Taux de prévalence du VIH (15-49 ans)
								Méthode quelconque	Méthodes modernes		
Inde	52	62,9 / 66,0	450	115 / 111	66 / 65	61 / 52	24,8 / 49,2	68	56	49	0,3
Indonésie	24	69,5 / 73,5	420	121 / 118	83 / 89	75 / 74	4,8 / 11,2	40	61	57	0,2
Iran (République islamique d')	27	70,5 / 73,4	140	107 / 151	88 / 87	80 / 79	12,7 / 22,8	18	73	59	0,2
Iraq	31	65,2 / 72,0	300	106 / 89	87 / 73	56 / 37	14,0 / 30,8	86	50	33	
Irlande	4	77,9 / 82,7	1	105 / 105	97 / 100	111 / 119		16	89	89	0,2
Islande	3	80,5 / 83,6	4	98 / 98	99 / 100	108 / 112		15			
Israël	5	79,0 / 83,1	4	110 / 111	100 / 99	89 / 91		14			0,1
Italie	4	78,4 / 84,4	3	104 / 103	99 / 100	100 / 99	0,9 / 1,5	5	63	41	0,4
Jamahiriyi arabe libyenne	17	72,2 / 77,4	97	113 / 108		86 / 101	5,1 / 18,7	3	45	26	
Jamaïque	22	69,1 / 75,6	170	95 / 92	88 / 93	89 / 93	19,4 / 9,2	77	69	66	1,6
Japon	3	79,6 / 86,6	6	102 / 102		101 / 101		5	54	44	
Jordanie	18	71,3 / 75,1	62	97 / 97	97 / 96	87 / 90	4,5 / 11,1	25	57	41	
Kazakhstan	24	59,4 / 71,6	140	108 / 109		93 / 91	0,2 / 0,5	31	51	49	0,1
Kenya	60	55,0 / 56,0	560	113 / 110	81 / 85	61 / 56	9,7 / 17,2	104	46	39	
Kirghizistan	36	64,8 / 72,1	150	95 / 94		85 / 86	0,5 / 0,9	32	48	46	0,1
Koweït	9	76,4 / 80,2	4	96 / 95	100 / 99	88 / 91	4,8 / 6,9	13	52	39	
Lesotho	65	45,6 / 45,9	960	108 / 107	55 / 69	34 / 45	17,4 / 4,9	74	37	35	23,2
Lettonie	9	68,1 / 77,6	10	100 / 96	98 / 95	97 / 99	0,2 / 0,2	15	68	56	0,8
Liban	21	70,3 / 74,6	150	102 / 100	96 / 97	77 / 86	6,6 / 14,0	16	58	34	0,1
Libéria	91	57,7 / 60,5	1 200	96 / 86		36 / 27	36,7 / 47,0	142	11	10	1,7
Lituanie	8	66,3 / 78,0	11	97 / 95		99 / 99	0,3 / 0,3	22	51	33	0,1
Luxembourg	4	77,3 / 82,5	12	100 / 101	97 / 100	95 / 98		12			
Madagascar	61	59,6 / 62,9	510	154 / 149	42 / 43	31 / 29	23,5 / 34,7	133	40	28	0,1
Malaisie	8	72,5 / 77,2	62	97 / 96	94 / 94	66 / 71	5,7 / 10,2	13	55	30	0,5
Malawi	78	53,7 / 55,4	1 100	119 / 122	44 / 43	32 / 27	19,8 / 34,2	135	41	38	11,9
Maldives	20	70,8 / 74,1	120	115 / 109	95 / 93	81 / 86	1,6 / 1,6	13	39	34	
Mali	103	48,5 / 49,9	970	100 / 83	88 / 85	42 / 27	65,1 / 81,8	163	8	6	1,5
Malte	6	78,2 / 81,7	8	99 / 99	99 / 100	97 / 99	8,8 / 6,5	12	86	43	
Maroc	28	69,6 / 74,1	240	112 / 102	83 / 82	60 / 51	30,6 / 55,9	19	63	52	0,1
Martinique	6	76,9 / 82,6					2,9 / 4,4	30			
Maurice <sup>a</sup>	14	68,5 / 75,9	15	100 / 99	97 / 100	87 / 88	9,6 / 15,2	39	76	39	1,7
Mauritanie	71	55,3 / 59,3	820	95 / 102	81 / 83	26 / 23	35,9 / 50,5	90	9	8	0,8
Mélanésie <sup>a</sup>	44	61,2 / 65,7						51			
Mexique	15	74,3 / 79,2	60	115 / 113	93 / 95	87 / 93	5,4 / 8,5	65	71	67	0,3
Micronésie <sup>a</sup>	23	70,5 / 74,8						37			
Mongolie	40	64,1 / 70,5	46	102 / 101	94 / 95	92 / 99	3,3 / 2,2	17	66	61	0,1
Monténégro	8	72,2 / 76,9						15	39	17	
Mozambique	83	47,8 / 48,9	520	121 / 107	63 / 58	24 / 18	30,5 / 59,9	149	17	12	12,5
Myanmar	70	60,5 / 65,0	380	117 / 117	69 / 69	49 / 49	5,3 / 10,8	18	37	33	0,7
Namibie	30	61,2 / 62,7	210	113 / 112	84 / 90	61 / 71	11,3 / 12,3	74	55	54	15,3

## Suivi des objectifs de la CIPD : indicateurs retenus

Pays, territoire ou zone	Mortalité			Éducation				Santé reproductive			
	Mortalité infantile. Total pour 1 000 naissances vivantes	Espérance de vie M/F	Ratio de mortalité maternelle	Taux (brut) de scolarisation primaire M/F	Pourcentage achevant la cinquième année d'enseignement primaire M/F	Taux (brut) de scolarisation secondaire M/F	Pourcentage d'analphabètes (plus de 15 ans) M/F	Naissances pour 1 000 femmes âgées de 15 à 19 ans	Prévalence de la contraception	Méthode quelconque	Méthodes modernes
Népal	38	66,6 / 68,2	830	123 / 106	60 / 64	46 / 41	28,9 / 54,6	101	48	44	0,5
Nicaragua	20	70,8 / 77,0	170	118 / 116	48 / 55	64 / 72	21,9 / 22,1	113	72	69	0,2
Niger	84	51,6 / 53,4	1 800	65 / 51	72 / 66	14 / 8	57,1 / 84,9	157	11	5	0,8
Nigéria	107	47,9 / 48,9	1 100	99 / 87	82 / 84	34 / 27	28,5 / 51,2	127	15	8	3,1
Norvège	3	78,8 / 83,1	7	99 / 99	99 / 100	113 / 110		9	88	82	0,1
Nouvelle-Calédonie	6	73,3 / 80,1					3,2 / 4,2	26			
Nouvelle-Zélande	4	78,7 / 82,5	9	101 / 101		115 / 122		23	75	72	0,1
Oman	11	74,8 / 78,0	64	74 / 75	99 / 100	90 / 87	10,0 / 19,1	10	32	25	
Ouganda	70	53,4 / 54,8	550	120 / 121	59 / 59	27 / 23	17,6 / 33,2	150	24	18	5,4
Ouzbékistan	46	65,1 / 71,4	24	94 / 92		102 / 101	0,5 / 1,1	13	65	59	0,1
Pakistan	61	66,9 / 67,5	320	93 / 77	68 / 72	37 / 28	33,2 / 60,0	46	27	19	0,1
Panama	17	73,4 / 78,7	130	113 / 109	87 / 88	68 / 74	5,9 / 7,2	83			1,0
Papouasie-Nouvelle-Guinée	48	59,5 / 64,0	470	59 / 50			36,4 / 44,4	55	26	20	1,5
Paraguay	30	70,2 / 74,4	150	107 / 104	83 / 84	65 / 67	4,3 / 6,5	72	79	70	0,6
Pays-Bas	4	78,2 / 82,4	6	108 / 106	99 / 100	122 / 120		4	69	67	0,2
Pérou	19	71,1 / 76,4	240	113 / 112	87 / 88	89 / 89	5,1 / 15,4	55	71	47	0,5
Philippines	21	70,1 / 74,6	230	111 / 109	73 / 81	79 / 86	6,7 / 6,1	45	51	34	
Pologne	6	71,8 / 80,1	8	97 / 97		100 / 99	0,3 / 0,7	14	73	28	0,1
Polynésie <sup>e</sup>	16	70,8 / 76,2						38			
Polynésie française	8	72,5 / 77,4						52			
Porto Rico	7	75,1 / 83,0	18				10,3 / 9,6	54	84	72	
Portugal	4	75,8 / 82,3	11	118 / 112		98 / 105	3,5 / 7,1	17	67	63	0,5
Qatar	8	75,3 / 77,3	12	109 / 108	93 / 100	79 / 115	6,2 / 9,6	16	43	32	
République arabe syrienne	15	72,7 / 76,6	130	127 / 122	93 / 92	75 / 73	10,0 / 22,8	61	58	43	
République centrafricaine	101	46,2 / 49,2	980	102 / 72	57 / 48	16 / 9	31,2 / 58,9	107	19	9	6,3
République de Corée	4	76,4 / 82,9	14	106 / 104	98 / 99	99 / 95		6	80	76	<0,1
République démocratique du Congo <sup>o</sup>	114	46,4 / 49,6	1 100	99 / 82	80 / 79	45 / 25	22,5 / 43,9	201	21	6	
République démocratique du Timor-Leste	61	61,1 / 63,0	380	110 / 103		55 / 55		54	10	7	
République démocratique populaire lao	45	64,4 / 67,4	660	117 / 106	66 / 68	48 / 39	17,5 / 36,8	37	32	29	0,2
République de Moldova	18	65,1 / 72,7	22	95 / 93		86 / 89	1,0 / 2,2	34	68	43	0,4
République dominicaine	27	70,1 / 75,8	150	108 / 101	70 / 77	69 / 81	11,8 / 11,7	109	73	70	1,1
République du Congo	79	53,0 / 54,9	740	118 / 110	76 / 80	46 / 40		113	44	13	3,5
République populaire démocratique de Corée	47	65,5 / 69,7	370				0,0 / 0,0	0	69	58	
République tchèque	4	73,8 / 79,9	4	103 / 103	99 / 99	94 / 96		11	72	63	
République-Unie de Tanzanie	60	56,1 / 57,7	950	111 / 109	85 / 89		21,0 / 33,7	130	26	20	6,2
Réunion	6	72,7 / 80,8					8,8 / 7,5	34	67	64	
Roumanie	14	69,7 / 76,7	24	100 / 99		92 / 91	1,7 / 3,1	31	70	38	0,1
Royaume-Uni	5	77,5 / 82,0	8	106 / 106		98 / 100		24	84	84	0,2

## Suivi des objectifs de la CIPD : indicateurs retenus

Pays, territoire ou zone	Mortalité			Éducation				Santé reproductive			
	Mortalité infantile. Total pour 1 000 naissances vivantes	Espérance de vie M/F	Ratio de mortalité maternelle	Taux (brut) de scolarisation primaire M/F	Pourcentage achevant la cinquième année d'enseignement primaire M/F	Taux (brut) de scolarisation secondaire M/F	Pourcentage d'analphabètes (plus de 15 ans) M/F	Naissances pour 1 000 femmes âgées de 15 à 19 ans	Prévalence de la contraception		Taux de prévalence du VIH (15-49 ans)
									Méthode quelconque	Méthodes modernes	
Rwanda	96	49,2 / 52,9	1 300	150 / 152	43 / 49	23 / 21	25,2 / 33,9	37	36	26	2,8
Samoa	21	69,2 / 75,5		100 / 99	96 / 91	74 / 83	1,0 / 1,5	28	25	23	
Sénégal	57	54,7 / 57,8	980	81 / 83	70 / 72	34 / 27	47,7 / 67,0	104	12	10	1,0
Serbie	11	72,1 / 76,7		98 / 98		87 / 90		22	41	19	0,1
Sierra Leone	102	46,9 / 49,6	2 100	168 / 148		42 / 28	48,3 / 71,1	126	8	6	1,7
Singapour	3	78,3 / 83,2	14				2,6 / 8,4	5	62	53	0,2
Slovaquie	7	71,3 / 78,9	6	103 / 102		92 / 93		21	80	66	<0,1
Slovénie	4	75,1 / 82,3	6	98 / 97		97 / 97	0,3 / 0,3	5	79	63	<0,1
Somalie	106	49,0 / 51,8	1 400	42 / 23		11 / 5		70	15	1	0,5
Soudan	66	57,3 / 60,4	450	73 / 64	89 / 100	35 / 32	21,0 / 40,4	57	8	6	1,4
Sri Lanka	15	70,8 / 78,2	58	101 / 102	98 / 98	86 / 88	7,8 / 10,9	30	68	53	
Suède	3	79,1 / 83,3	3	95 / 95	100 / 100	104 / 103		8	75	65	0,1
Suisse	4	79,8 / 84,4	5	103 / 103		98 / 94		6	82	78	0,6
Suriname	21	65,9 / 73,1	72	116 / 111	78 / 81	66 / 85	7,0 / 11,6	40	46	45	
Swaziland	59	47,8 / 46,0	390	112 / 104	76 / 88	56 / 50	12,6 / 14,4	84	51	47	26,1
Tadjikistan	58	64,7 / 69,9	170	104 / 100		90 / 78	0,2 / 0,5	28	38	33	0,3
Tchad	127	47,9 / 50,5	1 500	97 / 68	41 / 34	26 / 12	56,2 / 78,1	164	3	2	3,5
Territoire palestinien occupé	16	72,3 / 75,5		80 / 79		87 / 93	2,9 / 9,1	79	50	39	
Thaïlande	6	66,4 / 72,3	110	94 / 92		71 / 77	4,4 / 8,5	37	81	80	1,4
Togo	68	61,6 / 64,9	510	113 / 97	58 / 50	54 / 28	23,4 / 46,3	65	17	11	3,3
Trinité-et-Tobago	25	66,4 / 73,4	45	105 / 102	98 / 99	86 / 92	0,9 / 1,8	35	43	38	1,5
Tunisie	18	72,3 / 76,5	100	108 / 106	96 / 96	88 / 96	13,6 / 30,4	7	60	52	0,1
Turkménistan	49	61,4 / 69,4	130				0,3 / 0,7	20	62	45	<0,1
Turquie	26	69,8 / 74,7	44	101 / 98	94 / 94	87 / 77	3,8 / 18,7	39	71	43	
Ukraine	12	63,2 / 74,0	18	98 / 99		95 / 94	0,2 / 0,4	28	67	48	1,6
Uruguay	12	73,3 / 80,3	20	116 / 113	93 / 96	93 / 91	2,2 / 1,5	61	77	75	0,6
Vanuatu	26	68,9 / 72,9		111 / 106	81 / 83	43 / 37	17,0 / 20,5	47	39	32	
Venezuela (République bolivarienne du)	16	71,3 / 77,3	57	104 / 102	82 / 87	77 / 85	4,6 / 5,1	90	70	62	
Viet Nam	18	72,9 / 76,8	150	107 / 101	87 / 86	70 / 64	4,9 / 9,8	17	80	69	0,5
Yémen	54	62,2 / 65,6	430	94 / 76	67 / 65	61 / 30	21,1 / 57,2	68	28	19	
Zambie	87	46,7 / 47,8	830	120 / 118	92 / 88	50 / 41	19,4 / 39,0	142	41	27	15,2
Zimbabwe	51	46,8 / 46,7	880	104 / 103	68 / 71	43 / 39	5,6 / 11,2	65	60	58	15,3

Données mondiales  
et régionales

	Mortalité			Éducation				Santé reproductive			
	Mortalité infantile. Total pour 1 000 naissances vivantes	Espérance de vie M/F	Ratio de mortalité maternelle	Taux (brut) de scolarisation primaire M/F	Pourcentage achevant la cinquième année d'enseignement primaire M/F Taux (brut)	de scolarisation secondaire M/F	Pourcentage d'analphabètes (plus de 15 ans) M/F	Naissances pour 1 000 femmes âgées de 15 à 19 ans	Prévalence de la contraception Méthode quelconque	Méthodes modernes	Taux de prévalence du VIH (15-49 ans)
<b>Total mondial</b>	<b>45</b>	<b>66,1 / 70,5</b>	<b>400</b>	<b>108 / 105</b>		<b>68 / 66</b>	<b>11,8 / 21,1</b>	<b>52</b>	<b>62</b>	<b>55</b>	
<b>Régions développées*</b>	<b>6</b>	<b>74,2 / 80,9</b>	<b>9</b>					<b>21</b>	<b>68</b>	<b>58</b>	
<b>Régions en développement*</b>	<b>50</b>	<b>64,6 / 68,1</b>						<b>57</b>	<b>61</b>	<b>55</b>	
<b>Pays les moins avancés†</b>	<b>79</b>	<b>55,6 / 58,2</b>		<b>105 / 97</b>		<b>38 / 30</b>	<b>32,8 / 50,1</b>	<b>103</b>	<b>28</b>	<b>22</b>	
<b>Afrique<sup>8</sup></b>	<b>79</b>	<b>53,8 / 56,2</b>	<b>820</b>					<b>103</b>	<b>28</b>	<b>23</b>	
Afrique australe	43	50,8 / 53,1	900					61	59	58	
Afrique centrale <sup>9</sup>	109	47,5 / 50,3						167	19	7	
Afrique occidentale <sup>11</sup>	94	51,0 / 52,6						123	15	9	
Afrique orientale	72	53,6 / 55,5						111	26	21	
Afrique septentrionale <sup>10</sup>	39	66,8 / 70,5	160					32	49	44	
<b>Amérique du Nord<sup>18</sup></b>	<b>6</b>	<b>77,5 / 81,9</b>						<b>34</b>	<b>73</b>	<b>69</b>	
<b>Amérique latine et Caraïbes</b>	<b>20</b>	<b>70,8 / 77,2</b>	<b>130</b>					<b>72</b>	<b>71</b>	<b>64</b>	
Amérique centrale	18	73,1 / 78,4						74	68	63	
Amérique du Sud <sup>18</sup>	20	70,1 / 77,1						73	73	65	
Caraïbes <sup>17</sup>	34	69,5 / 74,7						65	62	55	
<b>Asie</b>	<b>39</b>	<b>67,8 / 71,5</b>	<b>330</b>					<b>40</b>	<b>67</b>	<b>61</b>	
Asie centrale et du Sud	54	63,4 / 66,4						63	53	45	
Asie du Sud-Est	26	68,6 / 73,1	300					33	60	53	
Asie occidentale	28	69,5 / 74,2	160					48	54	35	
Asie orientale <sup>13</sup>	21	72,6 / 76,8	50					9	86	85	
<b>États arabes<sup>12</sup></b>	<b>38</b>	<b>67,4 / 71,1</b>	<b>240</b>					<b>42</b>	<b>46</b>	<b>40</b>	<b>0,5</b>
<b>Europe</b>	<b>7</b>	<b>71,7 / 79,6</b>						<b>17</b>	<b>68</b>	<b>55</b>	
Europe méridionale <sup>15</sup>	5	77,1 / 83,0						11	62	46	
Europe occidentale <sup>16</sup>	4	77,9 / 83,5						7	74	69	
Europe orientale	10	64,5 / 75,2						24	64	44	
Europe septentrionale <sup>14</sup>	5	76,9 / 81,9						19	81	75	
<b>Océanie</b>	<b>22</b>	<b>74,6 / 79,3</b>	<b>430</b>					<b>28</b>		<b>59</b>	
Australie-Nouvelle-Zélande	4	79,4 / 83,8						16			

# Indicateurs démographiques, sociaux et économiques

Pays, territoire ou zone	Population totale (en millions) (2010)	Population prévue (en millions) (2050)	Taux moyen de croissance démographique (%) (2005-2010)	% de population urbaine (2010)	Taux de croissance urbaine (2005-2010)	Taux total de fécondité (2010)	% de naissances avec assistance qualifiée	RNB par habitant (PPA en \$É.-U.) (2008)	Dépenses par élève du primaire (en % du PIB par habitant)	Assistance extérieure en matière de pop. (milliers de \$É.-U.)	Mortalité des moins de 5 ans M/F (chiffres estimatifs, 2005-2010)	Consommation d'énergie par habitant	Accès à des sources d'eau potable de meilleure qualité
Afghanistan	29,1	73,9	3,4	23	4,6	6,42	14			70 427	233 / 238		22
Afrique du Sud	50,5	56,8	1,0	62	1,8	2,48	91	9 780	13,7	408 377	79 / 64	2 807	93
Albanie	3,2	3,3	0,4	52	2,5	1,85	100	7 950	7,8	8 067	18 / 17	694	97
Algérie	35,4	49,6	1,5	66	2,5	2,32	95	7 940	11,3	5 120	35 / 31	1 089	85
Allemagne	82,1	70,5	-0,1	74	0,0	1,33	100	35 940	16,1	(194 579)	5 / 5	4 027	100
Angola	19,0	42,3	2,7	59	4,3	5,53	47	5 020		36 836	220 / 189	606	51
Antilles néerlandaises	0,2	0,2	1,5	93	1,7	1,94				0	16 / 12	11 321	
Arabie saoudite	26,2	43,7	2,1	82	2,4	2,97	96		18,4	0	26 / 17	6 223	89
Argentine	40,7	50,9	1,0	92	1,2	2,21	99	14 020	13,2	9 328	17 / 14	1 850	96
Arménie	3,1	3,0	0,2	64	0,2	1,76	98	6 310		7 439	29 / 25	926	98
Australie <sup>1</sup>	21,5	28,7	1,1	89	1,3	1,85	99	34 040	18,2	(125 942)	6 / 5	5 888	100
Autriche	8,4	8,5	0,4	68	0,7	1,39	100	37 680	23,4	(8 381)	6 / 5	3 997	100
Azerbaïdjan	8,9	10,6	1,1	52	1,3	2,15	89	7 770	5,2	4 673	54 / 52	1 388	78
Bahamas	0,3	0,5	1,2	84	1,5	1,98	99			15	14 / 12		97
Bahreïn	0,8	1,3	2,1	89	2,1	2,20	99		15,4	52	13 / 13	11 551	
Bangladesh	164,4	222,5	1,4	28	3,2	2,25	18	1 440	10,5	87 635	58 / 56	163	80
Barbade	0,3	0,2	0,3	44	1,7	1,55	100		27,7	530	12 / 10		100
Bélarus	9,6	7,3	-0,5	75	0,2	1,28	100	12 150		6 473	14 / 9	2 891	100
Belgique	10,7	11,5	0,5	97	0,6	1,79	99	34 760	20,5	(39 644)	6 / 5	5 366	
Belize	0,3	0,5	2,1	52	2,9	2,78	96	6 040	14,3	460	23 / 19		91
Bénin	9,2	22,0	3,2	42	4,1	5,30	78	1 460	12,4	15 969	123 / 118	343	65
Bhoutan	0,7	1,0	1,7	35	4,0	2,50	51	4 880		2 005	69 / 59		81
Bolivie (État plurinational de)	10,0	14,9	1,8	67	2,5	3,29	66	4 140	13,7	31 896	65 / 56	571	86
Bosnie-Herzégovine	3,8	3,0	-0,1	49	1,1	1,22	100	8 620		4 507	17 / 12	1 483	99
Botswana	2,0	2,8	1,5	61	2,7	2,78	94	13 100	12,6	234 969	60 / 47	1 068	96
Brésil	195,4	218,5	1,0	87	1,5	1,78	97	10 070	15,4	29 071	33 / 25	1 239	91
Brunéi Darussalam	0,4	0,7	1,9	76	2,5	2,02	100				7 / 6	7 190	
Bulgarie	7,5	5,4	-0,6	71	-0,3	1,46	99	11 950	23,6	1 984	17 / 13	2 641	99
Burkina Faso	16,3	40,8	3,4	26	6,9	5,77	54	1 160	29,1	30 454	160 / 154		72
Burundi	8,5	14,8	2,9	11	5,8	4,32	34	380	18,8	20 378	177 / 155		71
Cambodge	15,1	23,8	1,6	20	3,0	2,81	44	1 820	5,4	63 618	92 / 85	358	65
Cameroun	20,0	36,7	2,3	58	3,7	4,45	63	2 180	7,6	21 757	151 / 136	391	70
Canada	33,9	44,4	1,0	81	1,1	1,59	100	36 220		(187 514)	6 / 6	8 169	100
Cap-Vert	0,5	0,7	1,4	61	2,7	2,61	78	3 450	13,6	1 789	38 / 23		80
Chili	17,1	20,7	1,0	89	1,3	1,92	100	13 270	11,9	2 063	10 / 8	1 851	95
Chine	1 354,1	1 417,0	0,6	47	2,6	1,77	98	6 020		81 188	25 / 35	1 484	88

## Indicateurs démographiques, sociaux et économiques

Pays, territoire ou zone	Population totale (en millions) (2010)	Population prévue (en millions) (2050)	Taux moyen de croissance démographique (%) (2005-2010)	% de population urbaine (2010)	Taux de croissance urbaine (2005-2010)	Taux total de fécondité (2010)	% de naissances avec assistance qualifiée	RNB par habitant (PPA en \$É.-U.) (2008)	Dépenses par élève du primaire (en % du PIB par habitant)	Assistance extérieure en matière de pop. (milliers de \$É.-U.)	Mortalité des moins de 5 ans M/F (chiffres estimatifs, 2005-2010)	Consommation d'énergie par habitant	Accès à des sources d'eau potable de meilleure qualité
Chypre	0,9	1,2	1,0	70	1,3	1,52	100		27,7	0	7 / 6	2 854	100
Colombie	46,3	62,9	1,5	75	1,9	2,38	96	8 510	12,4	6 631	30 / 22	655	93
Comores	0,7	1,2	2,3	28	2,5	3,81	62	1 170	9,3	321	71 / 54		85
Costa Rica	4,6	6,4	1,4	64	2,2	1,93	94	10 950	17,0	2 965	13 / 10	1 070	98
Côte d'Ivoire	21,6	43,4	2,3	51	3,8	4,42	57	1 580		102 645	129 / 117	496	81
Croatie	4,4	3,8	-0,2	58	0,3	1,46	100	18 420	17,2	535	8 / 7	2 101	99
Cuba	11,2	9,7	0,0	75	-0,1	1,51	100		51,1	5 515	9 / 6	884	91
Danemark	5,5	5,6	0,2	87	0,5	1,85		37 280	24,5	(161 001)	6 / 6	3 598	100
Djibouti	0,9	1,5	1,8	76	1,8	3,70	93	2 330	24,4	4 390	134 / 116		92
Égypte	84,5	129,5	1,8	43	2,0	2,77	79	5 460		51 869	42 / 39	840	98
El Salvador	6,2	7,9	0,4	64	1,3	2,27	84	6 670	8,5	10 577	29 / 23	800	84
Émirats arabes unis	4,7	8,3	2,8	84	3,2	1,87	100		4,9	0	10 / 12	11 832	100
Équateur	13,8	18,0	1,1	67	2,1	2,47	99	7 760		14 067	29 / 22	885	95
Érythrée	5,2	10,8	3,1	22	5,2	4,43	28	630	8,2	14 920	78 / 71	151	60
Espagne	45,3	51,3	1,0	77	1,2	1,50		31 130	19,4	(230 763)	5 / 5	3 208	100
Estonie	1,3	1,2	-0,1	69	-0,1	1,73	100	19 280	19,6	(8)	11 / 8	4 198	100
États-Unis d'Amérique	317,6	403,9	1,0	82	1,3	2,07	99	46 970	22,2	(4 672 158)	7 / 8	7 766	99
Éthiopie	85,0	173,8	2,6	17	3,5	5,10	6	870	12,4	361 647	138 / 124	290	42
Ex-République yougoslave de Macédoine	2,0	1,9	0,1	59	0,2	1,44	98	9 950		3 043	17 / 16	1 482	100
Fédération de Russie	140,4	116,1	-0,4	73	-0,3	1,41	100	15 630		60 004	18 / 14	4 730	97
Fidji	0,9	0,9	0,6	52	1,4	2,66	99	4 270	17,4	1 002	25 / 24		47
Finlande	5,3	5,4	0,4	85	0,7	1,84	100	35 660	17,9	(61 120)	5 / 4	6 895	100
France	62,6	67,7	0,5	85	1,4	1,87	99	34 400	17,1	(121 609)	5 / 4	4 258	100
Gabon	1,5	2,5	1,8	86	2,4	3,17	86	12 270		2 275	85 / 75	1 300	87
Gambie	1,8	3,8	2,7	58	4,3	4,88	57	1 280	6,3	2 918	123 / 109		86
Géorgie	4,2	3,3	-1,1	53	-1,0	1,59	98	4 850	14,7	12 228	39 / 33	767	99
Ghana	24,3	45,2	2,1	51	3,6	4,16	50	1 430	17,9	39 987	119 / 115	415	80
Grèce	11,2	10,9	0,2	61	0,6	1,39		28 470	16,2	(6 358)	5 / 4	2 875	100
Guadeloupe	0,5	0,5	0,5	98	0,5	2,08	99				10 / 8		
Guam	0,2	0,2	1,3	93	1,3	2,46	87				11 / 10		
Guatemala	14,4	27,5	2,5	49	3,4	3,93	41	4 690	10,3	39 596	45 / 34	620	96
Guinée	10,3	24,0	2,3	35	3,6	5,24	38	1 190	5,0	10 160	157 / 138		70
Guinée-Bissau	1,6	3,6	2,2	30	2,5	5,61	39	530		2 954	207 / 186		57
Guinée équatoriale	0,7	1,4	2,6	40	3,0	5,23	63	21 700		4 885	177 / 160		43
Guyana	0,8	0,6	-0,1	29	0,1	2,28	83	2 510	14,4	27 692	66 / 47		93
Haïti	10,2	15,5	1,6	52	4,9	3,35	26	1 180		125 729	90 / 80	286	58
Honduras	7,6	12,4	2,0	52	3,2	3,12	67	3 870	1,1	34 277	44 / 35	661	84
Hongrie	10,0	8,9	-0,2	68	0,3	1,39	100	17 790	25,6	0	9 / 8	2 658	100
Hong Kong, Chine <sup>a</sup>	7,1	8,6	0,5	100	0,5	1,01	100	43 960	12,7		5 / 4	1 985	
Îles Salomon	0,5	1,0	2,5	19	4,2	3,70	43	2 580		1 723	56 / 57		70

# Indicateurs démographiques, sociaux et économiques

Pays, territoire ou zone	Population totale (en millions) (2010)	Population prévue (en millions) (2050)	Taux moyen de croissance démographique (%) (2005-2010)	% de population urbaine (2010)	Taux de croissance urbaine (2005-2010)	Taux total de fécondité (2010)	% de naissances avec assistance qualifiée	RNB par habitant (PPA en \$É.-U.) (2008)	Dépenses par élève du primaire (en % du PIB par habitant)	Assistance extérieure en matière de pop. (milliers de \$É.-U.)	Mortalité des moins de 5 ans M/F (chiffres estimatifs, 2005-2010)	Consommation d'énergie par habitant	Accès à des sources d'eau potable de meilleure qualité
Inde	1 214,5	1 613,8	1,4	30	2,3	2,63	47	2 960	8,9	165 179	77 / 86	529	89
Indonésie	232,5	288,1	1,2	44	1,7	2,10	73	3 830		68 013	37 / 27	849	80
Iran (République islamique d')	75,1	97,0	1,2	71	2,1	1,76	97		13,5	4 727	33 / 35	2 604	94
Iraq	31,5	64,0	2,2	66	1,9	3,87	89			13 593	43 / 38	1 105	77
Irlande	4,6	6,3	1,8	62	2,3	1,95	100	37 350	15,0	(113 290)	6 / 6	3 457	
Islande	0,3	0,4	2,1	93	2,3	2,09		25 220	26,1		4 / 4	15 708	100
Israël	7,3	10,6	1,7	92	1,7	2,72		27 450	20,2	37	6 / 5	3 059	100
Italie	60,1	57,1	0,5	68	0,7	1,40	99	30 250	25,1	(29 393)	5 / 4	3 001	
Jamahiriya arabe libyenne	6,5	9,8	2,0	78	2,2	2,59	100	15 630		11 206	20 / 19	2 889	71
Jamaïque	2,7	2,7	0,5	52	0,5	2,34	97	7 360	17,3	11 253	28 / 28	1 852	93
Japon	127,0	101,7	-0,1	67	0,2	1,26	100	35 220	21,9	(125 139)	5 / 4	4 019	100
Jordanie	6,5	10,2	3,0	79	3,1	2,96	99	5 530	13,0	20 436	24 / 19	1 259	98
Kazakhstan	15,8	17,8	0,7	59	1,2	2,29	100	9 690		13 595	34 / 26	4 292	96
Kenya	40,9	85,4	2,6	22	4,0	4,78	42	1 580	22,3	345 313	112 / 95	485	57
Kirghizistan	5,6	6,9	1,2	35	0,9	2,50	98	2 140		13 924	49 / 42	556	89
Koweït	3,1	5,2	2,4	98	2,5	2,14	100		11,1	0	11 / 9	9 463	
Lesotho	2,1	2,5	0,9	27	3,8	3,20	55	2 000	22,3	40 044	112 / 96		78
Lettonie	2,2	1,9	-0,5	68	-0,5	1,45	100	16 740	37,3	0	12 / 10	2 052	99
Liban	4,3	5,0	0,8	87	1,0	1,84	98	10 880		5 065	31 / 21	959	100
Libéria	4,1	8,8	4,1	48	4,9	4,92	46	300	5,7	18 010	144 / 136		64
Lituanie	3,3	2,6	-1,0	67	-0,9	1,39	100	18 210	16,4	0	14 / 9	2 740	
Luxembourg	0,5	0,7	1,2	85	1,5	1,67	100	64 320	20,3	(35 748)	6 / 6	8 790	100
Madagascar	20,1	42,7	2,7	30	3,8	4,52	51	1 040	7,4	15 964	105 / 95		47
Malaisie	27,9	39,7	1,7	72	3,0	2,46	100	13 740	10,8	152	12 / 10	2 733	99
Malawi	15,7	36,6	2,8	20	5,4	5,36	54	830	10,0	109 059	125 / 117		76
Maldives	0,3	0,5	1,4	40	4,9	1,98	84	5 280	26,8	488	31 / 26		83
Mali	13,3	28,3	2,4	36	4,7	5,35	49	1 090	10,4	49 473	193 / 188		60
Malte	0,4	0,4	0,4	95	0,6	1,25	100		13,2		7 / 7	2 120	100
Maroc	32,4	42,6	1,2	58	2,3	2,31	63	4 330	16,3	20 335	43 / 29	460	83
Martinique	0,4	0,4	0,4	89	0,3	1,88	100				8 / 8		
Maurice <sup>a</sup>	1,3	1,4	0,7	42	0,5	1,80	99	12 480	10,3	379	20 / 15		100
Mauritanie	3,4	6,1	2,4	41	2,9	4,30	61		12,8	9 061	128 / 112		60
Mélanésie <sup>a</sup>	8,8	15,6	2,2	18	2,1	3,74	46				64 / 62		
Mexique	110,6	129,0	1,0	78	1,4	2,12	94	14 270	13,4	8 610	22 / 18	1 750	95
Micronésie <sup>a</sup>	0,6	0,8	1,3	68	1,6	2,43	87				33 / 26		
Mongolie	2,7	3,4	1,2	62	2,0	1,97	99	3 480	14,7	5 848	49 / 40	1 182	72
Monténégro	0,6	0,6	0,0	61	-0,1	1,64	99	13 920		1 491	11 / 9		98
Mozambique	23,4	44,1	2,3	38	4,5	4,87	48	770	2,8	236 034	162 / 144	418	42
Myanmar	50,5	63,4	0,9	34	2,9	2,26	57		2,5	14 345	120 / 102	319	80
Namibie	2,2	3,6	1,9	38	3,5	3,22	81	6 270	15,7	81 342	58 / 45	745	93

## Indicateurs démographiques, sociaux et économiques

Pays, territoire ou zone	Population totale (en millions) (2010)	Population prévue (en millions) (2050)	Taux moyen de croissance démographique (%) (2005-2010)	% de population urbaine (2010)	Taux de croissance urbaine (2005-2010)	Taux total de fécondité (2010)	% de naissances avec assistance qualifiée	RNB par habitant (PPA en \$É.-U.) (2008)	Dépenses par élève du primaire (en % du PIB par habitant)	Assistance extérieure en matière de pop. (milliers de \$É.-U.)	Mortalité des moins de 5 ans M/F (chiffres estimatifs, 2005-2010)	Consommation d'énergie par habitant	Accès à des sources d'eau potable de meilleure qualité
Népal	29,9	49,0	1,8	19	5,0	2,76	19	1 120	15,1	30 907	52 / 55	338	89
Nicaragua	5,8	8,1	1,3	57	1,8	2,64	74	2 620	9,8	32 871	29 / 22	621	79
Niger	15,9	58,2	3,9	17	4,4	7,01	18	680	27,1	23 079	171 / 173		42
Nigéria	158,3	289,1	2,3	50	3,8	5,07	35	1 940		383 352	190 / 184	722	47
Norvège	4,9	5,9	0,9	79	1,4	1,88		58 500	18,2	(304 979)	5 / 4	5 704	100
Nouvelle-Calédonie	0,3	0,4	1,5	57	1,3	2,04	92				9 / 8		
Nouvelle-Zélande	4,3	5,3	0,9	86	1,0	2,03	94	25 090	17,6	(17 160)	6 / 5	3 966	97
Oman	2,9	4,9	2,1	73	2,4	2,92	98		15,7	30	14 / 13	5 678	82
Ouganda	33,8	91,3	3,3	13	4,4	6,16	42	1 140	8,5	236 072	129 / 116		64
Ouzbékistan	27,8	36,4	1,1	36	0,9	2,23	100	2 660		5 637	63 / 53	1 812	88
Pakistan	184,8	335,2	2,2	36	3,0	3,79	39	2 700		27 007	85 / 94	512	90
Panama	3,5	5,1	1,6	75	2,7	2,49	91	11 650	7,5	316	27 / 20	845	92
Papouasie-Nouvelle-Guinée	6,9	12,9	2,4	13	2,3	3,95	39	2 000		51 237	70 / 68		40
Paraguay	6,5	9,9	1,8	61	2,8	2,91	77	4 820	11,5	7 533	44 / 32	686	77
Pays-Bas	16,7	17,4	0,4	83	1,1	1,75	100	41 670	17,8	(496 014)	6 / 5	4 909	100
Pérou	29,5	39,8	1,2	77	1,7	2,49	73	7 980	7,3	28 602	38 / 27	494	84
Philippines	93,6	146,2	1,8	49	2,1	2,98	60	3 900	8,6	48 866	32 / 21	451	93
Pologne	38,0	32,0	-0,1	61	-0,2	1,28	100	17 310	27,0	201	9 / 7	2 547	
Polynésie <sup>7</sup>	0,7	0,8	0,8	42	1,1	2,87	100				22 / 19		
Polynésie française	0,3	0,4	1,3	51	1,2	2,17	100			0	10 / 10		
Porto Rico	4,0	4,1	0,4	99	0,7	1,84	100			0	9 / 8		
Portugal	10,7	10,0	0,3	61	1,4	1,38	100	22 080	22,4	(7 347)	6 / 5	2 363	99
Qatar	1,5	2,3	10,7	96	10,7	2,32	100			0	10 / 10	19 504	100
République arabe syrienne	22,5	36,9	3,3	56	4,0	3,10	93	4 350	18,4	1 464	21 / 16	978	89
République centrafricaine	4,5	7,6	1,9	39	2,3	4,59	54	730	5,5	17 016	196 / 163		66
République de Corée	48,5	44,1	0,4	83	0,8	1,24	100	28 120	17,2	0	6 / 6	4 586	92
République démocratique du Congo <sup>2</sup>	67,8	147,5	2,8	35	4,6	5,79	74	290		88 513	209 / 187	289	46
République démocratique du Timor-Leste	1,2	3,2	3,3	28	4,8	6,27	19	4 690	27,6	7 621	92 / 91		62
République démocratique populaire lao	6,4	10,7	1,8	33	5,6	3,35	20	2 040	9,9	8 294	68 / 61		60
République de Moldova	3,6	2,7	-1,0	47	0,7	1,51	100	3 210	34,3	6 246	26 / 21	910	90
République dominicaine	10,2	13,4	1,4	69	2,4	2,57	98	7 890	7,4	25 647	37 / 29	804	95
République du Congo	3,8	6,9	1,9	62	2,5	4,17	86	3 090	2,9	6 253	135 / 122	357	71
République populaire démocratique de Corée	24,0	24,6	0,4	60	0,5	1,85	97			310	63 / 63	774	100
République tchèque	10,4	10,3	0,4	74	0,4	1,48	100	22 790	13,6	20	5 / 4	4 428	100
République-Unie de Tanzanie	45,0	109,5	2,9	26	4,6	5,47	46	1 230		306 163	112 / 100	443	55
Réunion	0,8	1,1	1,3	94	1,7	2,39					10 / 8		
Roumanie	21,2	17,3	-0,4	57	0,6	1,33	99	13 500	10,7	6 064	20 / 15	1 806	88
Royaume-Uni	61,9	72,4	0,5	80	0,7	1,86	99	36 130	22,1	(1 138 817)	6 / 6	3 464	100

# Indicateurs démographiques, sociaux et économiques

Pays, territoire ou zone	Population totale (en millions) (2010)	Population prévue (en millions) (2050)	Taux moyen de croissance démographique (%) (2005-2010)	% de population urbaine (2010)	Taux de croissance urbaine (2005-2010)	Taux total de fécondité (2010)	% de naissances avec assistance qualifiée	RNB par habitant (PPA en \$É.-U.) (2008)	Dépenses par élève du primaire (en % du PIB par habitant)	Assistance extérieure en matière de pop. (milliers de \$É.-U.)	Mortalité des moins de 5 ans M/F (chiffres estimatifs, 2005-2010)	Consommation d'énergie par habitant	Accès à des sources d'eau potable de meilleure qualité
Rwanda	10,3	22,1	2,7	19	4,1	5,25	52	1 010	8,2	138 355	167 / 143		65
Samoa	0,2	0,2	0,0	20	-1,0	3,76	100	4 340	11,8	493	28 / 25		88
Sénégal	12,9	26,1	2,6	42	3,2	4,79	52	1 760	17,0	33 060	125 / 114	225	77
Serbie	9,9	9,2	0,0	56	0,6	1,61	99	11 150		6 591	15 / 13	2 141	99
Sierra Leone	5,8	12,4	2,7	38	3,5	5,12	42	750		15 061	160 / 136		53
Singapour	4,8	5,2	2,5	100	2,5	1,27	100	47 940	8,9	0	4 / 4	5 831	
Slovaquie	5,4	4,9	0,1	55	-0,1	1,31	100	21 300	15,3	2	9 / 8	3 307	100
Slovénie	2,0	2,0	0,2	50	-0,0	1,42	100	26 910	24,7	0	5 / 4	3 632	
Somalie	9,4	23,5	2,3	37	3,5	6,31	33			5 934	186 / 174		29
Soudan	43,2	75,9	2,2	40	4,1	3,95	49	1 930		67 284	117 / 104	363	70
Sri Lanka	20,4	21,7	0,9	14	0,3	2,29	99	4 460		4 121	21 / 18	464	82
Suède	9,3	10,6	0,5	85	0,6	1,87		38 180	24,7	(328 000)	4 / 4	5 512	100
Suisse	7,6	8,5	0,4	74	0,5	1,47	100	46 460	23,3	(44 848)	6 / 5	3 406	100
Suriname	0,5	0,6	1,0	69	1,6	2,35	90	7 130		934	35 / 26		92
Swaziland	1,2	1,7	1,3	21	0,8	3,37	74	5 010	16,3	21 503	111 / 92		60
Tadjikistan	7,1	11,1	1,6	26	1,6	3,29	83	1 860		7 212	83 / 74	580	67
Tchad	11,5	27,8	2,8	28	4,6	6,00	14	1 160	7,1	6 236	220 / 201		48
Territoire palestinien occupé	4,4	10,3	3,2	74	3,5	4,80	97			8 753	23 / 18		
Thaïlande	68,1	73,4	0,7	34	1,7	1,83	97	5 990	14,4	45 393	13 / 8	1 553	98
Togo	6,8	13,2	2,5	43	4,1	4,08	62	820	9,4	9 730	105 / 91	390	59
Trinité-et-Tobago	1,3	1,3	0,4	14	2,9	1,66	98	23 950	16,0	3 108	37 / 28	11 506	94
Tunisie	10,4	12,7	1,0	67	1,6	1,83	90	7 070	20,9	6 239	24 / 21	864	94
Turkménistan	5,2	6,8	1,3	50	2,2	2,39	100	6 210		821	72 / 56	3 631	
Turquie	75,7	97,4	1,2	70	1,9	2,09	83	13 770	10,7	3 706	36 / 27	1 370	97
Ukraine	45,4	35,0	-0,7	69	-0,4	1,40	99	7 210		51 727	18 / 13	2 953	97
Uruguay	3,4	3,6	0,3	92	0,4	2,07	99	12 540	8,5	312	18 / 15	953	100
Vanuatu	0,2	0,5	2,5	26	4,3	3,81	93	3 940		1 425	39 / 29		59
Venezuela (République bolivarienne du)	29,0	42,0	1,7	93	2,0	2,47	95	12 830	9,1	596	24 / 19	2,319	89
Viet Nam	89,0	111,7	1,1	30	3,3	2,01	88	2 700	19,7	86 759	27 / 20	655	92
Yémen	24,3	53,7	2,9	32	4,8	4,97	36	2 210		28 563	84 / 73	324	66
Zambie	13,3	29,0	2,4	36	2,8	5,64	47	1 230	5,5	264 458	169 / 152	604	58
Zimbabwe	12,6	22,2	0,3	38	1,6	3,29	69			50 524	100 / 88	759	81

Données  
mondiales  
et régionales

	Population totale (en millions) (2010)	Population prévue (en millions) (2050)	Taux moyen de croissance démographique (%) (2005-2010)	% de population urbaine (2010)	Taux de croissance urbaine (2005-2010)	Taux total de fécondité (2010)	% de naissances avec assistance qualifiée	RNB par habitant (PPA en \$É.-U.) (2008)	Dépenses par élève du primaire (en % du PIB par habitant)	Assistance extérieure en matière de pop. (milliers de \$É.-U.)	Mortalité des moins de 5 ans M/F (chiffres estimatifs, 2005-2010)	Consommation d'énergie par habitant	Accès à des sources d'eau potable de meilleure qualité
<b>Total mondial</b>	<b>6 908,7</b>	<b>9 150,0</b>	<b>1,2</b>	<b>50</b>	<b>1,9</b>	<b>2,52</b>	<b>66</b>	<b>10 357</b>		<b>9 799 625</b>	<b>71 / 71</b>	<b>1 820</b>	
<b>Régions développées*</b>	<b>1 237,2</b>	<b>1 275,2</b>	<b>0,3</b>	<b>75</b>	<b>0,7</b>	<b>1,65</b>	<b>99</b>				<b>8 / 7</b>		
<b>Régions en développement +</b>	<b>5 671,5</b>	<b>7 946,0</b>	<b>1,4</b>	<b>45</b>	<b>2,4</b>	<b>2,67</b>	<b>62</b>				<b>78 / 78</b>		
<b>Pays les moins avancés †</b>	<b>854,7</b>	<b>1 672,4</b>	<b>2,3</b>	<b>29</b>	<b>4,0</b>	<b>4,23</b>	<b>38</b>	<b>1 338</b>			<b>138 / 126</b>	<b>309</b>	
<b>Afrique<sup>8</sup></b>	<b>1 009,9</b>	<b>1 998,5</b>	<b>2,3</b>	<b>40</b>	<b>3,4</b>	<b>4,45</b>	<b>49</b>			<b>4 157 120</b>	<b>142 / 130</b>		
Afrique australe	58,0	67,4	1,0	59	1,9	2,55	89			786 248	80 / 65		
Afrique centrale <sup>9</sup>	128,9	273,0	2,6	43	4,1	5,42	63			184 726	200 / 178		
Afrique occidentale <sup>11</sup>	306,1	625,6	2,5	45	3,9	5,06	42			749 903	169 / 162		
Afrique orientale	327,2	711,4	2,6	24	3,8	5,09	35			2 117 228	131 / 117		
Afrique septentrionale <sup>10</sup>	212,9	321,1	1,7	51	2,5	2,80	73			162 098	60 / 52		
<b>Amérique du Nord<sup>19</sup></b>	<b>351,7</b>	<b>448,5</b>	<b>1,0</b>	<b>82</b>	<b>1,3</b>	<b>2,02</b>	<b>99</b>				<b>7 / 7</b>		
<b>Amérique latine et Caraïbes</b>	<b>588,6</b>	<b>729,2</b>	<b>1,1</b>	<b>80</b>	<b>1,6</b>	<b>2,17</b>	<b>90</b>	<b>10 309</b>		<b>510 881</b>	<b>31 / 24</b>		
Amérique centrale	153,1	196,8	1,2	72	1,6	2,36	83			131 738	27 / 21		
Amérique du Sud <sup>18</sup>	393,2	482,9	1,1	84	1,6	2,08	94			159 062	31 / 24		
Caraïbes <sup>17</sup>	42,3	49,5	0,8	67	1,6	2,33	73			172 362	48 / 41		
<b>Asie</b>	<b>4 166,7</b>	<b>5 231,5</b>	<b>1,1</b>	<b>42</b>	<b>2,3</b>	<b>2,30</b>	<b>65</b>			<b>1 105 784</b>	<b>56 / 61</b>		
Asie centrale et du Sud	1 780,5	2 536,0	1,5	32	2,4	2,70	45			441 254	78 / 85		
Asie du Sud-Est	589,6	766,0	1,2	42	2,2	2,25	73			343 521	41 / 32		
Asie occidentale	232,7	371,8	1,9	67	2,3	2,85	81			109 217	40 / 33		
Asie orientale <sup>13</sup>	1 564,0	1 600,0	0,6	50	2,2	1,73	98			87 368	24 / 33		
<b>États arabes<sup>12</sup></b>	<b>359,4</b>	<b>598,2</b>	<b>2,1</b>	<b>56</b>	<b>2,5</b>	<b>3,20</b>	<b>73</b>	<b>6 616</b>	<b>13,0</b>	<b>254 595</b>	<b>58 / 51</b>	<b>1 581</b>	<b>84</b>
<b>Europe</b>	<b>732,8</b>	<b>691,0</b>	<b>0,1</b>	<b>73</b>	<b>0,4</b>	<b>1,52</b>	<b>99</b>				<b>10 / 8</b>		
Europe méridionale <sup>15</sup>	153,8	153,7	0,5	68	0,9	1,47	99			24 991	7 / 6		
Europe occidentale <sup>16</sup>	188,6	184,9	0,2	80	0,7	1,59	100				5 / 5		
Europe orientale	291,5	240,0	-0,4	69	-0,2	1,39	99			133 217	16 / 12		
Europe septentrionale <sup>14</sup>	98,9	112,5	0,5	79	0,7	1,84	99			1	6 / 6		
<b>Océanie</b>	<b>35,8</b>	<b>51,3</b>	<b>1,3</b>	<b>70</b>	<b>1,3</b>	<b>2,42</b>	<b>77</b>			<b>60 697</b>	<b>31 / 30</b>		
Australie-Nouvelle-Zélande	25,8	34,1	1,0	89	1,2	1,88	98				6 / 5		

## Notes relatives aux indicateurs

Les appellations utilisées dans la présente publication n'impliquent aucune prise de position de la part de l'UNFPA (Fonds des Nations Unies pour la population) quant au statut juridique des pays, territoires ou régions ou de leurs autorités, ni quant au tracé de leurs frontières ou limites.

- \* Les régions développées comprennent l'Amérique du Nord, le Japon, l'Europe et l'Australie-Nouvelle-Zélande.
- + Les régions en développement comprennent toutes les régions d'Afrique, d'Amérique latine et des Caraïbes, d'Asie (sauf le Japon), la Mélanésie, la Micronésie et la Polynésie.
- ‡ Pays les moins avancés, conformément à la nomenclature type de l'Organisation des Nations Unies.
- 1 Y compris l'île Christmas, les îles Cocos (Keeling) et l'île Norfolk.
- 2 Appelé antérieurement le Zaïre.
- 3 Depuis le 1er juillet 1997, Hong Kong fait partie de la Chine, où il constitue une région administrative à régime spécial (SAR).
- 4 Y compris Agalesa, Rodrigues et Saint-Brandon.

- 5 Y compris la Nouvelle-Calédonie et Vanuatu.
- 6 Comprend les États fédérés de Micronésie, Guam, Kiribati, les îles Marshall, Nauru, les îles Mariannes septentrionales et les îles du Pacifique (Palao).
- 7 Comprend les Samoa américaines, les îles Cook, l'île Johnston, Pitcairn, le Samoa, les îles Tokélaou, les Tonga, les îles Midway, Tuvalu et les îles Wallis-et-Futuna.
- 8 Y compris le Territoire britannique de l'océan Indien et les Seychelles.
- 9 Y compris Sao-Tomé-et-Principe.
- 10 Y compris le Sahara occidental.
- 11 Y compris Sainte-Hélène, l'île de l'Ascension et Tristan da Cunha.
- 12 Comprendent les pays suivants : Algérie, Arabie saoudite, Bahreïn, Comores, Djibouti, Égypte, Émirats arabes unis, Iraq, Jamahiriya arabe libyenne, Jordanie, Koweït, Liban, Maroc, Mauritanie, Oman, Qatar, Somalie, Soudan, Syrie, Territoire palestinien occupé, Tunisie et Yémen. Le total régional pour les indicateurs démographiques est indiqué par la Division de la population (ONU). Les totaux pour les autres

indicateurs sont des moyennes pondérées établies sur la base des pays pour lesquels des données sont disponibles.

- 13 Y compris Macao.
- 14 Y compris les îles Anglo-normandes, les îles Féroé et l'île de Man.
- 15 Y compris l'Andorre, Gibraltar, le Saint-Siège et Saint-Marin.
- 16 Y compris le Liechtenstein et Monaco.
- 17 Y compris Anguilla, Antigua-et-Barbuda, Aruba, les îles Vierges britanniques, les îles Caïmanes, la Dominique, la Grenade, Montserrat, les Antilles néerlandaises, Saint-Kitts-et-Nevis, Sainte-Lucie, Saint-Vincent-et-les Grenadines, les îles Turques et Caïques, et les îles Vierges américaines.
- 18 Y compris les îles Falkland (Malvinas) et la Guyane française.
- 19 Y compris les Bermudes, le Groenland et Saint-Pierre-et-Miquelon.

## Notes techniques

Les tableaux statistiques publiés dans *l'État de la population mondiale* accordent une place spéciale aux indicateurs permettant de mesurer le progrès réalisé vers les objectifs quantitatifs et qualitatifs adoptés à la Conférence internationale sur la population et le développement (CIPD) et les objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) concernant la réduction de la mortalité, l'accès à l'éducation, l'accès aux services de santé en matière de reproduction, y compris la planification familiale, et la prévalence du VIH/sida parmi les jeunes. On trouvera ci-après, par catégorie, la source des indicateurs et la raison qui a présidé à leur choix.

### Suivi des objectifs de la CIPD

#### Indicateurs de mortalité

**Mortalité infantile, espérance de vie des hommes et des femmes à la naissance.** Source : ONU, Département des affaires économiques et sociales, Division de la population. Ces indicateurs mesurent les niveaux de mortalité, respectivement pendant la première année de vie (qui est la plus délicate sur le plan du développement) pour 1000 naissances vivantes et sur toute la durée de la vie. Les données estimatives sont pour 2010.

**Ratio de mortalité maternelle.** Source : Organisation mondiale de la santé (OMS), UNICEF, UNFPA et Banque mondiale, 2007. *Maternal Mortality in 2005: Estimates Developed by WHO, UNICEF, UNFPA and The World Bank*. Genève : OMS.

Cet indicateur présente le nombre de décès de femmes, pour 100 000 naissances vivantes, qui sont imputables aux suites d'une grossesse, d'un accouchement ou d'un postpartum et aux complications connexes. De 100 à 999, les évaluations sont arrondies à la tranche de 10 la plus proche; au-delà de 1 000, elles le sont à la tranche de 100 la plus proche. Plusieurs des évaluations diffèrent des chiffres officiels fournis par les gouvernements. Les évaluations se fondent sur les chiffres communiqués, chaque fois que possible, en usant d'approches visant à améliorer la comparabilité des données émanant de sources différentes. Voir la source pour des détails sur l'origine de certaines évaluations nationales. Évaluations et méthodologies sont régulièrement révisées par l'OMS, l'UNICEF, l'UNFPA, des établissements universitaires et d'autres organismes et elles sont révisées, le cas échéant, dans le cadre d'un processus continu d'amélioration des données relatives à la mortalité maternelle. En raison des changements intervenus dans les méthodes, les évaluations antérieures concernant les niveaux de 1995 et 2000 peuvent n'être pas strictement comparables avec les présentes évaluations. Les évaluations de la mortalité maternelle communiquées ici se fondent sur la base de données mondiale sur la mortalité maternelle, qui est mise à jour tous les cinq ans. La dernière mise à jour pour 2005, ici communiquée, a été publiée en 2007. Les données de 2008 n'étaient pas encore disponibles à la mise sous presse du présent rapport.

## Indicateurs d'éducation

### **Taux bruts de scolarisation primaire des garçons et des filles, taux bruts de scolarisation secondaire des garçons et des filles.**

Source : Institut de statistique de l'UNESCO. Avril 2010. Les données relatives à la population sont basées sur : Division de la population (ONU), 2009. *World Population Prospects: The 2008 Revision*. New York : ONU. Les taux bruts de scolarisation indiquent le nombre d'étudiants inscrits à un niveau donné du système éducatif pour 100 individus qui se trouvent dans le groupe d'âge correspondant à ce niveau. Ces taux bruts ne sont pas corrigés pour tenir compte des individus qui ont dépassé l'âge correspondant au niveau en raison d'une scolarité tardive ou interrompue ou d'un redoublement de classe. Les données portent sur les évaluations de l'année la plus récente qui soient disponibles durant la période 2000-2008.

### **Analphabétisme chez les hommes et les femmes adultes.**

Source : Voir la section « Taux bruts de scolarisation » ci-dessus pour la source; les données sont ajustées pour l'analphabétisme à partir de celles relatives à l'enseignement primaire et secondaire. Les définitions de l'analphabétisme varient selon les pays; trois définitions largement acceptées sont utilisées. Dans la mesure du possible, les données se réfèrent à la proportion des personnes incapables de lire et d'écrire, en le comprenant, un texte simple et concis concernant la vie quotidienne. L'analphabétisme des adultes (taux d'analphabétisme chez les personnes âgées de plus de 15 ans) tient compte à la fois des niveaux de scolarisation récents et des résultats passés de la scolarisation. Les indicateurs d'éducation ci-dessus ont été mis à jour en utilisant les évaluations de la Division de la population (ONU). *World Population Prospects: The 2008 Revision*. New York : ONU. Les données sont les estimations pour l'année la plus récente de la période 2005-2008 pour laquelle elles sont disponibles.

**Pourcentage des enfants scolarisés qui terminent la cinquième année d'enseignement primaire.** Source : Voir la section « Taux bruts de scolarisation primaire » ci-dessus. Les données sont celles qui sont disponibles pour l'année la plus récente durant la période 2000-2008.

## Indicateurs de santé reproductive

### **Naissances pour 1 000 femmes âgées de 15 à 19 ans.**

Source : Division de la population (ONU). Il s'agit d'un indicateur du fardeau de la fécondité qui pèse sur les femmes pendant leur jeunesse. Étant donné qu'il indique le nombre moyen de naissances par femme chaque année, on pourrait le multiplier par cinq pour connaître approximativement le nombre de naissances pour 1 000 jeunes femmes qui n'ont pas encore atteint l'âge de 20 ans. Cette mesure n'indique pas dans sa totalité le nombre réel de grossesses d'adolescentes, car seules les naissances vivantes sont prises en considération. L'indicateur ne tient pas compte de la mortalité, ni des avortements spontanés ou provoqués. Les estimations portent sur la période 2005-2010.

**Prévalence de la contraception.** Source : Division de la population (ONU). *World Contraceptive Use 2009*. Ces données, qui sont tirées d'enquêtes par sondage, évaluent la proportion de femmes mariées (y compris les femmes vivant en concubinage) qui utilisent actuellement soit une méthode quelconque de contraception, soit une méthode moderne. Les méthodes modernes ou cliniques comprennent la stérilisation masculine

et féminine, le DIU, la pilule, les injectables, les implants hormonaux, les préservatifs masculins et les méthodes mécaniques utilisées par les femmes. Ces chiffres sont comparables en gros, mais pas complètement, d'un pays à l'autre, en raison des différences concernant l'époque à laquelle les enquêtes ont été menées et le détail des questions qui ont été posées. Toutes les données nationales et régionales concernent des femmes âgées de 15 à 49 ans. Les données des enquêtes les plus récentes dont on dispose sont citées; elles vont de 1991 à 2009. Les indicateurs figurant dans la section Données mondiales et régionales proviennent de la Feuille de données (Data Sheet) sur la population mondiale 2008 du Population Reference Bureau.

**Taux de prévalence du VIH/sida, (15-49 ans).** Source : Banque mondiale, *Indicateurs du développement dans le monde 2009*. Ces données proviennent de rapports établis par les systèmes de surveillance et d'évaluations modèles. Les données fournies pour les hommes et femmes âgés de 15 à 49 ans sont des évaluations ponctuelles pour chaque pays. L'année de référence est 2007. Les indicateurs figurant dans la section Données mondiales et régionales proviennent de la Feuille de données (Data Sheet) sur la population mondiale 2008 du Population Reference Bureau.

## Indicateurs démographiques, sociaux et économiques

### **Population totale en 2010, population prévue en 2050, taux annuel moyen de croissance démographique pour la période 2005-2010.**

Source : Division de la population (ONU). Ces indicateurs présentent les chiffres estimatifs actuels, les chiffres prévus dans l'avenir (sur la base du scénario de croissance moyenne de la Division de la population, ONU) et l'accroissement annuel de la population des différents pays au cours de la période considérée.

### **Pourcentage de la population urbaine, taux d'accroissement de la population urbaine.**

Source : Division de la population (ONU). Ces indicateurs reflètent la proportion de la population nationale vivant dans les zones urbaines et le taux d'accroissement prévu de cette population.

**Taux total de fécondité.** Source : Division de la population (ONU). Cette mesure indique le nombre d'enfants qu'une femme aurait pendant qu'elle est en âge d'en avoir, si elle avait le nombre d'enfants correspondant au taux estimé pour les différents groupes d'âge pendant la période spécifiée. Les pays peuvent atteindre le niveau prévu à des moments différents de cette période. Les chiffres estimatifs sont ceux de 2010.

**Naissances avec assistance qualifiée.** Source : Base de données de l'OMS sur la proportion de naissances bénéficiant d'une assistance qualifiée. Department of Reproductive Health and Research. Genève: OMS. 2009. Cet indicateur est fondé sur des rapports nationaux, concernant la proportion de naissances bénéficiant de la présence « d'un personnel sanitaire qualifié ou d'une accoucheuse qualifiée: de médecins (spécialistes ou non-spécialistes) et/ou de personnes ayant une formation de sage-femme qui soient capables de diagnostiquer et gérer des complications obstétricales aussi bien que des accouchements normaux ». Les données relatives aux pays développés traduisent le niveau plus élevé de leur performance sous ce rapport. Comme il est admis que les données couvrent l'ensemble du pays

considéré, il se peut que les statistiques officielles ne tiennent pas pleinement compte de l'incomplétude des données (et de la couverture) concernant les groupes de population marginalisés, ainsi que de l'impact des retards dans le transport des patientes. Les données estimatives sont les plus récentes qui soient disponibles (2007).

**Revenu national brut par habitant.** Source : Chiffres les plus récents (2007) communiqués par la Banque mondiale. *World Development Indicators Online*. Site Web : <http://data.worldbank.org>. Cet indicateur, antérieurement dénommé produit national brut (PNB) par habitant, mesure la production totale de biens et de services destinés à la consommation qui sont produits ou fournis par les résidents et les non-résidents, sans égard au fait qu'ils peuvent être affectés au remboursement de créances vis-à-vis de nationaux ou d'étrangers, par rapport à la taille de la population. Il s'agit d'un indicateur de la productivité économique d'un pays. Il se distingue du produit intérieur brut (PIB) en ce qu'il tient compte des revenus provenant de l'étranger et imputables au travail et au capital de résidents, ainsi que des paiements analogues faits à des non-résidents, et en ce qu'il incorpore différents ajustements techniques, dont ceux ayant trait aux variations des taux de change dans le temps. Cette mesure prend aussi en considération la différence du pouvoir d'achat des monnaies en incluant les ajustements de parité du pouvoir d'achat (PPA) du « PNB réel ». Certains chiffres relatifs au PPA sont basés sur des modèles de régression; d'autres sont extrapolés à partir des dernières évaluations du Programme de comparaison international.

**Dépenses du gouvernement central en matière d'éducation.** Source : Banque mondiale. *World Development Indicators Online*. Site Web : <http://data.worldbank.org/data-catalog> (par abonnement). Ces indicateurs reflètent la priorité accordée aux secteurs de l'éducation et de la santé par un pays à travers la part des dépenses publiques qui y est affectée. Ils ne tiennent pas compte des différences dans la répartition des allocations de fonds dans un secteur donné, par exemple l'éducation primaire ou les services de santé primaires, par rapport à d'autres niveaux du secteur considéré, différences qui peuvent être extrêmement marquées. Le fait que la répartition des responsabilités administratives et budgétaires entre gouvernement central et pouvoirs locaux, ainsi que le rôle des secteurs public et privé, varient selon les pays rend difficile une comparaison directe. Les évaluations communiquées s'entendent en pourcentage du PIB par habitant pour l'éducation. On ne saurait trop recommander une grande prudence dans les comparaisons entre pays, car que le prix des intrants diffère selon les contextes et les secteurs. Les données sont des estimations pour l'année la plus récente disponible (2002-2008).

**Assistance étrangère en matière de population.** Source : UNFPA. 2010. *Flux de ressources financières pour les activités en matière de population en 2008*. New York : UNFPA. Cet indicateur fournit le montant de l'assistance extérieure qui a été affecté aux activités de population dans chaque pays. Les fonds d'origine étrangère

sont disponibles par le canal d'organismes multilatéraux et bilatéraux d'assistance et d'organisations non gouvernementales. Les pays donateurs sont indiqués, le montant de leur contribution figurant entre parenthèses. Les totaux régionaux indiqués comprennent les projets de pays et les activités régionales (qui ne figurent pas ailleurs dans le tableau). On notera qu'il s'agit de chiffres provisoires pour 2008.

**Mortalité des moins de 5 ans, M/F.** Source : Division de la population (ONU). Cet indicateur a trait à l'incidence de la mortalité sur les nourrissons et les enfants en bas âge. Il reflète donc l'impact des maladies et d'autres causes de décès des nourrissons, des enfants en bas âge et des jeunes enfants. Les taux de mortalité infantile et de mortalité des enfants âgés d'un à quatre ans, qui rendent compte des différentes causes et de la fréquence de la mortalité à cet âge, sont des mesures démographiques plus courantes. La mesure est donc plus sensible que la mortalité infantile au tribut prélevé par les maladies de l'enfance, y compris celles qui peuvent être évitées par une meilleure alimentation et des programmes de vaccination. La mortalité des enfants de moins de 5 ans indique le nombre de décès d'enfants de moins de 5 ans pour 1 000 naissances vivantes au cours d'une année donnée. Les données estimatives portent sur la période 2005-2010.

**Consommation d'énergie par habitant.** Source : Banque mondiale. *World Development Indicators Online*. Site Web : <http://data.worldbank.org/data-catalog> (par abonnement). Cet indicateur reflète la consommation annuelle d'énergie primaire marchande (charbon, lignite, pétrole, gaz naturel et hydroélectricité, électricité nucléaire et électricité géothermique) en kilogrammes d'équivalent-pétrole par habitant. Il indique le niveau de développement industriel, la structure de l'économie et les modes de consommation. Les changements qui surviennent avec le temps peuvent refléter les changements intervenus dans le volume et l'importance relative des différentes activités économiques et les changements qui concernent les modes d'utilisation plus ou moins efficaces de l'énergie (y compris l'augmentation ou la diminution des gaspillages). Les données estimatives portent sur 2007.

**Accès à des sources d'eau potable de meilleure qualité.** Source : OMS, 2009. Site Web : <http://www.who.int/whosis/indicators/compendium/2008/2wst/> (par abonnement). *Meeting the MDG Drinking Water and Sanitation Target: The Urban and Rural Challenge of the Decade*. Genève : Organisation mondiale de la santé. Cet indicateur donne le pourcentage de la population ayant accès à une source d'eau potable de meilleure qualité fournissant une quantité suffisante d'eau salubre et située à une distance raisonnable de l'habitation de l'utilisateur. Les mots en italique renvoient aux définitions retenues par chaque pays. L'indicateur est à mettre en relation avec le degré d'exposition aux risques de santé, notamment ceux qui sont imputables à un assainissement insuffisant. Les données correspondent aux estimations établies pour 2006.

L'UNFPA, Fonds des Nations Unies pour la population, est une organisation internationale au service du développement qui promeut le droit de chaque femme, homme et enfant à vivre en bonne santé et à jouir de chances égales. L'UNFPA vient en aide aux pays qui utilisent les données relatives à la population afin de concevoir des politiques et des programmes visant à réduire la pauvreté et à faire en sorte que chaque grossesse soit désirée, chaque accouchement sans danger, chaque jeune non contaminé par le VIH/sida, chaque fille et chaque femme traitée avec dignité et respect.

L'UNFPA — parce que tout le monde compte.



**Fonds des Nations Unies pour la population**  
605 Third Avenue  
New York, NY 10158 (Etats-Unis d'Amérique)  
[www.unfpa.org](http://www.unfpa.org)

17,50 dollars E-U  
ISBN 978-0-89714-975-4  
Numéro de vente F.10.III.H.1  
F/6 200/2010

